

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2020**

---

***PROCÈS-VERBAL***

# Ordre du jour

## Conseil municipal du 4 décembre 2020

	- Appel nominal.		Mme la MAIRE
	- Désignation d'un secrétaire.		Mme la MAIRE
1	- Réunion du Conseil municipal en visioconférence : modalités d'organisation de la séance – Approbation.	<i>Pages 8 et 9</i>	Mme la MAIRE
2	- Conseil municipal – Procès-verbal du 9 octobre 2020.	<i>Page 11</i>	Mme la MAIRE
3	- Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal.	<i>Pages 9 à 11</i>	Mme la MAIRE
3b	- Voeu du conseil municipal relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville de Nantes.	<i>Pages 11 à 17</i>	M. ASSEH
4	- Règlement intérieur du conseil municipal – Approbation.	<i>Pages 17 à 22</i>	M. ASSEH
5	- Règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Concession de services et de Délégation de Service Public – Approbation.	<i>Page 22</i>	M. BOLO
6	- Mesures économiques d'urgence liées au second confinement.	<i>Pages 23 à 29</i>	Mme la MAIRE
7	- Vie associative – Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises – Cinquième répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.	<i>Pages 29 à 32</i>	Mme BERTU
8	- Fonds de soutien exceptionnel aux acteurs culturels du territoire – Répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	<i>Pages 32 à 36</i>	M. SEASSAU
9	- Quartier Hauts-pavés/St-Félix – Restructuration et extension de l'école élémentaire Marie-Anne du Boccage – Ajustement de l'enveloppe budgétaire – Lancement des consultations travaux – Approbation.	<i>Pages 36 et 37</i>	Mme RODRIGUEZ
10	- Subventions au titre des actions éducatives – Convention et avenants – Approbation.	<i>Page 38</i>	Mme RODRIGUEZ
11	- Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville – Montant des forfaits et modalités de calcul des aides facultatives pour l'année 2021 – Ajustement de la participation à l'accueil périscolaire pour 2020 –	<i>Pages 38 et 40</i>	Mme RODRIGUEZ
12	- Renouvellement de l'adhésion au réseau Ville amie des enfants de l'UNICEF – Candidature – Approbation.	<i>Pages 40 et 41</i>	Mme RODRIGUEZ
13	- Avenant au Projet Educatif de Territoire – Approbation.	<i>Pages 41 et 42</i>	Mme RODRIGUEZ
14	- Mise en œuvre d'un dispositif de médiation scolaire dans les campements roms – Convention avec les PEP Atlantique Anjou – Approbation.	<i>Pages 42 et 43</i>	Mme RODRIGUEZ

15	- Politique publique « familles et parentalité » – Troisième répartition de subventions – Approbation.	<i>Page 43</i>	Mme NAULIN
16	- Sports – Cinquième répartition des subventions – Conventions et avenants – approbation.	<i>Page 44</i>	M. REBOUH
17	- Sports – Extension des vestiaires et locaux en complément de la création d'un terrain de grand jeu au stade de la Roche – Modification du programme et de l'enveloppe prévisionnelle – Approbation.	<i>Pages 44 et 45</i>	M. REBOUH
18	- Sports – Construction de l'équipement sportif Leloup-Bouhier – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre.	<i>Pages 45 et 46</i>	M. REBOUH
19	- Sports – Requalification de la piscine de la Durantière – Approbation du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle et lancement d'une procédure adaptée – Approbation.	<i>Pages 46 et 47</i>	M. REBOUH
20	- Sports – Restructuration - Extension de la Piscine des Dervallières – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre.	<i>Pages 47 et 48</i>	M. REBOUH
21	- Extension de la piscine des Dervallières – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable – Approbation.	<i>Pages 48 à 52</i>	M. REBOUH
22	- Police municipale – Création de postes – Approbation.	<i>Pages 55 à 63</i>	M. BOLO
23	- Egalité femmes - hommes : Citad'elles, centre ressources pour les femmes victimes de violences et leurs enfants : rapport d'activité – Présentation.	<i>Pages 64 à 67</i>	Mme BERTU
24	- Citad'elles – Convention de partenariats – Subventions – Approbation.	<i>Page 67</i>	Mme BERTU
25	- Égalité réelle : rapport annuel 2019 – Politique publique accessibilité universelle – Présentation.	<i>Pages 70 et 71</i>	Mme BENÂTRE
26	- Égalité réelle : rapports annuels 2019 – Politiques publiques lutte contre les discriminations, égalité femmes - hommes, migration – intégration – Présentation.	<i>Pages 68 à 70</i>	Mme BERTU
27	- Développement culturel – Cinquième répartition de subventions – Avances sur subventions – Conventions et avenants – Dispositions diverses – Approbation.	<i>Page 71</i>	M. SEASSAU
28	- Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Convention – Approbation.	<i>Page 72</i>	M. SEASSAU
29	- Soutien aux projets d'Éducation artistique et culturelle à l'école – Subventions – Avenants – Approbation.	<i>Pages 72 à 74</i>	M. COCOTIER
30	- Prix des Arts Visuels de la Ville de Nantes – Approbation.	<i>Pages 74 et 75</i>	M. SEASSAU
31	- Association Le Cinématographe Ciné-Nantes Loire-Atlantique – Approbation du programme et de l'enveloppe financière.	<i>Pages 75 et 76</i>	M. SEASSAU
32	- Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenant – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.	<i>Pages 76 et 77</i>	M. CHATEAU
33	- Grue dite « noire » – Chantenay – Réhabilitation de la Grue Noire et de son portique – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.	<i>Pages 77 et 79</i>	M. CHATEAU

34	- Politique publique petite enfance – Multi-accueils municipaux – Expérimentation de couches lavables – Approbation.	<i>Pages 79 à 81</i>	Mme NAULIN
35	- Politique publique petite enfance – Convention de partenariat avec IPERIA et la Branche professionnelle des assistants maternels du particulier employeur – Approbation.	<i>Page 81</i>	Mme NAULIN
36	- Associations Petite Enfance – Subventions – Approbation.	<i>Pages 81 et 82</i>	Mme NAULIN
37	- Politique publique petite enfance – Convention de partenariat avec le Centre Nantais de la Parentalité du CHU de Nantes – Avenant – Approbation.	<i>Page 82</i>	Mme NAULIN
38	- Politique Jeunesse – Quatrième répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.	<i>Pages 82 et 83</i>	Mme LANGLOIS
39	- Associations Vie Étudiante – Troisième répartition de subventions – Approbation.	<i>Pages 83 à 85</i>	Mme COUSSINET
40	- Rapport d'activités 2019 du Centre communal d'action sociale de Nantes – Présentation.	<i>Pages 86 à 88</i>	Mme HAKEM
41	- Stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté – Convention entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes définissant les modalités de mise en œuvre de la stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté – Approbation.	<i>Pages 88 et 89</i>	M. SALECROIX
42	- Association œuvrant dans le domaine de la santé – Convention partenariale avec La Ligue contre le Cancer – Approbation.	<i>Pages 89 et 90</i>	Mme COLLINEAU
43	- Ouverture des commerces le dimanche en 2021 – Avis du Conseil municipal.	<i>Pages 9 et 91</i>	Mme la MAIRE
44	- Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation.	<i>Page 92</i>	Mme BASSANI
45	- Echanges internationaux – Subventions – Avenant – Approbation.	<i>Pages 92 et 93</i>	M. MARAIS
46	- Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions – Conventions – Approbation.	<i>Pages 93 à 95</i>	M. GUISSÉ
47	- Jumelages Européens – Subventions – Approbation.	<i>Pages 95 et 96</i>	M. PASCOUAT
48	- Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.	<i>Pages 96 à 98</i>	Mme BASSAL
49	- Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation.	<i>Pages 99 à 102</i>	M. QUÉRO
50	- Acquisitions et Cessions foncières – Approbation.	<i>Page 102</i>	M. BOLO
51	- Transactions immobilières diverses – Approbation.	<i>Pages 102 à 104</i>	M. BOLO
52	- Création d'une commission des vœux et désignation de ses membres – Désignations diverses – Approbation.	<i>Pages 104 et 105</i>	Mme le Maire
52b	- Adhésion à l'association nationale des villes et territoires accueillants – Désignations des représentants de la Ville – Approbation.	<i>Pages 105 et 106</i>	M. PASCOUAT
53	- Décision Modificative 2020 n° 3 (Budget principal) – Approbation.	<i>Pages 106 à 108</i>	M. BOLO
54	- Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.	<i>Page 108</i>	M. BOLO

55	- Mise en œuvre des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – Vote du règlement budgétaire et financier – Vote des crédits nécessaires avant le vote du Budget Primitif 2021 – Avances sur subventions 2021 – Approbation.	<i>Pages 109 et 110</i>	M. BOLO
56	- Opérations concédées à Nantes Métropole Aménagement – Comptes rendus d'activités au concédant 2019 – Avenants – Approbation.	<i>Pages 110 et 111</i>	M. QUÉRO
57	- Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de Nantes Métropole au titre des années 2014 et suivantes – Information.	<i>Page 112</i>	M. BOLO

## SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2020

Convoquée le vendredi 27 novembre 2020

La séance débute à 9 heures.

Elle est présidée par Mme Johanna ROLLAND.

Assistée de : M. ASSEH, Mme LAERNOES, M. REBOUH, Mme BASSAL, M. RIOM, Mme BERTU, M. BOLO, Mme RODRIGUEZ, M. SEASSAU, Mme NAULIN, M. QUÉRO, Mme HAKEM, M. LE TEUFF, Mme COLLINEAU, M. SALAÛN, Mme BASSANI, M. CHATEAU, Mme BONAMY, M. MARAIS, Mme BIR, M. BOUTIN, Mme PIAU, M. CITEAU, Mme BENÂTRE, M. GUISSÉ, Mme LANGLOIS,

Sont également présents : M. PROCHASSON, M. COCOTIER, Mme ROBERT, M. AZZI, Mme LEFRANC, Mme BLIN, M. DANTEC, M. OUGGOURNI, Mme COUSSINET, M. MARTIN, M. TALLEDEC, M. FOURNIER, M. TRICHET, Mme JEN, M. SOBCZAK, Mme BOISRAMÉ, M. PASCOUAU, Mme GOUEZ, Mme SOTTER, Mme FIGULS, Mme COPPEY, M. BOULÉ, Mme VITOUX, Mme VIALARD, M. SALECROIX, M. GUINÉ, M. JOUIN, M. BOURDON, Mme VAN GOETHEM, Mme AMROUCHE, Mme GUERRA, M. THIRIET, M. BAINVEL, M. RICHARD, Mme WEISS, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. BELHAMITI, Mme EL HAÏRY, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme FERREIRA.

Sont absents et excusés : Mme GARNIER (pouvoir à M. Thiriet).

### Secrétaire

M. Asseh est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

**VI – 7**

*La séance est ouverte à 9 h 00.*

**Mme la MAIRE** – Bonjour à chacune et à chacun. Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous avons, pour ouvrir notre séance, à désigner un secrétaire de séance. Je vous propose Ali Rebouh.

**M. REBOUH, Adjoint** – Oui, avec plaisir.

**Mme la MAIRE** – Merci. Avant de démarrer notre conseil, je voudrais excuser Laurence Garnier, qui nous rejoindra en cours d'après-midi.

Mes chers collègues, avant d'ouvrir notre Conseil municipal, je voudrais rendre hommage à Valéry Giscard d'Estaing, décédé avant-hier sur cette terre qu'il aimait tant, le Loir-et-Cher. Valéry Giscard d'Estaing a été conseiller général du Puy-de-Dôme, député, président du Conseil régional d'Auvergne et député européen. Il était un défenseur de l'Europe, de l'idéal européen, un artisan de la construction européenne et du rayonnement international de la France. Valéry Giscard d'Estaing fut ministre sous De Gaulle et Pompidou. Il fut surtout le troisième président de la V<sup>e</sup> République, le plus jeune président de la République élu à cette époque. Par son septennat, Valéry Giscard d'Estaing a imprimé sa marque dans l'histoire politique de notre pays, mais notre mémoire collective ne doit pas oublier non plus son engagement volontaire, à 19 ans, dans la première armée française du général de Lattre de Tassigny, qui libéra l'est de la France avant d'entrer en Allemagne.

Valéry Giscard d'Estaing fut élu président au moment où la France allait connaître plusieurs crises économiques successives et majeures. Cette fin annoncée de l'ère des Trente Glorieuses ne l'empêcha pas pour autant de vouloir des réformes importantes pour la France, ce pays, notre pays, qu'il entendait moderniser.

De ces réformes, ce sont évidemment les avancées sociétales dont nous nous souvenons d'abord : la majorité à 18 ans, l'autorisation de l'interruption volontaire de grossesse, l'instauration du divorce par consentement mutuel. Ces réformes essentielles ont marqué durablement notre société et le visage des décennies qui ont suivi.

J'adresse, nous adressons à sa famille, à ses proches, à toutes celles et à tous ceux qui l'ont suivi, accompagné, en notre nom à tous, mes plus sincères condoléances, et je vous demande d'observer, mes chers collègues, une minute de silence.

Comme convenu, je vais vous demander symboliquement de couper vos caméras afin de laisser apparaître des écrans noirs en signe de deuil.

*Une minute de silence est observée en hommage à Valéry Giscard d'Estaing.*

Merci.

Mes chers collègues, ce début de conseil est définitivement très particulier, puisque nous avons prévu, avant le décès de Valéry Giscard d'Estaing, de démarrer ce conseil par un hommage à Samuel Paty, ce que nous allons pouvoir faire ensemble maintenant.

Chers collègues, l'année 2020 a été meurtrie par plusieurs attentats perpétrés dans le monde et en France. Je tenais donc, ce matin, nous tenions donc, à pouvoir rendre un nouvel hommage à l'une de ces victimes du terrorisme islamiste, Samuel Paty, assassiné lâchement à Conflans-Sainte-Honorine. Nous sommes le 4 décembre. Moins de deux mois nous séparent du 16 octobre 2020, ce jour qui a marqué la fin d'une vie consacrée à l'enseignement, la fin aussi du rêve d'un homme qui croyait plus que tout en la liberté. C'était une fin de journée de cours, comme il y en avait eu tant d'autres avant, pour Samuel Paty. Oui, chaque jour, Samuel Paty faisait classe, avec la conviction qu'il fallait débattre, discuter, parler pour que les élèves deviennent des citoyens et des citoyennes libres de penser, de s'exprimer, de vivre, tout simplement libres et éclairés, se rappelant sans doute ces mots de Voltaire : « la seule arme contre ce monstre qu'est le fanatisme, c'est la raison ». Oui, il voulait que les élèves interrogent

**VI – 8**

leurs certitudes, qu'ils se posent des questions. Samuel Paty, dans l'ombre, comme tous ces enseignants, toutes ces enseignantes œuvrant au quotidien dans nos écoles, nos collèges, nos lycées, nos universités, voulait transmettre. Transmettre à ses élèves toutes les lumières du savoir, toute l'étincelle des débats, tout l'éclat des valeurs de notre République : liberté, égalité, fraternité. Transmettre, voilà ce qu'il faisait, simplement, dignement, quotidiennement.

Pour cela, Nantes veut le remercier et lui rendre hommage. C'est pourquoi je propose, après avoir consulté l'ensemble des groupes politiques de notre assemblée et obtenu l'assentiment de tous, qu'une rue du quartier Doulon – Gohards porte son nom.

Ainsi, mes chers collègues, ensemble, nous disons que si ce chemin est encore long, nous ne renoncerons pas, nous ne renoncerons jamais à protéger la laïcité, à faire vivre les valeurs de la République pour en finir avec les extrémismes, les totalitarismes, l'islamisme radical et la barbarie. Nous allons poursuivre ce chemin collectivement, sans jamais nous décourager ni céder à la haine.

En cette journée du 4 décembre 2020, j'adresse donc, nous adressons donc à la famille de Samuel Paty, à ses amis, ses proches, à ses collègues, à toutes celles et à tous ceux qui l'ont aimé et accompagné, nos plus sincères condoléances, et je vous demande, mes chers collègues, d'observer une minute de silence.

*Une minute de silence est observée en hommage à Samuel Paty.*

Merci.

---

**Mme le MAIRE** donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

*Réunion du Conseil municipal en visioconférence : modalités d'organisation de la séance – Approbation*

**Mme la MAIRE** – Chers collègues, je vous propose, dès lors, de passer à la première délibération de notre Conseil municipal, ce matin. Cette première délibération, comme la loi le demande, rappelle les modalités d'organisation de cette séance en visioconférence.

Vous le savez, la loi du 14 novembre 2020 a ouvert cette possibilité, eu égard, naturellement, au contexte sanitaire. Il s'agit donc d'approuver ici les modalités spécifiques de la tenue de la séance et de vote, comme le veut la loi. Concrètement, je rappelle qu'une proposition d'accompagnement a été faite à chaque élu, que les élus ont été invités, au préalable, à préparer, par une séance test, cette conduite de séance. Je rappelle que le vote aura lieu via un système que l'on appelle le système « Quizzbox », que le vote a lieu au scrutin électronique, que nous avons proposé de pouvoir regrouper certaines délibérations par vote groupé pour des raisons d'efficacité mais que naturellement, chaque demande de vote séparé sera automatiquement accordée. Je rappelle enfin que le vote a lieu au scrutin public et que chaque élu peut être porteur de deux pouvoirs.

Les principaux éléments de la délibération ayant été rappelés, y a-t-il des questions avant que je ne la mette aux voix ?

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Oui, Madame le Maire. Merci, Madame le Maire. Chers collègues, bonjour à tous. Tout d'abord, je tiens à excuser notre collègue Laurence Garnier, qui sera absente aujourd'hui puisqu'elle est retenue par les obsèques d'un de ses proches et évidemment, nos pensées l'accompagnent.

Notre dernier Conseil municipal de l'année va donc se tenir dans des conditions tout à fait particulières, puisque chacun de nous interviendra ou suivra les interventions derrière son écran. Le groupe « Mieux vivre à Nantes » vous a fait, la semaine dernière, Madame le Maire, la demande d'organiser ce conseil en présentiel. De notre point de vue, nous étions en capacité de

**VI – 9**

nous réunir physiquement, comme nous l'avons fait ces dernières semaines et ces derniers mois, dans le hall de la Cité des congrès. Cette configuration aurait permis un débat tout à fait libre tout en respectant les gestes barrières et les distanciations physiques, que chacun doit naturellement respecter. Je note d'ailleurs qu'en responsabilité, les maires de Saint-Sébastien, Carquefou, Vertou, Sautron, Orvault, Le Pellerin, La Montagne ou La Chapelle-sur-Erdre ont tenu ces derniers jours où vont tenir dans les tout prochains jours leurs conseils en présentiel. Vous avez rejeté notre demande, ce que nous regrettons, pour des raisons de transparence et de qualité du débat. Par cohérence, nous voterons donc contre cette délibération.

**Mme la MAIRE** – Merci pour cette intervention et l'explication de vote. Un mot pour dire que je trouve cette intervention aussi... non pas étonnante, puisque vous en aviez fait la demande, mais en tout cas, aussi incongrue que déplacée, et je vais vous dire pourquoi. Pour au moins deux raisons. La première, et je l'ai dit quand vous m'avez sollicitée sur ce sujet lors de la réunion des représentants des groupes que j'organise collectivement pour partager ensemble les informations de la crise sanitaire, j'ai partagé l'élément suivant : il me semble que dans un moment où l'on demande à nos concitoyennes et à nos concitoyens beaucoup d'efforts, dans un moment où l'on dit à nos responsables de bar et à nos restaurateurs qu'ils continuent à ne pas pouvoir ouvrir leurs établissements, je crois, pour être en contact permanent avec eux, que la logique est que nous nous appliquions à nous-mêmes un certain nombre de règles qui leur sont imposées. C'est la première raison.

La deuxième, je vous fais observer, Monsieur Bainvel, que le Conseil régional, qui a lieu après le 15 décembre, date prévue à ce stade pour la levée du confinement, tient lui aussi un conseil en visioconférence. Je crois donc il y a là tout simplement des hommes et des femmes en responsabilité qui cherchent de meilleures solutions pour faire vivre le débat démocratique et le respect des règles sanitaires, loin de tout esprit de polémique. Monsieur Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Nous avons effectivement eu l'occasion d'en discuter. Je ne voudrais pas que l'on joue à celui qui est le plus ou moins responsable, d'abord, parce que ce ne serait pas très agréable pour vos collègues de la métropole et qu'ensuite, il est évident qu'il faut être solidaire et respectueux des gestes, mais, je le redis, nous avons déjà eu l'occasion de nous réunir. Vous nous avez expliqué qu'il fallait être exemplaires. Je constate qu'un certain nombre de nos collègues sont actuellement à la mairie pour suivre ce Conseil municipal. Quant à l'argument de regarder ce qui se passe à la Région, ici, nous sommes à Nantes. Nous avons fait cette proposition. Nous l'assumons et nous la maintenons. Il nous semblait que pour la bonne tenue de nos débats, cela aurait été plus simple. Nous le regrettons et nous sommes cohérents : je le redis, nous voterons contre cette délibération.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je vous propose, chers collègues, de passer au vote et je vous invite à vous munir de l'outil numérique qui vous a été proposé pour cela.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 59 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.*

---

**Mme le MAIRE** donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

*Conseil municipal – Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal*

**Mme la MAIRE** – Nous passons à la délibération 3, qui, comme je le rappelle, ne fait pas l'objet de vote, puisqu'il s'agit du compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal.

**M. HUCHET, Conseiller municipal** – Madame le Maire, j'ai une demande.

**Mme la MAIRE** – Juste un petit élément de méthode. Je propose, si c'est possible pour les uns et pour les autres, comme cela a été convenu avant le conseil, que l'ensemble des demandes

**VI – 10**

d'intervention puissent se faire aussi sur le *chat*, pour que je sois bien sûre de n'omettre aucune demande de prise de parole. C'est une toute petite question technique. Vous n'êtes pas tous visibles sur vos écrans. Certains écrans sont fermés. Je vous invite donc à faire vos demandes de prise de parole à la fois par un petit signe, mais aussi par le *chat*, si cela ne vous ennue pas, pour la meilleure tenue possible de nos débats. Allez-y.

**M. HUCHET, Conseiller municipal** – Bonjour à tous, bonjour à toutes. Il est vrai que c'est un Conseil municipal un peu particulier. Je voulais intervenir parce que, comme vous pouvez le voir à la page 5 du compte rendu des décisions prises par délégation, il y a un avenant pour modifier la convention de mise à disposition du clocher de l'église Saint-Clément, la société Cellnex France se substituant à la société Bouygues Télécom en tant que preneur. Vous le savez, l'implantation des antennes relais partout sur notre territoire est une préoccupation majeure pour nos entreprises, pour nos emplois et pour l'attractivité locale, notamment en ce qui concerne l'arrivée de la 5G.

Hier, Nantes était fière d'être une *smart city*, Nantes était la ville de l'agilité, du numérique, de l'innovation, de la *french tech*. Aujourd'hui, force est de constater que ces temps-là semblent révolus. Aujourd'hui, Nantes est la ville des moratoires : un moratoire sans perspective sur l'extension de la Cité des congrès et un moratoire, maintenant, sur la 5G, sans raison objective. Le monde entier, l'Europe, la France se mettent à la 5G, mais pas Nantes ni sa Métropole. Pourquoi Nantes rejoint-elle le camp de ces groupes de pression qui, de manière ancestrale, ont des difficultés avec les nouvelles technologies, la science et le progrès en général ?

Tout le monde sait que nos usages augmentent. Ce sont plus de 40 % par an de volume de données échangées. Nous sommes d'ailleurs aujourd'hui sur une plateforme vidéo. Nous voyons nos adolescents, je ne dis pas que c'est bien, mais maintenant, avec leur *Smartphone*, ils suivent les cours à distance, ils regardent aussi des films... Et regardons-nous : ici, nous avons tous un compte Twitter, un compte Facebook, quand ce n'est pas un compte Instagram. Tout cela crée des besoins en matière de flux de données et sature les réseaux actuels. Les remplacer par d'autres, plus performants, permet de nouveaux usages mais aussi de limiter des implantations nouvelles.

Or, après les débats annoncés, il n'y aura rien de nouveau en mars ou en avril prochain. Les études de l'ANSES sont très claires et les compléments d'étude n'y changeront rien. Il existe d'ailleurs sur le sujet 28 000 études. Toutes convergent vers la même conclusion : il n'y a pas d'impact sanitaire démontré en dessous des limitations de champ définies par l'ANFR. Et les niveaux d'exposition, en France, sont très en dessous de ces normes.

Aussi, quelle déception de vous voir user de leviers administratifs pour freiner le développement de ces technologies car à Nantes, le secteur du numérique, avec 26 000 salariés, reste le principal secteur de croissance de l'emploi. Dans ce domaine de la 5G, manifestement, l'instrumentalisation politique a été préférée. Or ce moratoire plombe notre image de place forte du numérique et aura un coût économique. Le Mans et Angers ont pris de l'avance. Il faut que la 5G puisse se déployer rapidement à Nantes. Nous le devons pour nos entreprises, pour nos emplois, pour les Nantais. Il faut que la raison revienne et nous vous demandons solennellement à ce que vous mettiez fin à ce moratoire inutile.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme la MAIRE** – Merci. Si je comprends bien, Monsieur Huchet, vous prenez appui, vous utilisez un point de la délibération qui porte, je le rappelle, sur la modification de la convention de mise à disposition du clocher de l'église Saint-Clément pour évoquer la question de la 5G. Bon... Le procédé n'aura échappé à personne. Mettons.

Peut-être juste quelques mots sur le fond. Moi, je crois que notre pays, d'une manière générale, et Nantes en particulier, est capable de mener des débats matures, est capable de mener des débats apaisés. Sur la 5G, je crois qu'il y a au moins quatre types de problématiques. Il y a un

**VI – 11**

enjeu de développement économique et d'emploi particulièrement important, notamment eu égard à la période dans laquelle nous sommes. Il y a un enjeu d'usage, j'ai déjà eu l'occasion de le dire. Je crois que les Nantaises et les Nantais qui nous regardent, s'ils pensent « 5G » en pensant « développement de la télémédecine », ils ont plutôt envie d'y être favorables, c'est bien naturel. S'ils pensent « 5G » en pensant « possibilité, pour nos adolescents, de télécharger encore plus de films encore plus vite sur leur portable », je ne sais pas s'ils considèrent que c'est une priorité. Ensuite, il y a un troisième enjeu autour des questions de santé, vous le savez. Le pays attend le rendu du rapport de l'ANSES. Pour ma part, j'aurais préféré qu'il y ait d'abord le rendu de ce rapport et ensuite, des décisions sur la 5G. Cela me paraît plutôt logique en termes de méthode. Enfin, il y a un enjeu de souveraineté économique et de souveraineté industrielle sur ces sujets.

Je crois là qu'il y a matière à un beau débat, à un débat en responsabilité, à un débat de qualité. C'est ce à quoi nous allons nous atteler, puisque, je vous remercie de me donner l'occasion ainsi de l'annoncer, lundi, nous présenterons à la presse les contours de ce débat, je le redis, un débat mature. J'observe d'ailleurs que les opérateurs engagés sur ces sujets ont fait aujourd'hui le choix, et je le salue, de respecter le temps du débat nantais. Je crois que les choses peuvent se faire avec méthode, sans précipitation, sans agitation, et que plus les sujets sont complexes, plus ils méritent de prendre le temps de l'intelligence collective. Je suis donc ravie que nous puissions, lundi, avec Francky Trichet, avec Julie Laernoës, avec Louise Vialard, mais, je l'indique aussi, avec bon nombre de maires de la métropole, présenter cette démarche, puisque quand j'ai partagé cette démarche nantaise dans ce que l'on appelle la « conférence des maires », de nombreux maires, de toutes sensibilités politiques, d'ailleurs, m'ont dit leur intérêt pour regarder la manière dont les choses se sont passées parce qu'en effet, il y a des questions. Je crois qu'il faut y répondre, particulièrement quand, comme vous, on veut ensuite avancer sur ce sujet.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur le compte rendu des décisions prises ? S'il n'y en a pas, je vous invite, chers collègues, à regarder la question du procès-verbal, qui a été omise, je vous présente mes excuses, entre les hommages et le compte rendu des délégations.

*Le Conseil prend acte après vote électronique à distance et au scrutin public, par 54 voix pour et 13 voix contre.*

---

**Mme la MAIRE** donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

*Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2020 – Approbation*

**Mme la MAIRE** – Vous avez reçu le procès-verbal de la dernière séance, la séance du 9 octobre 2020. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce procès-verbal avant que je ne le mette aux voix ? S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je vous invite à vous saisir de l'application qui vous a été transmise pour pouvoir voter sur cette délibération.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 69 voix pour.*

---

**M. ASSEH, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 3B, intitulé :

*Vœu du Conseil municipal relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville de Nantes*

**M. ASSEH, Adjoint** – Le vœu qui est proposé au Conseil municipal est relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de notre Ville.

Nous mesurons tous les jours les graves conséquences de la crise sanitaire que nous traversons depuis plus de dix mois sur nos concitoyens, sur leur santé, sur la vie sociale et sur l'économie. Si elle touche toute la population, cette crise impacte d'abord les personnes les plus vulnérables.

**VI – 12**

Mobilisée dès le début de cette crise, la Ville de Nantes a agi en responsabilité, dans le dialogue, aux côtés de l'État et en partenariat avec les acteurs associatifs et économiques. La Ville de Nantes s'est engagée avec la plus grande détermination pour protéger les Nantaises et les Nantais, mobiliser et adapter à la situation le fonctionnement des services publics communaux, en particulier dans les écoles et les EHPAD pour la mise en œuvre des protocoles sanitaires, pour répondre aux situations d'urgence sociale, pour soutenir les acteurs culturels, le tissu associatif et les commerces. Agissant dans ses champs de compétence et au-delà, la Ville de Nantes a pris ses responsabilités pour gérer les urgences, au plus près du terrain.

Cette crise, nous le savons, s'inscrit dans la durée. Elle a et aura des conséquences profondes et durables pour notre territoire et ses habitants. D'abord sur le plan sanitaire, mais aussi sur le plan économique et social. Cette crise pèsera durablement sur le quotidien de nos concitoyennes et de nos concitoyens. C'est pour cela qu'au-delà de l'urgence, la Ville de Nantes entend jouer pleinement son rôle et agir pour la sortie de crise, agir pour l'avenir. À Nantes, la solidarité est au cœur de l'action publique. Dans la situation que nous vivons collectivement, la solidarité, localement et nationalement, doit plus que jamais guider nos actions.

C'est le sens de ce vœu, qui en appelle à l'État pour que la Ville de Nantes, comme toutes les autres collectivités, puisse continuer à agir quotidiennement et durablement pour ses habitants et pour ses habitantes.

Ce vœu, pris par de nombreuses grandes villes, vient en appui de la démarche engagée par France urbaine auprès du gouvernement pour qu'au-delà du dialogue en cours, s'ouvrent rapidement de réelles négociations avec l'État.

- considérant que la Ville de Nantes doit faire face à une minoration de recettes qui s'élève à 11,3 millions d'euros et à des dépenses exceptionnelles directement induites par la crise qui totalisent 5,3 M€ (nettes d'économies) ;
- considérant que pour la seule année 2020, l'impact de la Covid-19 sur nos finances se monte ainsi à 16,6 M€, ce qui équivaut à 34 % de notre épargne brute ;
- considérant que les compensations prévues par l'article 21 de la 3<sup>e</sup> loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, annoncées comme devant bénéficier à 12 000 à 13 000 collectivités, ne vont en définitive être allouées qu'à 2 300 à 2 500 communes, dont 80 % de moins de 1 000 habitants, et à environ 100 intercommunalités ;
- considérant que la Ville de Nantes devrait se voir verser un montant de compensation égal à 0 € ;
- considérant que le projet de loi de finances pour 2021, en cours d'examen au parlement, ne comprend aucune mesure visant à aider les grandes villes à faire face à l'impact de la crise sanitaire sur leurs budgets, alors même qu'elles doivent faire face à des charges de centralité et qu'elles accueillent la majeure partie de la grande pauvreté ;
- considérant que la commande publique a chuté de 22 % sur les trois premiers trimestres 2020 par rapport à la même période sur 2019, ce qui entraîne un manque à gagner de chiffre d'affaires pour les entreprises prestataires qui s'élèvera à 14,6 Md€ ;
- considérant que les investissements des collectivités locales correspondent à 58 % de l'investissement public en France (72 % si l'on exclut les équipements militaires et la recherche et le développement) et qu'à elles seules, communes et intercommunalités représentent 63 % de la quote-part des collectivités ;
- considérant que l'investissement des collectivités locales est composé pour près des deux tiers d'équipements dont la réalisation fait appel aux entreprises du bâtiment et des travaux publics ;

**VI – 13**

- considérant qu'envisager la relance en se privant de l'intervention des grandes villes, grandes communautés et métropoles n'est ni réaliste ni acceptable ;

Le Conseil municipal de Nantes émet le vœu qu'afin que la Ville de Nantes puisse, d'une part, disposer d'une capacité d'autofinancement à même de lui permettre de s'engager dans le plan de relance et, d'autre part, demeurer au rendez-vous de la solidarité avec les plus fragiles, l'État :

- compense la perte de recettes tarifaires subie durant le confinement du printemps et le reconfinement de l'automne ;
- accompagne à la prise en charge des dépenses exceptionnelles dans les secteurs de l'urgence sociale, de l'accompagnement des personnes âgées, de l'aide alimentaire et du soutien au monde associatif, culturel et sportif.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Valérie Oppelt.

**Mme OPPELT, Conseillère municipale** – Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et à tous, dans un premier temps. Vous nous appelez à nous prononcer sur la situation financière des collectivités locales et la présence de l'État. Je tiens à rappeler que nous avons la chance, malgré cette crise sanitaire, d'être sur un territoire qui reste dynamique et optimiste. Je vais vous expliquer techniquement ma vision des choses.

L'article 21 du PLFR 3 a mis en place un mécanisme de garantie financière inédit en faveur des communes et EPCI. Ce dispositif, dit « clause de sauvegarde », est une dotation qui ne peut être inférieure à 1 000 €. Cette clause de sauvegarde prend donc en compte l'intégralité des recettes fiscales des communes et EPCI ainsi que l'ensemble des redevances et recettes de domaines. Ce dispositif garantit à chaque commune et à chaque EPCI à fiscalité propre que ses recettes fiscales et domaniales ne seront pas inférieures, en 2020, à celles perçues en moyenne en 2017 et 2019. Les prévisions avaient estimé le montant de compensation à 230 M€ mais en réalité, les résultats ont été meilleurs que les estimations. Les recettes des communes et des EPCI sont plus résilientes à la crise que prévu et sans doute particulièrement sur notre territoire. À ce jour, ce sont donc en effet 3 088 communes et 61 EPCI qui bénéficieront d'un montant total d'environ 90 M€. Moins de communes sont concernées par d'autres dispositifs prévus. Les communes et EPCI ont été plus résilients à la crise ; les compensations estimées à l'origine sont donc moins importantes.

J'attire en plus votre attention, et j'insiste, sur l'importance de ne pas travailler en silo et de bien prendre en compte la globalité des aides. Oui, l'État n'abandonne pas les territoires. Oui, l'État est présent. D'ailleurs, ces aides sont historiquement exceptionnelles : plus de 7 Md€ au profit des communes, départements, régions, ainsi que pour les services de transport, dont par exemple un filet de sécurité mis en place pour les recettes fiscales des communes, 90 M€. L'État n'abaisse pas les concours financiers aux collectivités : ils augmentent légèrement de 1,2 Md€. Pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront en plus de 4 Md€ en 2021, dont 1 M€ de crédits dédiés à la rénovation technique des bâtiments, dans le cadre du plan de relance. Et les collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale les verront augmenter de 90 M€.

Vous demandez donc à l'État d'accompagner les charges exceptionnelles dans le secteur du logement social, aide alimentaire, soutien au monde associatif. Là aussi, je rappelle des réalités : l'État accompagne les associations, notamment sur la lutte contre la pauvreté, pour 100 M€. L'État a développé des aides exceptionnelles versées aux familles modestes, jeunes et bénéficiaires des minima sociaux pour 970 M€. Pour les besoins de première nécessité, il faut d'ailleurs noter, de même, les 50 M€ pour l'aide alimentaire, les places d'hébergement supplémentaires et 39 M€ pour les associations et territoires en difficulté, et j'en passe.

**VI – 14**

Nous le savons, malgré tout, les collectivités territoriales, les communes et leurs agents sont en première ligne, je l'ai affirmé aux côtés de l'État. La crise a prouvé le rôle stratégique et opérationnel des collectivités territoriales. Ce sera d'ailleurs la priorité de la loi « 3D », décentralisation, différenciation et déconcentration, présentée en 2021.

Madame la Maire, au nom de France urbaine, vous avez d'ailleurs appelé à ne pas affaiblir l'ambition initiale de ce texte. Vous demandez une décentralisation forte. Il faut donc assumer l'autonomie financière. Nous avons la même ambition, à condition d'anticiper les dépenses et de les contrôler, plutôt que de demander en second temps à l'État de financer. Le souhait d'indépendance entraîne évidemment une exigence de bonne gestion.

Cela me permet de revenir par ailleurs sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, certes sur la Métropole, mais qui, pour tous les Nantais et toutes les Nantaises, entraîne un impact identique sur leurs finances. Je rappelle que la Chambre régionale des comptes révèle que Nantes Métropole est l'un des rares EPCI à avoir été dans l'incapacité de respecter le contrat avec l'État relatif à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, aussi bien pour le plan pluriannuel d'investissement que sur l'insuffisance de la maîtrise des charges, même en présence de ressources dynamiques, évolution des charges supérieure à celle des produits et donc, des recettes.

Finalement, se cacher derrière le financement de l'État n'est-il pas une façon, pour vous, de préparer les esprits pour une augmentation de la pression fiscale ? Demander à l'État de financer la gratuité mise en place entre les deux tours des municipales, n'est-ce pas une façon aussi de demander de compenser par l'État cet engagement financier ?

Je pense que notre groupe, et j'en suis certaine, d'ailleurs, votera contre ce vœu. Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Juste un mot. Je vous invite, Madame la Députée, à vous rapprocher très sincèrement des ministres en charge de ces sujets, puisque les derniers échanges que j'ai eus avec par exemple Olivier Dussopt, ministre en charge des Comptes publics, actent bien qu'il y a une difficulté, aujourd'hui, dans la situation des grandes villes. Et je ne doute pas que le gouvernement fera un pas vers les grandes villes. Mais j'observe que ce sera sans le soutien de la parlementaire du territoire. Julien Bainvel.

**Mme OPPELT, Conseillère municipale** – J'ai consulté les ministres sur ces sujets. J'ai justement travaillé avec les ministres pour pouvoir répondre à ce vœu, en l'occurrence.

**Mme la MAIRE** – Très bien. Je ne doute pas que vous percevrez alors qu'il y a une réelle problématique aujourd'hui. Ce vœu est en train d'être pris entre dans toutes les grandes villes du pays, de Toulouse à Nantes, avec l'ensemble de nos collègues. Je sais pouvoir compter sur l'attention des ministres qui se sont engagés à le faire auprès de moi. Sincèrement, je regrette que vous ne preniez pas, aujourd'hui, la mesure de cette situation. Dans ce vœu, il n'y a pas de posture. C'est un vrai problème de fond. Quand on est parlementaire d'un territoire, je pense que c'était une belle occasion d'agir ensemble, d'autant que je redis que je ne doute pas qu'il y aura des avancées, du côté national, sur ce sujet. Mais nous nous en débrouillerons visiblement seuls. Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, avant de m'exprimer au nom du groupe « Mieux vivre à Nantes » sur le fond du vœu qui nous est proposé, je voulais revenir sur des questions de forme. Nous avons reçu ce projet de vœu de manière informelle hier matin, vœu qui a été transmis à l'ensemble du Conseil de manière officielle par mail à 16 heures. Il se trouve que contrairement aux habitudes, ce vœu n'a fait l'objet d'aucun débat préalable ni d'aucune discussion entre les différents groupes. Par conséquent, le dépôt de ce vœu ne s'inscrit finalement ni dans le cadre du règlement intérieur du Conseil en vigueur sous le mandat précédent, ni dans le cadre du règlement intérieur du Conseil qui sera discuté dans la prochaine délibération. Je note, comme vous l'avez indiqué, que ce vœu est repris dans un certain nombre de collectivités. Il sera présenté au Conseil

**VI – 15**

métropolitain le 11 décembre prochain et pour le coup, au Conseil métropolitain, il va respecter les règles inscrites au règlement intérieur en termes de délais et de réunion de la commission des vœux. Sur ce sujet de la forme, ma première question est simple : ce vœu est-il recevable et si oui, sur quelle base ?

Je continue sur le fond, avant que vous répondiez à cette question, pour vous dire que de notre point de vue, il nous semble parfaitement légitime de demander à l'État de rembourser à la Ville des dépenses engagées à sa demande ou pour mettre en œuvre des décisions que l'État nous a imposées, à nous, collectivités. Quand l'État nous oblige à mettre en œuvre et à appliquer des protocoles sanitaires, quand l'État nous encourage ou nous oblige à acheter des masques pour nos concitoyens, il y a bien sûr d'autres mesures, il est logique qu'il nous rembourse. Par ailleurs, demander à l'État de participer aux effets de la crise sur les pertes de recettes, notamment, nous semble naturel. Cela relève en partie de la solidarité nationale.

En revanche, de notre point de vue, nos demandes ne peuvent pas aller plus loin. On ne peut pas demander à l'État de nous rembourser ou de participer, à un niveau qui n'est d'ailleurs pas précisé dans le vœu, à des dépenses que nous avons engagées de manière volontariste.

Après avoir apporté ces précisions et en fonction de la réponse que vous nous ferez, Madame le Maire, sur la recevabilité de ce vœu, si ce vœu est bien recevable, le groupe « Mieux vivre à Nantes » votera ce vœu, parce qu'il nous permet d'envoyer un message à l'État sur sa gestion de la crise, de lui demander d'assumer les conséquences de décisions, lui qui n'a cessé d'affirmer, tout au long de la crise, être aux côtés des collectivités locales, ce dont j'ai encore, à titre personnel, un peu de mal à voir comment selon cela s'est traduit concrètement. Il y aurait là, effectivement, une manière de le traduire. Donc si ce vœu est recevable, nous voterons pour. Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Nathalie Blin.

**Mme BLIN, Conseillère municipale** – Madame la Maire, chers collègues, nous approuvons totalement ce vœu qui en appelle à l'État en demandant que soient prises en compte des mesures financières compensatoires. Nous condamnons d'ailleurs toujours les mesures liées aux lois de contractualisation ainsi que les baisses des impôts dits « de production », CVAE et TFPB, affectant tout particulièrement les trésoreries des collectivités locales. Rappelons que le « plan de 100 milliards » n'est dirigé qu'à hauteur de 8 % vers les plus pauvres et que cette distribution n'engage aucune contrepartie sociale ou environnementale de la part des véritables bénéficiaires que sont les entreprises. La Ville de Nantes a travaillé dans l'urgence, en priorité auprès de ses administrés les plus fragilisés par la crise et sans attendre que le gouvernement mette en place le grand plan de lutte contre la précarité que la situation réclamait.

Pour l'ensemble des Nantaises et des Nantais, le volontarisme de la Ville s'est manifesté tant en direction des structures associatives que des entreprises et des commerces, par des subventions exceptionnelles, des abondements au fonds de soutien culturel ou au fonds de solidarité logement, les abandons de loyer dans le parc public et autres aides spécifiques telles que la fourniture de masques. Ainsi, c'est en responsabilité et avec l'ensemble des personnels de la municipalité que ces mois de crise ont été gérés. Le dévouement de chacune et de chacun, maintes fois salué, a permis la continuité des services et a permis à la solidarité, cœur de notre action publique, de se concrétiser sous toutes ses formes.

Cependant, cette crise sanitaire a ceci de particulier que son impact dépasse de loin les seuls enjeux financiers, et nous pouvons à ce jour en percevoir les conséquences dramatiques sur le plan humain. C'est donc en référence à cet excédent difficilement quantifiable que nous considérons que la seule compensation restera toujours largement insuffisante.

Au nom de toutes celles et de tous ceux qui se sont donnés sans compter dans le cadre de leurs missions ou en tant que volontaires, nous demandons à l'État une véritable prise en compte de cette mise en acte collective.

**VI – 16**

Merci de votre attention.

**Mme la MAIRE** – Merci. Julie Laernoës.

**Mme LAERNOES, Adjointe** – Chers collègues, effectivement, ce vœu est nécessaire. Nous le savons, cela a été très bien exposé par le 1<sup>er</sup> adjoint, les collectivités locales sont en première ligne face à la pandémie de Covid-19, et l'État l'a rappelé à plusieurs reprises. Les mairies, les intercommunalités et les départements sont venus au secours des populations par des mesures sanitaires et des soutiens financiers, ainsi qu'en maintenant la continuité du service public. Autant d'efforts, nous l'avons décrit, qui ont un coût non négligeable, dans un contexte déjà délicat de baisse de recettes.

Notre collectivité n'a pas démerité dans la gestion de cette crise, comme en témoignent les nombreuses actions prises pendant les confinements et après les confinements, pour venir au secours des habitants, des activités, des associations sur notre territoire. Ces interventions étaient nécessaires et elles le resteront d'autant plus par la suite. Il faut toutefois garder en tête qu'elles ne se substituent pas mais viennent en plus des dépenses quotidiennes déjà effectuées par nos collectivités, auxquelles se rajoutent les pertes de recettes liées à la diminution de certaines activités, comme les transports publics par exemple. Les répercussions de la crise de la Covid-19 sur nos finances sont bien réelles et figurent de manière détaillée dans le vœu. Elles doivent mériter toute notre attention.

Elles méritent surtout l'attention de l'État, qui n'a quasiment rien fait pour soutenir cet effort de dépenses exceptionnel et qui nous laisse littéralement nous débrouiller seuls. Alors qu'il tente de se justifier en soutenant légitimement les villes de moins de 1 000 habitants et une centaine d'intercommunalités, il fait comme si les villes où résident la plupart des habitants n'avaient pas besoin de lui. En outre, les négociations de la loi de finances pour 2021 ne comprennent aucune mesure visant à aider les grandes villes à faire face à l'impact de la crise sanitaire sur nos budgets. C'est bien le sens de cette demande et puisque l'union fait la force, il est important de noter que ce vœu est adopté dans plusieurs grandes villes en France.

Ces oublis ne sont pas sans rappeler une attitude bien connue de l'État qui consiste à confier de plus en plus de missions ou compétences supplémentaires aux collectivités en omettant souvent de leur transférer les moyens financiers qui vont avec. Il s'agit du même manque de considération lorsque celui-ci se désengage de ses missions régaliennes et nous pousse à nous substituer à ses manquements, que ce soit en matière d'accueil des exilés ou de sécurité des populations. Espérons alors qu'il tienne bien parole quand il dit vouloir compenser à l'euro près la suppression de la taxe d'habitation. Pour l'heure, il y a un effet ciseau non compensé par l'État.

Or nous avons, et nous le savons, besoin de cet argent. Nous en avons besoin pour investir, car cela n'a jamais été aussi important et urgent, pour adapter notre ville à l'urgence écologique, pour protéger nos populations, pour faire face aux différentes crises en cours.

Alors oui, envisager la relance en se privant de l'intervention des grandes villes, en obérant leurs capacités financières, n'est ni réaliste ni acceptable. En ce sens, les élus écologistes et citoyens soutiennent la démarche initiée par France urbaine pour qu'au-delà du dialogue en cours, s'ouvrent rapidement de réelles négociations avec l'État quant aux capacités financières des collectivités.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Quelques mots, s'il n'y a pas de nouvelles demandes d'intervention, peut-être simplement pour répondre à la question de la forme posée par Monsieur Bainvel. Vous l'avez rappelé, nous allons voter aujourd'hui le nouveau règlement intérieur. Pour celles et ceux qui suivent nos débats, le règlement intérieur, c'est ce qui fixe nos règles collectives. Parmi ces règles collectives, il y a notamment nos règles en matière de vœux. C'est donc à partir du vote

**VI – 17**

du règlement intérieur que nous pourrions installer notre nouvelle commission des vœux. Celle du dernier mandat n'est par définition plus valide d'un point de vue juridique, puisque ce mandat est clos. C'est donc vrai que nous nous retrouvons dans cette période intermédiaire où il n'y a pas de commission des vœux au sens formel du terme. C'est la raison pour laquelle le vœu qui est présenté aujourd'hui a été déposé auprès du service des assemblées. Je peux donc effectivement vous confirmer, Monsieur Bainvel, la validité de ce vœu, et qu'il a été adressé aux groupes en préalable du Conseil municipal sans réunion de la commission des vœux. Voilà pour la confirmation sur les éléments formels.

Je vous propose, chers collègues, de passer au vote sur ce vœu.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour et 4 voix contre.*

**Mme la MAIRE** – Je vous propose, mes chers collègues, de passer à la délibération 4 puis à la délibération 5 et je vous proposerai, sauf demande contraire, un vote groupé sur ces délibérations 4 et 5.

---

**M. ASSEH, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

*Règlement intérieur du Conseil municipal – Approbation*

**M. ASSEH, Adjoint** – La délibération 4 concerne notre règlement intérieur. Le règlement intérieur de notre Conseil municipal, sur les grands principes, doit nous permettre de traduire concrètement, dans nos rencontres, tout ce qui tourne autour de la question du renforcement du pluralisme, du renforcement de la confiance entre les citoyens et les élus. Par conséquent, ce règlement intérieur a été modifié, au travers d'un groupe de travail, dans lequel étaient représentées l'ensemble de nos composantes, l'ensemble des composantes politiques de ce Conseil municipal. Cela nous a permis de travailler quatre fois et de faire évoluer le règlement intérieur du précédent mandat, de faire évoluer ce règlement intérieur en prenant en compte un certain nombre d'adaptations pour coller au mieux au Code général des collectivités territoriales. Cela nous a également permis de prendre en compte quelques évolutions techniques, notamment en termes de transmission des informations aux élus de la manière la plus efficace qui soit. Ce règlement intérieur revu, qui est proposé aujourd'hui à votre vote, est également un règlement intérieur qui prend en compte la commission « éthique et transparence » que nous avons votée lors de notre précédente séance ainsi que la création d'un poste de déontologue.

Nous avons également pris en compte les engagements qui ont été pris devant les Nantais au printemps dernier. Je soulignerai en particulier celui sur les indemnités de fonction et l'absentéisme. Le principe qui a été mis en place sur ce point précis est que la retenue sur indemnités sera appliquée après trois absences non justifiées pendant l'année. Au-delà de trois absences, une retenue sera appliquée sur les indemnités des élus. S'agissant de quatre à six absences injustifiées, elles provoqueront la diminution de 25 % de l'indemnité de l' élu pendant trois mois, et pour plus de six absences injustifiées, elles provoqueront une diminution de 50 % pendant trois mois. C'est un chapitre important qui a été ajouté à notre règlement intérieur, qui n'existait pas précédemment. C'est la raison pour laquelle je souhaitais le souligner.

Je souhaitais également souligner le chapitre 13, qui a également été ajouté, qui concerne le droit d'interpellation citoyenne. C'est aussi quelque chose qui fait partie des engagements que nous avons pris devant les Nantais au printemps dernier et qui est la capacité, pour les Nantaises et pour les Nantais, selon des modalités qui restent à définir et que nous déterminerons lors d'une prochaine délibération, de porter devant le Conseil municipal un sujet qui leur paraît important. Pour nous, cela contribue, à côté et en complément du dialogue citoyen, à tout ce que nous faisons en termes de gouvernance ouverte, que ce soit le dialogue citoyen que nous connaissons d'ores et déjà, des dispositifs tels que le bureau des projets ou

**VI – 18**

tels que les futurs budgets participatifs. Ce droit d'interpellation citoyenne est quelque chose qui vient se rajouter à tous les efforts que nous pouvons faire tous ensemble, quelles que soient nos colorations politiques, pour pouvoir renforcer la confiance que les électeurs peuvent avoir vis-à-vis des élus.

Nous pensons que ce nouveau règlement intérieur nous permettra de renforcer l'efficacité et la lisibilité de nos délibérations. Il renforcera l'expression des groupes minoritaires sur le site Web, sur la page Facebook de la Ville. Et puis nous avons, comme je le signifiais il y a quelques instants, pris également en compte les évolutions numériques récentes, en particulier s'agissant de l'étendue de l'usage du vote électronique, que nous utilisons d'ores et déjà aujourd'hui. Nous avons eu l'occasion de l'utiliser au printemps dernier, lors de la précédente séance qui a eu lieu en visioconférence. C'est aussi la prise en compte des évolutions numériques par la transmission dématérialisée des dossiers.

Voilà, en résumé, ce que contient ce règlement intérieur, dont vous avez tous reçu copie, et voilà, Madame la Maire, ce qui, je pense, était la meilleure façon de résumer ce document juridique qui régit nos assemblées.

**Mme la MAIRE** – Merci. Sophie Van Goethem.

**Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale** – Bonjour, Madame la Maire, bonjour, chères et chers collègues. Le groupe « Mieux vivre à Nantes » souhaite dissocier les votes entre la délibération 4 et la délibération 5, car nous allons nous opposer au vote sur le règlement intérieur. En effet, le règlement intérieur, vous l'avez rappelé tout à l'heure, c'est vraiment ce qui règle, et c'est pour cela que l'on parle de « règlement », nos relations collectives. C'est donc extrêmement important. Comme certains ont parfois du mal à le comprendre, c'est du droit. C'est peut-être un gros mot, mais je pense que c'est important et qu'il faut respecter les règles. D'ailleurs, à cet égard, je tiens à vous préciser que ce règlement, qui n'est toujours pas applicable aujourd'hui, ne laisse pas la collectivité en vide juridique, puisque l'ancien règlement s'applique jusqu'à aujourd'hui.

Ce règlement intérieur a fait l'objet, et c'était très positif, d'un groupe de travail. Nous pouvions en effet espérer faire des choses intéressantes, avec des tendances et des sensibilités très différentes, c'était très intéressant pour nous. Avec tout de même un petit regret : nous commençons le règlement intérieur par un article qui nous dit que tous les conseils municipaux se tiennent à l'hôtel de Ville, ce qui n'est pas vrai. La preuve, c'est que nous ne sommes pas tous à l'hôtel de Ville. Certains y sont, d'autres n'y sont pas, puisque nous sommes en visioconférence. Pourquoi ne pas avoir ajouté techniquement tout simplement le fait que dans certaines circonstances exceptionnelles décidées par la maire, nous pouvions le faire en visioconférence, nous pouvions le faire dans d'autres lieux comme à la Cité des congrès, ce que nous n'avons pas fait jusqu'ici.

Nous avons aussi proposé, deuxième élément, vu la lourdeur des conseils qui bloquent tout de même un certain débat démocratique, nous avons demandé plus de conseils municipaux, ce qui faisait que c'était plus allégé et peut-être, ne bloquer qu'une demi-journée.

Mais surtout, nous allons nous opposer sur deux points très précis. Un premier point sur l'article 35, qui concerne l'expression des groupes n'appartenant pas à la majorité dans les supports d'information générale. En effet, c'est la loi : la loi a été réécrite pour que les collectivités comprennent mieux ce que cela signifie. Et cette loi s'applique à partir de ce mandat. L'idée est que lorsqu'il y a des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du Conseil municipal et qu'elles sont diffusées par la commune, un espace est obligatoirement réservé à ceux qui ne sont pas dans la majorité, aux listes qui ne sont pas dans la majorité, et cet espace doit leur être réservé quel que soit le support, quelle que soit la régularité, quelle que soit l'origine même du document, qu'il s'agisse de *Nantes Passion*, bien entendu, mais cela, c'est la base, ou qu'il s'agisse de Facebook, d'un site Internet, d'un bilan de

**VI – 19**

mi-mandat, d'une production pour expliquer un projet précis : tout est obligatoirement soumis à cette expression. C'est la jurisprudence, qui est totalement généralisée. Pas un tribunal ne dira le contraire aujourd'hui, de toute façon. Nous sommes donc très opposés à cette logique. Nous avons demandé justement à ce que ce soit généralisé, chaque fois qu'il y a une expression. Or nous avons fait une liste, dans le règlement intérieur, et cette liste est insuffisante. Elle est contraire à la loi. Nous ne sommes donc pas d'accord sur ce sujet.

Le deuxième élément important porte sur les vœux. Julien Bainvel l'a rappelé. L'existence même de la commission des vœux nous a toujours semblé un peu bizarre. Sur la méthode, cela a été un peu particulier, pour tout vous dire. Nous avons commencé à travailler sur un projet, une version où il n'y avait plus la commission des vœux. Tout le monde s'en est réjoui. Il n'y a d'ailleurs absolument pas eu débat. Et lorsque nous sommes revenus, à une réunion suivante, la commission des vœux était réapparue par miracle, ce qui est tout de même un peu dommage, d'autant plus que nous avons pas mal contrarié, que nous avons fait des propositions... Quelque part, cela n'a pas joué de rôle. Je vous rappelle quand même que la loi n'impose pas de commission des vœux. C'est un choix unique de la collectivité. Sur le fond, nous savons bien que cette logique des vœux est un peu compliquée parce qu'en principe, nous aurons une réunion la veille en commission des vœux, que l'on peut réécrire le vœu si l'on trouve qu'il n'est pas rédigé dans le bon sens et de toute façon, il y a un vote de la commission. Par conséquent, la majorité a la majorité, ce qui fait que cela freine beaucoup l'expression des oppositions.

Sur ces deux points principaux, nous allons nous opposer sur le règlement intérieur. Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Catherine Bassani.

**Mme BASSANI, Adjointe** – Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous, Madame la Maire et chers collègues. Lorsque nous avons commencé ce travail collectif, nous sortions du premier confinement. Aujourd'hui, nous sommes encore dans cette crise, face à un avenir pour le moins incertain. Les initiatives citoyennes, la créativité et les solidarités sont très nombreuses, mais elles se heurtent à une morosité générale.

Ce contexte ne fait que renforcer la défiance vis-à-vis de nos institutions. C'est pourquoi nous avons défendu un engagement fort à travers ce nouveau règlement : nous ne pouvons plus continuer comme avant, nos institutions doivent changer de posture face aux citoyens et aux citoyennes, et nos pratiques d'élus doivent également évoluer. Mais rétablir ce lien de confiance ne se fera pas seulement à travers une plus grande transparence : cela ne suffit pas, cela ne suffit plus. Il est désormais indispensable de considérer les citoyens comme des interlocuteurs légitimes, de les écouter et de les inclure davantage dans notre travail quotidien. S'investir dans la vie de la cité, c'est faire de la politique, au premier sens du terme.

Ce changement de modèle ne remet pas en cause la légitimité des élus, pas plus que celle des services, bien au contraire : il nous permet une reconnaissance réciproque, où chaque partie s'écoute et peut dialoguer sereinement, comme nous allons le faire pour la 5G, par exemple. Le droit d'interpellation citoyenne que nous avons voulu intégrer dans notre règlement intérieur est une avancée majeure. Il permettra de faire évoluer considérablement l'action publique.

Dans le même esprit, le bureau des projets et bientôt, le budget participatif, contribueront à faire évoluer nos pratiques en donnant de plus en plus de pouvoir d'agir aux habitants, dans tous les quartiers. C'est en lançant des initiatives similaires, tournées vers le pouvoir d'agir et d'interpellation des citoyens, que nous remplirons pleinement notre rôle d'élus.

Pour finir, je tiens à saluer le travail formidable de nos services et féliciter notamment de nos agents de proximité, qui s'investissent pleinement sur le sujet, malgré tous les bouleversements que cela suppose pour eux au quotidien.

Merci de votre attention.

**VI – 20**

**Mme la MAIRE** – Merci. Hervé Fournier.

**M. FOURNIER, Conseiller municipal** – Madame la Maire, chers collègues, bonjour à tous. Nous avons voté la charte de déontologie le 9 octobre dernier. Il nous revient aujourd'hui de voter le règlement intérieur autour de ses différents articles. Ce sont donc deux sujets différents, deux outils, deux délibérations différentes, avec le même engagement qui est le nôtre, celui de réfléchir au rôle, à la place et à l'action des élus municipaux pour organiser nos relations avec les Nantais. C'est bien utile aujourd'hui, comme certains d'entre nous l'ont rappelé, où notre mobilisation est entière auprès d'eux et notamment, des plus fragiles.

Si notre priorité est bien sûr d'agir pour Nantes et pour les Nantais, il est nécessaire de consacrer un peu de temps et de dialogue entre nous. C'est ce que nous avons fait en début de mandat : nous doter de règles claires, strictes et qui soient comprises par tous pour être appliquées et également respectées par tous. Ce groupe de travail, que vous avez rappelé les uns et les autres, a réuni les différentes composantes du Conseil municipal, et je salue également la bonne ambiance et l'esprit collectif qui ont animé ces travaux, sous l'impulsion de notre premier adjoint. Je salue à cet endroit les onze collègues qui ont participé à ces travaux.

Ce règlement intérieur est une obligation légale, vous l'avez répété, Madame Van Goethem, parce qu'il y a un certain nombre d'éléments législatifs, réglementaires qui inscrivent nos travaux et nos débats dans un cadre républicain, mais il est aussi l'occasion plus politique de décliner nos engagements pris au printemps dernier devant les Nantais pour plus de transparence et d'éthique.

Nous avons donc produit ce texte de 13 pages, 14 chapitres, 42 articles, autour de quelques axes que je rappelle et vous l'avez dit, Bassem, tout à l'heure :

- l'information du grand public, au travers des différents outils de communication papier et numérique, avec une liste déjà assez exhaustive sur ces sujets, qui permet de partager nos décisions, nos prises de position et pour la majorité et pour l'opposition, de partager nos débats, avec notamment la publication des ordres du jour et des éléments explicatifs sur le contenu des délibérations ;
- cela a été rappelé également, les retenues sur indemnités de fonction pour les absences injustifiées, afin de lutter contre l'absentéisme. Cette décision est, je le crois, importante et attendue. Elle est traduite dans trois articles, respectivement 9,10 et 11 ;
- la création d'une commission « éthique et transparence » et d'un poste de déontologue, je n'y reviens pas. C'est l'article 36 ;
- l'article également sur les vœux, assez explicite sur son fonctionnement, article 28 ;
- et bien sûr, ce droit d'interpellation citoyenne, dans une logique de gouvernance ouverte pour permettre la participation des citoyens à la vie publique, article 43.

C'est un texte qui a été imaginé ensemble, élaboré ensemble, débattu ensemble. J'espérais, je l'aurais souhaité, que nous le votions tous ensemble ce matin, mes chers collègues. En tout cas, vous l'avez compris, à travers mon intervention, Madame la Maire, Monsieur le Premier Adjoint, qui avez piloté ces travaux, que vous pouvez compter sur le soutien du groupe « Nantes citoyenne, sociale et écologique » pour le vote de cette délibération.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Erwan Huchet.

**M. HUCHET, Conseiller municipal** – Tout d'abord, Madame la Maire, nous tenons à indiquer que nous sommes favorables, évidemment, aux dispositions suivantes, pour ce qui concerne l'organisation, les modalités de vote et la tenue des séances ainsi que les règles communes que nous nous fixons pour garantir l'assiduité des élus aux instances. Sur ce dernier point, d'ailleurs,

**VI – 21**

nous avons évoqué d'aller plus loin, et que cette assiduité, sous open data, puisse ainsi être connue du grand public, mais cela n'a pas été retenu.

Aussi, malgré les échanges courtois avec Monsieur le Premier Adjoint, c'est surtout, comme l'a dit Madame Van Goethem, sur la partie relative à la communication que sur le fond, rien n'a été concédé à l'opposition. Nous sommes d'ailleurs étonnés que ce sujet n'ait pas été plus consensuel, puisqu'il y a le droit. Franchement, nous avons eu l'impression qu'il n'était pas question de céder un pouce de plus d'expression des élus de l'opposition dans le magazine de la Ville. Alors que, Madame le Maire, qu'est-ce que cela vous aurait coûté d'être un peu plus souple sur cette question ? Nous aurions voté ensemble ce règlement intérieur. Mais là, plusieurs réunions et pas de consensus...

Nous l'avons pourtant rappelé lors du dernier Conseil municipal. Nous l'avons redit lors des commissions sur ce règlement : il existe un droit à l'expression des conseillers municipaux d'opposition. Il doit pouvoir s'exercer pour les bulletins d'information publiés par la commune, qu'ils soient diffusés sur un support papier ou informatique. Ces espaces d'expression doivent être suffisants et équitablement répartis. Pour rappel, cet espace réservé aux élus de l'opposition ne doit pas être ouvert aux élus de la majorité, qui bénéficient du reste du magazine pour s'exprimer, selon la loi et la jurisprudence. Or quand vous regardez le magazine, il ne faut pas être grand clerc pour vérifier que nos espaces sont sciemment et confusément communs avec les élus du groupe de la majorité. La maire est directrice de publication. Aussi, cette majorité bénéficie de l'ensemble du magazine pour s'exprimer, vanter ses réalisations, sa politique. En votant ce règlement, ce sont donc 39 pages et demie pour la majorité et une pauvre demi-page pour l'opposition. Les deux groupes qui ne sont pas aujourd'hui dans la majorité ont fait 40 % aux dernières élections. Nous ne vous demandons pas 40 % des 40 pages du magazine, mais tout le monde peut convenir qu'une demi-page pour deux oppositions, quand la majorité a le reste du magazine, ce n'est pas suffisant. C'est pourquoi nous avons demandé à ce que les oppositions bénéficient a minima d'une page, d'un espace normal, compte tenu de ce qui se pratique partout ailleurs, et cela nous a été refusé. Ce n'est pas fair-play.

Concernant la partie sur la commission des vœux, nous ne nous opposons pas à cette commission. Il est normal qu'à certains endroits, on puisse se réunir pour soutenir par exemple une entreprise qui quitte le territoire, et que l'on a besoin de le faire savoir. Cela ne nous dérange pas. Mais il faut déjà que cette commission se réunisse et comme l'a souligné Monsieur Bainvel tout à l'heure, c'est vrai qu'il y a eu une défaillance en la matière. On peut d'ailleurs, suite à votre réponse, s'interroger sur l'ensemble des commissions qui ont eu lieu jusqu'à présent : étaient-elles légales, finalement ? Mais les commissions ne sont pas un lieu d'instrumentalisation politique : on doit y étudier les sujets qui nous rassemblent.

Aussi, alors que nous devrions avoir un consensus sur le sujet, vous aurez compris que n'ayant pas été entendus, nous voterons contre ce règlement intérieur, dont certaines dispositions nous semblent inéquitable.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme la MAIRE** – Merci. Juste un élément formel pour répondre au dernier point de votre intervention. Naturellement, toutes les commissions qui se sont réunies pour préparer ce conseil étaient légales, pour reprendre votre question, puisque je vous rappelle, Monsieur Huchet, que nous les avons collectivement votées lors du dernier Conseil municipal. Donc en effet, dans les conseils municipaux, il y a des règles, et pour installer des commissions, il faut les voter. Lesdites commissions ont donc été votées au dernier conseil. Elles se sont réunies pour préparer ce conseil dans les meilleures conditions possible et vous savez pertinemment qu'il n'en est pas de même pour la commission des vœux.

**VI – 22**

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix. J'ai entendu la demande formulée et je mets uniquement aux voix la délibération n° 4.

**Mme OPPELT, Conseillère municipale** – Merci, Madame la Maire.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 54 voix pour et 13 voix contre.*

---

**M. ASSEH, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

*Règlement intérieur de la commission d'appels d'offres et de la commission de concession de services et de délégation de service public – Approbation*

**M. ASSEH, Adjoint** – Il s'agit d'une délibération concernant le règlement intérieur de la commission d'appels d'offres et de la commission de concession de services et de délégation de service public.

Le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et la commission de concession de services et de délégation de service public a vocation à préciser les règles de fonctionnement de ces instances, prévu par le Code de la commande publique et le Code général des collectivités territoriales. Il détaille la composition des commissions et le rôle des membres, les compétences de chaque commission et ses modalités de fonctionnement.

Ce règlement intérieur vient ainsi compléter les délibérations n° 6 et n° 7 du Conseil municipal du 15 juillet 2020 élisant les membres de ces commissions. Il est notamment précisé dans ce règlement qu'aucun suppléant n'est nommé affecté à un titulaire afin de lever toute ambiguïté sur la présentation des délibérations précitées du 15 juillet 2020.

L'élaboration d'un tel règlement intérieur permet de donner une base juridique opposable aux modalités de fonctionnement et de prévenir ainsi toute contestation quant à leur application.

Pour l'essentiel, le mode de fonctionnement précédent a été repris dans ce règlement intérieur : délai de convocation de cinq jours francs, remplacement occasionnel des titulaires par les suppléants, voix prépondérante du président et rôle complémentaire de la commission d'appels d'offres au-delà de ses attributions réglementaires.

Il est prévu que les représentants de l'État de la direction départementale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en charge des questions de concurrence, ainsi que le représentant du comptable public soient systématiquement invités dans un souci de transparence et d'écoute vis-à-vis de ces services spécifiques.

En outre, il est prévu des précisions sur l'organisation en visioconférence de ces commissions, ainsi que le permet désormais la réglementation.

Ce règlement intérieur commun aux deux commissions est soumis à l'approbation du Conseil municipal. S'il délibère, il approuvera le règlement intérieur de la commission d'appels d'offres et de la commission de concession de services et de délégation de service public et il autorisera Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Merci de votre attention.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.*

**VI – 23**

**Mme la MAIRE** – Chers collègues, je vous propose de passer aux délibérations 6, 7 et 8, avec un vote groupé sur ces délibérations, sauf demande inverse d'un des membres de l'assemblée.

**Mme le MAIRE** donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

*Mesures économiques d'urgence liées au second confinement*

**Mme la MAIRE** – La délibération n° 6 concerne différentes mesures économiques d'urgence liées au second confinement. Je crois qu'il n'est pas utile de redire ici à quel point les acteurs économiques, les acteurs du commerce, et j'ai évidemment une pensée toute particulière pour les bars et les restaurants, se retrouvent aujourd'hui dans une situation pour le moins difficile. Je crois que dans cette période, notre responsabilité est de travailler collectivement. Les mesures que nous proposons donc ici viennent en complément des aides déclenchées par l'État, par la Région et par ce que nous proposerons au Conseil métropolitain, vendredi prochain. Je ne m'y attarde pas. Cela concernera l'aide aux loyers, l'exonération des redevances d'occupation d'espace public, le report de la perception des taxes de séjour, autant de mesures qui ont été travaillées en concertation avec les acteurs de l'économie dans leur diversité, pour être vraiment au plus près des besoins, être en mesure de porter des solutions pragmatiques, éviter les doublons et être au maximum en soutien en direction de ces acteurs.

La délibération qui vous est présentée là concerne naturellement strictement le champ d'action de la Ville de Nantes en tant que telle, avec deux volets. Le premier volet concerne un appui au commerce en ligne, à savoir au lancement de la campagne « ma ville, mon shopping », que vous connaissez désormais les uns et les autres. Tout un travail a été réalisé en partenariat avec la CCI et les organisations de Plein centre et de l'UNACOD. Il vous est proposé de mobiliser un montant de 100 000 € pour pouvoir amplifier cette démarche de soutien à nos commerces de proximité, qui en ont bien besoin dans la période.

Le deuxième volet concret de cette délibération concerne l'ouverture d'un lieu de préparation et de retrait de commandes collectif en centre-ville. Là aussi, le travail avec Plein centre, mais à destination de tous les commerçants, pas seulement les adhérents de ladite association, nous a amenés à proposer cette mise à disposition d'un local dans l'hyper centre-ville, là aussi, pour faciliter les choses autant du point de vue des citoyens que du point de vue des commerçants. Nous avons eu l'occasion, avec Gildas Salaün, samedi, de nous rendre sur place et de constater, en effet, la nécessité et l'efficacité de la démarche ainsi engagée.

Voilà, chers collègues, ce qui vous est proposé dans cette délibération. Valérie Oppelt a demandé la parole.

**Mme OPPELT, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire.

Concernant la gestion de la crise sanitaire exceptionnelle que nous vivons, nous tenons à saluer, notre groupe salue la qualité du travail effectué entre l'État, représenté par Monsieur le Préfet, et vous-même, Madame le Maire. Notre rôle, en tant qu'élus, est de travailler main dans la main pour proposer les meilleures solutions pour soutenir nos acteurs économiques et nos associations. Une certaine union locale et une forme de dignité, dans cette période douloureuse, devraient être la règle. Elle ne se constate d'ailleurs pas toujours dans les rangs conservateurs ou très à gauche. La droite conservatrice cherche la petite polémique. Nous l'avons d'ailleurs vu tout à l'heure sur les premières délibérations, et nous retrouvons certains élus de la gauche de la gauche de la majorité dans les manifestations. Est-ce bien le moment ? Je rappelle que l'État est très présent aux côtés de nos acteurs économiques : PGE, fonds de solidarité, chômage partiel, France relance, « un jeune, une solution », et j'en passe. De fait, notre groupe soutient les décisions prises par la Ville de Nantes en direction des associations et, concernant spécifiquement cette délibération, les mesures économiques auprès de nos commerces : le site « ma ville, mon shopping », qui est proposé par la CCI, CMA, Plein centre... D'ailleurs, je

**VI – 24**

rappelle qu'il existe d'autres sites made in France et locaux, que je tiens à saluer, comme « mon Noël nantais » ou « Noël PME » de la CPME. Et il en existe d'ailleurs bien d'autres.

Les crises permettent d'innover. La mise à disposition d'un local à la demande de Plein centre pour assurer le retrait des colis en est d'ailleurs un exemple.

Protéger nos commerces, c'est aussi s'interroger sur les moyens d'expression à utiliser le samedi après-midi en centre-ville pour éviter les fins de manifestations violentes. Comme le demande l'association Plein centre, je souhaite enfin profiter de cette délibération en faveur de nos commerces pour vous demander, Madame le Maire, un appui pour la création des zones commerciales protégées. Je pense qu'il est urgent de faire preuve de fermeté et de faire en sorte que le parcours des manifestations – un droit réel à préserver, mais c'est un droit et je pense que nous avons aussi un devoir de ne pas casser – épargne les commerces.

Nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Mahel Coppey.

**Mme COPPEY, Conseillère municipale** – Chers collègues, il est évidemment essentiel pour nous de réaffirmer notre soutien aux commerces de proximité. Nous devons activer tous les leviers possibles pour protéger les acteurs essentiels de la vitalité de notre centre-ville mais aussi des quartiers nantais. C'est ce que nous allons faire avec cette délibération.

Des solutions numériques accessibles sont mises en place et, nous l'espérons, au-delà de permettre la poursuite de leur activité, ces initiatives doivent permettre aussi aux petits commerces de résister durablement face à la concurrence déloyale des géants de l'e-commerce.

Le week-end dernier, les Nantaises et les Nantais étaient au rendez-vous dans le centre-ville à montrer leur solidarité avec nos commerçants. Oui, il faut continuer à soutenir un modèle de commerce qui crée du lien et des emplois locaux.

Nous partageons entièrement les préoccupations des citoyens qui se mobilisent et nous saluons l'initiative du collectif STOP Amazon 44, de Plein centre et de Moneko en faveur du commerce de proximité.

Pour soutenir notre économie locale, la Ville de Nantes et la Métropole passent à l'offensive aux côtés de la CCI pour rendre visible et viable la plateforme MaVilleMonShopping. C'est une expérimentation qui doit être poussée jusqu'au bout. Elle doit permettre un usage simple et compréhensible pour tous et toutes, même pour ceux qui sont moins habitués à ce type d'outil. Nous demandons de faire un premier point d'étape sur cette solution afin de nous assurer qu'elle répond bien aux impératifs de la situation.

Enfin, je me permets un coup de projecteur sur l'Autre Marché car, vous le savez, les marchés de Noël ont été annulés pour les fêtes. Nous avons été dans l'obligation de le faire. Plutôt que de s'avouer vaincues, les équipes des EcoSSolies ont su innover pour maintenir la 12<sup>e</sup> édition de l'Autre Marché. En l'espace d'un mois, ils ont mis en place une plateforme de vente en ligne dédiée et un showroom avec un « clic and collect » qui est hébergé au Grand Bain, quai Baco, avec des livraisons qui sont assurées à vélo par une coopérative qui s'appelle les Coursiers nantais. Ces livreurs ont fait le choix de « l'ESSisation » plutôt que le choix de « l'uberisation » du métier. Notre territoire, notre ville bouillonne d'acteurs porteurs de solutions. Soutenons-les parce qu'en ces temps difficiles, il est plus que jamais important aujourd'hui de soutenir une économie porteuse de sens, humaine et de proximité.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Gildas Salaün.

**M. SALAÜN, Adjoint** – Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, permettez-moi de revenir un instant sur la méthode d'élaboration de ces mesures économiques d'urgence ainsi

**VI – 25**

que sur leurs objectifs, car elles sont le fruit d'une mobilisation immédiate et constante entre la Ville, les associations commerçantes Plein centre et l'UNACOD, la Chambre de commerce et la Chambre de métiers, avec lesquelles nous nous sommes rencontrés dès le lendemain des annonces présidentielles. Au cours de ces réunions de coordination, les actions de chacun ont été posées et validées ensemble. J'insiste sur l'engagement constant des partenaires que j'ai présentés à l'instant, mais aussi sur la mobilisation permanente des services, que je remercie. Je peux d'autant plus en attester que j'ai été en contact quotidiennement avec chacun d'eux depuis le début de cette nouvelle crise, et je tiens aussi à insister sur la qualité de nos échanges.

Vous l'évoquiez, Madame la Maire, des mesures d'aide financière directes seront votées la semaine prochaine par la Métropole, et j'en profite pour saluer notre collègue Jeanne Sotter, chargée des commerces à l'échelle métropolitaine.

Mais outre les aspects financiers, très vite, est apparue la nécessité de maintenir le lien. Le lien des commerçants entre eux, c'est le rôle des associations, de la Chambre de commerce et de la Chambre de métiers, le lien entre les commerçants et leurs clients, et c'est là que l'action de la Ville s'inscrit, au travers de la communication grand public sur la place de marché « ma ville, mon shopping », lancée lors du premier confinement, mais aussi l'ouverture récente du service de *drive*.

Enfin, j'insisterai sur le maintien du lien entre les commerçants et la Ville. À ce propos, Madame la Maire, je profite de cette intervention pour vous transmettre les remerciements de nombreux commerçants, qui m'ont dit avoir apprécié, je dirai même avoir été touchés par votre visite, samedi dernier, jour de leur réouverture. Les témoignages reçus sont vraiment très nombreux.

Car en effet, outre les aspects ou les effets financiers désastreux prévisibles, toutes ces actions de la Ville ont un objectif : lutter contre un autre danger, celui de l'isolement. Il fallait pour cela maintenir le moral, ne surtout pas laisser s'installer, chez les commerçants, chez nos commerçants, le sentiment d'être laissés seuls face à cette crise, abandonnés. Maintenir le lien, maintenir l'esprit, c'est aussi pour cela que nous avons décidé de maintenir les illuminations de Noël.

Je ne doute pas par ailleurs que ces actions concrètes mises en place dans l'urgence trouveront un prolongement pérenne. Tout d'abord, une méthode de travail concertée, basée sur la confiance réciproque, à l'image du dialogue social territorial mise en place depuis 2014 pour les ouvertures dominicales, dont nous reparlerons tout à l'heure. Ensuite, la transition numérique du commerce nantais est désormais largement entamée : en un mois, 70 % de nouvelles boutiques inscrites, le doublement du nombre de produits en ligne, et le nombre d'acheteurs a également presque doublé sur la plateforme « ma ville, mon shopping ». Il y a aussi la mise en place de ce nouveau service qu'est le *drive*, qui s'inscrit dans la démarche appelée « commerce du futur ».

Enfin, je soulignerai des choses moins quantifiables, mais inestimables, comme de nouvelles solidarités entre les commerçants, de nouvelles solidarités entre les commerçants et leurs clients et de nouvelles collaborations entre la collectivité et les représentants des commerçants. Même en période de confinement, à Nantes, on reste solidaire, à Nantes, on sait se parler, à Nantes, on sait travailler ensemble, et ces aides en sont l'expression du résultat. C'est aussi cela, la démarche citoyenne, sociale et écologique.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Richard Thiriet.

**M. THIRIET, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire. Bonjour à tous. Madame Oppelt aurait apprécié, je pense, que je prenne la parole au nom de la droite conservatrice qui cherche la polémique. Je suis désolé, Madame Oppelt, mais je vais prendre la parole au nom du

**VI – 26**

groupe « Mieux vivre à Nantes » et faire une proposition, ce qui me semble être le rôle essentiel des élus.

Je salue les efforts qui ont été faits pour trouver des solutions pour les commerces, les restaurants et toutes les activités en grande difficulté. Merci à chaque agent et à chaque élu. Au-delà de cette mesure municipale d'un coût de 100 000 €, il sera voté, la semaine prochaine, un ensemble d'aides supplémentaires lors du conseil métropolitain, engageant à nouveau financièrement la Ville. Ces mesures municipales et métropolitaines vont dans le bon sens.

En lien avec le vœu qui a été exprimé sur l'accompagnement financier de l'État, il est important de rappeler aux élus que nous sommes que le gouvernement avait proposé, en juin, aux collectivités locales, de renoncer à percevoir une partie de la cotisation foncière des entreprises moyennant une compensation financière. La délibération devait se tenir avant le 31 juillet, et à ma connaissance, et à la différence de villes comme Lyon ou Lille, pourtant pas si différentes politiquement de la nôtre, Nantes n'a pas pris le temps de proposer, donc de voter cette délibération. 460 communes et intercommunalités de France ont pris cette décision.

Nous avons donc commis une erreur qu'il nous semble essentiel de réparer. Nous demandons aujourd'hui, a minima pour les entreprises qui subissent une fermeture administrative jusqu'au 20 janvier, à Nantes, de les exonérer des deux tiers à la fois de leur cotisation foncière des entreprises et de leur taxe foncière. Pour précision, la taxe foncière est presque systématiquement refacturée par les propriétaires à l'exploitant, donc aux commerces et aux restaurants en difficulté. Soutenons les entreprises qui payent des impôts et participent ainsi au financement de nos politiques publiques, de notre sécurité sociale, et qui sont des employeurs locaux. Que répondre à des entreprises qui vous disent qu'elles ont été fermées ou quasi inactives six mois de cette année mais qu'elles paient douze mois de taxe et de cotisation ? Pour un restaurant de centre-ville, la taxe foncière peut représenter 3 000 à 5 000 €.

Aider est une chose, exonérer en est une autre. Exonérer serait une marque de soutien fort à des entreprises qui, si nous ne soulageons pas leur trésorerie immédiate, vont probablement, hélas, pour une grande partie d'entre elles, disparaître. La taxe foncière et la cotisation foncière des entreprises sont à payer le 15 décembre. Si jamais il venait à l'idée de penser que c'est trop tard, il faudrait alors très rapidement une prise en charge rétroactive. Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Robin Salecroix a demandé la parole.

**M. SALECROIX, Conseiller municipal** – Bonjour à tous. Madame la Maire, chers collègues, je souhaitais rebondir à l'occasion des propos de Madame Oppelt, qui, on le voit, sur une délibération qui est censée tous nous rassembler sur cette question du soutien au commerce, instrumentalise ce sujet. Madame Oppelt appuie en effet, si je comprends bien, la proposition d'interdire aux manifestants les zones à forte densité commerciale et notamment, notre centre-ville. Donc on le voit bien, plutôt que de résoudre les maux de notre société que sont la précarité galopante, les inégalités, dans la majorité actuelle, on préfère s'attaquer aux symptômes. Au lieu de vouloir une fois encore bafouer le droit de manifester, qui est un droit constitutionnel, notre députée ferait mieux de trouver des réponses politiques aux revendications légitimes de ses concitoyens, notamment en termes de pouvoir d'achat ou d'emploi et de services publics. C'est, selon nous, la seule réponse véritable pour une relance du pays, et c'est beaucoup mieux que vouloir verser dans l'autoritarisme, comme le fait le président actuel, à la fois vis-à-vis des parlementaires, à la fois vis-à-vis des élus locaux ou de ses propres concitoyens.

Pour terminer sur une note un peu plus légère, je me tiens à la disposition de Madame Oppelt pour balayer avec elle l'histoire de mon parti, qui n'a jamais été à la gauche de la gauche mais au contraire, les deux pieds ancrés au cœur de la gauche.

Je vous remercie de votre attention.

**VI – 27**

**Mme la MAIRE** – Merci. Tristan Riom.

**M. RIOM, Adjoint** – Bonjour, Madame la Maire, bonjour, chers collègues. Je voulais également réagir aux propos de Madame Oppelt, qui m'ont un peu étonné. Je voulais vous dire que je suis fier de manifester contre les violences faites aux femmes à Nantes. Je vous rappelle que c'est la cause du quinquennat, donc je suis sûr que vous étiez aussi favorable à cette manifestation. Contre Amazon, nous manifestons avec des commerçants et nous faisons aussi des actions pour montrer d'autres modèles économiques que nous voulons valoriser. Je vous encourage à vous rendre sur « [jachetedansmazon.fr](http://jachetedansmazon.fr) » pour voir ce que proposent les militants. Nous manifestons aussi contre la loi de sécurité globale, qui inquiète les journalistes, les citoyens, les associations, donc beaucoup de monde. Je pense que là, il faut peut-être renverser ce que l'on appelle la charge de l'accusation.

Je pense que le problème, ce ne sont pas les manifestants. C'est le fait de faire passer des lois liberticides et qui font autant remuer, de manière précipitée, avec un peu d'amateurisme, peut-être, en tout cas, de retours en arrière, puisque maintenant, on va réécrire l'article 24, mais sans doute sans les parlementaires. Il me semble que le problème est celui-là et je pense que les gens qui vont dans la rue pour défendre notre liberté d'expression et notre droit à manifester, nous n'avons pas à les accuser de quoi que ce soit parce qu'ils sont inquiets et qu'ils veulent le faire savoir. Puisque nous cherchons des propositions, je vous propose, Madame Oppelt, de défendre le fait d'arrêter le travail sur cette loi ou en tout cas, d'arrêter de le faire de manière précipitée, comme cela, la manifestation n'aura pas lieu. Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Jeanne Sotter.

**Mme SOTTER, Conseillère municipale** – Bonjour, Madame la Maire, bonjour à tous. Un petit mot pour vous rappeler qu'en plus du soutien aux commerçants, nous soutenons aussi ardemment les artisans, pour vous rappeler que depuis hier soir, jeudi soir, au marché de Talensac, la Ville a mis à disposition des espaces pour que plusieurs artisans créateurs puissent exposer. Ce sera renouvelé jeudi prochain et le jeudi suivant, tous les jeudis soir, de 17 heures à 20 heures, jusqu'à Noël. Je vous invite tous à aller faire vos achats de Noël là-bas pour les soutenir également.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Madame Oppelt a redemandé la parole. Allez-y.

**Mme OPPELT, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Simplement, je voudrais tout de même rappeler que cette demande de protection des cœurs de ville est une demande des associations de commerçants. C'est pour cette raison qu'effectivement, j'ai souhaité les soutenir. Soutenir nos commerçants, c'est aussi les écouter, c'est une demande forte de leur part. Il ne s'agit pas d'interdire de manifester. La manifestation est un droit et évidemment, je soutiens ce droit, qui me semble important. Cependant, on constate tout de même globalement, à Nantes, et c'est assez historique, ce n'est pas seulement lié à une loi, que les manifestations terminent quasiment systématiquement par de la casse. Moi, je tiens à ce droit de manifester, mais je pense qu'il ne faut pas oublier que nous avons un devoir de ne pas casser.

Concernant la loi de sécurité, je vais aussi vous répondre, parce que finalement, il y a une instrumentalisation de cette loi. Je tiens à rappeler d'ailleurs qu'elle a été travaillée avec les élus locaux et d'ailleurs, je remercie France urbaine et Madame Johanna Rolland, qui en est présidente, de nous avoir aidés à travailler des amendements, dont des amendements proposés sur l'article 24, qui proposent d'aller encore plus loin dans le renforcement de la protection de la police et de nos gendarmes, puisque cet amendement de France urbaine proposait de protéger les ASVP et la police municipale.

Cependant, je voudrais tout de même dire que cette loi permet d'abord d'étendre les compétences de la police municipale. Elle permet aussi de créer une police municipale à Paris.

**VI – 28**

Elle permet également de travailler mieux avec les agents de sécurité, de réglementer aussi nos caméras, puisque ce n'était pas le cas, jusqu'ici : la CNIL et le Conseil d'État nous l'ont demandé. C'est donc une loi qui est très complexe sur le sujet de la sécurité. Il ne faut pas l'oublier et il ne faut pas s'arrêter simplement sur un article, qui a d'ailleurs été soutenu par nos élus locaux en très grande majorité. C'est une demande des élus locaux et de la police, évidemment, et de la gendarmerie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Plusieurs éléments de réponse à différentes choses qui ont été évoquées. Monsieur Thiriet, si je comprends bien votre demande, c'est en réalité une demande de pouvoir accéder à une exonération des entreprises sur la CFE. Or comme vous l'avez rappelé dans vos propos, le gouvernement avait ouvert cette possibilité lors du premier confinement. Nous avons pris, à Nantes, une autre option avec notamment, le choix du maintien du VAN et de la saison touristique, et donc, d'investir sur ce sujet, parce que nous savons qu'il y a là un levier important, notamment pour les restaurateurs et les hôteliers. En revanche, dans la période dans laquelle nous sommes désormais, il n'y a pas de possibilité juridique telle que celle que vous décrivez aujourd'hui. C'est le premier élément de réponse.

Ensuite, deux choses à la suite de l'intervention de Madame Oppelt et d'abord, sur la première intervention, concernant la question des parcours de manifestations. Moi, je voudrais dire trois choses assez simples. Le droit de manifester, dans notre pays, est inaliénable. Il est absolument essentiel. Le droit de manifester, ce n'est jamais le droit de casser, jamais. Rien ne justifie jamais la moindre casse ni la moindre violence. Enfin, en ce qui concerne les questions de parcours, je note, moi, Madame, que les organisateurs de la prochaine manifestation, et je salue leur sens des responsabilités, ont, à ma connaissance, fait un choix de parcours qui vise justement à entendre la demande qui a été faite par les commerçants du centre-ville et à les préserver. Je crois que nous pouvons saluer le sens des responsabilités de ces organisations, qui ont choisi et évoqué un parcours en conséquence.

Enfin, je voudrais revenir sur la question du projet de loi de sécurité globale, puisque vous l'avez évoqué, Madame Oppelt, en essayant d'introduire une forme de confusion entre les propositions de France urbaine et les questions de fond que pose ce sujet. D'abord, je le dis de manière très claire et très ferme : je suis totalement opposée à l'article 24 tel qu'il est aujourd'hui rédigé, qui, premièrement, ne répond pas, en réalité, à la légitime question de la protection des policiers, et deuxièmement, vient mettre en péril nos libertés et notamment, la liberté de la presse. J'entendais, il y a quelques jours, Monsieur Jean-Louis Debré expliquer pourquoi cet article 24 n'était ni utile, ni nécessaire. Je crois que dans la galaxie politique, on ne peut pas vraiment le qualifier d'être gauchiste. Je vous invite donc à écouter certaines voix de sagesse, qui nous amènent, je crois, à un point assez profond du fonctionnement de notre pays : chaque fois qu'il y a une difficulté, il y a une loi. Chaque fois qu'il y a un événement, il y a émotion, politique de communication et donc, choix d'une loi pour y répondre. Alors qu'en réalité, un certain nombre de moyens existent. Le sujet est celui de la volonté et de la capacité de les faire appliquer.

Enfin, en ce qui concerne la proposition de France urbaine, puisque, vous l'avez dit ici, vous avez essayé de l'instiller hier, je veux répondre de manière claire. L'association France urbaine a pris position sur cette loi à l'époque, Madame, où elle était d'initiative parlementaire, à l'époque où elle n'avait pas été instrumentalisée par un ministre de l'Intérieur pour servir une stratégie de communication personnelle. Et à l'époque où cette loi était d'initiative parlementaire, elle visait en effet, pour une part, et vous l'avez dit à juste titre, à clarifier ce qui pouvait être de l'ordre de la compétence des polices municipales et ce qui pouvait être de l'ordre de la compétence des polices nationales. Et en effet, à cette époque, France urbaine a fait un certain nombre d'amendements pour venir nourrir la capacité d'action des policiers municipaux. Je donne un exemple très concret, pour ceux qui nous écoutent. C'est par exemple l'autorisation d'avoir accès au fichier des voitures volées. Voilà une chose très concrète, très précise, qui figurait dans ces possibilités.

**VI – 29**

Je peux vous dire, Madame, que le bureau exécutif de France urbaine s'est réuni la semaine dernière et qu'au vu, je le redis, du dévoiement de l'esprit initial du projet de loi, je le rappelle, d'origine parlementaire, désormais instrumentalisé par le politique, le ministre de l'Intérieur, pour une politique de chiffres et une politique de communication, il est absolument inexact de dire que le bureau exécutif de France urbaine, dans sa diversité politique, je le rappelle, puisque ce bureau exécutif est composé de Monsieur Moudenc, de Monsieur Piolle, de Madame Appéré et de moi-même, est favorable à ce projet de loi. Voilà pour la clarté des positions des uns et des autres.

Je vous propose de revenir à notre délibération et, comme je l'ai suggéré, sauf s'il y a une demande de vote séparé, nous allons passer à la présentation de la délibération 7, puis de la délibération 8, puisque tout cela concerne le soutien aux acteurs dans cette période compliquée, acteurs économiques, pour la délibération 6, acteurs associatifs, pour la délibération 7, acteurs culturels, pour la délibération 8, et je vous proposerai donc, à l'issue, un vote groupé.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.*

---

**Mme BERTU, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

*Vie associative – Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises – Cinquième répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation*

**Mme BERTU, Adjointe** – Merci. Bonjour à toutes et à tous. Cette délibération concerne le soutien à la vie associative avec notamment, une répartition de subventions.

Les associations, comme de nombreux acteurs économiques et sociaux, sont fortement impactées par la crise sanitaire. Elles ont dû faire face à l'arrêt brutal de leurs activités, à l'annulation d'événements qui, au-delà de l'investissement et du travail important qu'ils peuvent demander, sont souvent sources de revenus, et il leur est très difficile de se projeter sur la sortie de crise. Il me semble important de souligner tout de même que le secteur associatif s'adapte, s'engage et agit pendant la crise pour maintenir des actions essentielles à la population nantaise dès que c'est possible.

Face à la crise, nous avons décidé la mise en place d'un fonds de soutien d'un million d'euros en faveur des acteurs associatifs nantais dès le Conseil municipal du 30 avril 2020. Ce fonds exceptionnel est dédié aux associations qui rencontrent des difficultés financières en raison de l'impact de la crise sanitaire dans la mise en place de leurs projets.

Au-delà du soutien financier que représente ce fonds, un accompagnement est proposé aux associations qui en auraient besoin.

Lors des séances du Conseil municipal du 15 juillet et du 9 octobre dernier, nous avons soutenu 23 associations pour un montant total de 158 858 €. Nous proposons aujourd'hui de soutenir 39 nouvelles associations pour un montant total de 337 190 €. Au total, en 2020, ce sont 62 bénéficiaires et près d'un demi-million d'euros versés à des associations nantaises impactées par la crise sanitaire.

Parmi les associations, j'aimerais citer le restaurant associatif Interlude, que la crise sanitaire et sociale a durement touché, ou encore, Les Écossolies, qui ont dû renoncer à l'organisation de la 12<sup>e</sup> édition de l'Autre Marché en physique, mais qui ont décidé de proposer une offre en ligne, que vous pouvez retrouver notamment sur « MaVilleMonShopping ». Le soutien répond à une multitude de besoins concrets et urgents. Les types d'associations sont très divers : associations sportives, artistiques, solidaires, dans le domaine de l'enfance ou encore de la vie sociale. Le fonds Covid monte clairement en puissance depuis le mois d'octobre et d'autant plus avec ce deuxième confinement, ce qui nous conforte dans notre décision de poursuivre l'ouverture du fonds au-delà de l'année 2020.

**VI – 30**

Cette délibération vous propose également des répartitions de subventions de fonctionnement pour un montant de 27 000 €, parmi lesquelles les Ateliers de bricolage des Dervallières ou encore la Cocotte solidaire, qui est un projet initialement issu des « 15 lieux à réinventer », des subventions exceptionnelles, pour un montant de 57 765 € ainsi que des subventions spécifiques dans le cadre notamment des emplois aidés.

Cette délibération vous propose enfin d'accompagner des associations dans des projets émergents pour un montant de 40 000 €. Vous y trouverez notamment le Refugee Food Festival, dont la première édition a été un vrai succès, puisque toutes les places sont parties en quelques heures, ou encore la Brico Lowtech, pour son projet autour de « zéro-gâchis » pour la valorisation des déchets de cuisine.

Je vous demande donc, mes chers collègues, d'approuver le versement de ces subventions en faveur des associations pour un montant total de 488 836 €.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Mme Weiss.

**Mme WEISS, Conseillère municipale** – Merci, Madame la Maire. Effectivement, il est très important, encore dans le contexte actuel, de poursuivre le soutien aux associations. Nous, nous avons plusieurs interrogations. Il y a tout de même plusieurs milliers d'associations à Nantes et nous voyons souvent les mêmes associations qui reçoivent des subventions, à la fois dans cette délibération, mais aussi dans d'autres délibérations prises en conseil. Nous soulignons un manque de diversité. À cet effet, il avait justement été décidé, dans le cadre de la charte de déontologie, pour plus de clarté et de transparence vis-à-vis des Nantais sur les attributions de subventions, de prévoir que nous ayons à chaque fois, à chaque conseil, une explication sur le niveau de la demande, la somme proposée, l'historique sur deux ans des sommes attribuées et la motivation de l'attribution ou du refus. C'est l'article 5 de la charte de déontologie que nous avons votée le 9 octobre dernier.

Je m'interroge parce qu'à ce jour, la charte s'applique, puisque nous l'avons votée. Nous nous sommes d'ailleurs pliés à la déclaration d'intérêt en tant que conseillers municipaux, et j'ai l'impression qu'on ne l'applique pas sur les subventions. Je souhaitais donc avoir des explications sur ce point. Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Valérie Oppelt.

**Mme OPPELT, Conseillère municipale** – Merci. Notre groupe tient à saluer cette aide exceptionnelle auprès de nos associations, qui rencontrent actuellement des difficultés supplémentaires à l'heure de ce second confinement particulièrement. Je souhaite rappeler d'ailleurs à cette occasion l'engagement de l'État dans le cadre de « France relance ». J'en profite pour faire appel aux associations de lutte contre la pauvreté, notamment. Un plan de soutien exceptionnel de 100 M€ est déployé sur deux ans. Celui-ci est mis en œuvre par le ministère des Solidarités et de la Santé. Il y a un appel à projets qui est actuellement ouvert jusqu'au 15 janvier, qui montre d'ailleurs une volonté d'union nationale et de continuité pour assurer un réel soutien auprès des plus précaires.

Sur cette même délibération, je souhaite, de la même manière, renouveler notre souhait de transparence sur l'attribution et le suivi dans le temps des subventions aux associations. C'est pourquoi, Madame le Maire, si c'est possible, nous souhaiterions avoir accès à l'open data des attributions et non uniquement, comme j'en avais eu la proposition lors de la commission, un rapport qui date, en l'occurrence, de 2017.

Merci beaucoup.

**Mme la MAIRE** – Merci. Bassem Asseh.

**VI – 31**

**M. ASSEH, Adjoint** – Madame la Maire, chers collègues, je pensais que nous serions tous d'accord pour voter cette délibération. Peut-être que cela sera le cas, mais je ne m'attendais pas à toutes ces demandes de transparence et toutes ces demandes, comme si nous avions quelque chose à cacher. La vitalité associative, c'est important dans une ville comme Nantes. Je pense que quiconque s'est installé récemment à Nantes vous dira qu'il est impressionné par la vitalité de notre tissu associatif. Vous passez régulièrement votre temps à nous dire qu'il faut de la transparence, qu'il faut ceci, qu'il faut cela... Évidemment, la transparence se fera. Nous nous sommes engagés là-dessus. Et nous le ferons. C'est juste que les choses ne se font pas en un clic, parce que ce n'est pas simplement un logiciel qui produit des données. Ce sont des hommes et les femmes qui collectent des informations et qui les mettent en œuvre, et cela viendra. Le règlement intérieur sera appliqué en tout cas.

Pour revenir sur la question de la vitalité associative, aider les associations, c'est en parler, en tout cas, c'est bien, mais les aider concrètement, c'est encore mieux. Ce fonds de soutien témoigne de notre attachement, dans cette Ville, de notre volonté d'accompagner les salariés des associations mais aussi, évidemment, les bénévoles. Cette année 2020 est un peu particulière. C'est vraiment dans le cadre d'une urgence à la fois économique, sociale et sanitaire que les opérations de ces associations se sont mises en œuvre. Par conséquent, cette année étant un peu particulière, je souhaitais appuyer en particulier et donner comme illustration ce qui a été fait cet été, en 2020, par un nombre vraiment important d'associations, qui sont intervenues en particulier dans les quartiers populaires, à la fois sur des questions d'aide alimentaire mais aussi sur des questions d'organisation de la vie des enfants et des adolescents pendant l'été, puisque c'est un été où beaucoup ne sont pas partis. C'est un été où beaucoup étaient également stressés par la situation sanitaire, il ne faut pas l'oublier. Donc à côté de la distribution alimentaire, des activités ont été organisées par les associations pour que ces enfants et ces adolescents puissent avoir un été aussi normal que possible. J'étais encore hier avec l'association Ville simplement. Nous étions en visioconférence avec une quinzaine de jeunes hommes et de jeunes femmes qui ont raconté leur expérience de cet été et comment ils ont pu travailler avec les enfants et les adolescents, y compris en les emmenant, pour quelques escapades ponctuelles, du côté de Préfailles, par exemple. Tout cela n'aurait pas pu se faire sans l'effort qui est réalisé par différentes institutions et en particulier, notre collectivité, en termes d'aide aux associations et plus particulièrement, aux associations dans les quartiers populaires.

Nous sommes actuellement dans la phase où justement, pour la politique de la Ville, nous faisons les revues de projets de Bellevue, des Dervallières, de Nantes Nord, ces jours-ci, de la Bottière, un peu plus tard, et les conseils citoyens, qui contribuent aussi à la vitalité associative de notre ville, y participent et apportent leur contribution à ces projets de rénovation urbaine, à ces projets humains, aussi, qui concernent nos quartiers populaires.

La vie associative est plurielle dans notre ville. Il faut la soutenir encore et encore, et encore plus dans le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui. Les associations sont un levier de lutte contre les assignations. Elles sont un levier pour plus d'émancipation, l'émancipation, cette promesse républicaine que les associations transforment au quotidien en quelque chose de très réel pour les habitants de cette ville.

Merci pour votre attention.

**Mme la MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Rapidement, j'ai entendu ce que vient de nous expliquer Bassem Asseh. Je crois qu'ici, personne ne remet en cause et la vitalité des associations et le rôle fondamental que ces associations jouent dans tous les domaines auprès de nos concitoyens dans les diverses thématiques sur lesquelles elles interviennent. Ce n'est absolument pas le sujet. Tout à l'heure, Madame le Maire nous expliquait que l'on ne pouvait pas réunir la commission des vœux parce que le règlement intérieur n'avait

**VI – 32**

pas été voté mais que dès qu'il serait voté, évidemment, les règles que nous nous fixons à nous-mêmes seraient appliquées, et en même temps, on nous dit que nous avons voté la charte d'éthique et de déontologie mais qu'elle ne s'appliquera pas tout de suite. La transparence est quelque chose d'important. Quand on se fixe des règles, il faut les appliquer, et ceci ne remet absolument pas en cause l'importance, l'intérêt de nos associations, qui jouent un rôle fondamental, en complément et parfois à la place des collectivités locales, pour certaines d'entre elles, grâce au soutien de la municipalité. Mais je rappelle que la Ville de Nantes soutient un nombre relativement limité d'associations, quand on regarde le nombre d'associations, plus de 7 000, à l'échelle de notre ville. Il ne faut pas confondre les choses et je voulais rétablir quelques éléments.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je vous propose, chers collègues, de passer à la délibération 8, puisque je rappelle que nous procéderons à un vote groupé pour les délibérations 6, 7 et 8.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.*

---

**M. SEASSAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

*Fonds de soutien exceptionnel aux acteurs culturels du territoire – Répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation*

**M. SEASSAU, Adjoint** – Merci, Madame la Maire. Vous me permettrez de profiter de ce format un peu baroque pour, avant de présenter ma délibération, réagir en quelques mots aux interventions de Valérie Oppelt, qui me semble aujourd'hui très en forme, dans le soutien sans faille à ce gouvernement, simplement pour lui dire que l'on ne peut pas appeler à l'union nationale en réduisant le rôle du parlement et même, du conseil des ministres, au profit du conseil de défense à portion congrue. Il y a là des droits qu'elle serait inspirée de défendre.

Deuxièmement, je rappelle qu'à la faveur de cette crise sanitaire, y compris avec les choix qui ont été faits, des choix très politiques, nous assistons à une explosion de la grande pauvreté, à une explosion du recours à l'aide alimentaire, puisqu'elle est aujourd'hui, d'après les dernières statistiques, huit fois plus importante que dans les années 1980, qui étaient pourtant déjà touchées par le chômage de masse. Ensuite, je voulais lui dire que j'ai trouvé un peu baroque son intervention de soutien aux associations, qui ont été principalement impactées dans tous les secteurs par la fin des emplois aidés.

Cette situation se ressent en matière culturelle. Il y a eu beaucoup d'hésitations. Elles ont pesé très lourd dans le moral de nos structures culturelles. Nous avons vu le président de la République oublier à plusieurs reprises le secteur culturel, puis, à l'Assemblée nationale, le chef de file de votre parti indiquait combien les activités culturelles n'étaient en réalité pas essentielles. Voilà un débat que nous pensions oublié depuis un certain temps, peut-être depuis André Malraux, qui nous disait que la culture était ce qui avait permis à l'humanité d'être autre chose qu'un accident de l'univers. Je rappelle donc il y a besoin, au-delà de manger, dormir, travailler, de ces grandes nourritures terrestres que sont les activités culturelles.

Cela me permettra une transition, vous l'aurez compris, toute trouvée pour entrer dans l'exposé de cette délibération, pour laquelle je vous épargnerai la lecture du nombre d'associations et de structures soutenues au profit d'un bilan, que nous essayons le plus synthétique, du recours à ce plan de soutien.

Je rappelle d'abord les objectifs de soutien à l'emploi culturel autour de deux grands volets. Il s'agit d'abord de la relance des activités culturelles. Nous avons imaginé, dans le premier confinement, nous aurions espéré ne pas être contraints entre deux confinements, mais la crise

**VI – 33**

sanitaire est bien là. Il y avait donc cet objectif de relance et un objectif de consolidation. Du reste, la délibération est bien présentée pour pouvoir quantifier et qualifier ces deux objectifs.

C'est aussi une méthode, la complémentarité de l'action de l'ensemble des pouvoirs publics, et une méthode plus particulière, qui, je crois, a été très appréciée par les acteurs culturels est celle de la parité de la gestion des fonds avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique, puisque nous instruisons les dossiers en commun. Cela a conduit à avoir un meilleur effet de levier, avec une sollicitation des fonds et une très grande majorité de dossiers soutenus en commun.

Pour finir sur un premier bilan, d'abord, nous avons désormais épuisé le fonds, avec ce que nous nous apprêtons à voter, et nous l'aurons même dépassé, puisque c'était un fonds d'un million d'euros et que nous arrivons en totalité à près d'1,1 M€, puisque la direction du développement culturel a procédé à la mobilisation de tous les crédits pour abonder le plus grand nombre de structures et d'associations. Ce que l'on constate, c'est que 65 % des crédits ont été affectés à la relance, et heureusement que nous l'avons fait, puisque nous avons eu, de ce point de vue, un bel été et un beau début d'automne nantais. 65 % des crédits ont donc été affectés à la relance, mais seulement 45 % des associations sont concernées. Vous aurez compris que l'effet s'inverse, puisque 60 % des associations, donc un nombre plus important d'associations, ont sollicité le fonds sur la question de la consolidation pour seulement 35 % des crédits.

Dernier élément d'appréciation : 72 % de nos aides sont allées au spectacle vivant, particulièrement touché, et c'est naturel, par la nature de la crise et des restrictions sanitaires. De ce point de vue, nous mobilisons donc l'ensemble du fonds et même, vous l'avez compris, nous l'avons dépassé. Nous aidons à nouveau dans le secteur des arts visuels, ce qui me semble important, comme dans celui des théâtres, dans la délibération qui vous est proposée.

Enfin, nous savons, et les chiffres de bilan que je viens de vous exposer le montrent, que la question de la consolidation des structures et des difficultés financières est probablement devant nous, avec des effets particulièrement durables pour ce secteur, et que nous aurons à considérer la nature de notre action dans le cadre de nos préparations budgétaires pour l'année prochaine, avec des options qu'il conviendra de considérer. Je voulais simplement dire, puisque c'est une séance publique, que nous serons au rendez-vous de la crise aux côtés des acteurs qui ont été particulièrement mobilisés pour la relance, pour le maintien à flot de toutes les organisations, pour l'aide aux artistes et, je tiens à le préciser, pour la mise en œuvre de conditions sanitaires extrêmement strictes et particulièrement efficaces lorsque les salles ont pu être ouvertes, entre les deux confinements. Et je ne doute pas que ce sera le cas dès le 15 décembre, où un certain nombre de salles pourront rouvrir.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme la MAIRE** – Merci. Sarah El Haïry.

**Mme EL HAÏRY, Conseillère municipale** – Merci beaucoup, Madame le Maire. Je souhaitais apporter un petit complément à ces différents propos concernant la vie associative. Je crois que la nécessité qui est la nôtre, c'est évidemment de soutenir collectivement. Et oui, l'unité nationale est possible, parce que pour soutenir nos associations, nous avons évidemment besoin de nos engagements locaux, mais nous avons aussi, et nous pouvons nous y appuyer, l'engagement fort du gouvernement et de la majorité et, très largement, de tous les bancs du parlement. Les réponses qui ont été apportées et que nous confortons aujourd'hui, parce que nous voterons évidemment ces résolutions, sont de deux ordres : économique et humain. Économique, bien sûr, parce que le confinement, parce que la crise sanitaire qui percute notre pays touchent des associations de différentes tailles. Les réponses sont donc en fonction des tailles. Pour les plus petites d'entre elles, il y a un fonds qui a été renforcé de 20 M€ sur le fonds de développement de la vie associative pour celles qui n'ont pas de salariés. Pour celles qui ont

**VI – 34**

entre un et dix salariés, il y a un fonds d'urgence, avec une réponse très spécifique et très simple. Pour les plus grandes d'entre elles, il y a eu un fonds de soutien de 100 M€.

Mais Madame le Maire, ce que je souhaite vraiment rappeler ici, c'est que l'engagement de notre Ville, l'engagement, je crois, de la majorité de nos collègues du Conseil municipal, ce n'est pas la division ou la chicanerie sur le soutien au monde associatif. C'est un soutien plein, complet, sectoriel et spécifique, et je crois qu'il n'y a pas de débat ou de tension à avoir. Au contraire, je pense que nous devons rappeler le soutien humain par les emplois, par le soutien aux bénévoles, par la mise à disposition et le soutien, plus que jamais, des agents qui accompagnent la vie associative et, très largement, de tous les élus. Par conséquent, en réponse entre autres à notre collègue Bassem Asseh et à notre collègue Aymeric Seassau, il n'y a pas de divisions et ce sont, je pense, des moments, des sujets sur lesquels il faut rappeler et conjuguer les efforts, qu'ils soient nationaux ou locaux. En conjuguant les efforts, alors, nous serons à la hauteur de ce moment.

Je vous remercie, Madame le Maire.

**Mme la MAIRE** – Merci. Mahaut Bertu.

**Mme BERTU, Adjointe** – Merci. Je suis ravie d'entendre que vous apportez un soutien plein et entier, parce que ce que soulignaient vos collègues, c'était bien que certaines associations apparaîtraient à de trop nombreuses reprises et que nous privilégierions certaines par rapport à d'autres. J'en profite donc pour refaire un point sur la manière dont cela fonctionne. Si vous voyez des associations revenir, c'est bien parce que l'association dont vous parlez à chaque commission est une association qui est subventionnée par la vie associative, et je présente donc cette délibération, mais également, sur certains projets, par la jeunesse, et Pauline Langlois Le présentera tout à l'heure, et pour d'autres volets, dans d'autres circonstances, et concrètement, c'est le cas, par le fonds Covid. Vous voyez donc bien une association qui apparaît sur plusieurs lignes. Cela ne veut pas dire que nous la privilégions par rapport à d'autres. C'est juste qu'elle a plusieurs projets qui apparaissent dans plusieurs lignes de la Ville.

Pour répondre aux questions qui avaient été posées au sujet de la charte et du règlement intérieur, je pense que Julien Bainvel conviendra que... Je comprends son idée de comparaison, mais comparer le présentiel en mairie ou en visioconférence pour un Conseil municipal et demander à nos services de se réorganiser totalement pour pouvoir assurer un historique et pouvoir le présenter de manière limpide, cela demande « un poil plus de temps » que de se déplacer en mairie. Donc oui, les services sont en train de se réorganiser. Il a d'ailleurs été présenté à la dernière commission de travail que ce serait mis en place normalement avec une harmonie entre services, pour que ce soit présenté de la même façon, au prochain Conseil municipal, c'est-à-dire celui de février. Cela a été présenté et clairement annoncé. C'est bien en cours, mais cela demande du temps du côté des services.

Et en ce qui concerne le fonctionnement, Valérie Oppelt, vous avez demandé des précisions concernant le fonctionnement de la vie associative à Nantes, ce à quoi je vous ai répondu par la mission d'information et d'évaluation qui date de 2017, effectivement, mais qui reprecise la manière dont fonctionne la collectivité. C'est bien cela que vous demandiez et c'est pour cela que je vous ai adressé ce rapport. Il n'y a pas de problème, je pense que la réponse concordait avec votre demande.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Anne-Sophie Guerra.

**Mme GUERRA, Conseillère municipale** – Je viens d'entendre Mahaut Bertu. J'entends que les services doivent s'organiser. En même temps, je ne suis pas persuadée qu'ils travaillent encore au papier et au crayon. Il y a tout de même des outils numériques, aujourd'hui, qui nous permettent assez facilement de sortir des chiffres.

**VI – 35**

Un petit mot pour les artistes de la filière des arts visuels. Comme tous les autres artistes, c'est vrai, ils traversent une année 2020 avec un certain nombre de difficultés et en réalité, sûrement avec un peu plus de difficultés que beaucoup d'autres, car ils sont majoritairement isolés dans leurs pratiques. Plusieurs associations de notre territoire les accompagnent. C'est le cas de Big City Life, de MilleFeuilles ou encore Zoo galerie, par exemple, que vous nous proposez de soutenir dans le cadre de ce fonds de soutien exceptionnel. Pour les élus du groupe « Mieux vivre à Nantes », il semblerait intéressant que nous facilitions l'expression des artistes de notre territoire à travers leur art : ce qu'ils ont vécu pendant le premier confinement, ce qu'ils vivent encore à l'heure actuelle, bien sûr, comment ils visualisent cette période... Qu'ils transmettent leur ressenti à travers leur art. Ils ont certainement beaucoup de choses à dire, à exprimer. Nous pourrions imaginer, à l'échelle de la ville, un projet de création artistique. Nous pourrions sélectionner différentes œuvres et permettre ainsi à l'artiste de recevoir de la Ville une bourse, une subvention, une rémunération..., le terme n'est évidemment pas défini, en contrepartie de l'utilisation de son œuvre, utilisation temporaire ou pérenne, cela reste également réfléchir. Nous pourrions exposer ces artistes dans les différents quartiers de la ville à partir de juin 2021 et pendant tout l'été, par exemple. Ce serait pour eux le moyen d'exorciser un peu le vécu de ces derniers mois. Ce serait pour nous, surtout, le moyen de les soutenir financièrement. C'est un peu dans l'idée de votre initiative envers Mathieu Hass d'acquérir son œuvre, mais à une autre échelle et pour toucher plus d'artistes.

Nous pourrions aussi décider, pour chaque nouvelle construction d'école primaire ou chaque restructuration d'envergure, d'installer une œuvre artistique. L'idée serait de décliner le dispositif 1 % artistique en l'adaptant si besoin à notre territoire. Cela nous semble également un bon moyen d'aider nos artistes locaux.

Et puis j'espère sincèrement pouvoir obtenir une réponse de votre part car depuis ce matin, nous constatons tout de même que vous avez quelques difficultés à nous faire des réponses concrètes aux questions que nous posons.

Merci beaucoup.

**Mme la MAIRE** – Merci. Aymeric Seassau.

**M. SEASSAU, Adjoint** – Oui, une exposition d'art visuel et d'art contemporain à la fin du printemps ou au début de l'été..., j'ai craint, à un moment donné, qu'Anne-Sophie Guerra nous propose d'inventer le Voyage à Nantes. Mais plus sérieusement, je pense tout d'abord, puisque vous nous parlez beaucoup de transparence, que nous pourrions avoir, et c'est mon souhait, que nous ayons des commissions très libres, des débats en commission qui permettraient d'avoir des échanges et des réponses plus instruites.

Sur le reste, je vous confirme que l'ambition de la Ville est de mieux associer les artistes à la fabrique de la ville elle-même. Nous sommes en train d'explorer toutes les propositions, les formulations qui pourraient nous permettre d'y arriver et de rendre plus régulières ces mobilisations, qui sont déjà assez nombreuses, comme vous le savez certainement.

Enfin, j'ai une petite réserve sur l'injonction de créer autour d'un objet qui serait, si j'ai bien compris, le confinement, l'expression du vécu du confinement des artistes. Je crois que demander à des artistes de créer et de s'exprimer est une injonction assez étrange, puisque c'est ce qu'ils font, et vous l'avez noté vous-même, nous avons mobilisé... Je partage tout à fait, je tiens à le dire, l'appréciation qui est la vôtre pour le secteur des arts visuels, qui est un secteur qui ne dispose pas de statut protecteur de la nature de celui des intermittents du spectacle, par exemple, encore qu'il y aurait beaucoup à dire sur ce statut, qui reste à défendre, et nous le ferons. Mais vous avez raison de dire qu'il y a là une cible toute particulière. Nous avons aidé, vous le savez, avec le dispositif Art Delivery permettant à l'école des Beaux-Arts d'acquérir un certain nombre d'œuvres d'artistes locaux : 100 000 € pour des œuvres pouvant aller jusqu'à 5 000 €, cela fait tout de même beaucoup d'œuvre de cette nature-là qui pourront

**VI – 36**

être achetées sans commande publique, c'est-à-dire sans demander aux artistes de calibrer leur expression, qui doit rester souveraine, libre et entière.

En tout cas, les propositions que vous formulez seront évidemment examinées dans la montée en puissance de ce que nous appelons la « cité des artistes » au cours du mandat.

**Mme la MAIRE** – Merci. J'ajoute que toutes les nouvelles écoles s'engageront naturellement dans le 1 % artistique, ce qui est aussi un élément complémentaire des perspectives évoquées par Aymeric Seassau. Patrice Boutin.

**M. BOUTIN, Adjoint** – Je voulais intervenir à la suite de l'intervention valorisant l'aide de l'État par rapport à la culture. La situation pour les artistes, je tiens à le rappeler, est dramatique. Nous sommes dans une inconnue, parce que comme le disait Aymeric, les salles ont été fermées pendant très longtemps et dès lors, avec une incapacité pour les artistes de se produire et donc, d'avoir des cachets. Le président de la République a parlé d'une année blanche, qui n'est absolument pas une année blanche. C'est simplement un recul des droits jusqu'au 31 août 2021. Mais au 31 août 2021, les artistes devront justifier de leur nombre d'heures pour pouvoir bénéficier de nouveau de leur allocation de chômage. Comment parler d'un réel soutien ? Il y a plutôt une surdité, parce que nous demandons des explications auprès du gouvernement par rapport à cette situation précise de l'emploi dans le spectacle. Donc 20 M€... En plus, si l'on regarde dans le détail, beaucoup de choses sont concentrées sur la région parisienne, en tout cas dans les aides pour la culture. Donc non, je ne pense pas que l'on puisse être satisfait, actuellement, de la position du gouvernement par rapport aux artistes.

C'est ce que je voulais dire. Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais vous inviter, chers collègues, à voter, je le rappelle, sur les délibérations 6, 7 et 8, en précisant qu'Olivier Chateau ne prend pas part au vote pour la délibération n° 8.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.*

*Non participation au vote de M. Chateau pour l'association Pro Arte Graphica, pour la délibération 8.*

**Mme la MAIRE** – Chers collègues, je vous invite à passer la délibération n° 9. Nous allons ainsi entamer une série de délibérations qui vont nous parler d'éducation puis de familles et de parentalité. Je vous proposerai, sauf demande contraire, un vote groupé sur les délibérations 9 à 15.

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 9, intitulé :

*Quartier Hauts-pavés/Saint-Félix – Restructuration et extension de l'école élémentaire Marie-Anne du Boccage – Ajustement de l'enveloppe budgétaire – Lancement des consultations travaux – Approbation*

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Madame la Maire, chers collègues, je souhaite commencer ma présentation en saluant une nouvelle fois l'ensemble de la communauté éducative, qui, dans le contexte de crise sanitaire qui est le nôtre, fait face en première ligne et depuis plusieurs mois maintenant aux aléas et aux rebonds de la crise sanitaire, liés à la mise en place des protocoles pour l'encadrement des enfants, et qui poursuivent leur travail d'éducation auprès des enfants mais aussi d'écoute et d'accompagnement des familles. Je parle bien sûr des enseignants, des ATSEM, des animateurs, mais aussi des intervenants dans les associations, lorsque leur activité est possible, et de tous les agents de la Ville qui permettent aux écoles de rester ouvertes dans des conditions sanitaires et de sécurité acceptables. Tous, par leur professionnalisme, leur souci du service public, leur capacité d'adaptation et leur solidarité entre eux, aussi, permettent de

**VI – 37**

garder le cap pour le présent et pour l'avenir de nos enfants. J'aimerais les remercier avant de commencer la présentation de mes délibérations.

Les délibérations que je vais vous présenter aujourd'hui sont bien ancrées dans ce réel, qui est parfois pesant. Elles donnent aussi volontairement à voir un futur désirable en poursuivant notre politique volontaire d'amélioration de notre patrimoine scolaire, qui se traduit également par une amélioration des usages et une traduction concrète de nos orientations de mandat autour de la ville résiliente et de la ville non sexiste. Et un futur désirable en nous projetant aussi ensemble dans un projet éducatif renouvelé, travaillé avec l'ensemble des parties prenantes.

La première délibération que je vais vous présenter, la délibération 9, concerne la restructuration, la réhabilitation de l'école Marie-Anne du Boccage. Cela s'inscrit bien sûr dans le schéma directeur qui a été voté en 2017 et qui nous permet d'investir un montant de 220 M€ dans notre patrimoine scolaire en réhabilitations – extensions et six nouvelles écoles, également, qui sont prévues dans ce programme, avec, je tenais aussi à le signaler, l'ouverture de la première école qui est issue de ce schéma directeur, l'école Joséphine Baker, qui a ouvert à la rentrée de la Toussaint sur l'Île de Nantes. C'est une école modulaire dont j'ai déjà eu l'occasion de parler.

Cette délibération, aujourd'hui, concerne l'élémentaire Marianne du Boccage. C'est aussi une école dont vous avez déjà eu l'occasion d'entendre parler, en tout cas pour ceux qui étaient là au cours du précédent mandat, puisque le contour de l'opération a été voté en mars 2019. Il s'agit aujourd'hui de valider l'augmentation de l'enveloppe financière de 3,2 à 3,75 M€, à la fois pour répondre aux évolutions du programme lié à la participation à la concertation avec les usagers et pour répondre aux aléas liés à la réhabilitation dans de l'ancien. Vous savez que la réhabilitation est un enjeu majeur aussi pour construire une ville résiliente. Mais cela demande parfois des ajustements en cours de chantier ou plutôt en cours d'étude, puisque le chantier n'a pas commencé, pour permettre de s'adapter aux contraintes découvertes au fur et à mesure des études.

Les principaux éléments que je souhaite mettre en avant sont la qualification de la cour d'école, avec à la fois un travail qui est fait sur des revêtements plus clairs, pour permettre une moindre chaleur dans les périodes caniculaires, une présence de points d'eau, également, de zones d'ombrage bien réfléchies, de préaux, dans le cadre de Marianne du Boccage, et une toiture qu'il était prévu de végétaliser sur la petite extension de cette école et qui a été renforcée pour permettre un usage pédagogique et donc, la rendre accessible aux enfants pendant les différents temps de l'enfant. La communauté éducative se réjouit déjà d'envisager déjà des projets de jardin pédagogique et d'activités en extérieur avec les enfants sur cette nouvelle partie rendue accessible aux enfants.

Les travaux auront lieu pendant toute la prochaine année scolaire, de l'été 2021 à l'été 2022. Pendant ce temps, les classes seront localisées dans l'école Leloup-Bouhier, qui est en cours de travaux également en ce moment et qui aura la capacité de les accueillir en attendant un remplissage progressif dans le nouveau périmètre scolaire qui sera alloué à cette école Leloup-Bouhier.

Je vous demande donc d'approuver cette évolution d'enveloppe financière et d'approuver ces modifications de programme pour cette école.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention sur cette délibération, je propose à Ghislaine Rodriguez de passer à la délibération suivante.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour.*

**VI – 38**

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

*Subventions au titre des actions éducatives – Convention et avenants – Approbation*

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Cette délibération concerne le soutien aux associations pour accompagner les enfants dans leurs apprentissages et accompagner également les parents dans leur rôle de parents d'élèves. D'une part à travers le dispositif CLAS, qui est un dispositif conventionnel avec la CAF, un dispositif d'accompagnement à la scolarité, pour un montant de 65 356 €, avec le détail qui vous est donné en annexe de la délibération. Également à travers des actions d'éducation à la citoyenneté et de développement des compétences psychosociales, avec l'association L'Outil en main et Clown en nez veille, l'éducation artistique et culturelle, avec l'association Musikal'Est, qui coordonne des actions de fanfare dans les écoles sans passer par la case du solfège, et des associations de fédérations de parents d'élèves, qui ont aussi besoin de notre soutien pour continuer à tenir leur rôle important sur notre territoire en direction des familles et des écoles.

Je vous demande le versement de ces subventions et également, des conventions et avenants pour trois associations : l'Association culturelle musulmane Nantes Nord, Les Deux Rives et l'ASTA.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour.*

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de questions de demandes d'intervention, je propose de passer à la délibération 11.

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

*Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville – Montant des forfaits et modalités de calcul des aides facultatives pour l'année 2021 – Ajustement de la participation à l'accueil périscolaire pour 2020 – Approbation*

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – La délibération 11 concerne la participation financière de la Ville aux écoles privées sous contrat et vous demande de valider de forfait communal 2021. Le montant par élève de maternelle et d'élémentaire est fixé dans le cadre d'une négociation pour l'année 2020 et 2021. Le forfait maternel est fixé à 1 144 € et le forfait élémentaire, à 504 €. Il est également demandé de valider le montant des aides sociales pour la restauration et pour le périscolaire pour 2021. Les aides sociales à la restauration sont sous condition de ressources. Ce sont les mêmes que pour celles des familles qui scolarisent leur enfant dans une école publique.

Je vous demande également d'approuver le versement du solde de 2020 pour le périscolaire. Il y a une enveloppe générale qui est décidée chaque année et nous réajustons en fonction du réalisé. C'est ce montant-là que je vous demande de valider, à hauteur de 270 090 €.

Pour information, pour l'année 2021, le montant global du forfait communal estimé, puisque ce sont des forfaits que nous validons et que nous sommes donc dans l'estimation pour le réalisé pour l'année 2021, est de 5 574 000 €.

**Mme la MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Je profite de ces délibérations sur ces questions d'éducation, que nous voterons, pour dire un mot sur la question du périscolaire, puisque ces dernières semaines et ces derniers jours, les familles nantaises ont été confrontées au retour des mouvements de grève dans les accueils périscolaires : pas d'accueil le matin, pas d'accueil le midi, pas d'accueil à partir de 16 heures ou à partir de 16 h 30. Par conséquent, dans cette période, les familles sont tout de même mises à rude épreuve. Beaucoup sont contraintes au télétravail. D'autres reprennent tout juste une activité

**VI – 39**

professionnelle. Malheureusement, de plus en plus sont en recherche d'emploi. La totalité est dans l'incapacité de faire appel aux grands-parents, puisque nous sommes encore dans une période de confinement. Ces mouvements, au mot d'ordre inconnu, tombent donc très mal pour les Nantais. Ils tombent d'autant plus mal qu'au moment du changement d'opérateur, vous nous aviez promis que grâce à Léo Lagrange, finalement, tout irait mieux. La structure était mieux structurée, elle était capable de former ses animateurs, capable de leur offrir des contrats complémentaires et des débouchés sur des temps pleins et des CDI. L'espoir suscité par ce changement de marché était donc grand. Ce marché coûte en outre plus cher, beaucoup plus cher à la Ville que le marché précédent et vous n'avez cessé d'augmenter, ces dernières années, les tarifs du périscolaire, ce que vous prévoyez d'ailleurs encore pour 2021, à la fin de ce conseil. Malheureusement, la qualité du service n'est pas au rendez-vous. Le compte n'y est pas. Aussi, ma question sera très simple : quelles actions allez-vous entreprendre pour que l'opérateur assure le service public dont il a la charge et pour qu'il respecte les objectifs sur lesquels il s'était engagé et qui vous avaient convaincue de lui attribuer ce marché public ? Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Ghislaine Rodriguez.

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Merci pour ces questions. C'est vrai que l'action du périscolaire à Nantes est une vraie action éducative en direction des familles et des enfants des écoles publiques. Vous parlez, Monsieur Bainvel, de « retour » des mouvements de grève, comme si l'on retournait effectivement dans la période où il y a eu ce changement de marché. Je crois que nous ne sommes pas du tout la même situation aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est un mouvement de grève nationale, auquel ont répondu une partie des animateurs de Léo Lagrange, et je pense que les perturbations, en effet, ont été conséquentes, dans la journée d'hier. Je crois qu'il faut entendre, à travers cette adhésion à ce mouvement de grève, le ras-le-bol que j'exprimais un peu en début de mon intervention, non pas lié aux conditions particulières à Nantes mais au contexte sanitaire, qui fait que les animateurs sont dans des conditions de travail difficiles, aujourd'hui, d'autant plus avec l'obligation du port du masque pour les enfants. Je crois qu'il y a aussi un sentiment de perte de sens dans le travail qui est mené auprès des enfants du fait du non-brassage, du port du masque, etc. Pour ma part, je ne le prends pas du tout comme une marque de défi vis-à-vis de leur employeur, en tout cas, ce qui pouvait peut-être être le cas dans les mouvements de grève dont vous parlez, qui ont eu lieu en 2018 et 2019.

Ensuite, pour vous répondre sur la question des tarifs, puisque vous nous interrogez sur la question des tarifs, effectivement, le marché prévoit une augmentation régulière des tarifs, qui est simplement ajustée sur l'augmentation du coût de la vie. Pour ceux qui n'ont pas lu les détails de la délibération sur les dispositions diverses, il faut savoir que pour les familles, c'est une augmentation de 1,6 % chaque année. Il y a aussi une évolution du coefficient familial. C'est-à-dire que nous réévaluons aussi les coefficients familiaux chaque année, et pour une famille qui n'aurait pas eu d'augmentation de salaire, voire une baisse – il faut savoir aussi que nous ajustons aussi les tarifs des familles vraiment au plus près des coefficients familiaux de chaque famille – au cours de la dernière année, le pourcentage d'augmentation de tarif ne conduit pas à une augmentation de la contribution des familles au périscolaire, puisque l'augmentation du QF fait une sorte de rattrapage de ce pourcentage. Donc en effet, il y a une petite évolution tarifaire, mais qui n'a pas d'impact en tout cas sur les plus petits revenus et sur les plus petits QF. Je tenais à préciser ce point.

S'agissant des engagements, des raisons qui ont fait que la Ville a choisi Léo Lagrange, en particulier sur la question de la formation, de la montée en qualification des professionnels, je ne peux pas rejoindre vos propos. Je m'inscris en faux par rapport à vos propos, puisque nous avons un fort rattrapage de formation qui est proposé aux salariés de Léo Lagrange, que ce soit en formations de base : BAFA, BAFD, ou des formations diverses et variées sur le métier d'animateur. Pendant la période de confinement qui s'est écoulée au premier semestre, il y a

**VI – 40**

également un ensemble de formations qui ont été mises en place. Au cours de l'année et demie qui vient de s'écouler, on peut estimer à plus de deux le nombre de formations par animateur, par professionnel de Léo Lagrange, qui ont été dispensées. Sur la formation, je pourrai revenir vers vous avec des chiffres plus précis mais là, je pense vraiment que Léo Lagrange est au rendez-vous sur la question de la formation.

Quant à la question de « l'aller vers les familles », puisque c'était un autre point qui était mis en avant sur le marché du périscolaire, nous avons des actions qui ont été menées autour de la fête du périscolaire, de la semaine du périscolaire justement pour donner à voir à l'ensemble des familles l'action du périscolaire. Un travail est également en cours, qui devait commencer en septembre et qui malheureusement, a été reculé pour les raisons que vous connaissez, qui doit donc commencer en cette fin d'année. Il s'agit à la fois d'un travail pour aller vers les familles qui ne viennent pas dans le périscolaire afin que les animateurs du périscolaire puissent aussi prendre du temps, en dehors de l'école, pour faire connaître l'action du périscolaire et l'avantage qu'il y a, pour les enfants, de participer à ces temps-là, et également, de tout un travail qui est fait sur l'accompagnement des familles vers l'école, sur les temps en particulier d'aide aux devoirs, pour permettre une meilleure perméabilité des situations éducatives et un accompagnement encore plus qualitatif des enfants, en particulier sur l'accompagnement aux devoirs.

Je complète également pour signifier que Léo Lagrange a mis en place un recrutement important, y compris depuis le 2 novembre, puisque le renforcement du protocole sanitaire et le renforcement également du protocole sécuritaire, avec Vigipirate, ont fait qu'effectivement, cela demandait du temps supplémentaire. Il y a eu, y compris depuis le 2 novembre, plus d'une cinquantaine de recrutements, soit sur le temps du midi ou du soir, ou du complément de temps qui a également été proposé aux animateurs pour pouvoir faire face, justement, aux exigences des différents protocoles.

Monsieur Bainvel, nous pourrions y revenir plus précisément, parce que je sais que ce sujet vous tient à cœur, mais je tenais vraiment en tout cas à vous rassurer sur la qualité et le professionnalisme de Léo Lagrange dans l'accompagnement des enfants, des familles et également de ses salariés, depuis l'entrée en vigueur du marché.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour.*

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose de passer la délibération suivante, toujours avec Ghislaine Rodriguez.

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

*Renouvellement de l'adhésion au réseau Ville amie des enfants de l'UNICEF – Candidature – Approbation*

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Cette délibération nous permet d'afficher notre volonté de voir Nantes adhérer au réseau Unicef, ville amie des enfants. C'est un réseau auquel la Ville appartient depuis 2008, officiellement, et avec lequel elle est en lien depuis 2003, qui a travaillé pendant le précédent mandat essentiellement autour des thématiques de la continuité éducative pour les enfants en situation de handicap et de la participation des enfants et des jeunes à différents projets qui les concernent. L'Unicef propose de renouveler un peu la manière de montrer notre adhésion à ce réseau autour de quatre axes : le bien-être de chaque enfant et de chaque jeune, la lutte contre l'exclusion, contre la discrimination et pour l'équité, travailler autour d'un parcours éducatif de qualité et la participation et l'engagement de chaque enfant et de chaque jeune comme condition de son bon développement et de sa réussite. Il s'agit donc vraiment d'intégrer cette adhésion dans le cadre du renouvellement de notre projet éducatif de territoire, qui fait l'objet de la délibération suivante, et d'élaborer vraiment une vision commune

**VI – 41**

et partagée de la place de l'enfant dans la ville, en collaboration avec l'ensemble des élus, des agents de la collectivité, des habitants du territoire et des associations partenaires investies dans ce domaine.

La candidature suivra les étapes suivantes : la collectivité s'engage à remplir un questionnaire et à envoyer un plan d'actions municipal pour 2020-2026 pour l'enfance et la jeunesse. Elle sera ensuite auditionnée par la commission des collectivités territoriales d'Unicef France et à la suite de la commission, je vous présenterai une nouvelle délibération, qui permettra d'adopter le plan d'actions et les différentes actions qui seront mises en avant dans le cadre de ce plan d'actions.

Je vous demande donc de la candidature de la Ville de Nantes pour adhérer à ce réseau Unicef ville amie des enfants.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour.*

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention sur cette délibération, je vous propose de passer à la délibération 13.

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

*Avenant au projet éducatif de territoire – Approbation*

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Cette cinquième délibération concerne la politique éducative et la signature de l'avenant au projet éducatif de territoire.

Le projet éducatif de territoire 2014-2020 devait prendre fin en 2020. Bien sûr, nous avons été dans l'incapacité de travailler sur ce projet du fait du report des élections municipales et des conditions de travail dans lesquelles nous sommes, liées à la crise sanitaire. Ce projet éducatif de territoire 2014-2020 s'articulait autour de trois axes : favoriser la réussite en réduisant les inégalités de la petite enfance à l'adolescence, assurer une cohérence et une qualification de l'offre éducative et renforcer la continuité éducative en direction des adolescents. Ce PEDT avait été renforcé, enrichi en 2007 par un volet consacré aux conditions d'exercice de la citoyenneté.

Nous proposons donc, dans le temps qui nous est imparti et qui nous est donné par cet avenant, qui nous laisse jusqu'à l'été prochain pour élaborer un nouveau projet, d'enrichir ce projet éducatif de territoire en intégrant nos enjeux de ce nouveau mandat autour des questions liées à la nature, à la citoyenneté, pour renforcer encore cet aspect-là, à la coopération, tout en confortant la question de la lutte contre les inégalités sociales et les inégalités de genre.

Je salue déjà le travail qui a été réalisé dans le cadre du collectif d'élus qui travaillent sur ce projet éducatif de territoire, qui va, je le rappelle, de la petite enfance à l'adolescence. Je salue en particulier mes collègues Hélène Naulin, à la petite enfance, et Pauline Langlois, à la jeunesse, mais pas uniquement, puisqu'il y a vraiment tout un collectif d'élus qui travaillent sur ces sujets. Cela me permet également de saluer l'arrivée de Virginie Ferreira, nouvelle élue municipale, qui va travailler aussi sur les questions d'éducation et plus particulièrement, sur des questions de coopération, d'échanges entre les écoles et de citoyenneté dans l'école.

**Mme la MAIRE** – Merci. Thibaut Guiné.

**M. GUINÉ, Conseiller municipal** – Madame la Maire, chers collègues, du mois de mars à la fin de l'année scolaire, nous avons connu une période difficile, tant au niveau éducatif que psychologique et relationnel. Confinée à la mi-mars, deconfinée partiellement six semaines plus tard et jusqu'à une semaine des vacances d'été, cette période a créé pour beaucoup une véritable rupture scolaire. Dans les milieux défavorisés, cette rupture s'est trop souvent traduite par un pur décrochage, dont les conséquences se feront longtemps ressentir. Bien malgré les enseignants, qui ont multiplié les formules en distanciel, le lien fragile qui les reliait à leurs

**VI – 42**

élèves a bien souvent été rompu. En septembre, les incertitudes ont perturbé la rentrée avec son lot de classes, d'écoles fermées temporairement. Le nouveau confinement n'a pas été jusqu'à une nouvelle fermeture d'établissement mais les masques sur le visage des institutrices et instituteurs ainsi que sur celui de leurs élèves sont devenus la règle. C'est avec une distance de rigueur et des traits dissimulés que la transmission est amenée à se faire.

Pour ne rien arranger, alors que la situation appelait urgemment des moyens matériels et humains supplémentaires pour que l'Éducation nationale puisse remplir la mission qui est la sienne, le gouvernement a mis en place des processus d'externalisation d'une partie des matières du système éducatif, tels que le dispositif 2S-2C ou les « vacances apprenantes ». Le secteur privé, déjà fortement sollicité à l'époque des cours à distance, semble être à la manœuvre. C'est pourquoi, dans ce contexte très lourd, le soutien clairement affirmé de la Ville aux écoles ainsi qu'aux actions péri- ou extrascolaires est bienvenu. Notre groupe appuie l'ensemble de ces résolutions, tout en pointant les délibérations à venir concernant les médiateurs en milieu rom, délibération qui ne peut pas relever seulement de la politique éducative de la Ville mais bien autant de la lutte contre la grande pauvreté.

Merci de votre attention.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour.*

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je propose justement de passer à la délibération 14.

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

*Mise en œuvre d'un dispositif de médiation scolaire dans les campements roms – Convention avec les PEP Atlantique Anjou – Approbation*

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Effectivement, belle transition ! La délibération 14 vous propose de valider une subvention accordée aux PEP Atlantique Anjou, à hauteur de 77 336 €, association à laquelle nous allons confier le recrutement de deux médiateurs scolaires qui auront comme mission d'intervenir auprès de 100 enfants vivant dans les différents campements roms nantais, afin de favoriser leur accès effectif à l'école ainsi que la continuité de la scolarisation toute l'année. Tout ceci s'inscrit dans le cadre de la stratégie « pauvreté » dont mon collègue Robin Salecroix détaillera les différentes actions dans une délibération ultérieure, dans ce conseil. La Ville de Nantes s'inscrit complètement dans cette stratégie « plan pauvreté » et financera pour 50 % cette action. 50 % seront pris en charge par les crédits de l'État du « plan pauvreté ».

Je vous propose donc d'autoriser le versement de cette subvention à l'association PEP Atlantique Anjou et d'approuver la convention qui détermine les conditions d'intervention des médiateurs sur les terrains qui seront ciblés par la Ville et dans les conditions fixées aussi par l'appel à manifestation d'intérêt auquel l'association a candidaté.

**Mme la MAIRE** – Merci. Marie-Annick Benâtre.

**Mme BENÂTRE, Adjointe** – Aujourd'hui, à Nantes, plusieurs centaines d'enfants de familles migrantes et plus précisément, de migrants de l'Est, n'ont pas accès à l'école. Pourtant, l'éducation et la formation ne sont pas des options pour ces enfants, comme l'affirme l'article L. 111-1 du Code de l'éducation, rappelé dans cette délibération. Le système scolaire actuel ne garantit pourtant pas, aujourd'hui, ce droit fondamental. Mon collègue Thibaut Guiné vient de le rappeler. Et avec la crise de la Covid, cela s'est amplifié. Ces enfants, déjà discriminés du fait de leur langue, de leur handicap ou de leur précarité, se retrouvent confrontés à de nouvelles injustices et sont encore plus exclus du système éducatif. Or les enfants qui n'ont pas accès à l'école sont invisibles et peuvent le rester longtemps. Assurer aux jeunes migrants une

**VI – 43**

éducation de qualité pour leur permettre de se reconstruire et de valoriser leur potentiel doit donc être une priorité.

Pour ce faire, il convient de construire des passerelles et de leur permettre ainsi l'accès à ce choix fondamental. C'est le sens de cette médiation scolaire assurée par la PEP Atlantique Anjou, financée dans le cadre de la lutte contre la pauvreté des jeunes. À quelques jours de la journée internationale de la migration du 18 décembre, il est important, pour notre Ville, de réaffirmer que l'accès à une éducation de qualité pour ces jeunes populations migrantes est indispensable, comme l'est l'impérieuse nécessité de leur offrir au plus vite abri, sécurité et opportunités d'avenir. Car nous le savons, la scolarisation est possible dans la durée quand par ailleurs, les autres besoins sont pris en charge. Convaincus que la résilience de ces jeunes et leur énergie peuvent apporter beaucoup à notre ville, à notre pays et qu'une intégration réussie passe par une scolarisation précoce et une formation professionnelle de qualité, nous saluons les engagements pris dans cette délibération.

Je vous remercie.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour.*

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose de passer à la délibération 15 avant de mettre l'ensemble des délibérations aux voix.

---

**Mme NAULIN, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 15, intitulé :

*Politique publique « familles et parentalité » – Troisième répartition de subventions – Approbation*

**Mme NAULIN, Adjointe** – Bonjour. Madame la Maire, chers collègues, à mon tour et dans la continuité de Ghislaine Rodriguez, qui a remercié l'ensemble de la communauté éducative, je tenais à remercier particulièrement le professionnel de la petite enfance et l'ensemble des acteurs qui œuvrent dans le champ du soutien à la parentalité et auprès des familles, dans une période qui, nous l'avons dit à plusieurs reprises, est particulièrement délicate, inconfortable et qui va avoir des impacts à très long terme, nous le savons. Parmi ces acteurs figure un acteur, La Presqu'île, qui est une association qui développe, avec l'appui d'un adulte relais, une action autour du jeu pour soutenir la parentalité dans le quartier des Dervallières. C'est un exemple très concret de ce qui peut se faire en matière d'accompagnement à la parentalité et, vous le voyez bien, des actions qui, à l'instar de celle dont je vous fais part, qui peuvent être impactées dans ce contexte de confinement. Les acteurs se doivent donc de déployer des trésors d'imagination pour poursuivre leurs actions à distance. Je tiens vraiment à leur exprimer ici tout mon soutien, puisque leurs activités, leurs actions sont pleinement impactées, et que je sais qu'ils auront fort à faire et à se mobiliser dans les semaines et mois à venir.

L'association La Presqu'île et le poste de cet adulte relais mobilisé sur le quartier des Dervallières sont financés par la préfecture et ici, il vous est proposé d'approuver une subvention de 4 976 € pour soutenir le poste de l'adulte relais qui accompagne les parents et les enfants dans le cadre de cette expérimentation autour du jeu « La Bonne Pioche ».

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je vais vous inviter, chers collègues, sauf demande contraire, à voter en groupé sur les délibérations n° 9 à 15.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour.*

---

**VI – 44**

**M. REBOUH, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

*Sports – Cinquième répartition des subventions – Conventions et avenants – Approbation*

**M. REBOUH, Adjoint** – Bonjour à toutes et à tous. Je vous présente diverses délibérations en matière de politique sportive. La toute première est une délibération que nous avons l'habitude de présenter en Conseil municipal. Il s'agit de la cinquième répartition des subventions aux diverses associations. Ce sont essentiellement des subventions de fonctionnement pour l'Office municipal du sport, un partenaire incontournable avec lequel nous travaillons, entre autres sur les critères d'attribution de subventions, et pour BAG Nantes, mais aussi des subventions qui sont liées à la fonction sociale et de solidarité du sport : nous savons bien que le sport, au-delà de l'activité physique, joue un rôle tout à fait essentiel dans le domaine de l'éducation mais aussi en matière de lien social. Il est donc proposé de soutenir diverses associations qui, elles aussi, y ont contribué fortement, lorsque Bassem nous avait présenté les activités d'été : Danse et vis, dans le secteur de Malakoff, l'Association culturelle des Dervallières, Nantes Est forme, Bellevue Athlétique forme... L'intégralité de ces montants s'élève à 78 900 €.

**Mme la MAIRE** – Merci. Julien Bainvel a demandé la parole.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Le groupe « Mieux vivre à Nantes » votera naturellement cette délibération, en renouvelant notre soutien au milieu sportif dans son ensemble, qui a, lui aussi, été fortement impacté par la crise et pour lequel les mesures gouvernementales n'ont pas toujours été à la hauteur.

Je profite de ce dossier pour dire un mot sur un sujet qui préoccupe et intéresse beaucoup de Nantais, qui est l'avenir du FC Nantes. Plusieurs sujets sont aujourd'hui sur la table...

**Mme la MAIRE** – Monsieur Bainvel, j'entends bien que vous souhaitiez évoquer ce sujet à l'occasion des délibérations sportives, même s'il n'est pas à l'ordre du jour, ce matin. Je vous propose donc que nous passions les cinq délibérations précises qui concernent aussi des sujets importants pour la vie des Nantais. Quand nous aurons passé ces cinq délibérations précises, où nous parlerons notamment apprentissage de la natation, sujet dont chacun conviendra, je crois, qu'il doit avoir sa place et son espace, donc quand nous aurons fini ces cinq délibérations, je vous donnerai bien volontiers la parole pour aborder le sujet comme vous souhaitez le faire. Mais je souhaite que nous puissions consacrer l'attention nécessaire aux délibérations qui sont présentées par Ali Rebouh et qui, en soi, ont une véritable importance. Je vous propose donc de vous redonner la parole à l'issue des cinq délibérations.

Est-ce que sur la délibération qui a été présentée, il y a des questions ou des demandes d'intervention ?

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.*

Nous passons donc la délibération numéro 17.

---

**M. REBOUH, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 17, intitulé :

*Sports – Extension des vestiaires et locaux en complément de la création d'un terrain de grand jeu au stade de la Roche – Modification du programme et de l'enveloppe prévisionnelle – Approbation*

**M. REBOUH, Adjoint** – Une petite introduction des cinq délibérations, parce qu'elles concernent des investissements qui ne sont pas neutres, dans un contexte financier extrêmement tendu. Elles démontrent aussi notre ambition en matière de politique sportive, des sujets qui certes, ne sont pas toujours les plus médiatisés, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, mais qui, pour autant, correspondent d'abord à des engagements que nous allons pouvoir tenir, à des questions de proximité, qui touchent des milliers et des milliers de gens sur

**VI – 45**

notre territoire, mais aussi des questions environnementales, vous le verrez à chacune de ces délibérations, lorsque j'aurai l'occasion de vous les présenter.

L'objectif majeur est de faire une politique sportive qui soit accessible à tous et à toutes. Quel que soit son quartier, quel que soit son lieu de résidence, quel que soit son âge, quel que soit son sexe, quel que soit son handicap ou quelle que soit sa condition sociale, on voit bien notre attachement à faire en sorte que le sport soit le plus accessible pour tout le monde, et ce ne sont pas que des mots : nous allons pouvoir vous le démontrer à travers l'ensemble des délibérations qui vont vous être proposées.

La délibération 17 concerne tout d'abord le secteur de Malakoff et plus particulièrement, le stade de la Roche, un nouveau terrain synthétique à base de liège a pu être livré il y a une dizaine de jours et le Sporting Club de Nantes, suite aux différentes autorisations, a pu, avec ses adhérents mineurs, en bénéficier. Il nous faut pouvoir répondre beaucoup plus aux besoins du club, qui sont une vraie volonté vers une mixité des publics, avec une section féminine extrêmement forte, et, avec de plus en plus d'adhérents sur ce secteur, nous devons pouvoir répondre des locaux supplémentaires, c'est-à-dire deux vestiaires supplémentaires qui pourront être adaptés, et cela en fera quatre sur ce secteur-là, mais aussi des locaux de convivialité et des locaux qui serviront également à l'accompagnement à la scolarité. Ce club extrêmement engagé dans la dimension éducative et qui l'a montré, depuis trois ans, avec le soutien des collègues qui sont à proximité, mais aussi de la Ville, une académie qui permet d'avoir un double projet : à la fois un projet éducatif scolaire et un projet sportif. Nous allons donc pouvoir voter (en plus, c'est un terrain synthétique qui a été livré pas plus tard qu'il y a dix jours) des extensions qui vont permettre au club d'avoir une activité extrêmement pérenne pour le quartier et bien au-delà du quartier. L'ensemble de l'aménagement des locaux s'élève à un montant de 700 000 €.

Il vous est donc demandé d'approuver cette délibération.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.*

J'en ai terminé pour cette délibération et je présente les suivantes.

---

**M. REBOUH, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 18, intitulé :

*Sports – Construction de l'équipement sportif Leloup-Bouhier – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre*

**M. REBOUH, Adjoint** – Cette délibération concerne cette fois un gymnase. Dans le cadre d'un maillage extrêmement divers et varié sur l'ensemble du territoire, nous allons pouvoir, tout au long de ce mandat, avoir ce que nous appelons un « plan gymnases », qui va permettre à la fois la création de nouveaux équipements mais également, des réhabilitations, parce que nous avons aussi des équipements qui sont extrêmement vieillissants, ainsi qu'un plan qui concerne l'accessibilité pour faire en sorte que les personnes porteuses de handicap puissent accéder à des équipements sportifs non pas uniquement pour être des spectateurs, mais pour pouvoir pratiquer.

Le gymnase qui va vous être présenté se situe dans le grand secteur Dervallières/Zola, plus particulièrement dans le secteur de Canclaux. Un nouveau gymnase va donc être implanté dans le secteur Leloup-Bouhier, ancien lycée professionnel qui a fait l'objet d'une transformation partielle en groupe scolaire, comme nous le disait notre collègue Ghislaine Rodriguez tout à l'heure, et dont la réouverture est prévue pour la rentrée 2021. Pour élargir l'offre des équipements sportifs du quartier et améliorer la qualité de la pratique sportive, pour les publics scolaires mais aussi associatifs, il sera proposé une nouvelle offre de proximité de l'ancien gymnase, transformé en cinq salles, dont quatre ont vocation à accueillir des pratiques spécifiques.

**VI – 46**

Le lancement de l'opération va démarrer. L'objectif, comme je vous le disais, est de répondre aux besoins scolaires d'éducation physique et sportive, de renforcer l'offre sportive de proximité pour les plus jeunes (sport de combat, activités gymniques...), de renforcer l'offre sportive de proximité également pour les adultes, de créer une offre dédiée à la pratique du tennis de table, de permettre le développement d'une nouvelle pratique handisport et sport adapté.

Le contenu du projet prévoit donc cinq salles de pratique : une salle de gymnastique rythmique, une salle de tennis de table, une salle à usage mixte d'expression corporelle, une salle d'arts martiaux, une salle polyvalente, une salle de convivialité qui permettra aussi aux riverains de se retrouver lorsqu'il y aura des réunions de quartier, mais aussi, bien évidemment, des vestiaires de rangement, des locaux, avec une dimension environnementale extrêmement ancrée dans ce projet : la préservation d'arbres remarquables, des panneaux photovoltaïques, des matériaux biosourcés et le réemploi de béton de démolition.

L'ensemble de ce projet s'inscrit sur un calendrier avec, en janvier 2022, le choix du lauréat pour le démarrage des travaux, au second semestre ou au début 2023, le démarrage des travaux, pour une livraison prévue à l'été 2025. Le montant et le coût opérationnel s'élèvent à 7 250 000 €.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.*

**Mme la MAIRE** – Merci. Y a-t-il des questions, à ce stade ? Non. Je vous propose de poursuivre.

---

**M. REBOUH, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 19, intitulé :

*Sports – Requalification de la piscine de la Durantière – Approbation du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle et lancement d'une procédure adaptée – Approbation*

**M. REBOUH, Adjoint** – Les deux délibérations suivantes concernent l'un des enjeux que nous avons définis pendant la campagne et à l'un des engagements que nous avons pris. Il s'agit du fameux « plan piscines ». Nous nous rendons compte qu'à Nantes, nous avons des outils qui permettent de répondre aux aspirations et demandes, qu'elles soient scolaires, qu'elles soient grand public, qu'elles soient associatives. Pour autant, au vu de l'évolution démographique mais aussi de notre patrimoine, il nous faut absolument redéfinir un « plan piscines » sur l'ensemble du mandat, qui aura vocation à la fois de créer de nouvelles surfaces pour répondre à l'évolution, comme je le disais, mais aussi, parce que c'est important, de pérenniser nos équipements, qui sont, pour certains, ont un certain âge.

La première délibération concerne la piscine de la Durantière, alors que comme je vous le disais, il est nécessaire d'accorder une attention continue et d'intervenir lorsque c'est nécessaire. Cette piscine, qui date de 1975, a déjà fait l'objet de différents travaux, mais elle va faire l'objet de travaux de réfection qui seront beaucoup plus conséquents. Il s'agit pour nous d'une opportunité d'améliorer la performance thermique et énergétique de cette piscine, mais aussi d'améliorer les conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Les objectifs sont l'amélioration, comme je l'ai dit, des performances énergétiques du bâtiment, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, l'amélioration de l'accueil et du confort pour les usagers, mais aussi pour les agents. Enfin, c'est aussi d'avoir un meilleur accès pour les forces de secours.

Le détail des travaux prévoit la mise en place d'une installation photovoltaïque en toiture, la reprise des faux plafonds acoustiques en zone de bassin, la réfection des couvertures et verrières avec renforcement des traitements, le remplacement des menuiseries, la réfection des façades, le remplacement des chaudières et la couverture du patio.

**VI – 47**

Ce projet s'inscrit dans un calendrier pour un démarrage en septembre 2021 et une fin en décembre 2021, soit une durée de seize mois, donc plutôt en juin 2021 jusqu'en décembre 2021. Le coût de l'opération de cette réfection est évalué à un montant de 2 260 000 €.

**Mme la MAIRE** – Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas à ce stade, et j'ai bien noté les deux demandes de prise de parole à la fin des délibérations sportives pour Robin Salecroix et pour Louisa Amrouche, je vous propose de poursuivre.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.*

**M. REBOUH, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

*Sports – Restructuration – Extension de la piscine des Dervallières – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre*

**M. REBOUH, Adjoint** – J'ai presque envie de vous dire que pour moi, il s'agit presque d'une des plus belles délibérations que j'aurai l'occasion de présenter, non pas parce qu'elle concerne le quartier des Dervallières, auquel je suis extrêmement attaché, mais parce qu'elle concerne aussi le plan aquatique et nautique qui va permettre de faire que cette piscine, extrêmement appréciée des Nantais, et pas seulement des habitants des quartiers du Breil et des Dervallières, va pouvoir bénéficier d'une extension qui permettra d'en avoir un usage douze mois sur douze dans l'année. Le projet a vocation, comme je vous le disais, à répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés, avec à la fois la restructuration des bassins extérieurs mais aussi l'extension des bassins intérieurs telle que je vais vous le présenter.

Pour l'extérieur :

- la réfection de la piscine extérieure, qui permettra de préserver les surfaces d'eau extérieures et les plages. Nous avons vraiment souhaité garder cette spécificité parce que c'est la seule piscine découverte de la métropole ;
- l'étanchéité des bassins existants, hormis la pataugeoire, qui avait déjà été refaite en 2018, 2019 ;
- la reconstitution des vestiaires d'été non chauffés, qui date de plus de quarante ans ;
- l'éclairage de la piscine, mais aussi l'amélioration de la performance énergétique, avec la réduction des volumes d'eau et l'ajout de couvertures thermiques. Voilà pour ce qui concerne la partie extérieure, qui sera donc maintenue mais rénovée.

Mais le plus important, dans cette délibération, de manière à pouvoir bénéficier de cet équipement douze mois sur douze à la fois pour un apprentissage pour les différentes écoles qui sont actuellement autour de cette piscine, est la création d'un bassin couvert dans un objectif de performance énergétique et écologique, avec la construction d'une halle avec bassin de 25 m et six lignes d'eau, ce qui correspond à une surface de 375 m<sup>2</sup>, la création d'un vestiaire, cette fois-ci chauffé, parce qu'il servira aussi l'hiver, la création d'espaces mutualisés (un espace d'accueil et de détente mais aussi un espace de beauté) et de locaux de surveillance et de sécurité.

Le calendrier de ce projet est le suivant : à l'issue de ce conseil, lancement du concours de maîtrise d'œuvre, en janvier 2022, choix du lauréat, fin 2023, démarrage des travaux pour une livraison en 2025. Le coût de l'opération est de 12,5 M€, dont 5,5 millions pour la piscine extérieure et 7 millions pour l'extension qui sera créée pour cette piscine.

**Mme la MAIRE** – Merci. Cécile Bir.

**VI – 48**

**Mme BIR, Adjointe** – Madame la Maire, chers collègues, vous vous doutez bien que je partage largement l'enthousiasme de mon collègue Ali Rebouh pour ce projet d'extension de la piscine des Dervallières avec un bassin couvert, d'abord parce que cette piscine est déjà très populaire aujourd'hui, et dans tous les sens du terme. Elle est à ce jour la seule piscine en plein air de Nantes. Elle est très fréquentée entre le mois de mai et le mois de septembre par les familles, par les enfants, par les jeunes des quartiers du Breil et des Dervallières, mais pas uniquement, puisque l'on sait que toutes les Nantaises et tous les Nantais vont régulièrement l'été dans cette piscine. Demain, que ce soit pour nager, pour jouer, pour se détendre, c'est donc une offre à l'année qui va être proposée aux habitants, et je ne doute pas que cette nouvelle sera accueillie très favorablement.

Ensuite, parce qu'une piscine est un équipement accessible à tous les âges de la vie, du bébé nageur à la pratique senior et de plus, peu onéreuse, notamment à Nantes, avec le dispositif « carte blanche » que l'on connaît et qui est très utilisé par les familles dans les quartiers populaires.

Enfin, on sait que plus d'un Français sur sept déclare ne pas savoir nager, et c'est plus fréquemment le cadre dans les milieux sociaux les plus défavorisés. Par conséquent, construire des piscines dans des quartiers plus populaires est un véritable enjeu d'égalité car, on le sait, l'apprentissage de la natation est une question de sécurité des personnes, mais c'est aussi une étape indispensable pour accéder ensuite au sport et aux loisirs nautiques, dont nous ne manquons pas, dans notre département.

De nouveaux créneaux vont être proposés aux écoles du quartier, avec, qui plus est, peu de temps de trajet, ce qui sera plutôt bénéfique pour les écoles de nos quartiers.

Ainsi, ce projet de piscine, qui est situé dans un écrin de verdure qui sera étendu, à deux pas de la Chézine, répond bien à tous les enjeux et à toutes les valeurs qui nous animent. Aussi, je ne doute pas que chacune et chacun, dans cette assemblée, partage cet enthousiasme et va voter cette délibération.

Je vous remercie.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.*

**Mme la MAIRE** – Merci. Delphine Bonamy.

**M. REBOUH, Adjoint** – Nous avons oublié, Madame la Maire, une délibération qui concerne la modification du PLUM pour pouvoir réaliser les différents travaux. Je pense que Madame Bonamy voulait peut-être intervenir sur cette délibération-là, qui est la délibération 21.

**Mme la MAIRE** – Merci. Delphine Bonamy.

**Mme BONAMY, Adjointe** – Tout à fait, Ali. Si tu veux continuer, je ferai mon intervention après.

**M. REBOUH, Adjoint** – Oui. Je propose d'exposer d'abord la délibération 21 et que Madame Bonamy puisse ensuite prendre la parole.

---

**M. REBOUH, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 21, intitulé :

*Extension de la piscine des Dervallières – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable – Approbation*

**M. REBOUH, Adjoint** – La délibération 2021 est une déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLUM. En effet, pour pouvoir mener à bien ce beau projet et permettre l'extension de la piscine dans ce site contraint par la proximité du cours d'eau de la Chézine, d'un côté, mais aussi d'un talus arboré, de l'autre côté, et de différents massifs arborés, il est

**VI – 49**

nécessaire de faire évoluer le plan local d'urbanisme métropolitain pour la déclaration de ce projet.

Il s'agit donc de permettre la réalisation d'une requalification de l'équipement actuel, avec une extension compacte limitée à un nouveau bassin. Les zones techniques attenantes et un espace d'accueil permettront ainsi de combiner l'usage estival. Cette procédure sera menée à l'initiative de la collectivité qui est responsable du projet, c'est-à-dire la Ville de Nantes. Je tiens aussi à saluer le travail extrêmement complémentaire qu'ont pu mener à la fois la direction des sports et le service du SEVE, le travail qui a aussi été mené avec ma collègue Delphine Bonamy, qui va pouvoir intervenir, sur le fait que nous avons vraiment voulu préserver ce paysage naturel arboré, qui est extrêmement apprécié, et conjuguer l'intérêt que l'on pouvait avoir d'un tel nouvel équipement. Nous avons essayé de faire les choses de manière à avoir un impact extrêmement limité, tout en requalifiant les espaces tout autour du projet de la piscine, parce qu'il y a des usages qui sont assez quotidiens. Je pense aux enfants des Dervallières qui vont à l'école du Grand Carcouët. Il est donc proposé de requalifier les cheminements piétons et de requalifier le parking. Je me réjouis du fait qu'au-delà de la piscine, nous ayons un site qui sera encore mieux requalifié.

Je laisse la parole à ma collègue, qui va nous en dire deux ou trois mots de plus.

**Mme la MAIRE** – Merci. Delphine Bonamy.

**Mme BONAMY, Adjointe** – Je voulais intervenir pour défendre ce projet, évidemment, et pour revenir sur quelques réactions qu'il y a pu y avoir, notamment en commission, sur le sujet, qui a tendance à être un peu caricaturé.

Je voulais rappeler que l'arbre et la préservation des espaces vivants existants sont une priorité de ce nouveau mandat, car c'est à la fois une nécessité environnementale et une préoccupation de nos concitoyens. Certains projets impacteront les arbres, bien sûr, mais comme l'a rappelé Ali, cela doit se faire de façon exceptionnelle et être apprécié au regard du contexte : il faut étudier toutes les solutions avant d'impacter ce qui est notre bien commun, et c'est ce qui a été fait sur ce projet.

Comme l'ont rappelé mes collègues et notamment, Cécile Bir, il s'agit ici d'un enjeu de proximité très attendu, où énormément d'habitants vont pouvoir profiter de ce nouvel équipement, les enfants du quartier apprendre à nager et les familles pouvoir se rafraîchir pendant les fortes chaleurs.

Le maximum a été fait pour éviter d'impacter les espaces naturels et dans le souci de la préservation du site. On est bien ici sur de l'optimisation de l'existant, d'un équipement existant, premièrement. Deuxièmement, la construction nécessite certes l'abattage de sept jeunes arbres, sans lequel ce projet ne pourrait se faire, mais grâce à ce projet, comme Ali et Cécile ont pu l'indiquer, de nombreux arbres de grande valeur ont été identifiés et vont bénéficier d'un classement au PLUM, ce qui permet tout de même d'augmenter de 1 385 m<sup>2</sup> la surface d'espaces boisés classés sur site. En plus, une partie du parking, qui est aujourd'hui surdimensionné, sera débitumée pour restituer des espaces de pleine terre. Au final, nous avons des arbres remarquables qui vont bénéficier de meilleures conditions au sol pour s'épanouir, une fois que le projet sera réalisé.

Je voulais souligner, à travers la présentation de ces différents équipements, qu'ils sont aussi des exemples d'aménagement qui favorisent la résilience de la ville : la limitation de l'artificialisation du sol, la préservation du vivant au maximum et la compensation de l'impact au-delà des dégâts causés par la perte, l'infiltration des eaux de pluie par de la pleine terre retrouvée, l'utilisation de matériaux biosourcés pour la construction et l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures.

**VI – 50**

On voit bien là qu'il faut continuer à concrétiser de tels projets qui font dialoguer à la fois l'urbanisme, la voirie, l'assainissement, les paysages et les risques pour construire une ville plus écologique avec sa vision systémique, à laquelle il faut évidemment faire participer tous les habitants.

Je vous remercie de votre écoute.

**Mme la MAIRE** – Merci. Robin Salecroix.

**M. SALECROIX, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire, cher Ali. Chers collègues, nous avons tous conscience de l'importance des activités sportives pour la santé et le bien-être de chacune et de chacun. La crise sanitaire, cela a été rappelé, a provoqué la fermeture de salles, l'arrêt de compétitions, d'entraînements, et c'est donc un secteur entier qui a été mis à l'arrêt. Les structures associatives, municipales qui travaillent en direction de nombreux publics ont tout particulièrement été fragilisées. L'offre sportive de proximité est cependant essentielle. Nous savons la fonction sociale du sport. Les conséquences humaines du confinement sur un nombre important de Nantaises et de Nantais risquent d'être durablement préjudiciables, tant au niveau physique que psychique. C'est donc avec un intérêt soutenu que nous suivons la mise en place du programme de réhabilitation et de création de nouveaux équipements déclinés dans la campagne électorale et approuvons sans réserve les délibérations relatives aux équipements sportifs et aux subventions.

Prenons l'exemple du quartier des Dervallières : l'offre nautique s'en trouvera multipliée, tant par l'ouverture sur l'année que permettra le nouveau bassin couvert que par la réhabilitation de la piscine de la Durantière. Je tiens à souligner le fait que l'ajout d'un bassin couvert, la couverture d'un bassin à la piscine des Dervallières est une revendication de longue date des élus du parti communiste. Je ne peux évidemment que saluer Henri Moisan, ancien élu communiste à la Ville de Nantes, qui a porté aussi de longue date cette revendication. Aujourd'hui, nous sommes heureux de voir que nous allons encore plus loin avec l'ajout d'une piscine couverte.

Je salue donc, au nom de ses camarades, le travail qui a été mené par Ali et les services, qui ont porté cette demande, et l'aboutissement de la démarche. Ces équipements pourront donc accueillir tous les publics, dont les scolaires, de même que ceux qui concernent les stades et gymnases mentionnés.

Par ailleurs, et cela a été rappelé, ces travaux, qui sont tenus au respect strict des normes environnementales et de réduction d'énergie, montreront l'exemplarité de la Ville en la matière. Alors que de nombreux services, qu'ils soient commerciaux ou publics, disparaissent dans nos quartiers et détricotent le lien social dans le plus complet mépris des habitants, nous voyons que la volonté de la Ville est de se doter d'infrastructures sportives performantes et ouvertes à tous. Nous le saluons et nous voterons des deux mains cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme la MAIRE** – Merci. Sophie Van Goethem.

**Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale** – Je voulais intervenir simplement sur la 21<sup>e</sup> délibération, parce que je ne veux pas revenir sur les autres. Par définition, ce sont tous de très beaux projets. Seule la délibération 21 est différente des autres, parce que dans les autres projets, nous avons des montages dans la logique sportive alors qu'ici, nous avons tout simplement une déclaration de projet technique pour une mise en conformité, une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain. C'est à ce niveau-là que je voulais intervenir. Nous en avons un peu parlé lors de la commission « vie sociale ». Moi, je suis toujours un peu gênée lorsque l'on parle de déclasser des espaces boisés classés, parce que les espaces boisés classés ont été classés pour être protégés. Je vous rappelle tout de même, surtout pour ceux qui sont élus depuis le précédent mandat, que vous avez voté ce classement

**VI – 51**

il y a un tout petit peu plus d'un an. Si l'on s'amuse systématiquement à déclasser ce qui a été classé il y a un an, je ne vois pas tellement à quoi sert un PLU métropolitain. Ceci est un petit passage.

Je tiens tout de même à vous dire que je suis juste un peu inquiète quand je regarde le plan et lorsque l'on parle de dégâts et de compensation. Il est normal que lorsque l'on agrandit, on puisse toucher à des arbres. C'est logique. Il y a une logique de construction. Par contre, au niveau du parking, j'ai du mal à comprendre comment on réévalue des arbres de 15 à 20 m. Que veut dire « réévaluer » ? Honnêtement, je ne comprends pas. Soit on les rase pour agrandir le parking et l'on replante de petits arbres à côté, pour moi, il n'y a pas de compensation, soit c'est juste pour les tailler et dans ces cas-là, on n'a pas besoin, pour tailler les branches du bas, de modifier le PLU. Cela, cela me gêne un peu.

Et sur la méthode, ce qui me gêne aussi, c'est que justement, et nous aurons l'occasion d'en parler lors de la concertation, on m'a dit que vous aviez fait une concertation entre vous, les Verts et la majorité, d'une manière générale, mais la concertation extérieure est extrêmement importante, en particulier avec les habitants. Or la concertation, dans ce cas-là, est prévue entre quinze jours et trois mois d'après la loi. Là, nous, nous allons faire le minimum syndical sur quinze jours, avec un petit carnet proposé. Je trouve un peu dommage que nous ne prenions pas le temps d'en parler. Je suis sûre qu'il y a des choses superbes à faire. C'est un point qui en effet a besoin d'être valorisé, mais de là à bétonner un peu plus alors que l'on peut garder des arbres... Il y a des choses qui ne sont pas intéressantes, mais ce qui est classé et classé, et ce n'est pas inintéressant. Cela, cela me gênait particulièrement.

C'est la raison pour laquelle en attendant de voir, puisqu'il faudra bien que nous voyions, au moment de la concertation, nous souhaitons nous abstenir uniquement sur ce qui touche au PLU, alors que pour tout le reste, nous sommes d'accord. Nous demandons donc la dissociation des votes.

**Mme la MAIRE** – Merci. Ali Rebouh.

**M. REBOUH, Adjoint** – Sur la question de Madame Van Goethem, je pense que Madame Bonamy, dont on connaît l'engagement, qui est reconnu même au-delà de la ville de Nantes, sur la protection des arbres, a suffisamment bien répondu. Et ce n'était pas une concertation entre des écolos et d'autres confrères de la majorité : c'était une concertation entre deux directions qui sont pilotes de ce dossier. Bien évidemment, nous avons essayé d'intégrer cette dimension-là. Je préfère que nous le fassions en amont, dans un premier temps. Et si vous regardez bien le plan qui a été proposé, nous avons fait le choix d'aller sur une parcelle où il y avait le moins de contraintes liées au paysage. Nous l'avons fait devant. Il y a un impact qui n'est pas aussi fort que celui que vous pouvez entendre. Je vous invite, et nous viendrons sur le site, si vous le souhaitez. Si nous avons fait le choix de le faire en arrière, déjà, pour des questions de commodité, cela aurait été encore plus compliqué, mais ici, vous voyez bien l'impact, c'est un parking à stationnement qui est uniquement à l'usage des agents qui travaillent dans cette piscine. L'idée est de pouvoir gagner de la superficie tout en requalifiant, je le redis, l'intégralité du site, parce que nous souhaitons aussi préserver ce beau site. Je pense que Delphine a suffisamment bien répondu, mais nous aurons l'occasion, si vous le souhaitez, d'en rééchanger avec vous avec plaisir.

**Mme la MAIRE** – Merci. Pour répondre à votre demande de dissociation, Madame Van Goethem, en réalité, il y a déjà deux délibérations différentes, puisque la délibération n° 20 concerne l'approbation du programme et de l'enveloppe et que la délibération n° 21 concerne, elle, la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLUM. Je crois que l'ordre et la clarté des délibérations telles qu'elles étaient initialement conçues et proposées répondent à votre souhait de pouvoir voter, si je comprends bien, pour le principe du projet et contre la modification du PLUM proposée.

**VI – 52**

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention sur ces différentes délibérations sportives... Je ne vous ai pas oublié, Monsieur Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Non, c'est juste pour l'explication de vote par rapport à la demande formulée par Sophie Van Goethem, qui est une dissociation dans le sens où vous avez proposé un vote groupé des délibérations 16 à 21. Comme nous souhaitons voter favorablement pour les délibérations 16 à 20 et nous abstenir sur la délibération 21, c'est la raison pour laquelle Sophie Van Goethem a demandé cette dissociation.

**Mme la MAIRE** – Très bien. Nous ne nous étions pas compris sur les mots. Bien sûr qu'il n'y aura pas de vote groupé qui intégrera la délibération 21. Mais je le dis pour ceux qui nous écoutent : ce n'est pas une dissociation de votes en tant que telle, puisqu'en général, quand on demande une dissociation de vote, c'est à l'intérieur de la même délibération. Voilà pour essayer de ne pas perdre les Nantaises et les Nantais qui suivent nos débats.

Je vais donc vous inviter à voter, dans un premier temps, sur les délibérations 16, 17, 18, 19 et 20, et je rappelle que pour la délibération numéro 18, plusieurs élus ne participent pas au vote. Il s'agit de Madame Ferreira, de Monsieur Salaün, de Monsieur Jouin, de Monsieur Guiné, de Madame Van Goethem, de Monsieur Quéro, de Madame Bertu, de Monsieur Martin, de Madame Bourdon et de Monsieur Bainvel.

Je mets donc aux voix les délibérations 16 à 20.

Je précise, pendant que les uns et les autres votent, que les élus que j'ai cités, c'est une erreur de ma part dans l'énoncé, sont tout à fait en possibilité de participer au vote. Ce sont en réalité les membres qui seront les titulaires et suppléants du jury de concours. Il n'y a donc pas d'élus qui sont dans l'impossibilité de participer au vote. Mes excuses pour cette erreur.

Délibérations 16 à 20 :

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.*

**Mme la MAIRE** – Je mets maintenant aux voix, comme demandé, la délibération 21.

Délibération 21 :

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 57 voix pour et 8 abstentions.*

**Mme la MAIRE** – Je n'oublie pas que Julien Bainvel avait demandé la parole.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci beaucoup de me permettre d'aborder ce sujet qui est important, qui concerne l'avenir du FC Nantes. Il y a plusieurs points qui sont aujourd'hui sur la table : le renouvellement du contrat d'occupation du stade Louis Fonteneau et l'avenir du centre de formation, qui nécessite des travaux et des agrandissements.

Durant la campagne, il y a eu unanimité des listes qui sont représentées au sein du Conseil municipal pour affirmer qu'il fallait développer et soutenir l'actionnariat populaire et maintenir des tarifs attractifs. Je veux simplement dire aujourd'hui une chose assez simple, qui est que de notre point de vue, le FC Nantes doit rester nantais. Nous avons appris par la presse que des discussions étaient en cours entre le club et d'autres territoires. J'ai plusieurs questions.

D'abord, concernant le club, ma question est très simple : souhaitez-vous que le club continue à jouer et à former ses joueurs à Nantes ?

Concernant le contrat d'occupation de la Beaujoire, quel type de contrat souhaitez-vous soumettre, proposer ou imposer au club ? Entendez-vous imposer une nouvelle gouvernance faisant une plus grande place aux supporters ?

Concernant le centre de formation, nous souhaitons que des informations soient communiquées au Conseil : des informations sur les études qui ont pu d'ores et déjà être menées, sur les

**VI – 53**

besoins exprimés par le club, sur la réalité des contraintes environnementales et urbanistiques auxquelles il est soumis. Finalement, qu'est-il possible de faire ou non à la Jonelière ?

Je sais, Monsieur l'Adjoint au maire, que vous héritez d'un dossier délicat, avec un propriétaire au tempérament affirmé et avec un lien de confiance qui est très entamé depuis la gestion calamiteuse du YelloPark. Si vous partagez notre ambition de conserver le FC Nantes à Nantes, nous vous invitons à faire preuve de transparence et à associer le Conseil dans sa diversité pour écrire l'avenir du club nantais le plus emblématique de notre histoire.

Je vous remercie des réponses que vous pourrez nous apporter.

**Mme la MAIRE** – Merci. Ali Rebouh.

**M. REBOUH, Adjoint** – Merci, d'abord, Monsieur Bainvel, pour cette question. En effet, le sujet du FC Nantes est un sujet qui prend beaucoup d'espace dans les médias, et il est important de pouvoir présenter les délibérations, parce que nous allons tout de même mettre 27 M€ dans la pratique sportive, qui vont concerner un nombre extrêmement important de Nantais, mais pour autant, il ne faut pas nier le sujet.

Deux choses. Sur le mode de contractualisation dans le cadre de la renégociation de la convention avec le FC Nantes, nous sommes encore dans un processus d'échange avec le club. Nous avons récemment entamé des discussions avec lui. Nous savons qu'il y a différents modèles qui peuvent être soumis. C'est la première étape.

Deuxième chose, sur les engagements qui ont été pris, nous avons un programme qui est extrêmement clair, avec des points qui sont extrêmement précis. Ma seule boussole, ai-je envie de vous dire, ce seront les engagements que nous avons pris auprès des Nantais.

Troisième point, et c'est le point qui est actuellement d'actualité, si je les prends dans l'ordre, c'est la question du centre de formation. Après, il faut aussi mesurer les différentes choses. Mais en effet, nous avons droit à une saga quasiment quotidienne dans les médias. Parfois, comme je l'ai dit, on entend tout et son contraire. Ce dont nous avons besoin, nous, et nous ferons la transparence, comme j'en ai pris l'engagement auprès des associations de supporters, sur la question du centre de formation, c'est de voir quelles sont les contraintes qui sont réelles. Nous savons qu'il y a des contraintes qui sont plus que réelles. Sur le côté Arribas, il y a un site qui est protégé. On sait qu'il y a moins de contraintes sur la Jonelière. Mais nous avons aussi besoin, et en toute transparence, nous le ferons à la fois auprès des supporters et auprès des membres du Conseil municipal, d'avoir tous les éléments. Et pour avoir tous les éléments, nous avons également besoin d'avoir une idée précise des besoins du FC Nantes, parce qu'aujourd'hui, j'entends 30 ha par-ci, 25 ha par-là, 20 ha par-là... Nous avons besoin d'objectiver les choses à la fois sur la question du déclassement « prestige » du centre de formation. Nous connaissons le cahier des charges. Par contre, nous avons besoin de savoir la nature réelle des besoins du club.

Et le dernier point, auquel nous sommes extrêmement attachés, c'est que nous voulons que l'activité du FC Nantes reste sur la métropole parce que, vous l'avez dit, le FC Nantes fait partie du patrimoine, de l'histoire de la ville et bien évidemment, nous ferons aussi tout pour que nous puissions maintenir cette activité dans notre territoire.

**Mme la MAIRE** – Merci. Florian Le Teuff, pour une rapide intervention.

**M. LE TEUFF, Adjoint** – Madame la Maire, chers collègues, merci. Je n'envisageais pas une seconde de prendre la parole sur ce sujet qui, rappelons-le, renvoie à des dossiers métropolitains. Mais je crois qu'il est aussi important de ne pas laisser la droite intervenir seule sur le sujet. Je remercie Ali pour ses interventions précises. Le FC Nantes doit rester à Nantes. J'ai entendu que c'était une position qui faisait consensus politique. C'est la position du groupe écologiste et citoyen, c'est la position de l'ensemble de la majorité du Conseil municipal, c'est

**VI – 54**

aussi la position de l'opposition... Cela fait l'unanimité au sein de notre hémicycle et c'est très bien.

Concernant la Jonelière, le groupe écologiste et citoyen a eu l'opportunité de s'exprimer récemment pour promouvoir la plus grande transparence au sujet, dans un premier temps, de la possibilité au moins d'optimiser l'existant. Cela doit être la première étape. Au sujet des besoins exacts du FC Nantes aussi, qui restent une énigme, comme le mentionnait Ali. Nous avons 30 ha qui sont recherchés par l'actuel actionnaire. Quand on regarde la moyenne des surfaces de centres de formation, en France, elle est inférieure à 15 ha. Nous pouvons donc nous interroger. Il faudra aussi obtenir la plus grande transparence au sujet de l'étude des différentes solutions alternatives, notamment une solution alternative, puisque nous sommes là pour formuler des propositions constructives, qui pourrait éventuellement être la Beaujoire. C'est un quartier qui a vocation à être repensé, à être réinventé.

La section féminine du FC Nantes a besoin d'espace pour son développement. Est-ce que son implantation à la Beaujoire ne pourrait pas être étudiée ? Je pense aussi au musée du FC Nantes : serait-il opportun qu'il soit installé à Ancenis ou je ne sais où, loin de notre métropole, par l'actuel actionnaire du club, alors que l'histoire du FCN, rappelons-le, est une histoire nantaise depuis bientôt 75 ans ? Il serait opportun, je crois, que notre collectivité s'empare de ce sujet aux côtés, comme le disait Ali, des associations de supporters, des associations de riverains, avec le FC Nantes également, mais sûrement faut-il éviter que l'actuel actionnaire du FC Nantes porte ce projet de manière solitaire, sans quoi nous risquons fort de voir ce musée se déconnecter à la fois de notre territoire et des valeurs qui sont les nôtres. Il me semblerait intéressant que la Ville de Nantes implante le musée du FC Nantes à Nantes. C'est le meilleur moyen de dissuader l'actuel actionnaire de délocaliser les structures du club à l'avenir sur des terres agricoles à l'autre bout de notre département, voire même au-delà, parce que parfois, l'absurdité n'a pas de limites.

Concernant le contrat d'occupation du stade, il arrive à échéance en juin prochain. Je crois que c'est la parfaite opportunité pour concrétiser certains de nos engagements, à commencer par l'actionnariat populaire, un mode de gouvernance qui est soutenu par l'ensemble de la majorité du Conseil municipal de Nantes, également par les groupes d'opposition. L'actionnariat populaire, c'est le garant de principes éthiques et aussi d'ancrage local. Je crois donc que ce mode de gouvernance, l'actionnariat populaire, est in fine sans aucun doute la meilleure solution pour que le FC Nantes reste à Nantes. Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Ali Rebouh.

**M. REBOUH, Adjoint** – Bien évidemment, sur ce sujet, nous partageons les choses. Ma volonté est de faire de la transparence, comme l'ont dit les deux collègues, sur le sujet de la formation, sur le sujet de la renégociation de la convention, et aussi d'associer les élus de l'équipe afin de pouvoir partager ce sujet. Vous l'avez dit, Monsieur Bainvel, nous sommes dans un contexte qui n'est pas simple non plus parce que, vous l'avez précisé, il y a eu un épisode un petit peu avant. Nous avons aussi un président qui n'est pas toujours simple dans le rapport que l'on peut avoir au quotidien avec lui, mais il faut que nous arrivions collectivement à faire en sorte que d'abord, nous puissions avoir un centre de formation qui reste dans la métropole, que nous puissions avoir les engagements de campagne qui soient tenus... Donc merci en tous les cas de votre soutien, Monsieur Bainvel et Monsieur Le Teuff, parce que c'est une forme de soutien que vous nous faites aujourd'hui. J'espère que vous nous soutiendrez jusqu'au bout sur ce dossier qui ne va pas être simple et que nous allons devoir mener collectivement pour faire en sorte que nous puissions atteindre les objectifs que nous nous sommes donnés.

**Mme la MAIRE** – Merci. Chers collègues, je vous propose d'avancer et de passer à la délibération 22, délibération importante de notre Conseil municipal.

**VI – 55**

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 22, intitulé :

*Police municipale – Création de postes – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Madame la Maire, mes chers collègues, bonjour et mille excuses pour le retard de mon arrivée. Effectivement, il n'échappera à personne autour de cette table virtuelle que la question de la sécurité publique, de la sûreté, de la tranquillité publique, quel que soit le terme que l'on emploie, est fondamental pour nos compatriotes et pour nos concitoyens nantais et au-delà, de la métropole. Vous le savez, ces attentes relèvent à la fois de la protection, du besoin d'être rassuré et de pouvoir constater en proximité une présence dissuasive pour les délinquants ou incivils de tous poils et en même temps, rassurante pour l'ensemble de la population. La police municipale occupe effectivement une place dans ce dispositif, aux côtés d'autres éléments qui concourent à la sécurité globale et évidemment, au premier chef, la police nationale, qui, de par la loi, de par la Constitution, de par notre action républicaine, a la pleine compétence en matière de sécurité publique. Il s'agit d'une compétence régaliennne et nous pensons qu'elle doit le rester.

Pour autant, dans la déclinaison opérationnelle d'une stratégie globale de sécurité, la police municipale occupe une place extrêmement importante. D'abord parce qu'elle a désormais, et ce n'était pas le cas il y a quelques années, vocation à intervenir sur tout le territoire de la commune. J'en profite, à ce stade, pour saluer le travail énorme de mon prédécesseur, Gilles Nicolas. La place de la police municipale est aussi importante en raison de la doctrine d'emploi, construite autour de la relation à l'habitant, du traitement individualisé de la demande de sécurité des Nantais : ils doivent aussi avoir des interlocuteurs prêts à intervenir lorsque des problèmes se posent en toute proximité. Cela peut être le véhicule stationné devant une sortie de garage, cela fait partie des classiques. Et nous avons créé évidemment la Maison de la tranquillité publique, qui est aujourd'hui le lieu où nous recevons l'ensemble de ces demandes et de ces sollicitations. Un îlotage de proximité s'est également déployé, qui a une mission de régulation extrêmement importante. Depuis 2017, vingt nouveaux agents de police municipale ont été répartis au sein de huit brigades et ils ont permis d'atteindre et d'améliorer ces objectifs.

Pour autant, la demande de sécurité augmente et la demande d'intervention, les sollicitations de nos concitoyens au quotidien augmentent également. C'est ce qui a conduit notre majorité à s'engager, lors de la campagne électorale, à créer 70 nouveaux postes de policiers municipaux permettant, comme le précise la délibération, une spécialisation d'agents dédiés à l'îlotage de proximité, cette présence rassurante et dissuasive dont je parlais à l'instant renforcée sur l'espace public, notamment par des patrouilles pédestres, et une adaptation aux enjeux de sécurité par des horaires élargis de 6 h 30 le matin à deux heures le lendemain matin dans le cadre d'une coopération renforcée avec les services de police nationale, dans le strict respect de la compétence des deux forces. Cela devra évidemment figurer très clairement dans le contrat de sécurité intégré qui est actuellement en cours de discussion avec les services préfectoraux et que j'espère, Madame la Maire, vous pourrez signer dans les délais les plus brefs.

Il y a donc 70 postes de policiers à créer, dans une situation, dans un contexte de tension du recrutement, ne nous le cachons pas, autour de ces fonctions de police municipale. Depuis 2014, le corps des policiers municipaux est le secteur qui est le deuxième secteur le plus en tension de la fonction publique territoriale. Que veut dire « en tension » ? Cela veut dire qu'il y a plus d'offres que de demandes. Cela veut dire aussi qu'il y a parfois difficulté de faire coïncider l'offre et la demande. Nous sommes donc dans un contexte où il ne serait pas raisonnable d'imaginer pouvoir recruter plus de 20 à 25 fonctionnaires sur une année dans la période, d'autant plus que cette situation de métier en tension amène à ce que de nombreux policiers municipaux encore futurs policiers municipaux doivent suivre le cursus de formation qui est prévu après le concours et que ces cursus de formation sont décidés, tant au niveau de l'offre que de la programmation dans le temps, par le Centre national de la fonction publique territoriale. L'ensemble de ces contraintes, le fait aussi que plus on augmente les sujétions

**VI – 56**

(travail jusqu'à 2 heures du matin, travail le week-end, travail très tôt...), plus on se heurte à des difficultés de fonctionnaires ou de candidats potentiels qui ne souhaitent pas travailler dans ces conditions.

Je ne vous cache pas non plus que le fait que des polices municipales puissent se créer dans des communes plus diversifiées permet un choix géographique plus important aux candidats. Il y a quelques années encore, dans l'ouest, si vous étiez policier municipal et que, pour des raisons familiales, vous souhaitiez vous rapprocher de votre famille, vous candidatiez à Nantes. C'était aussi simple que cela. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et nous sommes, de fait, en concurrence avec d'autres territoires où l'exercice de la police municipale n'a pas les complexités qu'il peut avoir par chez nous, même si, très clairement, la question financière, qui a pu être un élément déterminant il y a quelques années encore, n'est aujourd'hui plus réellement déterminante : nous avons une rémunération des policiers municipaux qui est tout à fait dans la moyenne et, de l'aveu même des policiers municipaux en poste que nous avons interrogés à Nantes, ce n'est plus, aujourd'hui, le principal argument.

Par conséquent, de manière à la fois déterminée et pragmatique, nous lançons cette première vague de recrutements pour arriver à recruter 25 agents de police municipale avec également quatre emplois de chef de service de police municipale pour encadrer ces nouveaux effectifs.

Naturellement, si ultérieurement ou même à l'occasion de cette première vague, nous nous apercevions que la tension se relâchait et que plus de bons candidats... Car j'insiste aussi sur le fait que le recrutement doit être qualitatif : on ne peut pas embaucher n'importe qui pour ces fonctions que nous souhaitons être des fonctions de présence et des fonctions apaisantes... Nous voulons collaborer avec les gardiens de la paix plus qu'avec les forces de l'ordre, pour reprendre une typologie qui a été employée récemment, parce que nous constatons une montée des tensions sur l'espace public en règle générale et que face à cette montée des tensions, il faut vraiment appeler à la désescalade. Il faut vraiment appeler au calme parce qu'autrement, nous serons dans des surenchères permanentes qui ne mèneront nulle part, et qui vont nous mener, en tant que société, tout simplement dans le mur. Je crois donc que cet aspect de qualité de recrutement est aussi extrêmement important et nous nous y engagerons, je vous le disais, avec une grande détermination mais aussi de manière pragmatique et exigeante.

**Mme la MAIRE** – Merci. Valérie Oppelt.

**Mme OPPELT, Conseillère municipale** – Merci. Cette délibération est la reconnaissance implicite de la situation dégradée à Nantes sur les sujets de sécurité. C'est par contre une première étape, mais qui, sans doute, n'est pas encore à la hauteur, je pense. Nous espérons d'ailleurs que cette majorité vous suivra dans cette ambition. L'objectif de recrutement de 70 agents est louable mais minimaliste par rapport à l'enjeu de sécurité pour les Nantais. Il faut un objectif, à Nantes, de 200 agents pour être au niveau acceptable de policiers municipaux par habitant. Lorsque nous regardons d'ailleurs la délibération 48, en lien avec cette délibération 22, sur les effectifs, nous partons sur une base de 131 emplois permanents, auxquels s'ajoutent 29 recrutements présentés dans la délibération 22. Or la délibération 22 annonce la création de 70 postes supplémentaires de policiers municipaux, qui porteront l'effectif total à 185 agents. Je suis donc surprise, car une simple addition de 131 emplois nets plus 70 doit nous mener à 201 emplois et non à 185. Je voudrais donc savoir où sont passés les 16 postes disparus et je voudrais savoir surtout si l'intention réelle est vraiment le recrutement des 70 policiers en plus de ceux existants.

Concernant la spécialisation de certains agents, nous partageons clairement l'orientation. L'ilotage de proximité est un élément important dans les missions d'une police municipale ainsi que le rôle nécessaire de prévention. Mais nous avons une vision plus ambitieuse pour la sécurité des Nantais et des Nantaises que celle qui est proposée actuellement à Nantes. Nous déplorons qu'aucune autre spécialisation plus adaptée aux besoins des Nantais ne soit

**VI – 57**

envisagée, comme les brigades canines ou des brigades motorisées. Nous savons d'ailleurs que l'attractivité du recrutement que vous avez citée, Monsieur Bolo, c'est la difficulté de ces recrutements qui est clairement liée au sens des missions que l'on peut leur proposer et surtout, aux moyens qui en découlent. Je pense notamment au matériel proposé.

La loi de sécurité globale que nous venons de voter propose d'ailleurs d'élargir les missions de la police municipale. Quelques exemples : constater par PV les ventes à la sauvette, la conduite sans permis ou sans assurance, l'usage illicite de stupéfiants, la destruction de biens, les infractions dues à l'alcoolisme, etc. Une expérimentation est proposée dans ce cadre de loi pour les villes dont les équipes de policiers municipaux dépassent 20 personnes. C'est le cas de Nantes. Madame le Maire, notre groupe vous demande si l'expérimentation pourrait être mise en place dès que ce projet de loi sera évidemment voté.

Enfin, les horaires que vous proposez sont, à mon sens, inadaptés : arrêt à 2 heures du matin... Je propose donc la création d'une brigade de nuit, qui aurait eu plus de sens et plus d'efficacité pour les Nantais et les Nantaises, quand on sait que les délinquances se font malheureusement particulièrement la nuit.

En tout cas, cette délibération est un début. Nous vous demandons de revoir tout de même le détail et d'avoir des explications, en tout cas, sur le sujet des effectifs. C'est une bonne chose aussi, je le salue, que ce contrat avec l'État que vous mettez en place actuellement. Il faut effectivement avancer dans ce sens et nous voterons donc évidemment cette délibération pour les Nantais et les Nantaises.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Aïcha Bassal, sur la question spécifique des enjeux liés aux ressources humaines.

**Mme BASSAL, Adjointe** – Merci, Madame la Maire. Je vous livre peut-être quelques éléments qui avaient été apportés lors de la commission, pour préciser qu'aujourd'hui, nous avons 115 postes permanents et que les 16 postes dont parle Madame Oppelt sont ce que l'on appelle des postes « hors cadre », car il nous semble extrêmement important, lorsque l'on a un agent qui est soit en maladie, mais une maladie qui va durer, soit dans une urgence, de pouvoir très rapidement, sans passer par un appel à candidatures et donc, devoir passer par un jury, remplacer cet agent. C'est pour cette raison qu'à la police municipale, nous avons 16 postes que nous appelons des postes « hors cadre », qui nous permettent de faire des remplacements. Quand vous faites le total des 115 postes permanents et des 16 postes hors cadre, nous arrivons bien aux 131 postes.

**Mme la MAIRE** – Merci. Simon Citeau.

**M. CITEAU, Adjoint** – Madame le Maire, merci. Mes chers collègues, chaque semaine, je discute avec les habitants, les commerçants, les associations, mais également, tous les acteurs du quartier Doulon Bottière. La sécurité, la tranquillité publique sont un thème central de leurs témoignages et de leurs retours. Les inquiétudes sont grandissantes, elles sont justifiées, elles sont exacerbées par les incivilités du quotidien ou également, par les faits divers, qui sont souvent choquants et relayés dans la presse. Que pouvons-nous faire ? Quelle réponse pouvons-nous apporter ?

La police municipale « à la nantaise » doit être une police qui dialogue, en contact avec les habitants et le territoire, une police qui protège, au service de l'intérêt général, qui va notamment protéger les plus précaires, les plus fragiles, ou encore celles et ceux qui ont perdu foi en l'institution.

Il faut noter que les besoins et la réalité ne sont pas les mêmes au Vieux Doulon ou au Hangar à bananes. La création de ces 29 postes va nous permettre de renforcer la proximité, de renforcer le lien, de renforcer les patrouilles pédestres pour plus d'échanges avec les habitants

**VI – 58**

et avec l'ensemble des acteurs. Dans notre ville, la présence humaine doit pouvoir trouver sa déclinaison micro-locale sur chacun des onze quartiers. Cela passe par un recrutement avec des profils divers et une formation des agents de police municipale.

Notre groupe, élus écologistes et citoyens, soutient la méthode et le recrutement des 29 policiers municipaux.

Pour autant, notre réflexion collective sur la sécurité ne peut pas faire l'économie de ce qui se passe au niveau national. Depuis plusieurs semaines, le ministre de l'Intérieur et sa majorité, de plus en plus morcelée, essaient de faire passer en force une proposition de loi contre laquelle s'érige une forte mobilisation citoyenne et parlementaire.

On parle beaucoup de l'article 24. Un article qui choque d'autant plus qu'il cristallise toutes les dérives actuelles vers l'autoritarisme de notre gouvernement, et je peux citer pour exemple le mépris pour le droit à l'information, pour la liberté de la presse, ainsi que le puissant déni de la violence policière, violence policière qui sévit pourtant dans notre pays.

Cependant, l'article 24 ne doit pas être un épouvantail qui occulte le débat sur l'ensemble du texte. Je tiens à rappeler ici, dans ce Conseil municipal, que les six premiers articles permettent, à titre expérimental, d'élargir le domaine d'intervention de la police municipale en l'autorisant à mener des opérations qui relèvent de plus en plus du domaine de la répression. Ces expériences n'ont pas leur place à Nantes car il va de soi que ce virage répressif ne pourra qu'entretenir la confusion entre la police nationale et la police municipale et qu'il détricotera encore plus le lien et le rapport de proximité entre la police municipale et les habitants. Force est de constater qu'à Nantes, ce lien est parfois rompu.

Surtout, un virage répressif continuera de faire glisser les responsabilités de l'État sur les municipalités. Or, là où la Ville se substituera, l'État ne reviendra pas. Notre groupe, Élus écologistes et citoyens, est opposé à cette loi liberticide et dangereuse pour la démocratie. La police « à la nantaise » doit pouvoir ouvrir d'autres voies que le « tout sécuritaire ».

Enfin, gardons le cap d'une réponse locale, conforme à nos valeurs écologistes et à nos valeurs de gauche. Agissons en nous appuyant sur la prévention de l'insécurité et du risque de délinquance. Car nul n'a besoin de chercher longtemps pour comprendre que la délinquance naît de l'exclusion, de l'absence d'emploi, de la précarité ou encore de l'accroissement des inégalités. Nul n'a besoin de chercher longtemps pour comprendre que la délinquance est liée au délitement du lien social auquel contribuent si fortement les violences policières qui se multiplient aujourd'hui.

Alors ramenons la tranquillité dans l'espace public. Cela ne peut pas se faire en brandissant au nez des habitants des matraques ou des drones. Appuyons-nous sur la médiation, le dialogue, l'éducation, la sensibilisation ou encore sur la répartition plus équitable des richesses de notre territoire. La meilleure des sécurités est celle qui prévient les actes au lieu d'attendre leur commission. Nos politiques à venir doivent refuser le « tout sécuritaire » et résolument favoriser l'humain.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

**M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Bien évidemment, notre groupe votera cette décision, qui est très attendue par les Nantais. Je suis ravi de voir qu'il y a un véritable chemin de Damas de conversion collective dans votre majorité. Ce n'était pas le cas avant les élections et ce n'était pas le cas pendant la campagne. Voir que le groupe « Écologie les Verts » vote cette mesure me rassure sur leur rapport à la réalité.

Les Nantais, en tout cas, vivent une réalité qui est extrêmement complexe. Aujourd'hui, nous appuierons toutes les réponses que vous ferez pour lutter contre l'insécurité, qui a explosé dans

**VI – 59**

la ville depuis plusieurs années, même si, vous le savez, vous connaissez notre position, c'est trop peu et c'est trop tard. Par exemple sur la question des horaires, nous aurions souhaité, nous l'avons déjà dit plusieurs fois et ce n'est pas un souhait de notre groupe mais un souhait des Nantais, que la présence policière municipale puisse être 24 heures sur 24, puisque, comme vous le savez, notamment quand vous parlez avec les commerçants, vers 2 heures ou 3 heures du matin, la délinquance ne s'arrête pas, malheureusement.

Ensuite, sur la question de créer 29 postes alors que vous en avez promis 70, lors de la campagne municipale, pourquoi attendre ? Pascal Bolo, votre adjoint à la sécurité, invoque des difficultés de recrutement. En matière de recrutement, les difficultés, en général, sont liées à l'attractivité du poste. Il faut une attractivité sur le plan du salaire. En l'occurrence, à Nantes, il n'y a pas ce que l'on appelle l'IAT, l'indemnité d'administration et de technicité, qui, dans d'autres villes, permet d'améliorer substantiellement le traitement des policiers. Je ne suis donc pas d'accord avec Monsieur Bolo quand il dit que ce n'est pas un sujet. C'est une demande des policiers avec qui j'ai échangé. A priori, ce n'est pas la localisation du poste, puisque Nantes est une ville qui attire pour bon nombre de métiers.

En revanche, on peut clairement penser que ce qui les retient aujourd'hui de candidater, c'est qu'ils craignent pour leur vie. Ceux que j'ai rencontrés m'ont parlé de leur angoisse, avec un certain niveau d'émotion, de ne pas retrouver leurs enfants, le soir, quand ils rentrent chez eux, parce qu'ils sont devenus des cibles. Est-ce que vous pensez sérieusement que les délinquants vont faire la différence entre un policier en uniforme, un policier de la police nationale et un policier municipal ? Je ne le crois pas. C'est aussi pour cela que vous avez 18 policiers qui ont quitté la police municipale depuis 2017, l'année où vous en avez recruté 20. Ce ne sont pas les mêmes, mais il y en a tout de même 18 qui l'ont quittée.

Il faut donc que vous puissiez donner envie de rester à ceux qui vont accepter de venir. À Paris, par exemple, il y a une obligation qui va avec la création de la police municipale, une obligation de rester cinq ans, parce qu'en plus, nous les formons. Il me semble que c'est une obligation que vous devriez créer à Nantes. Mais pour cela, vous devez les protéger. C'est votre responsabilité. Armez-les, Madame le Maire, armez-les ! Donnez-leur les moyens de nous protéger face à des fusillades à répétition, face au risque terroriste. Et vous savez qu'ils n'accepteront pas éternellement d'assurer des missions périlleuses avec des cure-dents. Vous les envoyez par exemple garder des lieux de culte le jour de la Toussaint, au risque de leur vie, comme à Nice, comme à Saint-Étienne-du-Rouvray, comme à Montrouge, comme à Conflans-Sainte-Honorine. Mais Nantes n'est pas moins à risque. Tout à l'heure, votre majorité a parlé de police municipale « à la nantaise ». Je suis désolé, il n'y a pas de terrorisme « à la nantaise », ou de risque ou de délinquance « à la nantaise ». Je suis désolé. De ce point de vue là, Nantes n'est pas hors du monde. Or les agents n'ont pas de droit de retrait. La conséquence, c'est qu'ils votent avec leurs pieds. Ils partent ou ils refusent de venir.

Par conséquent, Madame le Maire, il vous appartient de prendre une décision courageuse sur l'armement de nos policiers, qui vous le demandent, et vous le savez, à plus de 90 %, depuis 2012. Monsieur Ayrault l'a refusé, vous le refusez pour le moment. Nous souhaiterions qu'un véritable débat soit ouvert sur ce sujet. C'est un débat que nous vous proposons d'avoir ensemble, face aux Nantais, avec les associations qui sont actives sur ce sujet de l'insécurité, pour que nous puissions débattre de manière démocratique de cet enjeu que nous ne prenons pas à la légère, surtout dans le contexte actuel. Il y a effectivement des violences policières que nous dénonçons. Il y a aussi des violences extrêmement graves contre les policiers. Donc Madame le Maire, nous souhaitons que vous acceptiez ce débat et que vous accédiez à notre demande de les armer. Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Quelques éléments, Monsieur Foulques Chombart De Lauwe, avant de continuer les échanges. Je vous invite à une lecture qui pourrait très certainement éclairer votre point de vue, puisque vous semblez remettre en cause l'idée que cette question de la

**VI – 60**

problématique de recrutement des policiers municipaux se pose dans toutes les grandes villes du pays. Je vous invite donc à lire une revue qui s'appelle *La Revue des policiers municipaux* et la proposition d'un certain Christian Estrosi. Je ne doute pas que vous écouterez ses propos avec peut-être une plus grande attention que vous n'écoutez les propos de Monsieur Bolo. Monsieur Estrosi explique très clairement, à cet endroit, dans une interview qui date de début 2019, vous voyez que nous ne sommes pas très loin, trois choses. La première est qu'il faut aujourd'hui plus de 18 mois pour qu'un jeune policier municipal bénéficie de toutes ses formations. La deuxième, c'est que lorsqu'il y a une tension entre police nationale et police municipale sur les quotas de formation, ce sont les polices municipales qui font l'objet de variables d'ajustement. Troisièmement, il énonce les difficultés de recrutement rencontrées par les maires de France, et vous n'êtes pas sans savoir que Nice a une option différente de l'option qui est la nôtre, à Nantes, en ce qui concerne l'armement. Je crois vraiment que le sujet de la sécurité des Nantaises et des Nantais est trop important pour se laisser aller à dépendre d'amateurisme et d'approximations sur ces sujets.

Deuxième point, quand vous osez dire que les policiers municipaux sont protégés ici avec des cure-dents, je ne peux pas laisser passer une expression de cette nature. Là aussi, amateurisme et approximation. Pourquoi est-ce que je ne peux pas laisser passer ? Parce qu'il y a des gens qui ont travaillé, des professionnels qui ont travaillé, un groupe de travail qui a travaillé pendant plusieurs mois pour arriver à une amélioration de la protection de nos agents parce que oui, comme employeur, nous la leur devons : gilets pare-balles améliorés, pistolets à impulsion électrique... Vous pouvez avoir une position différente de la nôtre sur ces sujets, c'est normal, c'est la démocratie. Mais vous ne pouvez pas utiliser le mot « cure-dents ». Là aussi, l'approximation est coupable.

Enfin, dernier élément, le débat sur l'armement a eu lieu, Monsieur. Il a eu lieu pendant la campagne municipale, en toute transparence, en toute connaissance de cause. Ma position, notre position, celle de cette majorité, qui votera collectivement cette délibération, est connue. La vôtre l'est aussi. Les Nantais ont tranché.

Robin Salecroix.

**M. SALECROIX, Conseiller municipal** – Madame la Maire, chers collègues, j'ai juste une intervention très rapide. Je n'avais pas prévu d'intervenir. Mais c'est pour réagir aux propos de Madame Oppelt, qui nous expliquait que cette nouvelle étape en termes de tranquillité publique et de sécurité ne serait pas à la hauteur. Je voulais souligner tout de même une petite contradiction. Elle nous invite à embaucher encore plus massivement des fonctionnaires au sein de la police municipale alors que ce gouvernement contractualise avec les collectivités, et avec l'embauche de policiers municipaux, cela impacte évidemment notre budget de fonctionnement. Derrière, lorsque le budget de fonctionnement augmente trop rapidement, on se retrouve à l'amende avec des millions d'euros d'amende pour notre collectivité, notre Ville ou encore notre Métropole. Je pense que nous assistons là clairement aux limites du « en même temps » macroniste. Il faudra qu'elle nous explique ce qu'elle en pense.

Et pour abonder les propos de Monsieur Citeau, nous ne pourrions pas faire l'économie de la réflexion de toute façon plus globale à avoir sur la doctrine d'emploi des forces de l'ordre dans ce pays, sur la question d'une véritable police du quotidien, avec des moyens insuffisants, notamment fléchés sur les sujets d'investigation, plutôt que de vouloir faire de la doctrine notamment du maintien de l'ordre le cœur de la police, et la politique publique en ce domaine. Il faudra également travailler sur la question de la proximité, de la présence de commissariats de police dans nos quartiers. Nous avons eu le sujet notamment autour de la gare de Nantes. Et je ne doute pas que Madame la Députée pourra porter ces sujets au plus haut niveau.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme la MAIRE** – Merci. Ronan Dantec.

**VI – 61**

**M. DANTEC, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Robin Salecroix vient de dire des choses que je voulais dire. Je voudrais dire à notre collègue, même si, pour la droite, évidemment, la sécurité est un fonds de commerce, à Foulques Chombart De Lauwe, que nous n'en pouvons plus de l'hystérisation du débat sur la question de sécurité. Ce que l'on vit, y compris au niveau national, autour de l'article 24, dit à quel point il est temps que collectivement, en responsabilité, on sorte effectivement des petites phrases. Et comme vous, Madame le Maire, j'ai été choqué par cette expression sur les « cure-dents », qui ne correspond absolument pas à la réalité des réflexions et des enjeux. Il me semble, et je voudrais ramener la droite à sa responsabilité, que depuis les décisions de Nicolas Sarkozy, qui a baissé les effectifs, qui a déstructuré la police de proximité... Non, Monsieur Foulques Chombart De Lauwe...

**M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal** – C'est l'inaction, c'est l'inaction dont les Français ont marre, Monsieur. L'inaction !

**M. DANTEC, Conseiller municipal** – Cela a été un moment de désorganisation très grave et effectivement, à travers les polices municipales, nous essayons de reprendre pied sur l'espace public, ce que la police nationale ne réussit pas à faire. Et c'est un enjeu majeur. Moi, j'ai bien aimé la remarque de Simon Citeau pour dire : est-ce qu'il y a une doctrine « à la nantaise » ? Probablement pas. Je regarde évidemment Johanna Rolland, mais je pense qu'à travers France urbaine, y compris avec des gens qui n'ont pas tous obligatoirement le même parcours politique, de droite ou de gauche, il y a une réflexion sur la police municipale, qui doit être une police effectivement de présence sur l'espace public, d'abord de réaction aux incivilités, qui sont un enjeu majeur... Ce n'est pas la police municipale qui va régler le trafic de drogue, nous vous le disons à chaque fois. Mais dans vos interventions, vous jouez l'ambiguïté en permanence. Il faut régler, résoudre ces questions d'incivilités, il faut être présent sur l'espace public, il faut être présent dans les quartiers et il faudra probablement réfléchir de plus en plus sur des problèmes également liés aux manifestations. Nous avons un problème nantais sur les manifestations, nous le savons depuis longtemps. Nous savons qu'il y a une impasse de la doctrine nationale. Regardez ce que font les Anglais, regardez ce que font les Allemands sur la gestion des manifestations : ils ne font pas comme nous. Je pense qu'effectivement, notre police municipale doit faire partie de cette police de désescalade, parce que nous sommes dans une impasse. Et ce ne sont pas vos propos à l'emporte-pièce qui nous sortent de l'impasse. Je crois donc qu'effectivement, nous prenons nos responsabilités et que nous avons un enjeu, à Nantes comme dans les autres villes avec des polices municipales, celui d'apporter d'autres réponses que celles qui ont montré leurs impasses, y compris avec Nicolas Sarkozy.

**Mme la MAIRE** – Merci. Valérie Oppelt.

**Mme OPPELT, Conseillère municipale** – Merci. Je voulais simplement répondre à Monsieur Salecroix sur le point du nombre de policiers. Je n'ai pas demandé un recrutement supplémentaire. J'ai simplement demandé un engagement par rapport aux 70 recrutements promis aux Nantais et aux Nantaises, puisque je refais la remarque, et regardez bien cette délibération 48 : ce sont bien 54 policiers qui sont prévus et non 70, en réalité.

Concernant le contrat État – Métropoles, vous le citez de même, je vous invite aussi à aller voir l'exemple qui vient d'être signé entre Toulouse et l'État, un exemple très intéressant parce qu'en effet, là où la Ville s'engage à un recrutement de policiers municipaux, ce qui est d'ailleurs le cas pour Nantes, l'État s'engage aussi à ajouter en nombre des policiers municipaux, mais pas seulement : il y a aussi toute une partie relative à la médiation, au matériel. C'est un exemple de contrat très intéressant à aller voir justement pour rétablir la vérité sur l'engagement de l'État vis-à-vis des métropoles sur ces sujets.

Et en effet, je rejoins Monsieur Dantec. Je voudrais tout de même souligner qu'il ne faut pas oublier que nous sommes actuellement en train de payer une décision de Monsieur Sarkozy, celle d'avoir retiré plus de 10 000 policiers. En plus, il s'agissait de la police de proximité. C'était une proximité réelle et un contact réel avec les habitants, et c'est clairement ce qui nous

**VI – 62**

manque actuellement et qu'il faut absolument remettre en place de toute urgence. Et c'est bien ce que fait aujourd'hui le gouvernement, en collaboration avec les métropoles.

Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Madame le Maire, j'ai entendu les propos de Ronan Dantec, qui dit qu'il y a une hystérisation du débat. Je ne sais pas qui est le plus hystérique parmi les différents intervenants. Vous m'excuserez de rappeler tout de même un certain nombre de choses. Beaucoup de nos collègues ont cité Nicolas Sarkozy. Pour que les choses soient claires, Nicolas Sarkozy a été élu, me semble-t-il, jusqu'en 2012, c'est-à-dire il y a plus de huit ans, que depuis, il y a eu un gouvernement socialiste soutenu par les écologistes, que depuis, il y a un gouvernement « en même temps », et je n'ai pas l'impression que la police de proximité ait été rétablie par François Hollande lorsqu'il était au pouvoir, soutenu par Monsieur Dantec.

Sur l'amateurisme, j'avoue, Madame le Maire, que je suis très surpris de vos propos, concernant notre collègue M. Chombart De Lauwe, qui connaît très bien ces dossiers, qui a beaucoup travaillé les questions de sécurité, qui est allé à la rencontre de nos agents municipaux, de nos policiers municipaux sur le terrain, et qui relaie simplement une réalité, qui est celle de nos agents qui sont confrontés à une insécurité grandissante. On a beau entendre Pascal Bolo nous expliquer encore, lors du précédent Conseil municipal, que tout va mieux à Nantes. Ce n'est pas la réalité du terrain. Ce n'est pas ce que ressentent et ce que vivent au quotidien nos policiers municipaux. Donc évidemment, nous avons besoin de policiers municipaux supplémentaires. Nous avons besoin d'augmenter notre présence sur le terrain et sur le temps de la journée et nous avons besoin d'une complémentarité aussi, évidemment, nous le redisons, entre les forces de police municipale et les forces de police nationale. Nous n'avons jamais dit le contraire.

Et pour revenir sur les propos de Ronan Dantec, qui veut nous prendre pour des imbéciles en nous expliquant que la police municipale ne réglera pas le trafic de drogue sur la place de Nantes, naturellement, Monsieur le Sénateur, ce n'est pas le sujet, mais je rappelle que la légalisation ne sera sans doute pas non plus le sujet. Chacun a le droit d'avoir ses positions, mais nous rappelons que si nous avons plus de policiers municipaux, d'abord, nous serions en capacité de tenir notre place en termes d'effectifs par habitant par rapport aux grandes villes de France, puisqu'aujourd'hui, nous sommes, vous le savez, très largement en retard sur ces questions, et cela permettrait une meilleure complémentarité, une meilleure répartition des missions de la police nationale, qui, aujourd'hui, est obligée de réaliser un certain nombre de missions qui relèveraient de la police municipale parce que nos effectifs ne sont pas assez importants.

Par conséquent, comme l'a dit Foulques Chombart De Lauwe, nous voterons cette délibération, en espérant et en disant qu'il faut aller beaucoup plus loin.

**Mme la MAIRE** – Merci. Elhadi Azzi.

**M. AZZI, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Monsieur Foulques Chombart De Lauwe, depuis le départ de Madame Garnier pour le Sénat, vous faites feu de tout bois pour devenir le calife de votre groupe. La polémique sur la police municipale que vous essayez de soulever n'est pas digne. Au mieux, pour notre assemblée et avec vos électeurs que dans cette guerre de succession de leaders de la droite nantaise, vous serez devenu l'homme des amalgames. Vous devriez vous inspirer des femmes et des hommes de droite qui n'avaient pas [...] (Coupe de son.)

**Mme la MAIRE** – Merci. Je ne sais pas si l'intervention est terminée ou si nous avons un problème de communication... Très bien. Je vais donc redonner la parole au rapporteur, Pascal Bolo.

**VI – 63**

**M. BOLO, Adjoint** – Madame la Maire, merci. Mes chers collègues, vous vous êtes largement répondu entre vous. Je ne vais donc pas répéter et en rajouter. Simplement, j'apporte de petites précisions supplémentaires. Madame Oppelt, vous mélangez des choux et des carottes, comme souvent. En tout cas, je peux vous dire que le rythme des recrutements devra rester tout à fait intense parce que non seulement il faut créer 70 postes supplémentaires, et il y aura bien 70 postes supplémentaires, mais aussi, nous devons tenir compte des départs en retraite. Nous devons tenir compte des mutations, parce que s'il y a des problèmes de recrutement, nous pouvons aussi, les uns et les autres, et je parle de toutes les villes, avoir des problèmes de fidélisation. Il est clair que tout cela est vivant, et nous devons, nous devons continuer à recruter, et sur un sens de mission qui est parfaitement clair, qui est celui d'une police municipale. Effectivement, nous ne souhaitons pas, et d'ailleurs, est-ce que ce serait très efficace, je n'en suis pas sûr, recruter à la police municipale, en faisant croire que nous allons faire de la police nationale déguisée. Ce n'est absolument pas notre objectif. Et c'est notamment pour cela que l'extension des horaires de 6 h 30 à 2 heures du matin nous paraît à la fois adaptée à la demande et nous permet aussi de ne pas nous confondre avec la police nationale. Parce que le cœur de la nuit et la délinquance du cœur de la nuit, comme d'ailleurs la lutte antiterroriste, c'est le rôle de la police nationale. Ce n'est pas le rôle d'une police municipale. En tout cas, ce n'est pas le rôle d'une police municipale telle que nous la concevons et sachant que Madame la Maire a rappelé que nous sortons tout de même d'un débat électoral qui, je crois, a été tranché.

Je voulais remercier Simon Citeau, dont je partage tout à fait l'esprit de la position. Je crois qu'effectivement, le débat national autour de la loi de sécurité globale... Entre parenthèses, Madame Oppelt, il y a quelques commodités supplémentaires, mais ce qui concerne les polices municipales dans le projet de loi de sécurité globale ne va pas changer le monde, il faut tout de même rester un peu mesuré à ce sujet. Cela va apporter de la commodité, je n'en disconviens pas, mais ce n'est tout de même pas cela qui va changer le monde. Le débat national, Simon, je suis d'accord avec toi, crée un contexte tendu autour de nos débats et de nos délibérations, aggravé évidemment par des événements récents que nous condamnons tous de manière unanime, mais effectivement, je reprends le terme que j'ai prononcé tout à l'heure, et je remercie Ronan de l'avoir repris : il faut une désescalade, et il faut rétablir, car il est abîmé, le lien entre la police, les polices, les institutions et la population, notamment dans les quartiers populaires. Et quoi que vous en disiez, Monsieur Bainvel, effectivement, la destruction de la police de proximité par les gouvernements de Nicolas Sarkozy n'a jamais pu être compensée et rattrapée. C'est en effet très dommage, parce que nous avons aujourd'hui une doctrine, car nous avons souvent affaire à des problèmes de doctrine d'intervention, de police d'intervention qui ne sont pas favorables à un lien convenable, un lien de confiance entre la police nationale et la population. Et moi, je peux vous dire que dans les actions que je souhaite mener comme adjoint chargé de la sécurité et dans les contrats que nous allons passer avec l'État sur ce sujet, cette thématique de la relation de la police avec la population, d'une relation de confiance renouvelée par la présence de proximité, sera évidemment importante.

Voilà, je crois que j'ai répondu à l'essentiel de ce que j'avais noté.

**Mme la MAIRE** – Merci. Chers collègues, je vais vous inviter à voter sur cette délibération.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour.*

---

**Mme le MAIRE** – chers collègues, il est 13 h 10. Je vous propose de prendre une heure de pause avant de reprendre nos travaux. Merci, à tout à l'heure.

---

*Pause déjeuner : 13 h 10*

**VI – 64**

*Reprise de séance : 14 heures 15*

**Mme la MAIRE** – Chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux. Je vais donner la parole à Mahaut Bertu pour présenter la délibération 23.

**Mme BERTU, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 23, intitulé :

*Égalité femmes/hommes : Citad'elles, centre ressources pour les femmes victimes de violences et leurs enfants – Rapport d'activité – Présentation*

**Mme BERTU, Adjointe** – Merci. Dans le cadre de notre politique publique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la ville non sexiste, la ville de Nantes est pleinement engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Je vais vous présenter aujourd'hui une synthèse du rapport d'activité de Citad'elles.

Sortir d'une spirale de violence, retrouver une confiance en soi, tout cela est le fruit d'un parcours complexe qui peut être difficile pour les victimes, et qui nécessite surtout une réponse collective, une approche globale de notre part. C'est dans ce cadre que nous avons inauguré, le 25 novembre dernier, Citad'elles, le centre ressource pour les femmes majeures victimes de violences et leurs enfants, et sur lequel ma collègue Aïcha Bassal s'est tant investie sur le mandat dernier.

Le centre a vocation à prendre soin des femmes et de leurs enfants, et à les accompagner dans leur parcours de sortie des violences, de reconstruction, en prenant appui sur une équipe professionnelle qui est formée à cela et qui est pluridisciplinaire. Vous voyez ici les fondamentaux : un environnement accueillant avec un lieu chaleureux et rassurant, la confidentialité et la gratuité, la sécurité, évidemment, avec une présence d'agents de sécurité et de caméras, un travail avec la Police nationale pour s'assurer une sécurité maximale du lieu, l'ouverture du centre aux femmes et à leurs enfants, si elles en ont, et enfin l'accueil sept jours sur sept et 24 heures sur 24. C'est un élément essentiel à nos yeux puisque face à l'imprévisibilité des violences, nous savons qu'il n'y a pas de mauvais moments pour partir, notamment quand on décide de fuir des violences conjugales. Un accueil va donc pouvoir avoir lieu à tout moment.

Au 15 novembre, soit quasiment à un an d'ouverture, nous étions à 1 250 femmes accueillies, soit plus de trois femmes par jour venues pour de nouvelles situations. La différence que vous voyez entre le nombre de femmes accueillies et le nombre de femmes venues témoigne du parcours des femmes, qui peuvent revenir à plusieurs reprises au sein de Citad'elles pour rencontrer les professionnels. Vous voyez également que 22 femmes ont été accueillies la nuit. Certaines situations ont nécessité une mise à l'abri dans l'un des logements mis à disposition. Mais j'y reviendrai plus tard.

Trois mois après l'ouverture de Citad'elles, le confinement est arrivé. C'est une épreuve de réactivité et d'adaptation pour les professionnels, évidemment. De nouveaux outils ont été expérimentés, comme la mise en place d'un chat pour des échanges discrets, quand un coup de téléphone n'était plus possible. Nous pouvons être très fiers d'avoir ouvert ce lieu avant le confinement, puisque les violences ont augmenté durant cette période. Le déconfinement a été une période particulièrement intense, avec une hausse de 20 % des venues des femmes. Les signalements et informations préoccupantes concernant les enfants co-victimes ont également triplé à la suite du confinement. Nous pouvons donc être fiers d'avoir ouvert ce lieu, puisque nous voyons bien qu'il était plus que jamais nécessaire.

61 femmes et 64 enfants ont été mis en sécurité dans les appartements à disposition de Citad'elles, au 15 novembre. Durant le confinement, des solutions d'hébergement

**VI – 65**

complémentaires ont été nécessaires, puisque nous avons deux mises en sécurité en moyenne par semaine. Nous sommes arrivés à 100 % d'occupation des trois logements que nous avons prévus avec Citad'elles. Cette mise à l'abri se fait dans des conditions précises, et bien évidemment en complément d'autres solutions d'hébergement d'urgence qui existent sur le territoire. Les femmes, qui sont accueillies avec bienveillance par les coordinatrices de parcours, dans une posture d'écoute, d'accompagnement, peuvent bénéficier d'une évaluation de leurs besoins et d'un accompagnement divers. Vous voyez là tout ce qui jalonne un peu le parcours de sortie des violences, avec des accompagnements médicopsychologiques, une orientation médicale, des informations, des conseils juridiques, des permanences pour faire valoir leurs droits, déposer plainte, participer à des ateliers collectifs de reprise de confiance en soi. Tout cela fait bien évidemment partie du parcours. L'intérêt est bien d'avoir le tout dans le même lieu. Les permanences juridiques et psychologiques ont été les plus sollicitées. Face à ces demandes, nous avons fait le choix d'augmenter les permanences psychologiques pour répondre aux demandes. Cette année, cette première année d'expérimentation était aussi une année où il a fallu faire des ajustements.

Dans cette logique de parcours, il semble important de souligner que Citad'elles est avant tout une équipe, experte, formée, un travail partenarial. C'est la pluridisciplinarité qui est essentielle et qui fait la singularité de ce projet. Vous avez là les partenaires. J'aimerais citer notamment le fait que la Police nationale, la Gendarmerie nationale viennent prendre des plaintes au sein de Citad'elles. C'est un lieu rassurant où les femmes se reconstruisent. Elles ont des interlocuteurs qu'elles identifient. Que la police et la gendarmerie se déplacent pour prendre les plaintes dans ce lieu est extrêmement important.

Quelques éléments sur les femmes qui viennent à la citadelle : j'ai essayé de regrouper, pour faire court, mais nous avons là des informations sur ce qui amène les femmes à venir à Citad'elles. Sur cette première année, 93 % des femmes qui sont venues venaient pour échapper à des situations de violence à l'intérieur du foyer, qu'il s'agisse de violences conjugales ou intra familiales. Concernant les violences conjugales, c'est le cas de 82 % des femmes qui sont venues à Citad'elles. Nous pouvons noter aussi que 98 % des femmes connaissent leur agresseur. C'est important, puisque c'est toujours en décalage avec l'image qu'on se fait des violences faites aux femmes. Je tiens aussi à rappeler que Citad'elles est bien un lieu qui est ouvert aux femmes victimes de toutes sortes de violences, et pas uniquement les violences conjugales. Nous voyons là, avec ces chiffres, que c'est bien sur la violence conjugale que nous avons un besoin urgent de lieux d'accueil.

Concernant les profils des femmes, je vais aller rapidement, puisque nous voyons bien que les situations professionnelles sont diverses, tout comme leur âge. Nous voyons bien que nous avons une diversité de situations. Finalement, les femmes qui sont venues à Citad'elles avaient entre 18 et 85 ans, et venaient de toute situation professionnelle. Il n'y a pas de profil type, puisque ces violences peuvent toucher toutes les femmes. Sur leur origine, elles viennent principalement de Loire Atlantique, principalement de Nantes métropole, puisque 80 % d'entre elles viennent de la métropole. Tous les chiffres que je viens de vous donner sur les profils sont évidemment des informations que les femmes ont bien voulu donner. Puisque quand elles ne souhaitaient pas donner ces informations, nous ne les avons pas.

Enfin, une femme sur deux qui est venue à Citad'elles cette année est mère. D'où l'importance de l'accueil des enfants. Nous voyons également dans la deuxième diapositive que 36 % des femmes qui sont venues et qui avaient des enfants avaient des enfants entre zéro et cinq ans. C'est extrêmement important, puisqu'à cet âge-là, nous voyons bien qu'il y a un enjeu à accompagner aussi les mères dans les relations à ces enfants, notamment face aux traumatismes des enfants en bas âge. Nous avons là un axe de travail pour l'année qui vient, puisque les enfants peuvent être co-victimes. Mais c'est bien aussi les inquiétudes de la mère par rapport aux traumatismes qui sont à accompagner. Nous avons donc de nouveaux partenariats qui ont déjà été validés au dernier Conseil municipal, avec notamment l'association

**VI – 66**

Les pâtes au beurre. Mais nous avons d'autres axes de travail sur cette question de l'enfance et de la parentalité qui viendront dans l'année.

Les professionnels voient bien qu'il y a aussi un enjeu particulier à l'accueil des jeunes majeurs qui arrivent et qui ont tout juste 18 ans, par exemple. Là, nous avons besoin aussi qu'ils puissent appuyer sur d'autres associations, d'autres structures pour pouvoir les accompagner au mieux. Enfin, il y a un autre axe de travail, qui est la reprise de confiance en soi, le rapport au corps. De la même façon, nous avons tout un travail à mener, notamment sur l'ostéopathie ou les massages, pour bien se réapproprier son corps.

Enfin, Citad'elles a également pour objectif, et c'était dans notre projet initial... mais avec année qui vient de s'écouler, et notamment le confinement, c'est vrai que cela n'a pas forcément été développé dès la première année. Maintenant, nous allons pouvoir nous y atteler. Citad'elles a également pour objectif d'être un centre de ressources pour les acteurs du territoire, un lieu de croisement, d'échange sur cette thématique de lutte contre les violences faites aux femmes. C'est donc un bel axe de travail pour l'année à venir.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci.

**M. RIOM, Adjoint** – Bonjour. Merci, Mahaut Bertu, pour cette présentation très précise.

J'ai une question de culture générale par rapport à ce qui a été présenté. À quoi correspond ce qui est intitulé comme « violences administratives » ? Dans ce contexte, il semble que ce soit une petite part. Mais c'est vrai que je ne vois pas à quoi cela correspond. Si vous pouvez donc vous expliquer, ce serait intéressant. Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Ensuite, j'ai une demande d'intervention de Louisa Amrouche.

**Mme AMROUCHE, Conseillère municipale** – Madame la Maire, merci. Chers collègues, concernant cette délibération 23 et au nom du groupe « Mieux vivre à Nantes », nous saluons cette démarche de Citad'elles pour l'aide qu'elle apporte aux femmes victimes de violences. Ces violences intra familiales qui, pendant le confinement, ont augmenté de 15 %, rendent d'autant plus nécessaire cette structure. Nous remercions tous les partenaires fortement engagés aux côtés de cette structure, aussi bien les acteurs et actrices publiques, et associatifs, sans oublier de remercier et de féliciter les employés du CCAS qui œuvrent chaque jour pour le bon fonctionnement aussi bien de Citad'elles que de l'aide aux Nantais les plus fragiles. Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Bassem Asseh.

**M. ASSEH, Adjoint** – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, je pense que cela vaut le coup de souligner une nouvelle fois que cette initiative est une première nationale. Parce qu'en fait, nous cumulons cinq caractéristiques dans Citad'elles qui font que c'est une initiative nouvelle, innovante, et une première nationale. La première est que la prise en charge globale et coordonnée permet à 17 professionnels de pouvoir intervenir et d'aider celles qui ont besoin. Ces interventions sont prises en charge entièrement. C'est ce qui fait que toutes les femmes sont égales dans ces situations compliquées grâce à Citad'elles et aux interventions des 17 professionnels.

La deuxième caractéristique est que c'est un dispositif qui est accessible en continu, 24 heures sur 24. Ce qui facilite les choses. Il n'y a pas de mauvais moment pour pouvoir frapper à la porte et pour pouvoir trouver une réponse et de l'aide.

La troisième caractéristique est que c'est un dispositif, c'est une initiative qui trouve aussi une solution pour les enfants. Puisque dans huit cas sur 10, les femmes qui sont victimes de violence sont également mères. Elles doivent donc aussi pouvoir gérer la sécurité de leurs enfants.

**VI – 67**

La quatrième caractéristique est que Citad'elles est une initiative qui permet de couvrir l'ensemble des champs d'intervention. C'est donc une réponse qui va de l'urgence, à un moment donné, jusqu'à la reconstruction qui s'organise petit à petit, avec des coordinatrices de parcours qui permettent d'aider celles qui en ont besoin et qui ont subi des violences. Elles vont pouvoir être suivies grâce à coordinatrices, au fur et à mesure que leurs besoins changent, de l'urgence jusqu'à la reconstruction, y compris en passant par le fait de porter plainte. Puisque la Police nationale et la Gendarmerie interviennent sur place. Ce qui facilite la chose.

La cinquième et dernière caractéristique est le fait que Citad'elles, ce sont des espaces adaptés et rassurants. La sécurisation des gens qui se réfugient est extrêmement importante. Le fait que ce lieu soit au septième étage, avec tous les dispositifs de sécurité qui conviennent, y compris les caméras, une présence humaine 24 heures sur 24, rassure et sécurise la démarche que les victimes peuvent effectuer. Il y a donc 17 professionnels, à ce jour, et 1 250 femmes accueillies. C'est donc un dispositif nouveau. Évidemment, nous ne pouvons qu'être fiers, même si malheureusement, nous aimerions bien que ces choses-là n'existent pas. Mais le dispositif est utile puisqu'il a permis de répondre à 1250 personnes en détresse. Merci pour votre attention.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention complémentaire, je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur cette délibération. Je redonne la parole à Mahaut Bertu.

**Mme BERTU, Adjointe** – Merci pour ces questions, notamment de Tristan, parce que cela me permet de revenir en détail, car je suis passée assez vite, sur les différents types de violence. Il y a six types de violence qui sont identifiés par les professionnels : les violences psychologiques, physiques, verbales, sexuelles, économiques et administratives. C'est peut-être sur les violences administratives, effectivement, que nous avons le plus de mal à percevoir en quoi elles consistent. Concrètement, j'ai deux exemples. Une femme dont on retiendrait les papiers, une femme qui n'aurait pas le droit d'avoir son propre compte en banque par exemple : ce sont de type de violences administratives.

Dans le diaporama, juste pour compléter, que je vous ai montré, il y a bien des chiffres qui sont les raisons qui amènent les femmes à venir. Pour autant, ils sont bien évidemment à prendre avec des pincettes. Puisque par exemple, les violences sexuelles ne représentent que 16 % des venues. Or, nous savons, au fur et à mesure des entretiens, par la suite, que c'est une violence qui fait partie de ce qu'un certain nombre de femmes ont vécu. Mais elles ne l'identifient pas comme étant la première chose à dire. Puisque c'est évidemment parfois difficile à dire. Les chiffres que je vous ai montrés sont donc aussi à prendre avec précaution.

J'espère avoir répondu.

**Mme la MAIRE** – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

*Le Conseil prend acte.*

---

**Mme BERTU, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 24, intitulé :

*Citad'elles – Conventions de partenariats – Subventions – Approbation*

**Mme BERTU, Adjointe** – Il s'agit de la délibération sur les conventions de partenariat de Citad'elles. Les conventions avec les partenaires arrivent à leur terme au 31 décembre 2020. Il vous est donc proposé de les renouveler pour une durée de trois années supplémentaires, les partenaires étant la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique, le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles, France Victimes, le Planning familial, Question Confiance, Solidarité Femmes, SOS inceste et violences sexuelles, et l'association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences de Nantes métropole.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de questions, je vais mettre aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 62 voix pour.*

**VI – 68**

**Mme la MAIRE** – Mes chers collègues, nous avons ensuite deux rapports, les délibérations 25 et 26. Je vous propose, par cohérence avec le fond des sujets évoqués, de commencer par la délibération 26 avec Mahaut Bertu. Ensuite, nous passons à la 25, avec Marie-Annick Benâtre.

---

**Mme BERTU, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 26, intitulé :

*Égalité réelle : rapports annuels 2019 – Politiques publiques lutte contre les discriminations, égalité femmes/hommes, migration – intégration – Présentation*

**Mme BERTU, Adjointe** – Merci. Dans le cadre du mandat municipal 2014-2020, nous avons affirmé notre volonté d’agir en faveur de l’égalité réelle. C’est le fil rouge de notre action collective pour une ville juste, inclusive et solidaire. Dans l’ensemble de ces politiques, nous appliquons évidemment les instances de représentation citoyenne, les démarches de concertation pour les associations.

Pour faire progresser l’égalité réelle, la Ville de Nantes s’est engagée à prévenir et à lutter contre toutes les discriminations, à garantir l’égalité entre les femmes et les hommes et à favoriser l’intégration de toutes et tous. Les rapports d’activité 2019 présentent des actions concrètes menées par la collectivité, comme le soutien aux actrices et acteurs du territoire qui agissent en ce sens.

Je vais vous présenter de manière synthétique les trois premiers rapports, qui concernent la lutte contre les discriminations, l’égalité entre les femmes et les hommes, le rapport migration intégration. Je laisserai la parole à Marie-Annick Benâtre pour la présentation du rapport accessibilité universelle.

Sur le premier rapport de la lutte contre les discriminations, pour réduire les inégalités, nous souhaitons agir concrètement contre les discriminations, tant en interne que sur le territoire. Cela passe par des sensibilisations pour ne pas discriminer, ou par l’accompagnement des personnes discriminées. Plusieurs actions concrètes pour illustrer mes propos : le label Diversité et égalité en interne, qui témoigne de notre travail sur la lutte contre les discriminations, notre ligne d’appel « AlloNantes discriminations » oriente les Nantaises et les Nantais victimes de discrimination vers des acteurs qui peuvent les accompagner, ou encore notre soutien au réseau d’acteurs, dont Tissé Métisse ou l’association Nosig. Nous sommes inscrits dans un projet expérimental de lutte contre les discriminations qui touchent plus particulièrement les jeunes, avec quelques autres villes. C’est un projet qui va se poursuivre sur l’année. Nous allons également créer un observatoire des discriminations.

Pour agir pour l’égalité entre les femmes et les hommes, nous travaillons là aussi avec les acteurs et actrices du territoire, notamment avec l’appui du Conseil nantais de l’égalité femmes/hommes, qui compte plus de 500 membres. En 2019, nous pouvons citer l’ensemble des actions autour du 8 mars, la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, et du 25 novembre, à la journée contre les violences faites aux femmes. Je peux également citer le travail mené pour une culture paritaire. Je pense aux Scènes vagabondes ou à Scopitone, qui ont travaillé à des programmations paritaires en 2019, ou à notre lutte contre les violences faites aux femmes avec l’ouverture de Citad’elles en novembre 2019. Je ne reviens pas dessus.

Notre action pour l’égalité entre les femmes et les hommes se retrouve également dans la pratique sportive, avec Sportez bien les filles, notamment dans la lutte contre les inégalités salariales, avec les ateliers de négociation salariale, le soutien à l’entrepreneuriat des femmes ou encore l’ensemble de nos actions en interne, récompensées par le label Égalité. Notre action se poursuit avec l’objectif de devenir la première ville non sexiste. Cela veut dire concrètement un maintien de nombreuses actions que je viens de citer, mais également de nouveaux projets, dont les cours d’école non genrées que Ghislaine a pu évoquer ce matin, ou encore le travail sur l’espace public la nuit, qui devrait se lancer sans tarder.

**VI – 69**

Enfin, dans le cadre de notre politique migration intégration, nous agissons pour veiller à l'accueil des personnes étrangères. Nous agissons là encore avec le Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers. L'intégration passe par un changement de regard dans la société d'accueil. Nous soutenons ainsi de nombreuses initiatives d'éducation contre le racisme pour favoriser les rencontres, casser les préjugés. Je pense au Refugee food festival que nous avons passé ce matin, qui vient vraiment casser les préjugés et favoriser les rencontres. La collectivité travaille à l'accueil des nouveaux résidents nantais, en traduisant concrètement les cartons d'invitation des journées d'accueil des nouveaux Nantais par exemple, en soutenant les parcours d'apprentissage du français, en agissant pour résorber les inégalités. Notre action se poursuit avec un engagement fort pour les parcours linguistiques ou encore par la mise en œuvre des 18 actions des contrats territoriaux d'accueil et d'intégration des réfugiés, dont les permanences d'interprétariat ou formation des agents sont une partie des mesures.

Voilà ce que je pouvais vous dire brièvement sur cette délibération.

**Mme la MAIRE** – Merci. Avant de passer à la délibération suivante, nous avons déjà deux demandes de prise de parole. Je propose que nous fassions au fur et à mesure. Aïcha Bassal puis Marie Vitoux.

**Mme BASSAL, Adjointe** – Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, ces deux délibérations présentées par notre collègue Mahaut Bertu sont pour moi l'occasion de rappeler une nouvelle fois ce qui est au cœur de notre engagement, ce qui donne sens à notre action, peut-être plus que jamais dans ce contexte difficile que nous traversons. Je veux évidemment parler de l'égalité. Vous savez à quel point j'y suis attachée et évidemment, ces deux délibérations, ces deux rapports d'égalité présentés par Mahaut, qui concernent l'année 2019, résonnent évidemment fortement en moi, vous l'imaginez. Alors, j'ai envie de partager avec vous quelques ressentis.

Ce que j'ai envie de vous dire cet après-midi, c'est que l'égalité n'est pas un concept qui appartient à des experts, à des élus ou à des chercheurs en sciences sociales. Non, l'égalité appartient à tout le monde. Elle est un droit pour chacune et pour chacun tout au long de sa vie, et partout dans sa ville, d'un quartier à l'autre. Car l'égalité, c'est évidemment permettre à toutes et à tous de trouver leur place dans la ville et de s'y sentir bien. Au-delà, c'est naturellement avoir les moyens de choisir sa vie, une vie aussi différente que nous sommes nombreuses et nombreux.

Voilà ce que je voulais vous dire : l'égalité ne fait pas de différence. C'est pour cela qu'elle n'est jamais indifférente à l'autre. Elle permet à chacune et chacun d'améliorer le présent et de se projeter dans l'avenir avec confiance. Je parle ici de formation, de citoyenneté, d'accès au droit, d'emploi, de logement, de sport, de déplacement, de salaire, de culture, d'accès aux loisirs. Alors, me direz-vous, pourquoi l'égalité n'est-elle pas encore acquise totalement aujourd'hui ? Pourquoi faut-il sans cesse rester vigilants et renforcer notre action ? Pourquoi le combat pour l'égalité, au sens large du terme, doit-il chaque jour être mené inlassablement par les citoyennes et les citoyens, les acteurs associatifs, les élus, les entreprises, les pouvoirs publics ? La réponse, vous la connaissez, mes chers collègues. Ce combat, c'est celui d'une société où subsistent encore beaucoup trop de discriminations, trop de violences, trop de stéréotypes, trop d'injustices. Et tant que la société vivra avec ces discriminations, ces violences, ces stéréotypes et ces injustices, il faudra continuer à nous mobiliser pour l'égalité. C'est un combat de longue haleine, bien sûr, mais c'est un combat utile, un combat qui nous rend fiers, et je crois que les deux rapports témoignent parfaitement de notre entière mobilisation sur le sujet. Car c'est bien à travers l'ensemble de nos politiques publiques en direction des citoyennes et des citoyens, comme dans notre gestion interne de la collectivité, que nous pouvons évaluer la qualité et l'intensité de cette mobilisation pour l'égalité qui est la nôtre, aux côtés de celles et ceux qui partagent nos valeurs. Notre mobilisation va évidemment continuer à se renforcer cette année et les années à venir. Car jamais nous ne lâcherons, jamais nous ne relâcherons, et nous pouvons compter sur notre collègue Mahaut Bertu, qui y veillera. Notre volonté d'atteindre cette

**VI – 70**

égalité réelle, telle que vous l'appellez, Madame la Maire, est intacte. Je vous remercie, mes chers collègues.

**Mme la MAIRE** – Merci. Marie Vitoux.

**Mme VITOUX, Conseillère municipale** – Bonjour à tous. Je voudrais moi aussi souligner l'engagement de Nantes sur le sujet de l'égalité femmes/hommes et nous féliciter des résultats qui viennent d'être présentés. Ils témoignent de la prise en compte de longue date de ces sujets dans les politiques publiques qui sont portées par la collectivité. Cette année, et Aïcha l'a rappelé, nous avons obtenu le label égalité et nous portons collectivement l'ambition de faire de Nantes la première ville non sexiste de France.

Nous étions nombreux et nombreuses, mercredi 25 novembre, à marcher contre les violences faites aux femmes. Mais l'an dernier, ce sont encore 12 000 femmes qui ont été victimes de violences à Nantes. Et nous venons de le rappeler, depuis sa création, ces 25 femmes par semaine qui ont franchi les portes de Citad'elles pour la première fois. Les chiffres ne trompent pas et l'actualité nous le rappelle souvent : le chemin est encore long pour les droits des femmes. Cependant, nous savons aussi que le territoire nantais regorge d'initiatives et d'énergie pour lutter pour l'égalité.

En cette période particulière, permettez-moi de citer Simone de Beauvoir, qui écrivait « n'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. » Toutes les études montrent en effet que la crise sanitaire et son corollaire, le confinement, de même que la crise économique et sociale, creusent les inégalités.

En tant qu'élus, nous avons un formidable levier à notre disposition : le budget. La budgétisation sensible au genre répond à des enjeux de transparence, de bonne gouvernance et d'évaluation des politiques publiques. Dans un contexte de raréfaction des ressources, les femmes pourraient bien être les premières impactées par la réduction de la dépense publique. Aussi, je vous propose que nous convenions collectivement de rejoindre des villes telles que Lyon, Rennes ou encore Grenoble, en expérimentant puis en généralisant une approche intégrée du genre dans l'élaboration et l'évaluation des budgets municipaux. Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je propose, comme annoncé, de donner la parole à Marie-Annick Benâtre pour la délibération 25.

*Le Conseil prend acte.*

---

**Mme BENÂTRE, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 25, intitulé :

*Égalité réelle : rapport annuel 2019 – Politique publique accessibilité universelle – Présentation*

**Mme BENÂTRE, Adjointe** – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, la politique d'accessibilité universelle s'attache à penser la ville pour toutes et tous. Cet engagement concerne donc toutes les politiques publiques. Nantes veut construire ainsi une ville inclusive pour toutes les personnes en situation de handicap, en préservant leur autonomie et le plein exercice de leur citoyenneté, avec l'appui du Conseil nantais pour l'accessibilité universelle.

Dans le rapport d'activité 2019, nous retrouvons l'amélioration et la mise en accessibilité des cheminements piétons. L'expertise d'usage a bien évidemment été intégrée dans la réalisation des grands projets urbains comme la gare, la mise en accessibilité de 20 établissements recevant du public et enfin l'ouverture d'une nouvelle unité d'enseignement spécialisé à Gustave Roch. Nous avons aussi initié une démarche pour l'accès au droit de vote des personnes en situation de handicap. Bien évidemment, le sport, notre collègue Ali Rebouh l'a évoqué tout à l'heure en présentant ses délibérations. La culture pour toutes et tous a également été renforcée. Enfin, la démarche égalité au travail, engagée par la ville, et Aïcha Bassal en a parlé tout à l'heure, concerne aussi les employés de la ville porteurs de handicap. Ainsi, un guide

**VI – 71**

handicap au travail a été construit. Toutes ces actions vont bien évidemment être poursuivies en 2021 avec notamment le renouvellement du Conseil nantais de l'accessibilité universelle. Puisque dans le mandat, l'intervention citoyenne est pour nous un élément essentiel de la construction des réponses politiques que nous avons à porter. Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Mes chers collègues, s'il n'y a pas de demande d'intervention sur cette délibération qui n'appelle pas de vote, je le rappelle, je vous propose de pouvoir avancer.

*Le Conseil prend acte.*

---

**M. SEASSAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 27, intitulé :

*Développement culturel – Cinquième répartition de subventions – Avances sur subventions – Conventions et avenants – Dispositions diverses – Approbation*

**M. SEASSAU, Adjoint** – Merci, Madame la Maire. C'est une délibération où nous traitons de la cinquième répartition de subventions. En réalité, cette cinquième répartition de subventions ne concernera dans cette délibération qu'un peu moins de 20 000 €. Même si elle pourra, partiellement en tout cas, satisfaire mon amie et collègue Aziliz Gouez, puisque nous avons de nombreux sujets de culture scientifique et technique dans cette répartition de subventions.

Le gros de cette délibération en revanche concerne la manière dont nous allons préparer notre budget 2021. Je veux à ce stade, et avant tout, remercier chaleureusement et exprimer toute notre gratitude aux services de la DGC et de la DDC et à l'ensemble des équipes qui ont été confrontés cette année, non seulement à la gestion d'un fonds de soutien, mais aussi à la préparation d'un budget, avec la nécessité, puisque nous travaillerons le budget un peu plus tardivement, de procéder, pour éviter là encore de mettre des structures en difficulté, à des avances sur subventions. C'est ce qui consacre le gros de cette délibération, avec un montant de 4,5 millions d'euros. Il s'agit là donc, en quelque sorte, d'un prébudget culturel, d'éviter que sur les mois qui viennent, les structures soient confrontées à des problématiques de trésorerie en octroyant des avances basées sur nos éléments de 2020 en prévision de notre budget de 2021, en adéquation avec les besoins des associations et structures, et pouvant aller jusqu'à 30 % du montant de la subvention de l'an dernier.

Je ne me livre pas à la longue lecture de l'ensemble de ces subventions, que vous avez devant vous, mais qui rassemble l'essentiel de nos partenaires en matière culturelle. Voilà pour cette délibération.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vous invite, chers collègues, à voter, en précisant que plusieurs élus ne peuvent pas participer au vote, étant membres d'un certain nombre d'associations concernées. C'est le cas pour Aymeric Seassau, Michel Cocotier, Émilie Bourdon, Patrice Boutin, Pauline Langlois, Olivier Chateau, Abbassia Hakem, Francky Trichet, Aïcha Bassal et Elhadi Azzi. Mes chers collègues, je vous invite à voter sur cette délibération. Nous ferons un vote groupé ensuite. Mais comme il y a plusieurs élus qui ne votent pas, ce sera plus clair ainsi.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 57 voix pour.*

*Non participation au vote d'A. Seassau, M. Cocotier, E. Bourdon et P. Boutin pour l'association culturelle de l'été.*

*Non participation au vote d'A Seassau, E. Bourdon, O. Chateau, A. Hakem, F. Trichet, A. Bassal, E. Azzi pour la Folle journée.*

*Non participation au vote d'A Seassau, M. Cocotier et E. Bourdon pour le Lieu Unique.*

*Non participation au vote de M. Cocotier et de P. Langlois pour le Centre chorégraphique de Nantes.*

**VI – 72**

Je vais vous inviter, chers collègues, à pouvoir passer aux délibérations suivantes. Je vous propose un vote groupé, sauf demande contraire, pour les délibérations 28 à 31.

Aymeric Seassau pour commencer, pour la délibération 28.

---

**M. SEASSAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

*Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Convention – Approbation*

**M. SEASSAU, Adjoint** – Il s'agit d'une délibération vous présentant deux choses assez simples : d'une part, le tarif des sorties pédagogiques du conservatoire, et d'autre part, deux belles acquisitions d'aquarelles pour le Muséum d'histoire naturelle, pour une valeur de 1800 €. Mais j'insiste surtout sur la beauté de ces aquarelles, qui nous sont présentées grâce au miracle de la technologie, en Visio, devant vous. Comme vous pouvez le voir, ce sont de belles aquarelles, dans la grande tradition des naturalistes.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour.*

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vous propose de passer à la délibération suivante et je donne la parole à Michel Cocotier pour la délibération 29.

---

**M. COCOTIER, conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

*Soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle à l'école – Subventions – Avenants – Approbation.*

**M. COCOTIER, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire. Bonjour à tous. Il me revient donc de présenter la délibération en soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle à l'école. Je vous ferai grâce du descriptif précis et du contenu de chacun de ces projets. Mais si des précisions supplémentaires sont nécessaires, je suis bien sûr à votre disposition.

L'ambition de la Ville de Nantes, aux côtés de l'État, à travers la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Loire-Atlantique (DSDEN) et la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire (DRAC), est de garantir un égal accès à l'art et à la culture, dans sa diversité, à tous les enfants nantais, à travers la structuration d'un parcours d'éducation artistique et culturelle conçu autour de la rencontre avec les productions culturelles d'hier à aujourd'hui, l'échange avec des artistes et des professionnels de la culture et l'expression artistique sous toutes ses formes esthétiques.

L'EAC contribue à l'épanouissement, à l'émancipation, au développement de l'esprit critique et à l'ouverture au monde des enfants nantais. C'est une voie essentielle pour l'enfant, basée sur l'expérience du sensible et du pratique. Ce dispositif tient une place majeure dans la politique culturelle de la Ville. Dans un contexte sanitaire évolutif, sur lequel je ne reviens pas, les projets retenus à l'occasion de l'appel à projets biennal 2019-2021 ont bien sûr dû être revus, en relation avec les acteurs éducatifs et culturels. Le Parcours d'éducation artistique et culturelle se présente sous la forme d'un répertoire de 126 projets dans différents domaines et vient compléter l'offre de visites des équipements culturels nantais.

Les ateliers de pratique sont gratuits. Les concerts et spectacles sont compris dans un cadre tarifaire jusqu'à 5 €. Pour les écoles de quartiers prioritaires, un complément est pris en charge par la Ville de Nantes pour réduire le coût par enfant à 1 €. Pour l'année 2020-2021, 691 des 950 classes des 113 écoles publiques nantaises ont candidaté (contre 250 en 2019-2020). Cette baisse s'explique bien sûr par le contexte sanitaire et l'obligation de réorganiser l'accueil des enfants à l'école, en prenant en compte les inquiétudes liées aux déplacements et aux transports en commun, ainsi que l'incertitude sur la tenue des projets.

**VI – 73**

2 400 souhaits ont été instruits (chaque classe pouvant formuler jusqu'à quatre souhaits). Plus de 600 classes ont d'ores et déjà obtenu entre un et trois projets artistiques et culturels proposés dans le répertoire des projets. À cela s'ajoutent l'offre des équipements métropolitains et municipaux (musées, planétarium, bibliothèques, muséum, Chronographe, château, archives) et des dispositifs à candidature spécifique tels que : École et cinéma, la page blanche du Centre Ressources Ville, les projets du Sequoia et les projets des musiciens intervenants du Conservatoire. Parmi les projets figurant au Répertoire figurent ceux retenus dans le cadre de l'appel à projets « Éducation artistique et culturelle » (2019-2021) complété des « Itinéraires du patrimoine ». L'appel à projets a été élargi à 4 résidences d'artistes, les « Cohabitations créatives à l'école », volontairement implantées dans les écoles REV. Les « Itinéraires du patrimoine » permettent par ailleurs d'approfondir un thème en plusieurs étapes porté par des équipements et des associations culturelles.

Les projets retenus au titre de l'appel à projets EAC ont permis de déterminer cette année 11 lauréats. Pour la deuxième année consécutive, les subventions s'élèvent à 71 180 €. Ces projets concerneront 57 classes, soit plus de 2 000 élèves. Il s'agit des associations suivantes :

- Le Groupe fluo : une subvention de 4 260 € est proposée pour le projet « Homi » ;
- Association G : une subvention de 11 660 € est proposée pour le projet « Danser avec l'art et l'architecture » ;
- La Fabrique à impro : une subvention de 3 300 € pour le projet « Improvisons ! » ;
- Le Thermogène : une subvention de 6 500 € pour le projet « Étonn'Nantes origines » ;
- Jet FM : une subvention de 9 000 € pour le projet « l'Atelier des sons », le soutien apporté à ce projet faisant l'objet d'un avenant n° 1 à la convention du 7 janvier 2020 ;
- Apo 33 : une subvention de 5 460 € pour le projet « Mario bending », le soutien apporté à ce projet faisant l'objet d'un avenant n° 3 à la convention du 21 décembre 2018 ;
- Compagnie Za : une subvention de 7 998 € pour le projet « Mon chez-moi en mouvement » ;
- Compagnie Animalis'Ba : une subvention de 5 200 € pour le projet « Recit'actif » ;
- Manifestement peint vite : une subvention de 6 036 € pour le projet « Accrochez-vous ! » ;
- La Maison Fumetti : une subvention de 5 816 € pour le projet « Histoire de mon quartier en BD », le soutien apporté à ce projet faisant l'objet d'un avenant n° 1 à la convention du 13 janvier 2020 ;
- Association ARDEPA : une subvention de 5 950 € est proposée pour le projet « Ta ville entre tes mains ! » ;
- Les « Cohabitations créatives à l'école » : quatre résidences d'artistes à l'école pour un montant total de 24 000 €. Ces projets ont la particularité de s'inscrire sur les trois temps de vie de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire dans une ouverture au quartier. Elles s'adressent aux écoles situées en réseaux prioritaires.

Les subventions proposées se déclinent de la manière suivante : 6 000 € pour chacune des quatre associations :

- Uncanny : une subvention de 6 000 € est proposée pour le projet « Vivre la danse » à l'école Lucie Aubrac sur le quartier Bellevue ;
- Les Individué'e's : une subvention de 6 000 € est proposée pour le projet « Maison » à l'école Paul Gauguin (Nantes Nord) ;

**VI – 74**

- Les Rencontres de danse aérienne (LRDA) : une subvention à hauteur de 6 000 € est proposée pour le projet « S’envoler, s’ancrer, la suspension... » à l’école Urbain Leverrier (Bottière) ;
- Last Lunch : une subvention de 6 000 € est proposée pour le projet « Ma vie à l’école » à l’école Jean Zay (Bellevue).

Ces projets soutenus par la Ville à hauteur de 6 000 € chacun bénéficieront d’une subvention identique de la DRAC des Pays de la Loire dans le cadre de la convention culturelle « Publics – EAC – Territoires ».

Les Itinéraires du patrimoine sont donc des dispositifs qui permettent de soutenir des projets au nombre de trois pour les associations suivantes :

- deux projets pour l’association ARTABAN : une subvention globale de 1 647 € pour deux projets : « Vous avez dit Abécédaires ? », en partenariat avec la bibliothèque municipale, et « Visitons et imaginons l’architecture avec ses habitants » en partenariat avec les Archives ;
- Pro Arte Graphica – Musée de l’Imprimerie : une subvention de 794 € pour le projet « Dans les coulisses du livre ». Le soutien apporté à cette proposition fait l’objet d’un avenant n° 7 à la convention du 26 février 2018.

Il vous est donc demandé d’approuver le versement de subventions pour un montant global de 71 180 € afin de soutenir les 11 projets retenus dans le cadre de l’appel à projets « Éducation artistique et culturelle à l’école » et d’autoriser la signature d’avenants avec les associations suivantes : Jet FM pour 9 000 €, APO 33 pour 5 460 €, Maison Fumetti pour 5 816 €. Il vous est demandé d’approuver le versement de subventions, pour un montant global de 24 000 €, afin de soutenir les 4 projets de « Cohabitations créatives à l’école », tels que détaillés en annexe 1, d’approuver le versement d’une subvention pour un montant global de 2 441 €, afin de soutenir les « itinéraires du patrimoine », tel que détaillés en annexe 1 et d’autoriser la signature d’un avenant à la convention avec l’association Pro Arte Graphica, et enfin d’autoriser Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Je vous remercie de votre attention.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour.*

*Non participation au vote d’O. Château pour l’association PRO ARTE GRAPHICA.*

**Mme la MAIRE** – Merci. S’il n’y a pas de questions sur cette délibération, je vous propose de passer à la délibération numéro 30. Je redonne la parole à Aymeric Seassau.

**M. SEASSAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

*Prix des Arts visuels de la Ville de Nantes – Approbation*

**M. SEASSAU, Adjoint** – Merci, Madame la Maire. Il s’agit là de notre Prix des arts visuels. C’est un prix qui existe désormais depuis 2002, dont près de 70 artistes ont bénéficié, 30 femmes et 39 hommes. C’est un prix qui atteint un rythme de croisière intéressant, que nous avons professionnalisé au fil des années, d’une part en permettant à des artistes de révéler leurs œuvres, accompagnés d’une bourse. Nous y reviendrons dans notre local municipal L’atelier. À l’inverse, il s’agit de mettre en valeur ce même atelier municipal, qui est une salle particulièrement belle.

Par cette délibération, nous voulons vous proposer une consolidation du soutien financier. Par ailleurs, vous avez remarqué que nous n’atteignons pas pour le moment la parité exacte, en tout cas depuis 2002. En réalité, jusque-là, nous dotons de ce prix cinq lauréats. Nous vous

**VI – 75**

proposons de passer à quatre lauréats avec une parité absolue, évidemment, et d'augmenter le montant des bourses attribuées. Ce qui fait lien avec les discussions que nous avons eues notamment ce matin sur ce secteur particulièrement touché par la crise et la précarité. Nous vous proposons donc un montant de bourse individuelle de 9 000 € au lieu de 6 000 €, et de 13 500 € au lieu de 9 000 € pour des duos d'artistes.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette délibération. Peut-être préciser qu'il aurait été difficile, puisque je parle de parité... nous passons de cinq à quatre avec un phénomène vertueux qui est l'augmentation des bourses. Il aurait été difficile, pour des raisons de contraintes du bâtiment en lui-même, de passer de cinq à six. Voilà pourquoi nous vous proposons cet arbitrage.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention sur cette délibération, je vous propose de passer à la délibération 31 avant de procéder au vote. Aymeric Seassau.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour.*

---

**M. SEASSAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 31, intitulé :

*Association Le Cinématographe Ciné-Nantes Loire-Atlantique – Approbation du programme et de l'enveloppe financière – Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre – Approbation*

**M. SEASSAU, Adjoint** – Merci. C'est une belle délibération que cette délibération, puisqu'il s'agit de confirmer et de rendre possible le projet du Cinématographe. En termes urbains, il s'agit d'une opération portée par Nantes métropole Habitat, qui nous livrera en quelque sorte une coque vide. Il nous appartient, et c'est la délibération que je vous propose, pour un montant de 3 200 000 €, de procéder aux installations techniques de fin de gros œuvre. Le reste, c'est-à-dire les fauteuils, les cabines de projection, tous les éléments spécialisés d'une activité cinéma, sera à charge de l'association du Cinématographe.

C'est un projet qui, selon nous, avec une ouverture sept jours sur sept, tombera à point nommé pour animer cette partie du centre-ville, et notamment le Cours des 50 otages, avec un projet ouvert sur l'extérieur. Par ailleurs, c'est une association dont nous voyons les besoins, une activité mono salle qui pèse beaucoup sur la structuration du Cinématographe actuellement, qui pourtant a un taux d'occupation de 30 % quand la moyenne nationale est de 15 %.

Chacun sait ici probablement l'action majeure du Cinématographe sur la ville de Nantes sur le cinéma de patrimoine et de répertoire. Pour aller voir des rétrospectives de nos cinéastes préférés sur grand écran, c'est souvent là que cela se passe. L'action de cette association pour tout un panel de ce que nous demandons en général à l'action culturelle, qu'il s'agisse d'accessibilité à tous les publics, qu'ils soient porteurs de handicaps ou en situation de précarité sociale : c'est une association qui joue un rôle structurant à l'échelle départementale, en partenariat avec de nombreuses salles et de nombreux acteurs départementaux.

C'est une association qui travaille avec beaucoup d'énergie sur l'éducation à l'image. Mais selon moi, c'est un droit, et un droit qui devient de plus en plus pressant dans la société d'écrans dans laquelle nous vivons, pour permettre au jeune public notamment de s'y repérer. Le Cinématographe, de ce point de vue, fait une œuvre importante avec des premières séances pour habituer nos enfants au cinéma, et notamment aux écrans. Chacun a en tête les préconisations trois – six – neuf sur la grille d'âge sur les écrans. Mais là, il s'agit des premières séances qui sont étudiées spécialement pour permettre aux enfants d'accéder au cinéma, avec une lumière spéciale qui tombe petit à petit. En tout cas, il y a un effort très important sur le jeune public, sur l'éducation artistique et culturelle.

En tout état de cause, c'est une association avec laquelle nous sommes heureux de pouvoir travailler, pour vous présenter ce beau projet qui devrait donc voir le jour à l'été 2023, si tout se passe bien.

**VI – 76**

**Mme la MAIRE** – Merci. Michel Cocotier.

**M. COCOTIER, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, sans être trop long compte tenu du format particulier de notre conseil, et sans répéter ce que mon ami et collègue, Aymeric, vient de nous dire, permettez-moi juste quelques mots. D’abord, je voudrais profiter de cette délibération pour remercier l’ensemble des agents de la Direction de la culture, mobilisés dès le début de la crise pour donner à chaque Nantaise et à chaque Nantais, et dès le plus jeune âge, accès à la culture et à l’offre culturelle nantaise dans toute sa diversité.

Je veux souligner dans ce cadre la réouverture en début de semaine des archives municipales et des bibliothèques ainsi que des médiathèques nantaises, et insister sur les milliers de documents : plus de 26 000 prêts, dont près de 1 400 paniers découverte transmis aux Nantais dans le cadre du « clic and collect » mis en place via le site de la bibliothèque municipale. Nous pouvons nous réjouir de ce succès, même si bien évidemment, rien ne remplace tout à fait l’accueil physique dans nos bibliothèques. Je souhaite réitérer notre soutien à l’ensemble des acteurs culturels nantais qui, même s’ils essaient, dans la période, d’exercer leur métier différemment via les outils numériques en particulier, souffrent du confinement et des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. J’ai bien évidemment une pensée dans ce cadre pour les cafés culture que notre ville est fière de compter en son sein.

Le soutien aux acteurs culturels dans toute leur diversité, c’est bien le sens de cette délibération, qui met à l’honneur le Cinématographe, lieu culturel connu et reconnu à Nantes et plus largement sur la scène régionale, voire nationale. Connu et reconnu pour son rôle primordial en matière d’éducation à l’image, Aymeric l’a très clairement et excellemment rappelé, auprès du jeune public notamment, connu et reconnu pour son rôle en matière de défense et de promotion du patrimoine cinématographique et du cinéma sous toutes ses expressions, connu et reconnu enfin pour sa volonté de rendre accessible à toutes et à tous le cinéma indépendant même le plus exigeant, et d’amener à réfléchir, à analyser la société dans laquelle nous vivons, à comprendre le monde qui nous entoure. Demain, le Cinématographe emménagera en hyper centre, dans des locaux modernes et accessibles, et c’est tant mieux. En attendant de pouvoir découvrir ce nouvel équipement, c’est avec un plaisir non simulé que nous voterons, avec mes collègues du groupe Nantes citoyenne, sociale et écologique, en faveur de cette délibération. Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. S’il n’y a pas d’autres demandes d’intervention, je vous invite, mes chers collègues, à voter, comme je l’ai indiqué, de manière groupée, sur les délibérations 28 à 31. Je précise qu’Olivier Chateau ne participe pas au vote pour les délibérations 29 et 31, puisqu’il représente la ville au conseil d’administration du Musée de l’imprimerie.

Délibérations 28 à 31 :

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour.*

*Non participation au vote de M. Chateau pour l’association PRO ARTE GRAPHICA, pour la délibérations 29.*

---

**M. CHATEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 32, intitulé :

*Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenant – Soutien de la Ville à la préservation et à l’amélioration du patrimoine urbain – Approbation*

**M. CHATEAU, Adjoint** – Merci, Madame la Maire. Avec cette première délibération patrimoine, deux volets : un premier volet sur le soutien aux associations et une deuxième partie sur l’enrichissement de nos collections municipales.

D’abord, le soutien aux acteurs associatifs avec un soutien de l’association Histoire de la construction navale pour le travail qu’elle fait sur le classement, l’inventaire de ses archives

**VI – 77**

audiovisuelles, sociales et techniques. Il vous est proposé d'accepter de subventionner à titre exceptionnel le projet à hauteur de 2 500 €, d'autoriser la signature de l'avenant. Lors du précédent Conseil municipal, nous avons acté le soutien au Musée de l'imprimerie, à l'association Pro Arte Graphica pour la refonte de son identité visuelle. Il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant, et dans la foulée d'autoriser le renouvellement de la convention au titre de l'année 2021 avec le musée, qui rappelle les missions et les objectifs du musée aussi bien en termes de programmation, d'exposition, de résidences d'artistes, de participation aux itinéraires du patrimoine. Cela vient de nous être rappelé par Michel. Il y a également le travail de conservation, d'animation du patrimoine, municipal notamment, sur une grande partie des collections du musée.

La deuxième partie de cette délibération concerne l'enrichissement de nos collections municipales, tout d'abord avec le Château des ducs de Bretagne, avec le Musée d'histoire de Nantes. Le musée a participé à une vente aux enchères pour acquérir trois vêtements, trois textiles qui vont venir enrichir les collections des costumes du XVIII<sup>e</sup>, qui seront présentées notamment lors d'une grande exposition en octobre prochain, qui viendra célébrer les 30 ans de l'exposition Les anneaux de la mémoire, et les 20 ans de la loi Taubira, qui a fait de la traite négrière un crime contre l'humanité. Cette grande exposition au château sera enrichie notamment par ces vêtements qui seront présentés à cette occasion. Nous aurons le plaisir de pouvoir les découvrir. Ces acquisitions s'élèvent à un montant de 9188 €.

Le point suivant concerne les archives de Nantes, avec l'acquisition de documents iconographiques : un lot de quatre dessins qui illustrent notamment La Psalette, des dessins de Lucien Bessières, et puis un dessin de bénitier en granit noir de l'église Saint Clément. Ces acquisitions ont été permises pour un montant de 2 150 €. Sur ces deux points, à la fois au musée et aux archives de Nantes, nous venons enrichir nos collections. Cela permettra également de les présenter au public dans les mois et semaines à venir.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour.*

*Non participation au vote de M. Chateau pour l'association PRO ARTE GRAPHICA, pour la délibérations 32.*

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer à la délibération 33. Olivier Chateau.

---

**M. CHATEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 33, intitulé :

*Grue dite « noire » – Chantenay – Réhabilitation de la Grue noire et de son portique – Programme et enveloppe financière prévisionnelle – Approbation*

**M. CHATEAU, Adjoint** – Merci, Madame la Maire. C'est une délibération que je suis vraiment ravi de vous présenter. C'est une très belle délibération pour lancer la restauration de la Grue noire, un patrimoine nantais absolument remarquable, symbole du passé industriel, portuaire et ouvrier de Nantes. Cette grue noire est située au cœur de la cale Dubigeon, à Chantenay. Elle est peut-être un peu moins connue que les autres grandes grues que nous avons à Nantes. Elle est un peu moins connue que les deux grues Titan, jaune et grise. Mais elle est tout aussi remarquable. Elle fait partie d'un patrimoine unique, puisque Nantes possède trois des cinq grues, en France, protégées au titre des monuments historiques. Nous pouvons nous féliciter d'avoir su les préserver et mettre en valeur trois magnifiques grues, qui retracent et qui témoignent du passé industriel et de la construction navale dans notre ville.

Cette Grue noire a une histoire incroyable. Elle a été construite en 1942. Cela répondait à l'époque à la montée en puissance des chantiers Dubigeon. Puis elle a été détruite en 1944 par l'armée allemande, dans le cadre d'une opération de sabotage. Enfin, elle a été remise en

**VI – 78**

service en 1947, pour à nouveau être détruite suite à une tempête en 1948, reconstruite à nouveau. Elle a ensuite été utilisée jusqu'à la fin des années 60. Elle a été acquise en 2012 par la ville de Nantes et elle est inscrite au titre des monuments historiques depuis 2018. Nous espérons son classement au cours du premier semestre de l'année 2021. C'est la plus ancienne de nos grues nantaises.

Malheureusement, elle est dans un état de dégradation important. Elle menace y compris la stabilité du quai. Des travaux vont donc consister à la démonter entièrement. Elle sera ensuite décapée, réparée, remise en peinture et ensuite totalement reconstruite. Les travaux interviendront également, en parallèle, pour conforter le quai des Estacades, pour accueillir la grue restaurée. Les travaux vont durer 16 mois à compter de mai 2021, pour un montant global de 2,1 M€. C'est un montant élevé, mais qui va permettre également de compléter avec une mise en lumière de la grue, qui permettra d'abord de la valoriser, de mieux la percevoir, et puis de mieux s'intégrer au sein du projet urbain du bas Chantenay. Parce que cela fait partie aussi de l'identité de ce projet urbain.

Nous aurons, à travers notamment une place publique, la possibilité d'accéder plus facilement qu'aujourd'hui. Je crois que cela va permettre de découvrir un patrimoine souvent un peu méconnu. Nous aurons plaisir à pouvoir nous y rendre plus facilement, même si pendant quelque temps, effectivement, elle va disparaître du paysage nantais pour mieux revenir.

**Mme la MAIRE** – Merci. Abbassia Hakem.

**Mme HAKEM, Adjointe** – Merci, Madame la Maire. Je voudrais intervenir rapidement tout simplement pour me réjouir du passage de cette délibération. Olivier Chateau le rappelait à l'instant. Elle permet de rappeler l'importance que peut accorder la ville de Nantes à son histoire. De ce point de vue, il faut bien dire que les histoires de Chantenay, de Sainte-Anne et des chantiers navals sont intimement liées. Réhabiliter la Grue noire, c'est à la fois indéniablement soutenir l'histoire ouvrière de Nantes et de Chantenay en particulier, mais également conforter le quartier Chantenay Sainte-Anne dans la centralité de la ville de Nantes et métropolitaine.

En effet, ce quartier attire beaucoup de nouveaux habitants, tout en voulant préserver son caractère, en transmettant l'histoire de ce bastion ouvrier. Essayons tout simplement de nous rappeler qu'en 1902, par exemple, il y avait 5 000 ouvriers qui travaillaient à Chantenay-sur-Loire. Le développement de la ville de Nantes et de son agglomération et de sa centralité se traduit ces dernières années par des projets majeurs engagés le long des rives de la Loire : l'aménagement de l'Île de Nantes, le nouveau Malakoff, le transfert du MIN. Demain, le bas Chantenay, le réaménagement de la place de la Petite Hollande, l'élargissement du centre historique à travers la rénovation des places Graslin, Royale et Feydeau est, de l'esplanade du château, de la gare, et la mise en place de la zone à trafic limité, tout cela concourt également à un changement d'image de cette centralité. Avec cette décision, nous concilions la valorisation de notre histoire et nos valeurs communes, et la préparation de notre avenir commun. Je vous remercie en tout cas de votre attention.

**Mme la MAIRE** – Merci. Marlène Collineau.

**Mme COLLINEAU, Adjointe** – Merci de me passer la parole. Je suis ravie également d'intervenir sur cette délibération. C'est vrai que les délibérations présentées par Olivier Chateau racontent souvent des histoires d'hommes et de femmes, ici, d'ouvriers qui, au rythme des embauches et à la cadence des chaînes de travail bruissaient dans la ville, il n'y a pas si longtemps. Des histoires d'ouvriers que certains ici ont connues, peut-être, et que d'autres, comme moi, ont entendues, grandissant sous le poids des anecdotes de la vie ordinaire des chantiers. L'embauche à bicyclette, les copines qu'on saluait en passant à la BN, parce que le travail était ainsi distribué, le journal qu'on lisait, résistance de l'Ouest, les moments de convivialité au troquet, les échelons qu'on gravissait, quand on commençait apprenti dessinateur et que, parfois, on finissait ingénieur, la transmission des savoirs, l'adhésion au

**VI – 79**

syndicat, la solidarité de classe. Et puis, le bruit des chantiers, c'était des chants de manifestation, des cris de colère, la rage de défendre les copains et l'outil de travail, l'âpreté des conflits sociaux. Le peuple des chantiers s'est noyé dans la chute brutale de l'industrie navale, marqué parce qu'on n'appelait pas encore les « transitions », mais c'en était une, une transition, la fin d'un monde.

Depuis, patiemment, des acharnés de l'histoire sociale, ouvrière et industrielle, font vivre la mémoire, l'exposent au public, la racontent aux jeunes générations. Et je veux saluer les associations qui nous permettent de faire revivre ce passé pas si lointain et pour lesquelles nous allons voter des subventions. Saluer les discussions régulières qui permettent, aussi, de transformer le paysage industriel de la ville pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui, de logements, d'équipements, de services. Dessiner le monde de demain tout en respectant le passé, c'est le chemin qui a été tracé il y a maintenant quelques années, ici, à Nantes. La restauration du patrimoine industriel de Nantes a été un choix politique.

Et il demeure, aujourd'hui encore, un choix politique qui dit combien il n'est pas question de tirer un trait sur l'histoire, sur les ouvriers, leurs joies, leurs combats. C'est aussi, nous en sommes convaincus à Gauche commune, une manière de donner à chacun sa place en faisant d'un outil de travail, aussi monumentale que soit la Grue noire, un symbole des réussites et des luttes collectives, du profond respect pour les hommes et les femmes qui ne possèdent que leur force de travail, qui s'échinent encore aujourd'hui, souvent invisibles, peut être moins nombreux, plus silencieux dans la ville qu'est devenue Nantes, mais dont nous savons combien leur travail est essentiel. Nous n'avons eu cesse de le répéter, notamment à l'aune de la crise sanitaire. Nous savons le travail essentiel, qu'elles soient ouvrières de l'agroalimentaire ou agents de collecte des déchets, qu'elles travaillent en grande surface ou qu'ils soient vitriers, couvreurs ou grutiers. C'est donc avec enthousiasme que le groupe Gauche Commune votera la restauration de la Grue noire et l'ensemble des subventions aux associations qui œuvrent dans le domaine du patrimoine. Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous invite à voter de manière groupée sur les délibérations 32 et 33. Je précise qu'Olivier Chateau ne participe pas au vote pour la délibération 32.

Délibérations 32 et 33 :

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour.*

Mes chers collègues, je vous propose de passer aux délibérations 34 à 37. Je donne la parole à Hélène Naulin.

---

**Mme NAULIN, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 34, intitulé :

*Politique publique petite enfance – Multiaccueils municipaux – Expérimentation de couches lavables – Approbation*

**Mme NAULIN, Adjointe** – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, quelques chiffres liminaires avant de vous présenter l'objet du vote de cette délibération : 4,5 arbres, c'est un sujet qui aura fort occupé les échanges ce matin, et c'est donc d'importance, 67 kg de pétrole brut, 200 m<sup>3</sup> d'eau, 1 tonne de déchets, c'est ce que représente l'usage de 5 000 couches pour un enfant, de sa naissance jusqu'à sa propreté. Des chiffres considérables, et pourtant, il y a bien quelque chose à faire. Effectivement, les couches à usage unique, ce n'est pas une fatalité. Il existe des alternatives sérieuses, en l'occurrence celle de la couche lavable. Et la couche lavable, avec des conceptions innovantes et les technologies d'aujourd'hui, est tout à fait pratique à l'usage pour les professionnels comme pour les parents qui souhaitent s'orienter vers ce choix.

Aussi, afin de répondre à nos objectifs de réduction de l'utilisation des ressources naturelles, de répondre bien sûr à notre engagement pour lutter contre les perturbateurs endocriniens, nous

**VI – 80**

vous proposons d'expérimenter l'usage de ces couches lavables dans deux multiaccueils de la ville, Brin de malice et Beaulieu, pour une durée de quatre mois à compter de janvier. Ces couches lavables seront mises à disposition par L'atelier des langes, avec qui la ville contractualise un marché de prestations de services pour ce faire. Ces couches labellisées au niveau des textiles par le label oeko-tex seront entretenues par un chantier d'insertion utilisant des produits écologiques pour entretenir ces couches, et qui garantissent la sécurité et la santé des enfants.

Cette expérimentation que nous proposons sera assortie d'une évaluation qui permettra de mesurer la satisfaction des professionnels, bien sûr le niveau de confort des enfants, mais aussi la satisfaction des parents. À l'issue de cette expérimentation, nous pourrions revenir vers vous pour apporter des éléments concrets, objectifs pour mesurer la satisfaction, l'efficacité, mais aussi la réduction et les économies opérées tant sur le plan financier que sur le plan de la réduction de l'impact environnemental à travers cette expérimentation.

Pour bénéficier de cette expérimentation, il vous est proposé de voter l'adhésion pour un montant total de 100 € à l'association L'atelier des langes. Je précise que cette expérimentation n'excédera pas les 10 000 €.

**Mme la MAIRE** – Merci. Valérie Oppelt.

**Mme OPPELT, Conseillère municipale** – Merci. Nous comprenons l'ambition zéro déchets et l'ambition santé, d'ailleurs, de l'expérimentation sur l'utilisation des couches lavables sur ces deux sites, à condition qu'elles soient réellement une demande des parents et des professionnels, et non une petite promesse tenue lors d'une alliance entre l'EELV et le PS. Je suis d'ailleurs assez surprise de voir quelles sont vos priorités sur ce mandat, sur la mise en place des actions pour sauver notre planète.

Sur cette délibération, j'ai quand même quelques questions avant de la voter, qui me semblent importantes. Les parents ont-ils été consultés ? Sur la consommation d'eau et l'impact réel pour répondre à nos inquiétudes sur le climat, quels sont les éléments chiffrés ? Je m'inquiète aussi sur la condition du travail des équipes qui vont intervenir sur le lavage de ces couches. Je pense que ce n'est pas une tâche qui doit être vraiment drôle à réaliser au quotidien. Enfin, la généralisation : c'est important, sur l'expérimentation, de la prévoir en amont, cette généralisation, sur la pénibilité du travail qui sera prise en compte. Le personnel municipal sera-t-il associé ? D'ailleurs, est-il d'accord ? Il y a de nombreuses questions qui me semblent importantes à soulever avant l'expérimentation. Cela montre d'ailleurs une expérimentation, ce n'est pas un simple outil de communication pour faire plaisir et se faire plaisir. Merci.

**Mme NAULIN, Adjointe** – Madame Oppelt, sur les chiffres, sur la consommation d'eau, je l'ai évoquée tout à l'heure, c'est 200 m<sup>3</sup> pour des couches à usage unique. Bien sûr, les couches lavables emportent un entretien et l'usage de l'eau pour entretenir ces couches sera quantifié. Les chiffres vous seront présentés. Simplement vous dire aussi que dans ma présentation, j'ai évoqué que l'entretien des couches était assuré par un chantier d'insertion qui dispose d'une blanchisserie à cet effet. Il n'appartient donc pas aux parents ou aux professionnels des multiaccueils de réaliser cette tâche. Rassurez-vous, il ne s'agit en rien d'être au temps des lavoirs, que ce soit bien clair. Nous n'en sommes pas là. Qui dit couches lavables ne veut pas dire rétrogradation de quelque confort que ce soit, bien au contraire. Simplement vous dire aussi que les parents sont consultés. Il y aura d'ailleurs un document, qui a été réalisé par les services, que je remercie, pour recueillir le consentement des familles, pour que les enfants portent ces couches sur le temps de la journée, lors de l'accueil dans les multiaccueils.

Je ne sais pas si j'ai répondu à l'ensemble des questions, mais simplement, un mot vous dire que ce n'est pas de la communication. C'est un moyen d'activer tous les leviers possibles pour aller sur le confort et l'accueil de qualité des enfants dont les multiaccueils, de garantir leur santé en luttant contre les perturbateurs endocriniens, en garantissant un équipement

**VI – 81**

technique et de textile qui soit conforme à nos exigences, de lutter contre la réduction des déchets et l'usage des ressources naturelles. Je ne crois pas que ces objectifs soient des coups de communication.

Si vous avez le sentiment que les couches lavables sont une manière de prendre ces grands enjeux par le petit bout de la lorgnette, détrompez-vous. À mes yeux, chaque action compte et celle-ci en est une de taille, et pas seulement quelque chose de dérisoire. Par ailleurs, vous évoquez la question de nos objectifs. Ils sont clairs. Il y en a d'autres. En tout cas, tous poursuivent le même objectif, de garantir la qualité d'accueil des enfants et le bien grandir pour les enfants nantais.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour.*

**Mme la MAIRE** – Merci. Je vous propose, chers collègues, de passer à la délibération 35. Hélène Naulin.

---

**Mme NAULIN, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 35, intitulé :

*Politique publique petite enfance – Convention de partenariat avec IPERIA et la Branche professionnelle des assistants maternels du particulier employeur – Approbation.*

**Mme NAULIN, Adjointe** – Merci, Madame la Maire. Cette délibération 35 s'inscrit dans la continuité de l'approbation de la Charte nantaise d'accueil pour les tout-petits, qui a été adoptée en 2018 et qui poursuit un objectif de professionnalisation des professionnels de la petite enfance, et notamment des assistants et assistantes maternelles. Cette charte tripartite avec nos partenaires de la CAF et du département de Loire-Atlantique prévoit d'organiser des journées de formation à l'attention des assistants maternels, qui se tiendront, je l'espère, dans un cadre présentiel en 2021. Auquel cas, bien sûr, le format sera revu. Il s'agit donc de journées de formation dédiées notamment à l'acquisition de connaissances, de compétences plus précises sur la sensibilisation à l'environnement et les activités manuelles à coût réduit, l'accompagnement à la motricité et au développement des sens, et des connaissances sur le cerveau de l'enfant, et toutes les dimensions que peuvent apporter des activités artistiques notamment. Ces journées de professionnalisation sont organisées en partenariat avec la branche professionnelle des assistants maternels du particulier employeur et IPERIA, qui est la plateforme de formation nationale du secteur du travail domicile. La convention qui vous est proposée aujourd'hui porte sur chaque disposition, chaque modalité de la mise en œuvre de ces journées, et donne la ligne de partage des différentes actions à conduire par IPERIA, par la branche et par la ville de Nantes pour mettre en œuvre ces journées de formation. Pour la ville de Nantes, je précise qu'il s'agit essentiellement de mettre à disposition un espace, d'assurer via les relais une promotion de ces journées de formation auprès des assistants et des assistantes maternelles et des parents, que les relais peuvent aussi rencontrer pour les sensibiliser sur cette question d'importance. Par ailleurs, il y a un effet logistique pour centraliser un certain nombre d'éléments administratifs et les inscriptions à ces journées de formation.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour.*

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vous propose de passer à la délibération 36. Hélène Naulin.

---

**Mme NAULIN, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 36, intitulé :

*Associations Petite Enfance – Subventions – Approbation*

**Mme NAULIN, Adjointe** – Merci. La délibération 36 vous propose d'approuver un ensemble de subventions pour un montant total de 3 300 € à quatre associations, qui sont les Petits Lutins chapelains, les Petits Bricoleurs, SOS garde d'enfants et Croqu'notes, qui interviennent

**VI – 82**

sur différents champs, mais en tout cas auprès des enfants ou pour la garde à domicile, ou en soutien à la parentalité. Je ne rentre pas dans le détail de chaque subvention. Je me tiens à votre disposition pour vous les indiquer, si nécessaire. C'est un montant total de subvention de 3 300 €.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour.*

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vous propose de passer à la délibération 37. Hélène Naulin.

---

**Mme NAULIN, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 37, intitulé :

*Politique publique petite enfance – Convention de partenariat avec le Centre nantais de la Parentalité du CHU de Nantes – Avenant – Approbation.*

**Mme NAULIN, Adjointe** – La délibération n° 37 porte sur un partenariat avec le Centre nantais de la parentalité. Ce centre et la ville de Nantes nourrissent depuis 2012 un partenariat qui vise à agir pour l'accueil des enfants qui rencontrent des problématiques de développement, de comportement, et de favoriser leur accueil dans un accueil collectif, dans les multiaccueils municipaux de la ville. En 2016, ce partenariat a d'ailleurs permis aux professionnels de nos multiaccueils d'être formés au repérage de ces troubles de développement et de comportement. C'est quelque chose de très important dans le travail au quotidien de nos professionnels, qui plus est, dans la période où malheureusement nous observons une augmentation de ces troubles, même s'ils sont pour part d'origines différentes et liés au confinement.

Pour les enfants qui sont accueillis par le CNP, une nouvelle unité sera ouverte en 2021 pour amplifier le dispositif Home du Centre nantais de la parentalité, au CHU de Nantes. C'est une unité de ressources de pédopsychiatrie périnatale, et qui a pour objectif d'aller vers les triades ou les dyades parents/bébés ou très jeunes enfants, pour les accompagner vers de nouvelles thérapies et assurer une bonne prise en charge. Dans le cadre de ce dispositif, nous vous proposons, à travers l'avenant à la convention qui vous est proposé, de soutenir ce dispositif et de dédier six places de multiaccueil aux enfants qui sont accompagnés par le CNP dans le cadre de ce dispositif et de l'URPP.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais vous proposer, chers collègues, de pouvoir procéder au vote pour les délibérations 34 à 37, sauf s'il y a une demande de vote séparé. Non. Je vous propose donc de procéder au vote.

Délibération 34 à 37 :

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour.*

Mes chers collègues, je vous propose de passer maintenant aux délibérations 38 et 39. Je donne la parole à Pauline Langlois pour la délibération 38.

---

**Mme LANGLOIS, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 38, intitulé :

*Politique « jeunesse » – Associations Adolescence et Jeunesse – Quatrième répartition de subventions – convention – avenants – Approbation*

**Mme LANGLOIS, Adjointe** – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, comme vous le savez, la jeunesse, dans toute sa diversité, affronte aujourd'hui la crise. Celle-ci s'abat violemment sur elle. Écartés des minimas sociaux, les jeunes se trouvent trop souvent dans une situation de très grande précarité. Inquiète, la jeunesse l'est aussi pour le dérèglement climatique ou encore de nombreuses discriminations encore trop présentes dans notre société. Nous entendons intensifier nos efforts d'accompagnement de la jeunesse vers l'émancipation, seule réponse républicaine à ces inquiétudes. Il est ainsi proposé pour cette délibération de procéder à une

**VI – 83**

quatrième répartition de subventions au titre de l'année 2020 pour un montant total de 63 000 € se composant de la manière suivante : L'Ouvre-boîtes, coopérative d'activité et d'emploi accompagne les porteurs de projets à la création d'entreprises. Il est proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour l'ouverture d'une coopérative jeunesse de service éphémère sur le quartier du Breil. Les associations Unis Cité et la FAL 44 interviennent dans le cadre du soutien à l'engagement des jeunes par le service civique. Le contexte de la crise sanitaire fragilise d'autant plus les jeunes en situation de rupture de parcours. Le service civique apparaît donc comme une orientation pertinente pour permettre aux jeunes de construire un projet d'avenir. La ville propose l'attribution par un avenant d'une subvention de 25 000 € pour Unis Cité et d'une subvention de 13 000 € pour FAL 44 au titre de l'année 2020.

Les associations Résilience et Ping dans le cadre de la Pépinière Jeunesse des Quartiers Breil et Dervallières : aux côtés des acteurs jeunesse du territoire, les « pépinières d'initiatives » permettent aux jeunes d'obtenir une écoute et une mise en réseau en fonction de leurs besoins. Il est proposé l'attribution, par avenants, d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 10 000 € pour l'association Résilience et 10 000 € pour l'association PING au titre de l'année 2020 pour permettre le développement de l'Horizon, lieu de ressource à destination des jeunes situé au 38 rue du Breil.

Également, il est proposé d'approuver le renouvellement de la convention entre la Ville de Nantes et l'association Style Alpaga qui conduit un projet pour l'insertion sociale et professionnelle d'adolescentes et de jeunes femmes sur le quartier de Bellevue, Nantes et son agglomération avec pour outil pédagogique des ateliers de création textile. Je vous remercie.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 65 voix pour.*

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vous propose de passer à la délibération 39, avec Valérie Coussinet.

**Mme COUSSINET, Conseillère municipale,** donne lecture du dossier n° 39, intitulé :

*Associations Vie Étudiante – Troisième répartition de subventions – Approbation*

**Mme COUSSINET, Conseillère municipale** – Merci. Madame la Maire, mes chers collègues, bonjour. Je rejoins pleinement les propos de ma collègue Pauline Langlois et je voudrais y faire écho en soulignant plus particulièrement l'impact de la crise sanitaire sur la population étudiante, accentuant la précarité des plus fragiles, faute notamment, comme cela a été souligné par Pauline, de pouvoir prétendre aux minimas sociaux. En outre, le constat est aussi que l'isolement et l'absence de vie sociale génèrent des difficultés psychologiques largement identifiées auprès de cette population. C'est donc en ce sens que nous devons poursuivre nos efforts et nos actions pour à la fois lutter contre la précarité étudiante et porter une attention toute particulière à la santé mentale de notre jeunesse.

La délibération que je vais vous présenter concerne la vie étudiante dans laquelle il est proposé de procéder à une troisième répartition de subvention destinée tout d'abord à l'association Bureau de développement durable de Polytech à hauteur de 1 000 €, pour aider à l'achat d'équipements de l'association qui met en place une épicerie solidaire sur le campus de la Chantrerie. Un double objectif pour cette épicerie : en premier lieu, distribuer de la nourriture gratuite chaque semaine pour lutter contre la précarité étudiante. Ce qui actuellement est particulièrement crucial, mais aussi lutter contre le gaspillage alimentaire et sensibiliser les étudiants à ce sujet. Il est donc proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

La seconde concerne l'association DIPP « Des idées plein la prod », que la ville soutient à la fois au titre de la politique vie étudiante et de la politique vie associative. L'association produit du

**VI – 84**

contenu vidéo local qui valorise la parole de la jeunesse. Elle accompagne et propose des formations à l'audiovisuel aux jeunes et mène des actions de médiation sur tout le territoire, particulièrement dans le quartier Nantes Nord. C'est dans ce cadre qu'il est proposé de renouveler la convention d'objectifs pour la période 2020/2022. Ce renouvellement intervient suite à la demande de l'association de bénéficier du fonds d'accompagnement spécifique en complément des subventions déjà versées au titre de l'année 2020 pour un montant total de 29 903 €. Il est donc proposé l'attribution d'une subvention complémentaire de 3200 € au titre du FAS.

Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Émilie Bourdon.

**Mme BOURDON, Conseillère municipale** – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, la crise sanitaire que nous vivons depuis maintenant 10 mois a servi de révélateur sur les secteurs les plus fragiles de notre ville. Pour tout un ensemble de personnes déjà précarisées, les deux périodes de confinement ont constitué une épreuve en termes d'accès aux soins, au logement et au maintien du lien social. Dans notre ville comme ailleurs, les étudiants et les étudiantes ont été particulièrement exposés. Leurs conditions de vie et d'étude, déjà dégradées avant la crise par des réformes néolibérales successives, se sont vues affectées par la disparition de pans entiers d'emplois précaires. Pour de nombreux étudiants issus des classes populaires, dont ni les familles ni les bourses aux critères sociaux ne peuvent assurer le soutien financier, ces emplois sont bien évidemment déjà source de revenus, mais surtout l'unique possibilité pour poursuivre leurs études.

La situation des étudiants étrangers mérite tout particulièrement notre attention. N'ayant pas accès aux bourses, leurs conditions financières sont particulièrement préoccupantes en cette période. De plus, le maintien des cours en distanciel pour des jeunes qui commencent leur vie d'adulte renforce les risques de détresse psychologique. Rappelons une fois de plus que l'on ne vit pas de la même manière confiné en cité universitaire dans une chambre de 9 m<sup>2</sup> isolée ou dans une maison avec jardin.

Aussi, la solidarité étudiante doit constituer un rempart contre la crise. Les associations que notre ville s'apprête à soutenir permettent l'accès à la culture et à des repas pour des jeunes et des étudiants. Ces actions, si elles ne constituent pas une solution définitive, permettent néanmoins d'amortir le choc qu'aura constitué l'année 2020 pour les jeunes et les étudiants. En l'absence de politique nationale permettant à la jeunesse de pouvoir étudier et vivre dans des conditions dignes et en toute autonomie, la ville de Nantes prendra une nouvelle fois toutes ses responsabilités pour pallier les effets de cette crise. Merci de votre attention.

**Mme la MAIRE** – Merci. Sophie Van Goethem.

**Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale** – Oui, je tenais à intervenir justement sur cette délibération vie étudiante. Dans cette délibération vie étudiante, nous allons donc voter une subvention de 3 000 € pour un bureau de développement durable qui est à Polytech, donc à l'université, ainsi qu'une aide auprès du CROUS de Nantes pour alimenter, abonder le fonds d'aide sociale destiné aux étudiants domiciliés à Nantes. Je voulais intervenir en particulier sur la logique étudiants. Étudiants, cela signifie étudier, et aujourd'hui les étudiants sont dans une situation difficile pour étudier, plus encore que les lycéens. Puisqu'ils sont en distanciel depuis un certain nombre de mois, soit partiellement en septembre et octobre, soit complètement depuis mars.

La grande difficulté, c'est que pour eux, le seul outil dont ils disposent, c'est souvent leur téléphone portable. Ils explosent leur forfait et surtout, ils sont en panique. Beaucoup ont du mal à avoir des outils numériques suffisants pour pouvoir suivre régulièrement les cours et faire les exercices. Je me posais la question, au niveau de la ville, de savoir si vous aviez eu des demandes de certaines associations, ou s'il y a eu une démarche particulière au moins pour donner des coups de pouce à ce niveau-là. Je sais qu'au niveau de l'université, il y a eu des

**VI – 85**

Pass numériques, mais c'est vrai que cela a été très court et que cela n'a pas toujours été opérationnel, parce que les étudiants ne se sont pas réveillés tout de suite. Mais au niveau de la ville, avons-nous donné un coup de pouce ? Même si nous ne sommes pas spécialistes en numérique, il n'empêche que... c'était la question que je me posais.

**Mme la MAIRE** – Merci. Franckie Trichet.

**M. TRICHET, Conseiller municipal** – Merci, Madame Van Goethem, d'aborder ce sujet aujourd'hui, de la précarité, de l'accompagnement des étudiants qui souffrent... heureusement, pas tous, mais quand même une grande partie. Aujourd'hui, la ville intervient et nous avons échangé avec Valérie Coussinet sur ce sujet, sur une contribution autour du Pass numérique. Le Pass numérique à l'université de Nantes, c'est quand même plus de 2 500 Pass qui ont été accordés, et qui sont des sommes d'argent directement versées sur le compte de nos étudiants, qui sont aujourd'hui en fragilité, qui plus est les étudiants qui sont restés dans les cités universitaires ou qui n'ont pas aujourd'hui la capacité de rentrer dans des conditions plutôt rassurantes. Je pense en particulier aux familles. Puisque tous n'ont pas non plus la possibilité d'avoir un cadre d'étude suffisant pour pouvoir mettre en place ce dispositif d'enseignement à distance et de travail collaboratif à distance. Puisqu'effectivement, la sociologie des étudiants est aussi extrêmement importante. La ville de Nantes contribue et participe activement à ce dispositif de Pass numérique, qui porte à la fois sur l'équipement, mais aussi sur la connexion. Puisqu'aujourd'hui, il y a aussi la distribution de clés 4G et de forfaits connexion aux étudiants.

Sur le volet relatif à la prospective, il faut savoir que cette politique est active. Nous travaillons aussi au niveau national pour demander aux opérateurs un forfait solidarité étudiants, qui serait le même forfait quels que soient les opérateurs. Il n'y a pas aujourd'hui de démarche commerciale à avoir auprès des étudiants. L'accès à une connexion Internet est un droit humain, qui doit être, qui plus est en période de confinement, accordé à nos étudiants, qui sont les derniers oubliés. Nous le voyons bien aujourd'hui en cette période de déconfinement. L'effort est donc massif. Il est auprès des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, en particulier à l'université de Nantes, qui contribue à travers ce pass numérique. Et cet effort est durable puisqu'il faut, à un moment donné, travailler avec les opérateurs au niveau national. C'est aussi porté par la Conférence des présidents d'université, et soutenu également par la ville, sur cette action de faire en sorte que les opérateurs s'engagent en responsabilité pour offrir aux étudiants et à toute la jeunesse des forfaits qui soient le plus bas possible pour un accès illimité à la connaissance, mais aussi à la culture et au sport. Parce qu'on peut aussi faire du sport à distance, pendant le confinement. Ce sont les échanges que nous avons eus avec les étudiants.

**Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale** – Excusez-moi, mais sur quoi intervenons-nous exactement au niveau du Pass ? À quel niveau ?

**M. TRICHET, Conseiller municipal** – C'est une contribution à l'université. C'est-à-dire que nous accompagnons l'université sur ce dispositif de Pass numérique.

**Mme la MAIRE** – Merci. Peut-être Pauline Langlois, en complément ?

**Mme LANGLOIS, Adjointe** – Merci. En complément, sur la jeunesse en général, et pas seulement les étudiants, nous avons organisé il y a quelques jours une visioconférence avec différents acteurs associatifs jeunesse. Nous avons bien pris en compte tout ce qui était précarité numérique, précarité alimentaire et tout ce qui est en soutien sur la santé mentale. Aussi, si vous avez un peu de temps, n'hésitez pas à me contacter. Je serais ravi d'en échanger là-dessus. Je vous souhaite une bonne journée.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais vous proposer de procéder au vote pour les délibérations 38 et 39.

Délibérations 38 et 39 :

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 65 voix pour.*

**VI – 86**

**Mme HAKEM, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 40, intitulé :

*Rapport d'activités 2019 du Centre communal d'action sociale de Nantes – Présentation*

**Mme HAKEM, Adjointe** – Merci, Madame la Maire. Il s'agit de vous présenter le rapport d'activité 2019 du CCAS. Simplement, rappeler que ce rapport d'activité vise à présenter une année de travail au travers des faits marquants qui ont pu la ponctuer. Mais bien évidemment, nous avons tous en mémoire cette année 2020 qui a été marquée par une crise sanitaire importante, qui a eu des impacts importants notamment sur la précarité à la fois des personnes qui étaient déjà dans des situations difficiles, et qui a vu apparaître de nouveaux visages de la précarité également. C'est à mettre en lien avec la délibération suivante, qui sera présentée par mon collègue Robin Salecroix, sur la stratégie de lutte contre la pauvreté. Simplement, rappeler les faits marquants, les chiffres clés, les témoignages, les perspectives pour l'année à venir. Et peut-être pour les nouveaux élus, et dire que le CCAS est un établissement public municipal, qui est composé à parité de 16 membres, dont huit ont été élus par le Conseil municipal et huit ont été choisis par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées sur le territoire nantais. Les activités déployées par le CCAS portent plusieurs missions : d'une part, celles qui sont confiées par la loi comme l'instruction des dossiers d'aide légale, l'accompagnement social des publics les plus en difficulté, la délivrance d'une domiciliation pour les personnes ayant un lien avec la commune, la réalisation annuelle des analyses des besoins sociaux sur l'ensemble de la population communale, que nous appelons Nantoscope. C'est aussi le lieu d'un portage juridique et financier du programme de réussite éducative. D'autre part, il y a des missions qui nous sont confiées par la ville comme l'animation et le développement de l'action municipale dans le champ social. Il y a notamment tout ce qui concerne les personnes démunies, les personnes âgées, l'organisation et la délivrance de prestations locales destinées au public. Je pense notamment aux aides facultatives, aux aides coup de pouce, au soutien à domicile, etc.

Sur la slide suivante, il y a quelques chiffres clés de cette année 2019. Il y a eu évidemment la pose de la première pierre, en janvier, de l'espace Agnès Varda, qui a été livré le 16 mars 2020 précisément, juste au premier jour du premier confinement. C'est dire l'importance de cet établissement ces derniers mois. Cela a été également le grand débat sur la longévité. Cela a été la mobilisation des agents dans le cadre du dispositif canicule. Cela a été tout l'enjeu autour du Défi alimentation, toutes les animations que nous avons pu mener autour de Bien vivre sa santé et puis les rencontres du réseau francophone Ville amie des aînés.

Sur la slide suivante, rappeler que le CCAS est structuré en plusieurs pôles. Il y a une structuration territoriale qui est une partie dédiée à la valorisation des actions menées par le pôle de développement territorial sur nos quartiers. Il y a le pôle inclusion sociale, le parcours de vie des aînés, les ressources mobilisées. Nous ferons notamment un zoom sur les projets marquants des fonctions ressources. Nous pourrions peut-être vous montrer l'année 2019 en transversalité en vous présentant quelques sujets qui ont été travaillés en transversalité. Je vous parlais de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Il y a également le groupe de travail sur l'alimentation. Nous vous présenterons également une dernière page sur les perspectives 2020, qui sont d'actualité évidemment.

Sur la feuille suivante, vous avez quelques chiffres. Je vais vous les donner. L'année 2019, c'étaient 68 délibérations adoptées par le conseil d'administration. Ce sont près de 46 000 passages à l'accueil du pôle relations usagers et accès au droit. Ce sont 9 700 passages à l'espace numérique. Ce sont 5 878 domiciliés. Ce sont 400 actions menées contre l'isolement. Ce sont plus de 3 000 ménages bénéficiaires de l'aide à la pratique sportive et culturelle. Ce sont 48 145 repas qui ont été consommés dans les restaurants intergénérationnels. Puis ce sont les capacités d'accueil dans les établissements sociaux et médico-sociaux : six EHPAD pour 481 places, cinq résidences autonomie pour 297 places, un centre nantais d'hébergement des réfugiés avec une capacité d'accueil de 124 places, un centre d'hébergement et de réinsertion

**VI – 87**

sociale, la Parenthèse, avec 99 places regroupées sur des logements concentrés sur les quartiers nord.

En parallèle, il faut noter aussi de nombreuses réalisations et projets innovants ont pu voir le jour en 2019. C'est notamment la maison pour femmes pour les sans-abri, que Johanna Rolland a inaugurée passage Berthault, la livraison des logements « IGLOO » le « Clos de Metz », la pose de la première pierre de l'espace Agnès Varda, comme je l'ai dit, la participation au Grand débat longévité et la rencontre nationale des Villes amies des aînés, la stratégie de lutte contre la pauvreté et « Bien vivre sa santé ».

Il se trouve que le Nantoscope 2019 avait pour thématique la précarité alimentaire. Ce qui est assez révélateur de ce qui s'est passé sur cette année 2020. Cela nous a sans doute permis aussi de mettre en œuvre nombre d'actions pour répondre aux besoins des personnes pendant cette crise. 2020 a vu également toutes les actions que nous avons pu mener dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté : l'adaptation des locaux place Saint-Similien, le renouvellement des assemblées, du nouveau conseil d'administration, l'identification et le lancement des premiers engagements du nouveau mandat.

Au-delà de ce retour sur l'année 2019, un premier aperçu de 2020 pour les actions déployées en amortissement de la crise sanitaire : depuis mars dernier, le CCAS de Nantes, sur le champ des politiques publiques municipales qui lui sont confiées, s'est pleinement mobilisé dans l'accompagnement des publics confrontés à des difficultés nouvelles dans l'urgence de la crise sanitaire. Des mesures ont été mises en avant, notamment pour les EHPAD et Résidences Autonomie : renforcement des équipes avec 55 volontaires auprès de 350 agents mobilisés, organisation en vue du maintien de la qualité des soins, visioconférences avec les familles, événements aux balcons. Sur le soutien à domicile des personnes âgées : extension du portage de repas avec + 60 % de bénéficiaires en 2 mois, 2500 seniors accompagnés grâce à la veille téléphonique. Pour l'urgence sociale et l'aide alimentaire : 150 personnes accueillies chaque jour à l'espace Agnès Varda. Et c'est même monté à plus de 200 personnes à certains moments. C'est la création d'un point de distribution alimentaire de 170 repas par jour, des distributions alimentaires dans les quartiers avec Nantes Entraide, la Croix Rouge et d'autres acteurs associatifs, la mise en œuvre du projet de potagers solidaires pour lutter contre la précarité alimentaire, l'adaptation de l'accueil téléphonique du Pôle relation usagers et accès aux droits. Par exemple, pour 100 appels, 50 aides financières accordées par jour. C'est la distribution de kits sanitaires et alimentaires pour les campements roms. Je dois ajouter également tout le soutien aux familles et à la personne isolée par le des appels téléphoniques des équipes territoriales en soutien aux personnes isolées, une aide financière pour les familles à hauteur de 100 € par enfant scolarisé inscrit à la cantine pour les 3 premiers niveaux de tarification, une aide au paiement des loyers avec le Fonds de Solidarité Logement. Pour ce qui concerne les questions de santé : maintien du lien avec les familles via les équipes de santé scolaire et mise en place d'une plateforme d'écoute en lien avec le CHU en matière de santé mentale.

Évidemment, cette crise sanitaire, vous l'avez tous constaté, et cela a été dit à plusieurs reprises ce matin encore, révèle et accélère des inégalités sociales. Quelques chiffres : 10 % de la population nantaise sont en risque de pauvreté (ceux qui avaient 100 ou 200 € de plus que le seuil de pauvreté, soit les publics pauvres). La CAF de Nantes a délivré 412 000 € d'aides avec 58 % de familles non connues, en Pays de la Loire. Il y a une augmentation de 25 % des demandeurs d'emploi de catégorie A.

Quelques constats :

- les inégalités sociales, de lien social, de santé et scolaires se sont creusées, sur lesquelles nous essayons d'influer aujourd'hui,
- la hausse de la précarité alimentaire, qui a été rappelée notamment pour la jeunesse, en particulier pour les jeunes et les étudiants,
- la précarisation financière liée à la perte de revenus,

**VI – 88**

- la fracture numérique renforcée, dont nous avons parlé,
- la hausse des impayés de loyers,
- les difficultés renforcées d'accès à l'hygiène pour certains publics.

De ce point de vue, je voudrais saluer le travail des agents des bains-douches municipaux. Nous avons cette chance, à Nantes, d'avoir cet établissement de service public ouvert à l'ensemble des habitants. Nous notons également le temps révélateur des violences faites aux femmes. Cela a été rappelé tout à l'heure. Il y a également la mise en lumière des métiers de première ligne. Je pense bien sûr aux personnes qui interviennent dans les EHPAD et qui accompagnent des personnes en précarité.

Je voudrais juste terminer par saluer et remercier l'engagement de l'ensemble des agents du CCAS, qui sont plus de 650 aujourd'hui, qui œuvrent chaque jour pour accompagner les personnes les plus en difficulté, et leur capacité à s'adapter aux besoins nouveaux et aux publics nouveaux que nous voyons émerger, pour essayer d'atténuer le mieux possible la précarité dans laquelle peuvent se trouver certains de nos concitoyens. Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention sur cette délibération, qui est un rapport dont je rappelle que nous ne le votons pas, je vous propose de passer aux délibérations 41 et 42. Je donne la parole à Robin Salecroix pour la délibération 41.

*Le Conseil prend acte.*

---

**M. SALECROIX, Conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 41, intitulé :

*Stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté – Convention entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes définissant les modalités de mise en œuvre de la stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté – Approbation*

**M. SALECROIX, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, cette délibération concerne la convention entre la métropole et la ville de Nantes définissant les modalités de mise en œuvre de la stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté. Pour rappel, une stratégie nationale de prévention de la pauvreté, des enfants et des jeunes a été initiée par l'État en 2018. Dans le cadre de cette démarche engagée au niveau national, dix territoires au titre desquels figure notre agglomération ont été proposés pour être territoires démonstrateurs. Notre métropole et l'État ont signé en 2019 une convention triennale pour un montant de 6 millions d'euros, sur la base d'un financement autour de cinq actions, notamment la question du renforcement des moyens d'accueil et d'accompagnement des enfants en situation de précarité, de l'ouverture d'un accueil de jour familles avec enfants, de la lutte contre le non-recours aux droits et la fracture numérique, la lutte contre la précarité alimentaire et le renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel de jeunes femmes en situation de monoparentalité.

La ville a signé quant à elle une convention avec la métropole en décembre 2019, dont l'enjeu était justement de renforcer le temps d'accompagnement des éducateurs de jeunes enfants auprès des familles et enfants en difficulté orientés par la PMI et accueillis dans les multiaccueils municipaux. L'année 2020, comme vous le savez, s'inscrit dans un contexte très particulier avec la crise sanitaire qui engendre une crise sociale et économique. Ce contexte a conduit notre ville à proposer de nouvelles actions d'ampleur dans le cadre justement de l'année 2020 et de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Afin d'assurer la continuité de notre engagement et répondre aux impératifs sociaux, nous proposons, dans le cadre d'une nouvelle convention entre notre métropole et la ville, justement en lieu et place de la convention du 20 décembre 2019, six actions. La première : de renouveler et d'amplifier l'action portée par la direction petite enfance dès l'année 2019. La seconde : réduire les inégalités en favorisant la participation des

**VI – 89**

enfants aux animations périscolaires. Il existe en effet sur Nantes un écart de fréquentation réel des activités périscolaires entre les secteurs REP PLUS, REP et hors REP.

Il s'agit aussi de favoriser la scolarisation des enfants roms vivant dans des bidonvilles sur la ville de Nantes. Il s'agit ainsi de financer concrètement deux médiateurs scolaires qui auront comme mission d'intervenir auprès de 100 familles vivant dans les différents bidonvilles nantais afin de favoriser justement l'accès effectif de ces enfants à l'école. Il s'agit de déployer également des paniers solidaires de fruits et légumes, les potagers solidaires sur la ville de Nantes et une offre d'animations estivales variée et accessible pendant les deux mois d'été. Au regard du retard pris dans la contractualisation du fait de la période de confinement, cette convention ne peut être présentée qu'aujourd'hui et porte donc, comme vous l'avez vu dans ma liste, sur des actions qui sont soit déjà réalisées, soit en cours, ou qui, pour certaines, se réaliseront sur une année glissante. Le coût global de ces six actions s'élève au titre de 2020 à 790 782 €. La question se posera de l'avenir plus globalement de cette stratégie de lutte contre la pauvreté à l'échelle nationale et ses déclinaisons locales, après 2021, à la fois en termes de durée d'action et d'enveloppe. Parce que nous le savons, les besoins vont être énormes dans le domaine.

Je souhaitais juste donner quelques chiffres sur le bilan 2020 des actions que je viens d'énumérer, notamment sur quelques-unes d'entre elles, à la fois la question des paniers frais solidaires, qui ont pu être distribués à de nombreuses familles, par exemple sur le quartier de la Boissière, avec près de 40 foyers qui en ont bénéficié. Sur le secteur des Pavés, il y a eu 96 foyers différents qui ont bénéficié de ces paniers frais solidaires. Je voulais également évoquer avec vous le bilan des potagers solidaires. Parce que cela a été une action évidemment importante de notre ville. Le nombre de tonnes légumes déjà récoltées a été de 22,5, le nombre de bénéficiaires a été de 2 500 ménages ayant reçu a minima un colis de légumes, et le nombre de familles ayant participé aux récoltes se chiffre quant à lui à une centaine de participants. Et puis pour terminer sur l'offre estivale, sur la base des données que nous a transmis l'accord, nous avons eu le maintien des séjours d'été enfant, et puis un renfort important notamment de l'offre Échappée belle en direction des familles, grâce au recours à des bases de loisirs, avec un départ de plus de 1 000 personnes. Et puis il y a eu une action sur notre territoire avec une offre multisport déployée sur plus de 20 sites en après-midi pour les enfants de 6 à 11 ans, avec l'accueil de plus de 760 enfants différents sur les 39 jours qui ont rythmé ces actions.

Voici donc pour cette délibération et quelques illustrations complètes. Je vous remercie de votre attention.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 65 voix pour.*

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention sur cette délibération, je donne la parole à Marlène Collineau pour la délibération 42.

---

**Mme COLLINEAU, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 42, intitulé :

*Association œuvrant dans le domaine de la santé – Convention partenariale avec La Ligue contre le cancer – Approbation*

**Mme COLLINEAU, Adjointe** – Merci de me passer la parole. C'est une délibération qui va nous permettre de conventionner avec la Ligue contre le cancer. Vous connaissez toutes et tous mon engagement dans la lutte contre le tabagisme. Je me permets donc de saluer aujourd'hui l'importance des mots de son président, Axel Kahn, qui fait partie de celles et ceux qui, à n'en pas douter, éclairent nos débats publics. Il a fait très tôt de la vulgarisation scientifique un combat pour rendre compréhensibles les sujets, notamment de santé, dont nous mesurons aujourd'hui le caractère indispensable.

Pour reprendre la délibération, la Ligue contre le cancer a initié les espaces sans tabac il y a une dizaine d'années déjà. Nous avons souhaité nous associer à cette dynamique, déjà bien avancée

**VI – 90**

en France, en expérimentant dans cinq lieux de Nantes l'interdiction de fumer. Un espace sans tabac est donc un espace où on ne fume pas, cigarette comme cigarette électronique. Ce qui participe à une forme de débanalisation du fait de fumer, pour s'attaquer concrètement et positivement au tabagisme en donnant envie de se rendre dans des parcs et jardins sans tabac. Nous allons donc prendre un arrêté municipal qui concernera les lieux dont vous avez eu connaissance dans la délibération. Il y a cinq lieux : le Jardin extraordinaire, le Square Halgan, le parc de la Mitrie, l'espace de jeux du Clos Toreau et la station gourmande de Nantes Nord.

Nous aurons d'abord évidemment une visée pédagogique à cette interdiction. Ce qui n'empêchera pas la sanction. Je tenais à vous préciser que par ailleurs, la sanction existe déjà quand on est à proximité de jeux d'enfants, dans un cadre légal et qui préexiste à l'arrêté que nous prendrons. Mais évidemment, nous avons d'abord une visée pédagogique pour améliorer le vivre ensemble et aussi répondre à une demande des habitués des jardins. Vous avez peut-être vu, en annexe de la délibération, les chiffres qui démontrent qu'il y a un engouement et une demande pour essayer, expérimenter des lieux qui permettent de ne pas se retrouver face au tabac, des lieux où il est interdit de fumer. C'est aussi une manière d'encourager et d'accompagner celles et ceux qui souhaitent arrêter de fumer, et aussi évidemment de lutter contre la première cigarette chez les adolescents, qui peuvent trouver des lieux qu'ils aiment fréquenter sans tabac.

J'ajoute que le tabac, malheureusement, c'est aussi un curseur de la précarité, avec des conséquences sur la santé des plus pauvres d'entre nous qui sont connues et face auxquelles il est évidemment impossible de se résigner.

Voilà les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance de cette expérimentation, que j'espère nous approuverons toutes et tous, collectivement. Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais mettre aux voix les délibérations 41 et 42.

Délibérations 41 et 42 :

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 65 voix pour.*

---

**Mme la MAIRE** donne lecture du dossier n° 43, intitulé :

*Ouverture des commerces le dimanche en 2021 – Avis du Conseil municipal*

**Mme la MAIRE** – Cette délibération est désormais habituelle dans l'enceinte de notre Conseil municipal. Puisque vous savez que la loi nous impose de nous prononcer sur la question de l'ouverture des dimanches avant la fin de l'année civile. Donc, cette délibération concerne bien, je précise, les dimanches pour l'année 2021. Je rappelle les grands principes qui fondent notre démarche : le premier est notre opposition claire à la généralisation du travail le dimanche. Le deuxième est notre attachement aux principes et à la démarche de qualité du dialogue social territorial. C'est donc sur cette base que les organisations syndicales et patronales se sont rencontrées à de multiples reprises, ont travaillé, nous ont fait la proposition suivante. Je rappelle qu'à l'issue de cette proposition, un vœu est adopté à l'échelle de la métropole pour nous permettre de tenir la cohérence d'une position partagée. Ensuite, chaque ville concernée est amenée à prendre une délibération pour pouvoir confirmer ce principe. Les dimanches concernés pour 2021 sont donc les 5, 12 et 19 décembre.

Richard Thiriet.

**M. THIRIET, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire. Dans la continuité de mon intervention sur l'accompagnement des commerçants impactés par la crise et dans l'état d'esprit des échanges sur l'aide indispensable à leur apporter, je voudrais proposer, comme d'ailleurs cela a pu se faire en France suite à des arrêtés préfectoraux en janvier 2020 et aussi au cours des soldes de cet été, que la ville de Nantes se prononce pour l'ouverture des commerces un ou

**VI – 91**

deux dimanches pendant la période de soldes, qui, semble-t-il, va démarrer après le 20 janvier, pour coïncider avec la réouverture des restaurants. Bien évidemment, pas question ici de remettre en cause le caractère exceptionnel de l'ouverture du dimanche. Mais il s'agit bien, en leur permettant d'ouvrir par exemple le dimanche 24 et le dimanche 31 janvier, à la sortie définitive de ce confinement deux, de faire un nouveau signe à nos commerçants qui ont besoin de se refaire une santé morale et financière et qui œuvrent pour maintenir des petits commerces et des emplois sur notre territoire. Aussi, je vous remercie, Madame le Maire, de votre réponse que j'espère positive à cette proposition.

**Mme la MAIRE** – Merci. Je vais répondre immédiatement parce que les choses sont extrêmement claires. Pour avoir eu des échanges encore ces derniers jours avec les organisations syndicales dans leur diversité, avec les organisations patronales dans leur diversité, je peux vous dire ici qu'elles sont extrêmement attachées, pour ne pas dire plus, au respect des termes de l'accord métropolitain. Donc je le redis, parce qu'il y a de ce point de vue un vrai consensus local, au-delà d'ailleurs des sensibilités et des appartenances. Donc, l'accord qui a été passé entre les organisations syndicales et patronales, l'accord sur lequel, je le rappelle, le conseil métropolitain s'est prononcé, est bien celui que cette délibération vient traduire. Ensuite, si dans le contexte actuel, il y a du côté de l'État un certain nombre d'éléments de discussion au cours du mois de janvier, c'est un autre sujet. Mais je veux ici redire le message que m'ont fait passer en grande clarté les organisations syndicales tout autant que les organisations patronales. Je crois que c'est un élément extrêmement important à souligner. Et donc, à ce stade, nous en resterons aux termes de la délibération telle qu'elle est présentée.

Pascale Robert.

**Mme ROBERT, Conseillère municipale** – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, le groupe Gauche commune votera contre cette délibération sur l'ouverture des commerces les dimanches avant Noël. Nous pouvons entendre que ces autorisations s'appuient sur les principes d'opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, sur une attention toute particulière aux commerces de proximité et sur un attachement dialogue social de notre territoire. Malgré la crise sanitaire, le dimanche doit rester un jour commun chômé, extrait des logiques marchandes et permettant de préserver les liens sociaux, familiaux ou encore associatifs. La boîte de Pandore serait ouverte et nous ne pourrions la refermer. Pierre par pierre, la droite construit son projet de démantèlement des acquis sociaux issus des luttes sociales et de notre pacte républicain. La crise sanitaire n'est pas un argument supplémentaire pour que nous puissions adopter cette délibération. Les mesures économiques d'urgence que nous avons adoptées expriment bien notre politique volontariste envers les petits commerçants. Nous devons faire barrage à ce modèle de société et ce n'est pas en autorisant les petits commerçants à ouvrir les dimanches de décembre que nous ferons reculer les plates-formes de vente en ligne comme Amazon, qui tire sa productivité de l'exploitation forcenée des salariés, des conditions de travail effroyables et de l'évasion fiscale. Merci beaucoup.

**Mme la MAIRE** – Merci. Mes chers collègues, s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais vous inviter à voter sur cette délibération.

Merci, les opérations de vote sont donc achevées et cette délibération est donc adoptée.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 51 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention.*

Délibération suivante, délibération 44, Catherine Bassani. Et je précise que je vais vous proposer de voter groupé sur les délibérations 44 à 47.

**VI – 92**

**Mme BASSANI, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 44, intitulé :

*Bureaux des projets – Fonds de soutien à l’initiative citoyenne – Subventions – Approbation*

**Mme BASSANI, Adjointe** – Merci, Madame la Maire. Cette délibération concerne trois initiatives citoyennes soutenues par les comités d’animation du Bureau des projets. Je rappelle que tout habitant de Nantes peut présenter son projet auprès du comité d’animation de son quartier. Ce comité est composé d’habitants volontaires, d’un agent référent, de l’adjoint et des élus de quartier et de l’adjointe en charge du bureau des projets. Jusqu’à 1 000 €, les projets sont financés en régie. Entre 1 000 et 5 000 € maximum, il s’agit de subventions. Je vous propose de valider aujourd’hui trois projets pour un montant total de 11 900 €. Le premier se nomme Un bac de culture en aquaponie. Il est proposé par les composteurs du bocage nantais à Malakoff Saint-Donatien, pour 3 980 € HT. Ce nouveau bac de culture vient compléter le composteur du quartier. Cette réalisation vise à renforcer les liens de voisinage dans le quartier et à sensibiliser les habitants à ce mode de culture original. L’aquaponie, c’est la rencontre de l’aquaculture et de l’hydroponie, ou culture végétale, et l’élevage de poissons complexe en circuit fermé. Le deuxième projet se nomme Sacrée nature au jardin Sainte-Croix. Il est proposé par l’association culturelle du passage Sainte-Croix, en centre-ville, pour 4 270 €. Il s’agit de créer une œuvre collective avec les habitants, en collaboration avec l’artiste Pedro, le SEVE, l’association Nantes est un jardin, des architectes et des paysagistes. Le troisième projet se nomme Le journal des Rendez-voix l’été. Il est proposé par l’association Pulsart, sur l’Île de Nantes, pour 3 650 €. Il s’agit d’ateliers de prise de parole et d’écriture sur l’espace public. Les productions écrites seront rassemblées sous forme d’un journal et d’une exposition avant la fin de l’année, si les conditions le permettent.

Je vous informe par ailleurs d’un projet qui est déjà financé en régie, pour 700 €. Il a été proposé par le Théâtre clandestin sur l’Île de Nantes. Il se nomme Joueur et il a permis de faire découvrir de nouvelles formes d’expression poétique à des publics de jeunes du quartier qui ont été associés à toutes les phases de la création. Et pour finir, à l’approche des fêtes de fin d’année, je vous invite à faire connaître le bureau des projets de votre quartier. Nous ferons le maximum dans tous les quartiers pour soutenir les initiatives d’animation. C’est très important pour les Nantais et Nantaises qui ne pourront pas partir en vacances.

Je vous propose donc d’approuver le versement de subventions pour un montant total de 11 900 €.

Pour répondre à une question qui avait été posée par Julien Bainvel en commission, un bilan de l’activité du bureau des projets sur 2016-2020 est disponible. J’espère qu’il vous a été adressé. Si ce n’est pas le cas, c’est une question de jours.

**Mme la MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci. Justement, c’était ma question. Parce que nous avons eu l’occasion d’en échanger pendant la commission. En fait, pour l’instant, nous n’avons pas reçu ce bilan, mais si vous me dites il va nous être transmis dans les prochains jours, c’est parfait. Je vous en remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. S’il n’y a pas d’autres demandes d’intervention, je vous propose de passer à la délibération 45, avec Pierre-Emmanuel Marais.

---

**M. MARAIS, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 45, intitulé :

*Échanges internationaux – Subventions – Avenant – Approbation*

**M. MARAIS, Adjoint** – Madame la Maire, chers collègues, quelques propositions de subventions qui traduisent la diversité des actions à l’international de la ville de Nantes. Bien évidemment, selon l’évolution de la crise sanitaire, ces actions et soutiens vont être revus ou décalés dans le temps. Il y a tout d’abord un soutien à la Maison des États-Unis pour 2 000 €. Il

**VI – 93**

s'agit de soutenir l'exposition dédiée aux peuples premiers de Seattle. Ensuite, il y a une proposition de subventions pour l'association Chanoyu, pour 2 000 €. Cela veut dire cérémonie du thé en japonais. C'est une action de valorisation des artisanats et spécialités de thé de Niigata. Ensuite, il y a l'association Ikebana, qui veut dire la voie des fleurs. C'est une subvention de 2 400 € pour des échanges autour de l'art floral, avec des artisans de Niigata, et leur accueil à Nantes. Ensuite, il y a De la plume à l'écran, une programmation de films sélectionnés par le Seattle Film Festival, avec notamment l'accueil prévu d'artistes dont le photographe Joe Seymour. Cette proposition de subvention est de 4 000 €.

En plus de ces quelques subventions, il vous est proposé d'accorder aussi un soutien à des expositions qui vont être programmées à l'espace Cosmopolis. Le premier, c'est la Gare de l'Est Géopolis, pour 3200 €, pour une exposition photographique et des conférences autour de l'Algérie. La seconde est un soutien à l'association Semikin, association de danse d'Afrique de l'Ouest, pour une exposition photographique du Nantais Alban Lécuyer autour de vidéos et de photographies sur la ville de Bobo Dioulasso, au Burkina Faso.

Je termine cette intervention par le fait que je me réjouis de la réouverture de l'espace Cosmopolis à partir du 15 décembre. Je vous invite, à l'issue des fêtes de fin d'année, à vous y rendre pour profiter de toutes ces expositions autour de l'action internationale de Nantes. Je vous remercie.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.*

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, que je vous propose de passer au dossier 46 avec Alassane Guissé.

---

**M. GUISSÉ, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 46, intitulé :

*Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions – Conventions – Approbation*

**M. GUISSÉ, Adjoint** – Madame la Maire, chers collègues, la coopération décentralisée de la Ville de Nantes est un engagement pour une cause, des idéaux, un sens à la vie, un projet de société entre les villes amies, dans le cadre de la réciprocité. C'est dans ce sens que deux conventions ont été élaborées, la première entre les villes de Nantes et Rufisque, dans le domaine culturel pour la construction d'une Maison des arts, pour une subvention de 40 000 €. Un cofinancement de 50 000 € a été sollicité auprès du ministère français de l'Europe, des Affaires étrangères, du ministre sénégalais de la Gouvernance territoriale, du Développement et de l'Aménagement du territoire. Ils viennent juste de nous écrire pour nous dire que dans le cadre de ce projet, nous avons 50 000 € qu'ils nous accordent pour la construction de cette Maison des arts.

La seconde est avec la Ville de Rezé, elle-même en partenariat avec la Ville d'Abu Dis, de Palestine, dans le domaine de la santé, pour la construction d'infrastructures sanitaires au profit des habitants, pour une subvention de 15 000 € pour la troisième fois à la Ville de Rezé.

Si vous me le permettez, nous pouvons emprunter un mot en wolof, qui symbolise les deux actions, qui est le mot « *nawlante* ». Le wolof est la langue la plus utilisée au Sénégal. Le mot « *nawlante* » est constitué d'un mot qui s'appelle « *nawle* », qui désigne des partenaires ayant un objectif commun et qui s'engagent à œuvrer pour l'aboutissement et la réussite de projets dans la construction et le respect mutuel. « *Nawlante* », c'est se mettre dans cette situation vis-à-vis d'un partenaire que l'on considère comme son égal, et envers lequel on s'engage à travailler en réciprocité.

Pour dire la finalité de notre politique de la coopération décentralisée, il s'agit de s'associer pour entreprendre autrement, promouvoir le développement communautaire, prendre conscience des enjeux de son époque et des besoins de sa société, et s'impliquer auprès des acteurs de la

**VI – 94**

solidarité internationale, pour participer, améliorer la qualité de vie des populations et du plus grand nombre. Pour cela, nous avons lancé un appel à projets de développement international solidaire. Nous avons six associations que nous avons aidées, pour une somme de 36 000 €. La première est la Coopération atlantique 44 dans le cadre d'un projet qui consiste à organiser des formations, des gestions de projet et à lutter contre la migration. Le deuxième projet « Vis ton rêve solidaire Nantes », c'est un projet pour l'animation locale et la lutte pour l'instruction, l'éducation et la culture, pour 9 000 €. Le troisième projet concerne la Solidarité internationale et l'éducation nouvelle, pour une somme de 5 000 €, pour pouvoir faire un accueil solidaire pour les personnes vivant avec un handicap. Le quatrième projet concerne une association qui s'appelle Bitosso- France, pour 5 500 € pour permettre de vivre l'art et la pédagogie entre Nantes et Bafia. Le cinquième projet est la culture française et le développement international de la Loire-Atlantique. C'est un projet qui nous tient à cœur qui consiste à pouvoir venir en aide à 8 000 femmes exclues par la violence qui se déroule en République Démocratique du Congo grâce à une coopérative pour vivre harmonieusement de manière solidaire et prendre en compte les besoins de leur famille. Enfin, il y a un autre projet, « Armadillo », avec une subvention de 3 500 € pour pouvoir aider des ateliers de création artistique.

Je vous soumetts donc, Madame la Maire, cette délibération pour approuver le versement de subventions dans le cadre de l'appel à projets en faveur des associations nantaises au titre de la solidarité internationale, pour un montant de 36 000 €. Il s'agit d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Nantes et la Ville de Rezé et le versement d'une subvention de 15 000 €, d'approuver les termes de la convention 2020-2022 et le versement d'une subvention de 40 000 € à la Ville de Rufisque. Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Catherine Bassani.

**Mme BASSANI, Adjointe** – Merci, Madame la Maire. Nous pouvons nous féliciter de ce programme de coopération et de solidarité assumé par notre collectivité. Il contribue à l'émancipation des personnes et des peuples. Pour autant, nous restons lucides quant à la politique d'apartheid actuellement mené par le gouvernement israélien à l'encontre du peuple palestinien. L'année 2020 restera une année noire pour la Palestine. Le gouvernement Nétanyahou profite du confinement pour accélérer sa politique de colonisation. Fin octobre, c'était l'expropriation de 200 commerces palestiniens à Jérusalem-Est. Courant novembre, c'était la construction de 1300 logements dans les colonies de Ramat Shlomo et de Givat HaMatos. Mais c'est aussi la démolition et l'expropriation dans les quartiers palestiniens de Sheikh Jarrah et de Silwan. Jérusalem Est est particulièrement touché. Israël y mène une véritable politique d'épuration ethnique. Les Palestiniens y sont considérés comme des étrangers sur leurs propres terres. Ils détiennent seulement un permis de résidence qui peut leur être retiré à tout moment pour défaut d'allégeance.

C'est la menace qui pèse aujourd'hui sur l'avocat franco-palestinien Salah Hamouri, défenseur des droits humains. Il a déjà passé neuf années de sa vie dans les prisons israéliennes. Il est actuellement privé de tout lien avec sa famille et le gouvernement israélien cherche également à l'expulser de sa terre natale. Un appel délivré par les O.N.G. palestiniennes a été signé par 60 organisations et adressé récemment au Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Au cours du Conseil municipal du 14 décembre 2018, nous avons déjà appelé notre collectivité à rejoindre le pacte d'amitié et de soutien politique entre les collectivités de Loire-Atlantique et le gouvernorat de Jérusalem. Signer ce pacte, ce serait une manière pour notre assemblée de soutenir le combat de Salah Hamouri et le droit des Palestiniens à l'autodétermination. Merci de votre attention.

**Mme la MAIRE** – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Marie-Annick Benâtre.

**Mme BENÂTRE, Adjointe** – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, dans la prolongation du mandat précédent, notre majorité municipale s'apprête à voter un ensemble d'actions de coopération à destination de pays étrangers. Les subventions ainsi que la convention liant l'école des beaux-arts à Rufisque constituent la manifestation concrète de notre solidarité

**VI – 95**

internationale, véritable ADN de la gauche. À travers ces actions, Nantes s'inscrit dans une démarche entreprise par de nombreuses villes et territoires pour faire exister des réseaux solidaires, en dépit des frontières étatiques. Le creusement des inégalités entre territoires dévastés par la mondialisation capitaliste oblige cette solidarité à s'organiser dans l'urgence. Notre collectivité y prend toute sa part. Permettez-moi, chers collègues, de saluer tout particulièrement le soutien à la coopération unissant les villes de Rezé et d'Abu Dis, dans les territoires palestiniens occupés. Au vu des graves atteintes aux droits des Palestiniens dues à la colonisation israélienne et du renoncement de la communauté internationale à tenter de faire respecter ces droits, l'engagement des villes telles que la nôtre représente un acte fort. C'est la conséquence de notre volonté de placer l'humain au centre de nos décisions. Ce partenariat initié par la ville de Rezé doit nous inspirer. Notre ville pourrait elle-même explorer d'autres pistes pour aller plus loin dans la solidarité avec le peuple palestinien. Cette délibération n'a pas pour rôle de se substituer aux actions des états, bien insuffisantes dans le cas qui nous intéresse. Ainsi, ce partenariat ne mettra pas fin à un siècle de spoliation des terres palestiniennes. Il permettra en revanche de développer l'accès aux soins, aux droits fondamentaux d'une population malmenée dans l'attente d'une paix juste et durable. Les élus du groupe Gauche commune voteront cette délibération. Je vous en remercie.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.*

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention sur cette délibération, je propose donc de passer la délibération 47. Yves Pascouau.

**M. PASCOUUAU, Conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 47, intitulé :

*Jumelages européens – Subventions – Approbation*

**M. PASCOUUAU, Conseiller municipal** – Merci beaucoup, Madame la Maire. Chers collègues, la délibération numéro 47 est présentée pour l'approbation de deux subventions qui sont présentées dans le cadre de la politique du jumelage de la ville, et plus précisément dans la délégation Europe de la ville. Il est proposé deux subventions : la première pour l'association Nantes – Tbilissi et la seconde pour le tout nouveau centre culturel franco-roumain. En ce qui concerne l'association Nantes – Tbilissi, qui existe depuis 1991, il s'agit d'une subvention d'un montant de 2 365 € qui permettent à cette association de réaliser l'ensemble des activités qu'elle met en place, notamment pour développer des liens entre Nantes, Tbilissi et entre Nantes et la culture géorgienne. La seconde subvention concerne le tout nouveau centre culturel franco-roumain qui a été créé en juin 2020. Il est proposé d'aider cette toute jeune association à hauteur de 2800 €, notamment pour financer une exposition transit 2030, qui est une collection de photographies d'acteurs nantais et de Cluj, et également de soutenir un projet qui s'appelle *Would you mind going to Cluj ?*, qui est un projet qui doit permettre à 20 étudiants nantais de se rendre trois à cinq jours en Géorgie, à Tbilissi. Dans le cadre des jumelages, nous proposons de soutenir ce voyage.

Voilà la délibération qui vous est soumise pour un montant total de 5 165 €.

**Mme la MAIRE** – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

**M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire. Nous soutenons sans réserve ces deux subventions à l'association Nantes – Tbilissi et au centre culturel franco-roumain. Nous regrettons seulement que sur cette délégation Europe, ce conseil n'ait pas été l'occasion d'un soutien officiel et clairement affiché à la reconnaissance du Haut-Karabakh et à la population d'origine arménienne qui en a été chassée par les forces azéries, appuyées par le très expansionniste président turc, Monsieur Erdogan. Notre action extérieure, et nous sommes tout de même la sixième ville de France, ne peut se limiter selon nous, à de sympathiques échanges, des jumelages à l'ancienne qui se déroulent pendant plus de 50 ans comme si de rien n'était. Nous avons effectivement une belle et ancienne coopération dans le Caucase, aux confins de l'Europe.

**VI – 96**

Or, il se trouve que le Caucase aujourd'hui a besoin de nous, les Européens, de nos prises de position. Il a besoin que nous redisons notre unité, notre culture commune face à la poussée de leur dangereux voisin. Il nous faut donc réagir officiellement à ce qui s'y passe, comme certaines collectivités viennent de le faire. La région Rhône-Alpes, par exemple, la métropole de Lyon, les villes de Grenoble ou Marseille ont voté des soutiens politiques et financiers aux hôpitaux d'Erevan, par exemple, ou pour du fret humanitaire. Je pense que les Nantais qui suivent nos débats doivent sentir que nous sommes en prise avec ce qui touche le monde et l'Europe en particulier, le monde qui l'entoure, et que nous sommes bien ancrés en Europe, et que nous défendons nos lointains cousins du Caucase. Je pense que nous sommes tous attachés à l'Europe et à démontrer qu'elle n'est pas qu'un machin bruxellois, mais qu'elle est bien une culture partagée qui mérite qu'on la défende. Les Arméniens le payent aujourd'hui de leur vie. Faisons-leur connaître notre solidarité. Je vous remercie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Deux choses suite à votre intervention, Monsieur Chombart De Lauwe. Autant je partage totalement ce que vous venez de dire sur le fond, sur la situation du Haut-Karabakh. Je suis tout à fait ouverte à ce qu'on puisse regarder les bonnes modalités d'expression du point de vue de Nantes sur le sujet. Autant je pense que ce que vous avez dit concernant les deux actions de Nantes Tbilissi et du centre culturel franco-roumain est inutilement désagréable pour les acteurs qui le portent. Non, ces actions ne sont pas désuètes. Oui, derrière, il y a des acteurs qui portent des projets, qui mettent de l'énergie. Donc, je crois que cette partie de l'intervention qui vient dévaloriser des acteurs de qualité est à mon sens, je le redis, inutilement désagréable. En revanche, sur le fond, je propose qu'on puisse réfléchir ensemble à la manière de prendre position sur ce débat d'actualité qui, en effet, mérite notre attention à tous.

**M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal** – Si vous me le permettez, je me suis probablement mal exprimé. Il n'y avait aucune critique envers ces deux actions. Je l'ai redit au début, nous les votons bien volontiers. Il s'agissait plutôt de dire que nous ne pouvons pas nous contenter d'actions au long cours et qui se passent dans des contextes paisibles, calmes, et tant mieux. Mais il faut aussi que nous soyons réactifs à l'actualité, dans ce qui entoure nos actions. Ce n'était pas une critique contre ces deux actions, que nous soutenons tout à fait.

**Mme la MAIRE** – Je prends acte du fait que vous modifiez vos propos. Vous conviendrez que ce matin, au débat sur la sécurité, vous le mot de cure-dent pour qualifier les pistolets à impulsions électriques. Là, vous parlez de jumelages désuets de 50 ans pour qualifier des acteurs associatifs de qualité engagés sur notre territoire. Je vous remercie donc d'avoir rectifié vos propos.

Délibérations 45, 46 et 47 :

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.*

---

**Mme BASSAL, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 48, intitulé :

*Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation*

**Mme BASSAL, Adjointe** – Madame la Maire, mes chers collègues, cette délibération présente huit points de la politique ressource humaine. Le premier point concerne l'adaptation du bureau des effectifs avec la création de 31 postes, dont les 29 postes de policiers municipaux qui ont été présentés ce matin par mon collègue Pascal Bolo. Le reste concerne cinq suppressions de postes qui étaient en surnombre et enfin, 15 transformations de postes. Nous sommes bien là sur de l'ajustement des moyens humains en fonction des besoins de la collectivité. Vous avez l'ensemble du détail dans l'annexe un, et notamment le tableau des emplois permanents. Je ne vais pas le détailler.

Le deuxième point de cette délibération concerne le nombre prévisionnel d'agents temporaires que la collectivité prévoit d'embaucher pour des besoins soit d'accroissement de l'activité, soit

**VI – 97**

pour remplacer des agents lors de maladies ordinaires ou lors de congés formation, ou des congés maternité. Chaque année, nous sommes obligés évidemment de prévoir. Pour l'année 2021, il est prévu de créer 1307 emplois non permanents. Cela correspondra à 272,3 ETP. Et vous avez également le détail par direction dans le tableau prévisionnel qui se trouve dans l'annexe deux.

Le troisième point concerne le conventionnement avec le centre de gestion de Loire-Atlantique. En effet, il est prévu que nous confiions l'audit de notre plan de prévention en matière de santé et sécurité au centre de gestion 44. Cet audit, une fois réalisé, fera l'objet d'une présentation comme on le fait chaque année au CHSCT. Vous avez le détail de ces conventions dans l'annexe trois.

Le quatrième point de la délibération concerne l'évolution du CPA, c'est-à-dire le compte personnel d'activité. Suite à un précédent décret, il est prévu de mettre en place au sein de la fonction publique le compte d'engagement citoyen, qui reconnaît et recense les activités soit de bénévolat, soit de volontariat, soit de maître d'apprentissage. Ces éléments aujourd'hui peuvent être comptabilisés pour des droits à la formation et être inscrits sur le compte personnel de formation des agents. Pour cela, la collectivité convertira en heures à raison de 12 € pour une heure de formation. Par ailleurs, pour le compte personnel de formation, le décret prévoit de faire évoluer les modalités d'alimentation des compteurs par année civile. L'alimentation s'effectuera désormais à hauteur de 25 heures maximum par année civile et dans la limite d'un plafond de 150 heures pour l'ensemble des agents. Ce décret permet également la portabilité pour des agents qui viendraient du secteur privé ou inversement, pour des agents qui quitteraient la fonction publique. Donc, la conversion s'effectue à raison d'une heure pour 15 € et vous avez également dans la délibération l'évolution de la participation financière de notre collectivité, soit 15 € par heure de formation pour les agents catégories A et B, et de 20 € pour les agents de catégorie C.

Le cinquième point de notre délibération concerne la proposition d'un avenant à la convention qui nous lie aujourd'hui avec le COS, le comité des œuvres sociales de Nantes. Au regard du contexte sanitaire, et aussi parce que la réélection du bureau du COS est prévue en 2022, on propose aujourd'hui de prolonger la convention qui nous lie actuellement, de deux ans, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022. Cela nous permettra évidemment de pouvoir travailler en sérénité et en prenant le temps avec le comité des œuvres sociales. Et donc, si aujourd'hui nous prolongeons et proposons un avenant à cette convention, parallèlement, cela implique la prolongation de la mise à disposition de personnel et de locaux. Vous avez, mes chers collègues, ces éléments dans l'annexe quatre.

Le sixième point concerne également une convention, mais cette fois-ci avec l'amicale sportive et culturelle des agents de la collectivité de la métropole nantaise. Cette association est ouverte à tous les agents et aux retraités des communes de l'agglomération. La convention arrive à échéance et il est proposé de renouveler notre soutien pour une période de trois ans. La convention est dans l'annexe cinq qui vous a été transmise.

Le septième point de la délibération concerne les modalités RH durant cette période de Covid. Nous en avons pris plusieurs depuis maintenant le début de la crise sanitaire. Aujourd'hui, il est prévu l'ajustement des dispositifs de télétravail. Comme vous le savez, c'est une demande forte d'encourager le télétravail et nous mettons tout en place pour que nos agents puissent évidemment y accéder. Mais c'est aussi la création d'une autorisation spéciale d'absence cas contact, la création d'une autorisation spéciale pour personnes vulnérables, suite au dernier décret du 12 novembre, avec la mise en place de 12 critères. Je ne vais pas vous les détailler, mes chers collègues. Vous les avez dans la délibération. Enfin, il y a la création d'un positionnement administratif pour les agents, et ils sont peu nombreux, qui ont vu durant cette période de deuxième confinement leur activité considérablement réduite, voire supprimée.

Le huitième point va concerner les lignes directrices de gestion. En effet, dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, il nous a fallu définir les nouvelles dispositions en

**VI – 98**

matière de promotion et de valorisation des parcours. Alors, nous avons pour cela travaillé en collaboration avec les représentants du personnel, mais également les cadres de direction. On a eu plus de 10 réunions de travail qui nous ont permis aujourd'hui d'aboutir aux règles qui vont concerner la promotion interne et les avancements de grade de nos agents. Je ne vais pas rentrer dans le détail de ces critères parce qu'ils sont assez techniques, et je ne voudrais pas vous perdre. Mais juste vous préciser les deux grandes orientations stratégiques : la première est d'animer une politique des carrières qui vise l'équité en matière de promotion interne et d'avancement de grade et la deuxième est de favoriser l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités de niveau supérieur. Ces lignes de gestion ont évidemment été approuvées au dernier comité technique. Vous pourrez les retrouver dans l'annexe six. Ils seront appliqués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour finir, le neuvième. Notre délibération concerne, comme chaque année, la présentation au Conseil municipal de la liste nominative des agents qui bénéficient d'un logement de fonction. Et vous pouvez voir, mes chers collègues, dans l'annexe sept, que cela va concerner 18 agents. Majoritairement, ce sont des agents d'éducation qui ont souvent la fonction de concierge d'école.

Voilà, mes chers collègues, pour la délibération qui concerne les ressources humaines. Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver ces délibérations.

**Mme la MAIRE** – Merci. Nadège Boisramé.

**Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale** – Madame la Maire, chers collègues, nous saisissons la délibération concernant plus spécifiquement le personnel municipal pour adresser nos plus vifs remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont permis la continuité du service public en cette période marquée par le virus. Ce travail et les adaptations qu'il a fallu opérer ont montré un engagement de chaque instant au côté des Nantaises et des Nantais. La réorganisation, soit dans le cadre du télétravail, soit sur le terrain lorsque bien souvent, ce n'était pas possible, n'a pu se faire qu'avec la conscience d'œuvrer pour le bien public. Le dévouement des agents s'est aussi manifesté par des actes de volontariat, de solidarité envers les populations les plus fragilisées.

C'est pourquoi il nous semble particulièrement malvenu dans cette situation inédite de vouloir mettre en application les mesures liées à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Celle-ci vise en réalité à détricoter le statut général des fonctionnaires, revenant sur les acquis sociaux. Nous dénonçons la volonté gouvernementale de prendre pour modèle l'entreprise privée pour la gestion future des ressources humaines de la fonction publique, le recours aux contrats pour l'embauche sur poste permanent, les primes au mérite, les restrictions du droit de grève, etc. Actuellement, les agents territoriaux sont inquiets de voir remises en cause les négociations concernant le temps de travail, la suppression de leurs droits aux RTT, le remplacement des CHSCT par des instances aux prérogatives amoindries, le recours à des agents non titulaires. Ils réclament des moyens de protection en quantité et en qualité, le droit de retrait, l'abrogation du jour de carence, des mesures de revalorisation salariale, et j'en passe. Le groupe Gauche commune et à leur côté.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération qui a été présentée par Aïcha Bassal.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 55 voix pour et 8 abstentions.*

Mes chers collègues, je vous propose de passer maintenant aux délibérations 49 à 51. Pour démarrer, je donne la parole à Thomas Quéro pour la délibération 49.

**VI – 99**

**M. QUÉRO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 49, intitulé :

*Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et travaux – Approbation*

**M. QUÉRO, Adjoint** – Bonsoir, chers collègues. Je vais donc vous présenter cette délibération relative aux marchés publics. Je vais essayer d'en faire le parcours sans toutefois vous en lire l'exhaustivité, qui a bien évidemment été traitée en commission. Concernant les fonctionnements et travaux, nous avons d'abord un certain nombre deancements de consultations détaillées, qui concernent différents domaines :

Des prestations de nettoyage de bâtiments à vocation administrative pour le compte du groupement de commandes entre la ville, le CCAS et Nantes métropole.

Un marché qui va être lancé pour renouveler le marché des titres restaurant pour les agents de la ville de Nantes, le CCAS, Nantes métropole, l'école des beaux-arts et d'autres structures, y compris des communes de la métropole qui constituent le groupement.

L'acquisition de jouets et jeux pour les écoles publiques de Nantes, pour laquelle vous trouverez évidemment le détail des précautions qui sont prises pour limiter l'usage du plastique, privilégier du bois certifier ou du coton bio. Bref, ce sont diverses précautions pour faire en sorte que les jeux et jouets mis à disposition des écoles soient de la meilleure qualité possible. À titre d'information, le marché pour l'année 2019 s'élevait à 230 000 € hors-taxes.

Nous avons ensuite un marché qui concernera l'acquisition de denrées et plats cuisinés pour la cuisine centrale de Nantes. Il y a évidemment une attention particulière sur la qualité nutritionnelle et les contraintes réglementaires en matière de sécurité alimentaire. Le montant annuel estimatif est de 1 242 400 € TTC.

Il y a des travaux bâtiment à suivre pour le lieu unique, travaux d'entretien durable pour le programme 2021-2022, avec des travaux de remplacement des couvertures pour un coût d'opération prévisionnel de 610 000 €. Étant noté qu'il pourra y avoir une participation de différents partenaires potentiels, le Département ou la Région, voire l'État.

Il y a des travaux également sur la cuisine centrale, avec la création d'une nouvelle chaufferie vapeur destinée à améliorer le fonctionnement et mettre à niveau la production des plats, travaux qui concerneront l'année 2021 pour un coût prévisionnel de 460 000 €.

En complément de ce que nous avons évoqué ce matin sur les investissements sur le sport, nous avons un certain nombre de choses qui sont proposées, notamment le gymnase Gaston Turpin avec des travaux d'isolation et de réfection des toitures. Cela comprend également un traitement des vestiaires pour un montant de 1 080 000 €.

Il y a le bâtiment et les vestiaires douchent du stade de l'Amande, avec de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite un programme de prévention de la légionelle, mais aussi de l'économie d'énergie et de l'entretien durable. C'est un bâtiment qui depuis 1992 n'avait pas fait l'objet de grosses interventions de travaux. Donc il y a là un montant de 1 050 000 € prévu.

Le gymnase Gravaud, qui est situé lui au 14 rue la Barbinais, et qui est utilisé pour les activités sportives de l'école des Garennes ainsi que pour l'amicale laïque des Garennes, fera l'objet d'une amélioration thermique et également de travaux d'accessibilité PMR, qui le tout pour un montant de 2 052 000 €.

Le pôle maintenance atelier lui-même fait l'objet de travaux de réfection des installations de chauffage et de son raccordement au réseau de chaleur urbain. Ce sont des grosses opérations. On va changer la totalité des installations de chauffage.

On arrive ensuite à différents autres groupes scolaires, dont notamment Sully, pour lequel on va, dans le cadre de l'agenda sur l'accessibilité programmée, prévoir des travaux de mise en accessibilité de ce groupe scolaire, pour un montant de 2 313 000 €.

**VI – 100**

On a également à suivre des travaux sur le site Baco des Bains-douches. Le fait que les Bains-douches en eux-mêmes déménagent nous permet du coup d'y faire un certain nombre de travaux qui étaient nécessaires, mais impossibles pendant que le bâtiment était occupé. Et donc il y aura différentes rénovations et réhabilitations de ce bâtiment pour un montant de 1 743 000 €.

Toujours dans le domaine du sport, nous aurons des actions sur le complexe sportif Mangin Beaulieu avec des travaux d'isolation et de réfection des toitures pour améliorer l'isolation thermique du bâtiment pour un montant de 444 000 € TTC.

Le groupe scolaire Ledru-Rollin, Sarah Bernhardt fera l'objet lui aussi de travaux de mise en accessibilité et de travaux de rénovation énergétique.

On arrive ensuite au programme d'entretien durable 2021 qui concerne plusieurs écoles pour un montant global de 5 227 000 €. On y retrouve les écoles maternelles Sarah Bernhardt et Marsauderies avec les locaux associatifs Winnipeg, les écoles Stalingrad, Maurice Macé et Barberie, les écoles Longchamp, Contrie ainsi que la cuisine centrale du Perray, auxquels il faut ajouter les maternelles Pauline Kergomard et Georges Lafont, les écoles élémentaires Jean-Jaurès, Longchamp et Contrie ainsi que l'école des Garennnes et celle des Agenets.

Je rajoute également des travaux sur les groupes scolaires Jean Zay, le multiaccueil petite enfance la salle de la Cigarière et la Maison de quartier (MDQ) Dervallières, pour un ensemble de travaux de 1 073 800 € TTC.

Ensuite, toujours la dimension des écoles et des travaux, nous avons sur un certain nombre de restructurations extensions qui ont été votées et présentées précédemment en Conseil municipal à ajuster les enveloppes budgétaires. On est là sur l'école Fellonneau, l'école des Plantes ainsi que l'école Urbain Leverrier où, globalement, soit du fait d'études complémentaires qui ont été rendues nécessaires, d'ajustements du programme ou bien tout simplement de l'analyse des offres qui nous ont été rendues par les entreprises... ou bien nous avons à avoir une augmentation de l'enveloppe qui avait été votée. Pour Fellonneau, elle passe de 9 020 000 € TTC à 10 200 000 €. Pour l'école des Plantes, elle passe de 7 610 000 € à 7 300 000 €. Pour l'école Urbain Leverrier, elle passe de 7 310 100 € à 9 370 000 €.

Pour finir, nous avons des modifications qui concernent les groupements de commandes auxquels la ville appartient : le groupement de commandes pour l'acquisition de titres restaurant, pour lequel il vous est proposé de conclure une nouvelle convention permettant de se regrouper et de mutualiser la procédure de consultation. Puis il y a un avenant sur un autre groupement de commandes concernant de nouvelles familles d'achat pour lesquelles il est prévu d'ajouter la mise en œuvre et l'accompagnement de la commission éthique et transparence de la ville de Nantes et Nantes métropole, avec la ville de Nantes comme coordonnateur, et puis la possibilité de publier des annonces d'offres d'emploi. Étant entendu qu'ici, c'est Nantes Métropole qui est le coordonnateur. Voilà pour cette délibération 49.

**Mme la MAIRE** – Merci. Valérie Oppelt.

**Mme OPPELT, Conseillère municipale** – Merci. J'ai une question sur l'extension et la restructuration de l'école Urbain Leverrier. Je ne connais pas bien le principe du système d'appel d'offres à la ville de Nantes, mais j'ai noté une augmentation du coût de presque 28 %. Je voulais savoir pourquoi les travaux... je vois la régulation des eaux pluviales selon le PLUM, l'enrobé clair sur la cour maternelle, etc. Cela n'avait pas été chiffré dès le départ dans le projet. Pourquoi cette augmentation de 28 % des travaux ? Cela me semble quand même important. En général, sur des travaux, nous savons très bien que nous sommes autour d'une augmentation de 10 %. Puisqu'il y a toujours des ajouts de travaux supplémentaires. Mais je suis surprise que ce type de travaux n'ait pas été prévu dès le départ. C'est une simple question sur le fonctionnement du chiffrage, s'il vous plaît. Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

**VI – 101**

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire. J'avais deux questions. La première sur l'école Fellonneau, je vois qu'il y a une augmentation du budget alloué à l'opération, d'un million d'euros, en partie liée à la déconstruction des bâtiments existants que sont l'école maternelle et les logements de fonction qui sont situés sur la parcelle. Je suis un peu étonné de cette hausse liée à cette déconstruction. Puisque c'était le principe même du projet sur l'école Fellonneau de déconstruire la maternelle pour libérer cette parcelle et pouvoir agrandir en repartant des bâtiments de l'élémentaire l'offre sur l'école Fellonneau. Je suis un peu étonné. Si vous aviez quelques éléments là-dessus...

J'ai une deuxième question sur le marché qui concerne les tickets restaurant. On évoquait ce matin à plusieurs reprises la nécessité de limiter la production de déchets. Il me semble que nos agents fonctionnent avec des tickets restaurant au format papier. Je veux savoir si dans le cadre du nouveau marché, il est prévu de dématérialiser les chèques déjeuner. Merci.

**Mme la MAIRE** – Merci. Thomas Quéro.

**M. QUÉRO, Adjoint** – Je vais juste commencer sur les tickets restaurant, la dernière question de Julien Bainvel. Je ne suis pas certain que le marché prévoit la dématérialisation, en tout cas peut-être comme possibilité. Il reste que l'acceptation aujourd'hui et l'utilisation des tickets dématérialisés ne se font pas exactement dans les mêmes conditions que les titres papier. Ce n'est pas accepté partout non plus, encore. Il y a encore aujourd'hui, je crois, quelques delta là-dessus. Mais je pourrai vous apporter la précision par mail à suivre.

Sur les différentes questions qui ont été posées sur les écoles, il y a des augmentations qui relèvent de différentes choses. Tout ne vient pas exactement des mêmes choses. D'une part, il a pu y avoir sur les écoles, comme cela arrive sur certains projets immobiliers, des augmentations qui peuvent venir, pour certains, de la phase de conception, où on décide de faire plus de travaux. C'est le cas sur un certain nombre d'écoles, parce qu'on rajoute des éléments de sécurité, et des adaptations. Parfois même, l'acceptation des projets, entre le vote en Conseil municipal, l'audition et la sélection du projet, elle-même peut induire des augmentations du projet, qu'il faut ensuite prendre en compte ici. Il y a donc eu un certain nombre de modifications qui étaient liées à ces modifications dans la phase de conception, dans la phase d'étude. Puis sur un certain nombre de marchés que nous avons reçus, nous avons vu des écarts très importants. Sur Urbain Leverrier par exemple, le marché gros œuvre a eu un écart de plus de 25 % par rapport à ce qui était anticipé, sur le lot bardage isolation, plus 95 %. Sur Urbain Leverrier, en VRD, c'était plus 30 %.

Nous voyons donc aujourd'hui, sur ces propositions qui sont des restructurations extensions en site occupé, une vraie complexité pour laquelle les entreprises déposent des offres qui correspondent à cette complexité. Il est constaté qu'il y a des carnets de commandes qui sont remplis, pour un certain nombre d'entreprises de gros œuvre. Il n'y a pas eu de baisse des marchés, bien au contraire. Concernant ces chantiers relativement complexes, du coup, ils ne sont pas privilégiés par un certain nombre d'entreprises, qui préfèrent s'adresser sur des chantiers simples. Aussi, ceux qui concourent sur ces structures complexes le font avec un prix qui est assez élevé. Il y a sans doute eu là-dessus, sur les assistances qui ont procédé à l'évaluation, un excès d'optimisme, mais peut-être dû à d'autres périodes avant le confinement. En tout cas, ce que nous pouvons voir aujourd'hui, c'est que sur les offres qui ont été reçues, et certains lots n'ont même pas été pourvus et ont dû être reprogrammés, nous avons constaté cette augmentation de coûts, que nous sommes amenés à voter aujourd'hui.

Si vous le souhaitez, Madame Oppelt, je pourrai échanger avec vous, parce qu'avec tout ce que j'ai sous les yeux, il faut vérifier exactement les choses. Il n'y a pas de souci. Mais nous sommes, de fait, confrontés... nous ne sommes pas dans des écoles neuves. Nous sommes dans des restructurations extensions.

Je n'ai pas répondu, mais concernant notamment l'école évoquée par Monsieur Bainvel, effectivement, il y a eu un aléa structurel qui a fait qu'en phase de travaux, cette déconstruction

**VI – 102**

s'est avérée plus compliquée et plus chère que ce qui était prévu au départ. Cela fait partie de cette analyse des marchés qu'il vous est proposé de voter aujourd'hui.

**Mme OPPELT, Conseillère municipale** – Merci pour les explications. Maintenant, je voulais simplement m'assurer que vous n'avez pas à faire en réalité à des entreprises qui sous-estiment leur offre pour être sélectionnées, et qui finalement ne sont pas justes par rapport à d'autres qui donneront le juste tarif, et qui ensuite se permettent d'augmenter de 30 à 50 % leurs tarifs. C'est un réel problème, je trouve, qu'il faut regarder sur les appels d'offres.

**M. QUÉRO, Adjoint** – Non, les coûts que nous avons sont les coûts des réponses des entreprises. Ce n'est pas l'estimation d'une entreprise qui ensuite augmenterait son prix en facturation. Là, ce sont les réponses qui nous sont faites par les entreprises, fermes, sur les appels d'offres.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 65 voix pour.*

**Mme la MAIRE** – Merci.

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 50, intitulé :

*Acquisitions et cessions foncières – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Merci, Madame la Maire. Ce sont des acquisitions et cessions foncières de petits bouts de terrain dont il fallait régulariser la situation juridique. Nous avons des affectations rue Brisset, nous avons un transfert de propriété gratuite à Nantes métropole de quelques mètres carrés qui n'étaient pas au bon endroit. Nous avons une acquisition auprès de Nantes métropole habitat, de 199 m<sup>2</sup> à prendre sur une parcelle. Vous voyez, des choses déterminantes.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 50 voix pour, 4 voix contre et 8 abstentions.*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 51, intitulé :

*Transactions immobilières diverses – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Si vous le souhaitez, Madame la Maire, je peux passer directement à la délibération 51, qui sera du même acabit. Puisqu'il s'agit de constituer des servitudes au profit de RTE et Enedis pour qu'ils puissent développer le réseau, voire même enterrer certains réseaux électriques.

Enfin, nous avons à agréer la cession au profit de la société SAFM des titres de la société des pompes funèbres Funérarium LEMARCHAND, qui est titulaire du bail emphytéotique qui concernait la chambre funéraire boulevard Joliot-Curie.

**Mme la MAIRE** – Merci. Il y a une demande d'intervention d'Erwan Huchet sur la délibération 50. Nous avons été un peu rapides. Erwan Huchet.

**M. HUCHET, Conseiller municipal** – C'est vrai que ce n'est pas facile, ce Conseil municipal à distance. Nous sommes tous un peu fatigués. Vous me pardonnerez donc sans doute mon intervention, même si, bien évidemment, vous savez le rôle de l'opposition, qui est un rôle ingrat. Il vaut mieux être dans la majorité. Nous ne sommes pas intervenus sur tous les sujets, mais nous sommes en accord avec beaucoup. Nous l'avons démontré par nos votes, notamment sur les questions d'égalité, de culture, de pauvreté, d'éducation. Sur cette délibération, le diable se cachant dans le détail, je vais essayer d'être, vous l'avez dit, Madame la Maire, utilement désagréable.

Il y a en effet pour nous une difficulté sur le premier point de cette délibération 50. En effet, la vente de la parcelle cadastrée LY 265, pour 165 229 € à une société de droit privé nous

**VI – 103**

interroge fortement. Tout d'abord, il y a une incohérence entre la délibération citée du mois de juin 2019 et celle-ci. La parcelle est passée de 1 000 m<sup>2</sup> à près de 2 700 m<sup>2</sup>, soit un changement en faveur des acquéreurs de plus de 1 700 m<sup>2</sup>. Ensuite, le prix : ici, vous nous demandez de vous autoriser à vendre une parcelle de 2 678 m<sup>2</sup> face à la Chézine, face à la sans doute très belle future piscine du quartier, accolée à l'école du Grand Carcouët, pour 165 229 €, à la société civile coopérative de construction, soit 18 359 € de charges foncières par logement, 61 € le mètre carré terrain. Donc, on s'interroge de savoir pourquoi un prix si faible.

Chaque Nantais qui cherche à se loger ou à acquérir un bien sur Nantes sait qu'en la matière, ce prix de vente ne correspond en rien au prix du marché. Il suffit de regarder les annonces de terrains. Enfin, pourquoi si peu de logements ? Le projet dit construire seulement neuf logements, dont un social, de 85 m<sup>2</sup> en moyenne. Et sur ce terrain, compte tenu de cet emplacement privilégié, un projet avec plus de logements et donc plus de logements sociaux, est pourtant possible. Cette parcelle pourrait être mieux valorisée à notre avis, et c'est un euphémisme. Alors ce n'est pas parce que c'est du co-habitat que l'on doit avoir des différences de traitement, à notre avis, en tout cas pas aussi fortes avec les autres particuliers ou promoteurs qui construisent des collectifs sur Nantes.

De plus, compte tenu du prix de vente, quelle garantie avons-nous que le terrain ne soit pas revendu avec une belle plus-value ? Aussi, nous ne voyons pas bien où est l'intérêt général de ce projet qui justifierait un tel prix. Pour redire que nous sommes utilement désagréables, la collectivité, et vous l'avez dit en début de ce conseil, recherche de moyens financiers. Il nous semble qu'il y a ici une meilleure utilisation du domaine public à faire. Ce serait une preuve de bonne gestion pour récupérer sans doute quelques milliers d'euros à la clé, si ce n'est quelques centaines de milliers d'euros.

Aussi, nous vous demandons que soit retiré ce dossier de l'ordre du jour, parce que ce n'est plus le même que celui du mois de juin 2019, pour en profiter pour prendre le temps de réinterroger, réexaminer le projet immobilier et le prix de vente. Sinon, nous souhaitons bien sûr que soit dissocié le vote, car nous voterons contre cette vente à la société Tiker Couet, qui nous pose beaucoup de questions. Je vous remercie de votre attention.

**Mme la MAIRE** – Merci. Juste un point de précision, Monsieur Huchet : votre intervention portait bien sur la délibération 51, celle à laquelle nous étions rendus, si je comprends bien ? c'est bien sur la 50, d'accord.

Thomas Quéro ou Pascal Bolo ont-ils des éléments de réponse à ce stade ?

**M. BOLO, Adjoint** – Pour ce qui me concerne, je n'ai pas d'éléments de réponse précis. Ce que je crois comprendre toutefois, c'est qu'Erwan Huchet s'oppose à la délibération du Conseil municipal du 21 juin 2019. Puisque je rappelle que l'objet de cette délibération est de constater la désaffectation et le déclassement du domaine public de la parcelle LY 265, et non pas de traiter de la vente de la parcelle LY 258. Je pense qu'il fait un amalgame entre la parcelle principale qui a été vendue pour l'édification de ces logements et ce bout de terrain qui apparaissait normalement comme appartenant au domaine public, mais qui devait être désaffecté préalablement du périmètre du groupement scolaire du Grand Carcouët, dans l'assiette duquel il se trouvait. Il y a donc des régularisations de situation et une situation d'origine qui n'était pas totalement conformes. Mais je ne pense pas que nous puissions y détecter les loups qu'Erwan Huchet croit avoir trouvés. Mais cela mérite certainement vérification pour qu'il puisse, si ce n'est dormir plus tranquille dès ce soir, du moins trouver l'apaisement dès que nous lui aurons apporté toutes les précisions utiles.

**Mme la MAIRE** – Merci. J'ai une autre demande de prise de parole. Valérie Coussinet.

**Mme COUSSINET, Conseillère municipale** – En fait, je voudrais donner quelques précisions. Je rejoins tout à fait ce qu'a dit Pascal Bolo, qui expliquait en fait qu'il s'agissait de désaffecter cette parcelle suite à un recours du voisinage contre le permis de construire. Mais en l'occurrence, le projet est resté le même. C'est tout simplement que la vente n'avait pas pu

**VI – 104**

avoir lieu parce que le permis a été accepté dans un premier temps, puis il y a eu un recours qui a fait que le permis est tombé, mais uniquement du fait qu'il n'y avait pas eu désaffectation de la parcelle. Mais c'est le même projet. Il n'a pas changé. J'ai rencontré les futurs copropriétaires et cohabitants. Ce projet date déjà de pratiquement trois ans. C'est la poursuite logique du projet initial.

**Mme la MAIRE** – Merci. Pour la clarté de chacun, je vous propose de voter délibération par délibération, sur les 49, 50 et 51.

Délibération 49 :

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 65 voix pour.*

Délibération 50 :

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 50 voix pour, 4 voix contre et 8 abstentions.*

Délibération 51 :

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 57 voix pour.*

---

**Mme la MAIRE** donne lecture du dossier n° 52, intitulé :

*Création d'une commission des vœux et désignation de ses membres – Désignations diverses – Approbation*

**Mme la MAIRE** – Mes chers collègues, je vous propose de passer à la délibération 52 qui comporte deux points : la création de la commission des vœux, que nous avons d'ailleurs largement évoquée ce matin, et puis une désignation. Donc, il vous est proposé à travers cette désignation la création de la commission des vœux ainsi que la désignation de ses membres. Sont donc proposés pour siéger dans cette commission Monsieur Asseh, Madame Bassal, Monsieur Bolo, Monsieur Ouggourni, Monsieur Riom, Madame Vialard, Madame Langlois, Monsieur Marais, Monsieur Chombart De Lauwe et Madame Oppelt.

Le deuxième point de cette délibération concerne la désignation du représentant de la ville au sein de l'association Essentiel. Il vous est proposé que ce soit Alassane Guissé au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire. Lors des réunions du groupe de travail concernant le règlement intérieur, notre groupe avait formulé par la voix de nos collègues Sophie Van Goethem et Pauline Weiss un certain nombre de propositions. Parmi ces propositions, nous avons notamment demandé des modifications concernant la procédure sur les vœux, simplement parce que forts de notre expérience, nous avons mesuré que jamais aucun de nos vœux ne franchissait l'étape de la commission. Le président de cette commission, Pascal Bolo ayant toujours décidé de rejeter, par principe, les vœux déposés par d'autres groupes que ceux de la majorité.

Nous avons demandé que les vœux soient déposés en amont du conseil, comme cela se fait aujourd'hui, mais qu'ils soient présentés en conseil pour pouvoir être débattus publiquement par l'ensemble des élus. Vous l'avez refusé. Ce que nous regrettons vivement, parce que nous pensons que vous n'avez pas le monopole des bonnes idées et des bons vœux. Donc nous voterons contre la création de cette commission. Néanmoins, comme nous nous faisons assez peu de doute sur le fait que celle-ci soit effectivement créée, et afin de disposer des informations en amont du conseil, nous désignerons donc, comme vous l'avez indiqué, Foulques Chombart De Lauwe pour représenter le groupe « Mieux vivre à Nantes ». Je vous remercie.

**VI – 105**

**Mme la MAIRE** – Merci. Si je résume, vous votez contre et vous validez la désignation d'un représentant.

Je mets donc aux voix la délibération 52 telle qu'elle vous a été présentée. Je vous invite à voter, chers collègues.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 52 voix pour et 8 voix contre.*

---

**M. PASCOU AU, Conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 52B, intitulé :

*Adhésion à l'Association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA) – Désignation des représentants de la Ville*

**M. PASCOU AU, Conseiller municipal** – Madame la Maire, merci beaucoup. La délibération 52 B a pour objet d'autoriser la ville de Nantes à adhérer à l'association nationale des villes et territoires accueillants, et d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle à compter de 2021. Elle vise également à nommer un titulaire en la personne d'Yves Pascouau et un suppléant en la personne de François Prochasson.

Pour rappel, je me permettrai de prendre quelques instants pour vous rappeler l'objet de cette association ainsi que les objectifs principaux. L'objet général de l'association telle que les statuts le prévoient est la constitution d'un lieu de mise en commun et d'échange de bonnes pratiques entre les élus œuvrant au quotidien pour des politiques d'accueil plus justes au niveau national et local. Et parmi les objectifs qui sont poursuivis par l'association, nous trouvons les suivants : rassembler les élus des majorités et des oppositions ainsi que les services confrontés aux problématiques d'accueil des migrants sur le territoire, mutualiser les bonnes pratiques et les savoirs en matière d'accueil et d'intégration, accompagner les élus souhaitant accueillir sur leur territoire par la mise à disposition de bonnes pratiques et par la mise en relation d'élus accueillants avec des élus souhaitant accueillir, mobiliser les élus autour des enjeux liés aux politiques migratoires actuelles, mettre en place une coordination nationale permettant d'associer les élus, les migrants, les acteurs associatifs, les collectifs citoyens, les juristes et les chercheurs impliqués sur les questions d'accueil, mettre en place un cadre de dialogue avec l'État pour construire une stratégie nationale d'accueil, et enfin contre les atteintes à l'éthique et aux droits fondamentaux, soutenir, accompagner, impulser, organiser des actions de soutien aux migrants avec tous les acteurs, dans leur grande diversité.

Il s'agit de permettre à la ville de Nantes d'adhérer à cette association et nous vous proposons cette délibération numéro 52 B.

**Mme la MAIRE** – Merci. François Prochasson puis Foulques Chombart De Lauwe.

**M. PROCHASSON, Conseiller municipal** – C'est avec plaisir que nous parlons ici d'un accueil universel. Quand on parle de migrants, vous savez que sur notre territoire, nous avons un enjeu important sur les migrations d'Europe de l'Est pour lesquelles il y a un travail réel à faire sur la question de l'accueil. Je crois que nous sommes un territoire de tradition d'accueil assez exemplaire. L'intérêt de cette adhésion, c'est effectivement de travailler avec d'autres collectivités pour réfléchir ensemble sur tous les enjeux de l'accueil universel de personnes vivant des difficultés sur notre territoire, que ce soit d'accès à leurs droits ou tout simplement d'accès à un toit.

**Mme la MAIRE** – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

**M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal** – Madame la Maire. Je serais très bref, juste pour expliquer que nous voterons contre cette adhésion à une association que nous considérons assez mal nommée, puisqu'elle n'a d'accueillante que le nom et que les villes qui en sont membres sont globalement incapables d'assumer jusqu'au bout la promesse qu'elles font miroiter aux candidats à la migration. Par ailleurs, sur son site, elle prône une régularisation

**VI – 106**

inconditionnelle et massive de tous les sans-papiers, dans une tribune qui a été publiée sur Mediapart, qui a été signée par l'association. Nous pensions que ce n'était pas votre position. C'est la raison pour laquelle nous opposerons.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 57 voix pour et 9 voix contre.*

Chers collègues, je vous propose que nous puissions examiner maintenant les délibérations 53 à 55. Je donne la parole à Pascal Bolo pour la délibération 53.

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 53, intitulé :

*Décision modificative 2020 n° 3 (budget principal) – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – La délibération 53, c'est la dernière décision modificative de cet exercice qui va enregistrer en fonctionnement pour l'essentiel les conséquences de la crise sanitaire depuis l'été 2020, et qui va constater en section d'investissement une baisse des crédits qui est la conséquence de reprogrammations de divers chantiers et de projets. Tout cela est évidemment lié à la période de confinement. Nous avons corrélativement une baisse des crédits de cession pour 122 000 €, et un moindre recours à l'emprunt. Ce qui assez logique.

En section de fonctionnement, c'est pour l'essentiel de l'équipement de protection sanitaire pour les agents municipaux, y compris ceux du CCAS pour un peu plus de 1,2 M€, montant remboursé en partie par la métropole qui commande pour l'ensemble du personnel métropolitain et municipal.

Il y a une inscription sur laquelle je vais m'attarder 30 secondes. Puisque vous vous souvenez peut-être que dans le budget initial 2020, nous avons anticipé comme base de négociation un montant d'1 M€ dans le cadre de la reprise que nous nous résignons à devoir assumer après la fameuse contractualisation avec l'État. Vous savez qu'il a bien heureusement mis sous le tapis cette contractualisation, où j'avais dit qu'on avait un peu signé avec le flingue sur la tempe, parce que cela nous coûtait encore plus cher si on ne signait pas. Et bien nous avons une négociation extrêmement fructueuse avec l'État, puisque nous avons pu obtenir un certain nombre de retraitements tout à fait importants, sauf un : c'est le retraitement concernant les personnels mutualisés, qui est compté deux fois par l'État, une fois à la ville et une fois à la métropole, alors qu'il s'agit des mêmes agents et des mêmes montants de masse salariale. Et donc nous avons choisi de mettre 1 million au budget principal en nous disant que si nous mettions l'ensemble des sommes que l'État pouvait initialement nous demander, c'était aller à la négociation en partant battu. Nous avons donc mis 1 million de manière tout à fait volontariste, et au final, il faut rajouter 600 000 pour permettre de faire la jointure entre notre détermination et l'aboutissement de la négociation que je viens de vous expliquer. Nous avons eu quand même des totaux de retraitements tout à fait significatifs, pour plus de 10 M€ qui ont été enlevés de l'assiette de l'analyse des dépassements du fameux 1,2 %. Je précise que si nous n'avions pas signé le contrat, ce ne serait pas 1,6 M€ que nous aurions eu de reprise, mais 2 243 000 €.

Enfin, cette décision modificative acte le fait d'accueillir favorablement la circulaire du gouvernement relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités à l'occasion de la Covid 19, qui nous permet d'étaler des charges sur plusieurs exercices budgétaires.

**Mme la MAIRE** – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

**M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal** – Merci, Madame la Maire. Si vous l'acceptez, j'interviendrai brièvement sur l'ensemble des dispositions des dernières délibérations

**VI – 107**

financières. Puisque l'essentiel du commentaire porte sur celles-ci, et j'éviterai d'intervenir à chacune. On gagnera du temps.

Sur la DM 3, par cohérence, à la fois sur le fond, après les votes de l'an dernier, contre le budget que vous avez fait adopter pour 2020, nous nous opposerons à la DM3. Néanmoins, petite remarque, petite pique – pas avec un couteau à dents cette fois-ci – à Monsieur Bolo : je m'étrangle un peu quand je l'entends se féliciter de n'avoir eu qu'une amende de 1,6 M€. Quand un de mes enfants vient me voir, il a beau m'avoir prévenu qu'il allait peut-être avoir une mauvaise note, s'il rapporte un 8/20, je ne vais pas le féliciter pour autant. Mais là, comme tout est merveilleux, manifestement, nous avons remporté une grande bataille. Je suis d'accord qu'effectivement, certains modes de calcul pouvaient prêter à discussion. Néanmoins, un certain nombre de collectivités de la même taille que Nantes ont réussi à tenir l'engagement que l'État leur avait demandé de limiter leurs dépenses de fonctionnement. C'est tout de même un échec collectif que de ne pas avoir réussi et d'être aujourd'hui obligé de dépenser pour rien 1,6 M€ d'amende.

Même remarque sur la délibération qui porte sur le contrôle des comptes de la métropole par la chambre régionale des comptes. Le bilan est sévère. La bonne santé financière se fait globalement sur le dos des Nantais qui doivent supporter une fiscalité toujours plus forte et une croissance soutenue des dépenses de fonctionnement. Là encore, aucun satisfecit possible, mais Monsieur Bolo trouvera certainement une pirouette pour nous dire que c'est merveilleux.

Dans la 54, très brièvement, diverses délibérations appellent une réaction rapide de notre groupe. Nous voterons contre les nouveaux tarifs du périscolaire qui instaurent de fait une iniquité selon nous entre les Nantais les plus vulnérables et les titulaires étrangers de l'aide médicale d'État. Nous voterons contre les tarifs qui actent la disparition du marché aux fleurs, à la fois patrimoine nantais et outil de travail de nombreux commerçants, qui le regrettent. Enfin, nous soutiendrons la délibération instaurant le nouveau règlement budgétaire et financier ainsi que le passage en autorisations de programmes et crédits de paiement attendu depuis longtemps et qui donnera effectivement une visibilité tout à fait bienvenue sur les investissements pluriannuels.

En revanche, nous nous étonnons du calendrier budgétaire 2021. Nous comprenons que la crise ait pu affecter le fonctionnement des services et que vous ne puissiez pas tenir l'objectif que manifestement vous vous êtes fixé pour le mandat, de voter le budget en année N en décembre de l'année N-1. De là à le reporter à avril, nous pensons quand même que cela nuit à la lisibilité de l'action publique et à la compréhension par les Nantais et les élus de ce que vous entendez faire pour l'année 2021. Voilà, je vous remercie de votre attention.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention à ce stade, je vais redonner la parole à Pascal Bolo pour répondre aux éléments qui concernent la délibération 53.

**M. BOLO, Adjoint** – Je comprends tout à fait la volonté de Monsieur Chombart De Lauwe de globaliser un peu tout cela. Rassurez-vous, je n'ai jamais eu le toupet de dire que la nomenclature comptable M 57 pouvait représenter un monde merveilleux. Ce n'est pas l'objet. Simplement, on ne va pas refaire ici le débat que nous avons eu lors de l'adoption du budget 2020, et qui n'a pas été adopté par ce Conseil municipal, je vous l'accorde bien volontiers. Mais il a déjà abordé tous ces sujets et nous avons notamment constaté que nous assumions, je ne prendrai que cet exemple, pleinement, totalement et que revendiquions le dépassement de 1,2 %, notamment parce qu'il était dû à l'augmentation des effectifs scolaires des jeunes nantais, notamment en école maternelle. Ce qui nous conduisait à créer des postes d'ATSEM. Puisque vous savez que contrairement à beaucoup de villes, à Nantes, nous avons une ATSEM par classe de maternelle.

J'ai pris cet exemple parce qu'il est tout à fait révélateur et significatif du fait que, oui, nous assumions pleinement de risquer de dépasser le 1,2 % malgré tous les efforts de nos services, que je voudrais à nouveau féliciter pour la rigueur avec laquelle ils travaillent quotidiennement dans des conditions où nous leur demandons beaucoup, parfois de faire plus avec moins... mais

**VI – 108**

ce 1,2 %, ce n'était tout simplement pas possible à tenir, ni dans une métropole ayant 3,4 % de croissance de ses recettes, ni dans une ville de Nantes continuant à avoir un dynamisme démographique et un dynamisme tout court, justifiant pleinement les décisions que nous avons prises.

Alors oui, nous avons négocié pied à pied avec l'État, et, oui, je considère qu'aboutir à 1,6 M€, c'est un résultat qui n'est effectivement pas mauvais. Il n'est absolument pas merveilleux. Il n'y a aucune merveille là-dedans. Il n'y a pas de magie. Il y a simplement beaucoup de travail de la part de nos services, que je voudrais féliciter encore pour la manière dont ils ont conduit tout cela.

**Mme la MAIRE** – Merci.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 50 voix pour, 9 voix contre et 4 abstentions.*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 54, intitulé :

*Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier*

**M. BOLO, Adjoint** – La 54, ce sont les traditionnelles dispositions diverses à caractère budgétaire et financier, qui ne comprennent pas la décision modificative d'ailleurs. Ce n'est peut-être pas plus mal. Il y a des subventions et des prix que je ne détaille pas. Je n'en vois pas la nécessité. Vous les avez. Il y a également des dispositions tarifaires, dont Monsieur Chombart De Lauwe nous avons parlé à l'instant. Ce sont des choses extrêmement diverses et pour des montants qui sont extrêmement variables. Il y a les tarifs des accueils périscolaires. Je m'inscris en faux contre la comparaison que vous faites, Monsieur, avec les bénéficiaires de l'aide médicale d'urgence et la tarification des accueils périscolaires. Il n'y a pas d'iniquité, pas d'inégalités. Il y a des situations qui sont différentes, puisqu'avec la situation que nous avons étudiée en commission et qui figure dans cette délibération, de gens qui sont en grande précarité... il s'agit de familles qui n'ont pas de statut, qui n'ont droit à aucune des prestations sociales françaises et qui se trouvent donc dans une impossibilité totale d'avoir le moindre revenu. Puisqu'elles n'ont pas encore de statut permettant d'y avoir accès. Ce n'est donc pas le cas des autres utilisateurs des activités périscolaires. Puisque pour la plupart, elles sont allocataires, ce sont des cas extrêmement particuliers.

Le troisième chapitre concerne les diverses dispositions financières, avec des exonérations de redevance, avec une question de concession, des achats de masques, avec la subvention de la Métropole dont je parlais tout à l'heure, que nous acceptons volontiers, une subvention de 749 180,10 €. Il y a la prise de participation au capital De la société Terre à l'assiette. C'est la SELA qui prend cette participation. Et comme nous sommes actionnaires, nous l'autorisons. Il y a la démarche territoriale de résorption des campements illicites. Vous avez vu ce qu'il y a là-dedans. Je ne crois pas avoir oublié quelque chose d'essentiel dans la délibération. Évidemment, il y avait une nouvelle convention avec l'ANTAI pour le forfait post stationnement, les exonérations de loyer et les prolongations de contrat pour les restaurants buvettes des parcs et jardins. Cela fait aussi partie des aides que nous pouvons apporter dans ces circonstances difficiles. Puis il y a des remises gracieuses et annulations de titres, et des admissions en non-valeur de créances irrécouvrables. Je crois n'avoir rien oublié d'essentiel.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 49 voix pour et 8 voix contre.*

*Non participation au vote de P. Langlois, P. Robert, G. Rodriguez, H. Naulin, A. Hakem, A. Rebouh, B. Asseh et M. Bertu pour l'ACCOORD.*

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention sur cette délibération, je vous propose, chers collègues, de passer à la délibération 55. Pascal Bolo.

**VI – 109**

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 55, intitulé :

*Mise en œuvre des autorisations de programme et crédits de Paiement – Vote du règlement budgétaire et financier – Vote des crédits nécessaires avant le vote du budget primitif 2021 – Avances sur subventions 2021 – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Lors de la création de la communauté urbaine de Nantes en 2001, puis a fortiori au moment de sa transformation en métropole, l'établissement public de coopération intercommunale avait l'obligation de faire fonctionner son budget d'investissement sous le système des autorisations de programme et crédits de paiement. Ce n'était ni la tradition ni le cas à la ville de Nantes, et pendant quelques années, les deux entités ont développé des pratiques et des cultures différentes en matière de gestion des investissements. La ville de Nantes ayant un budget annuel et constatant juste le budget annuel des investissements et travaillant sur une programmation pluriannuelle d'investissement qui est un outil de gestion interne sans vocation à être voté ou suivi régulièrement au rythme des échéances budgétaires par le Conseil municipal.

Depuis la mutualisation de la direction des finances de la ville et de Nantes métropole, évidemment cette situation ne pouvait pas durer. Parce que nous avons des services qui mettent leurs compétences au service de l'un ou de l'autre, et il était évident que nous ne pouvions pas durablement continuer à travailler sur deux systèmes différents.

Par ailleurs, je considère que le système des autorisations de programme permet une meilleure transparence vis-à-vis du Conseil municipal sur les plans pluriannuels d'investissement, sur leurs évolutions, sur l'évolution des programmes et que c'est un pas supplémentaire que nous faisons en direction de la transparence de la gestion de nos investissements. Et donc qui dit ACP, puisque ce sera l'acronyme de rigueur, dit nécessité d'avoir un règlement budgétaire et financier qui va fixer les périmètres des autorisations de programme, les éventuelles nécessités de souplesse pendant l'année pour faire des virements de crédit à l'intérieur d'une même autorisation de programme sans pour autant être obligé d'attendre systématiquement un vote du Conseil municipal. Mais tout cela se faisant échéance budgétaire après agence budgétaire, c'est-à-dire compte administratif, budget prévisionnel et décision modificative, tout cela se faisant dans la plus grande transparence et dans le plus grand rapport au Conseil municipal.

Également dans cette délibération, nous vous proposons de voter les avances sur subventions qui vont permettre de gérer les premiers mois de l'année 2021. Puisque comme cela a été observé, nous ne voterons le budget qu'au mois d'avril. Évidemment, la crise Covid en est la seule et unique responsable et il n'était pas raisonnable, notamment parce que nous avons été élus fort tardivement, mes chers collègues, de pouvoir imaginer que nous puissions voter le budget dès ce Conseil municipal. Et donc, conformément aux dispositions qui ont été prises par les ordonnances dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, nous allons exceptionnellement voter notre budget 2021 au mois d'avril. Mais le challenge que nous nous sommes fixé et nous avons fixé à nos services est que le budget 2022 sera, lui, adopté en décembre 2021. Il comprendra également la stratégie financière du mandat. Voici donc le cadre sur lequel nous allons désormais pouvoir travailler.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais vous inviter, mes chers collègues à voter.

**M. THIRIET, Conseiller municipal** – Madame la Maire, nous souhaiterions une dissociation des votes avec les délibérations 53 et 54 ensemble, et la 55 à part, s'il vous plaît.

**Mme la MAIRE** – Tout à fait, nous l'avons bien entendu suite à l'intervention de Foulques Chombart De Lauwe. Je vous propose même, pour la plus grande clarté de tous, de voter délibération par délibération. Ce sera encore plus clair comme cela.

Merci. Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter pour la délibération 53.

**VI – 110**

Délibération 53 :

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 50 voix pour, 9 voix contre et 4 abstentions.*

Je vous invite, chers collègues, à voter pour la délibération 54. Je rappelle que plusieurs élus ne participent pas au vote. C'est le cas pour Pauline Langlois, Pascale Robert, Ghislaine Rodriguez, Hélène Naulin, Abbassia Hakem, Ali Rebouh, Bassem Asseh et Mahaut Bertu, lié à leur engagement à l'AACCORD.

Délibération 54 :

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 49 voix pour et 8 voix contre.*

*Non participation au vote de P. Langlois, P. Robert, G. Rodriguez, H. Naulin, A. Hakem, A. Rebouh, B. Asseh et M. Bertu pour l'ACCOORD.*

Mes chers collègues, je vous invite à voter sur la délibération 55. J'invite les différents élus qui ne peuvent pas participer au vote, Madame Lefranc, Madame Hakem, Madame Gouez, Monsieur Chateau, Madame Langlois, Madame Robert, Madame Rodriguez, Madame Naulin, Monsieur Rebouh, Monsieur Asseh, Madame Bertu, Monsieur Seassau, Monsieur Cocotier, Madame Bourdon, Monsieur Boutin, Monsieur Trichet, Madame Bassal, à ne pas le faire. Pour les personnes qui suivent nos débats, ces élus ne peuvent pas participer au vote parce qu'ils représentent la Ville dans un certain nombre d'instances concernées par ladite délibération. Je vous invite, mes chers collègues, à voter.

Délibération 55 :

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 49 voix pour.*

*Non participation au vote de Mme Lefranc (ORPAN), Mme Hakem pour (ORPAN, ACCOORD, Folle journée), Mme Gouez pour le centre d'histoire du travail, la maison des hommes et des techniques, M. Chateau (PRO ARTE GRAPHICA, Folle journée), Mme Langlois (ACCOORD, Centre chorégraphique national de Nantes), Mme Robert (ACCOORD), Mme Rodriguez (ACCOORD), Mme Naulin (ACCOORD), M. Rebouh (ACCOORD), M. Asseh (ACCOORD), Mme Bertu (ACCOORD), M. Seassau (association culturelle de l'été, Lieu Unique, Folle journée, Trempolino), M. Cocotier (association culturelle de l'été, Lieu Unique, Centre chorégraphique national de Nantes), Mme Bourdon (association culturelle de l'été, Lieu Unique, Folle journée, Trempolino), M. Boutin (association culturelle de l'été), M. Trichet (Folle journée), Mme Bassal (Folle journée) et M. Azzi (la Folle journée).*

---

**M. QUÉRO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 56, intitulé :

*Opérations concédées à Nantes Métropole Aménagement – Comptes rendus d'activités au concédant 2019 – Avenants – Approbation*

**M. QUÉRO, Adjoint** – Madame la Maire, chers collègues, cette délibération 56 concerne les comptes rendus d'activité des opérations qui ont été concédées à Nantes métropole aménagement. Je vous passerai également le plus rapidement possible ces sujets sur lesquels nous avons débattu en commission. Simplement pour vous dire, sur le compte rendu sur la concession d'aménagement Désiré Colombe, que c'est une concession qui date de juillet 2011, dont l'objet était la requalification du parc, la réalisation d'une continuité douce, la valorisation du patrimoine bâti sur l'ancienne Bourse du travail, l'aménagement d'un pôle associatif et la création d'un multiaccueil de 60 places petite enfance, et la réalisation de 120 logements dont 40 en locatif social abordable. Les équipements publics sont ouverts depuis début 2019. Cela a été livré. Et dans la perspective de la clôture de l'opération d'aménagement, un avenant numéro cinq est soumis aujourd'hui à l'approbation du conseil afin de diminuer le montant de la

**VI – 111**

participation pour équipements publics de la collectivité, de 1 800 000 €, et de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2021. Le budget est équilibré au 31 décembre 2019.

Sur le compte rendu sur la concession déménagement Bout des Landes Bruyères, qui propose également un avenant, il s'agit de l'opération qui s'inscrit dans le projet de renouvellement urbain du Bout des Landes Bruyères, qui fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour le renouvellement urbain. Il est prévu de prolonger cette concession d'un an par un avenant numéro 10 jusqu'au 31 décembre 2021, pour finaliser les remises d'ouvrage et les rétrocessions foncières et procéder à la clôture de l'opération, qui est, au 31 décembre 2019, à l'équilibre.

Autre concession, le Vallon des Dervallières, pour l'année 2019 : pour mémoire, c'est une programmation d'habitat, 445 logements au total, 129 en locatif social, 90 en locatif libre, 118 en accession abordable et 108 en accession libre. La concession est en phase de finalisation avec, en 2019, la réalisation des aménagements du boulevard du Massacre. Il reste à engager un diagnostic sur les espaces publics. Les opérations immobilières sont en cours d'achèvement avec une dernière opération, Bornéo, par le CISN Atlantique, qui doit être livrée courant 2021. Là encore, le bilan à fin 2019 est équilibré.

Sur le secteur Boucherie, nous avons une autre convention publique d'aménagement : il faut Boucherie, pour 3200 m<sup>2</sup> de logements, 3000 m<sup>2</sup> de commerces et du stationnement. Et il y a l'îlot d'Orléans, pour 2156 m<sup>2</sup> de logements et de commerces, des cessions de cellules commerciales qui ont été réalisées en 2019 et, en 2020, la mise en place d'une association foncière urbaine libre et la finalisation des rétrocessions foncières pour permettre de clôturer l'opération. Le bilan est là aussi affiché à l'équilibre fin 2019.

Autre concession sur le projet de renouvellement urbain, la Bottière, pour 2019 : l'année 2009 a permis de mener les rétrocessions foncières et les démarches administratives préalables à la clôture de l'opération, et le bilan 2019 est équilibré.

Avant-dernier sujet sur la convention, sur le secteur Joliot-Curie Clos-Toreau, pour 2019 : une année 2019 marquée par la livraison de la dernière opération immobilière de la concession l'îlot Biarritz. Des régularisations foncières ont été menées afin de clôturer l'opération et le bilan à 2019 fait apparaître un excédent de 657 000 € reversés au concédant.

Et enfin, compte rendu d'activité sur la concession d'aménagement Tivoli-Moutonnerie : pour 2019, nous vous proposons un avenant. La concession portait sur un programme de 80 logements en deux lots, la requalification des rues Francisco Ferrer et Tivoli, la restructuration du parc de la Moutonnerie et la reconfiguration du stationnement du parking Tivoli. Pour mémoire, en 2018, la démarche de concertation avait mis en avant le souhait de maintenir la maison d'accueil de jour gérée par l'association ANEF FERRER au sein du quartier de la Moutonnerie. Sur cette base-là, il avait été décidé de reprendre le projet urbain afin d'organiser son déplacement sur une reprise non inondable. En 2019, l'opération a été mise en pause pour reconsidérer ce projet et mettre en place une étude urbaine sur un périmètre élargi, qui peut nous permettre de répondre à cet objectif. Et le bilan à fin 2019 est à l'équilibre sur ce sujet. Il est donc proposé un avenant numéro deux, comme les trois autres avenants que vous aviez en annexe.

**Mme la MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vous invite à voter sur cette délibération.

*Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour.*

**VI – 112**

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 57, intitulé :

*Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de Nantes Métropole au titre des années 2014 et suivantes – Information*

**M. BOLO, Adjoint** – Il s'agit tout simplement de transmission par la Chambre régionale des comptes de son rapport d'observations définitives relatif à l'examen de la gestion de Nantes Métropole concernant les exercices 2014 et suivants.

Monsieur Chombart De Lauwe nous a fait valoir que ce rapport était sévère. Eh bien, des rapports sévères comme celui-là, j'aimerais en voir plus souvent. Et je peux simplement vous dire que la Chambre régionale des comptes fait une opération tout à fait arithmétique. Elle constate que nous avons financé un montant tout à fait colossal d'investissement tout en gardant un montant, qu'elle juge trop important, de reversement en direction du budget de fonctionnement des communes, et tout cela grâce à quoi ? Grâce à une augmentation de la fiscalité en 2015. C'est parfaitement exact et c'était même exactement fait pour. Nous n'avons donc pas de difficultés majeures avec ce rapport.

**Mme la MAIRE** – Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Très bien, chers collègues, notre conseil est donc terminé. Je crois qu'en notre nom à tous, nous pouvons remercier les équipes techniques qui ont permis que ce conseil se déroule dans ces conditions évidemment particulières. Même si je sais que nous avons hâte, les uns et les autres, de pouvoir nous retrouver en conseil de visu. J'espère très fortement que ce sera pour la prochaine fois. Grand merci à tous et bonne fin de journée, et encore merci aux équipes.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 55.*

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## 1 Réunion du Conseil municipal en visioconférence : modalités d'organisation de la séance

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 09h18**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **68**

Voix totales : **68**

Voix exprimées : **67**

Non votés : **0**

Pour	59 Voix	
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BIR Cécile		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOISRAMÉ Nadège		1 voix
BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOURDON Émilie		1 voix
BOUTIN Patrice		1 voix
CHATEAU Olivier		1 voix
CITEAU Simon		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUSSINET Valérie		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
EL HÁÏRY Sarah		1 voix
FERREIRA Virginie		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GUINÉ Thibault		1 voix
GUISSÉ Alassane		1 voix
HAKEM Abbassia		1 voix
HUCHET Erwan		1 voix
JEN Sandra		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix
LAERNOES Julie		1 voix
LANGLOIS Pauline		1 voix
LE TEUFF Florian		1 voix

LEFRANC Elisabeth		1 voix
MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
MARTIN Nicolas		1 voix
NAULIN H��l��ne		1 voix
OPPELT Val��rie		1 voix
OUGGOURNI Jamal		1 voix
PASCOUAU Yves		1 voix
PIAU Catherine		<b>1 voix</b>
QU��RO Thomas		1 voix
REBOUH Ali		1 voix
RIOM Tristan		1 voix
ROBERT Pascale		1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
ROLLAND Johanna		1 voix
SALA��N Gildas		<b>1 voix</b>
SALECROIX Robin		1 voix
SEASSAU Aymeric		1 voix
SOBCZAK Andr��		1 voix
SOTTER Jeanne		1 voix
TALLEDEC Denis		1 voix
TRICHET Franckie		1 voix
VIALARD Louise		1 voix
VITOUX Marie		1 voix
<b>Contre</b>	<b>8 Voix</b>	
AMROUCHE Louisa		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
GARNIER Laurence par procuration �� THIRIET Richard		1 voix
GUERRA Anne-Sophie		1 voix
THIRIET Richard		1 voix
WEISS Pauline		1 voix
VAN GOETHEM Sophie		<b>1 voix</b>
<b>Abstention</b>	<b>1 Voix</b>	
RICHARD Guillaume		1 voix
<b>Non votants</b>	<b>0 Voix</b>	

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## 2 Conseil municipal – Procès-verbal du 9 octobre 2020.

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 09h27**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **69**

Pour	69 Voix	100,0%
AMROUCHE Louisa		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BIR Cécile		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOISRAMÉ Nadège		1 voix
BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOURDON Émilie		1 voix
BOUTIN Patrice		1 voix
CHATEAU Olivier		1 voix
CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
CITEAU Simon		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUSSINET Valérie		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
EL HÁÏRY Sarah		1 voix
FERREIRA Virginie		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GUERRA Anne-Sophie		1 voix
GUINÉ Thibault		1 voix
GUISSÉ Alassane		1 voix
HAKEM Abbassia		1 voix
HUCHET Erwan		1 voix
JEN Sandra		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix

LAERNOES Julie	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
MARAIIS Pierre-Emmanuel	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
NAULIN H��l��ne	1 voix
OPPELT Val��rie	1 voix
OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUAY Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
PROCHASSON Fran��ois	1 voix
QU��RO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALA��N Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK Andr��	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

**Non votants**

**0 Voix**

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## 3b : Voeu du Conseil municipal relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville de Nantes

**Adoptée**

Date du vote : 04/12/2020 - 09h51

Mode de scrutin : **Public**

Votants : 69

Voix totales : 69

Non votés : 1

Voix exprimées : 68

Pour	64 Voix	
AMROUCHE Louisa		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BIR Cécile		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOISRAMÉ Nadège		1 voix
BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOURDON Émilie		1 voix
BOUTIN Patrice		1 voix
CHATEAU Olivier		1 voix
CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
CITEAU Simon		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUSSINET Valérie		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
FERREIRA Virginie		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GUERRA Anne-Sophie		1 voix
GUINÉ Thibault		1 voix
GUISSÉ Alassane		1 voix
HAKEM Abbassia		1 voix
JEN Sandra		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix
LAERNOES Julie		1 voix
LANGLOIS Pauline		1 voix

LE TEUFF Florian	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
NAULIN H��l��ne	1 voix
OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUAT Yves	1 voix
PROCHASSON Fran��ois	1 voix
QU��RO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALA��N Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK Andr��	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

<b>Contre</b>	<b>4 Voix</b>
---------------	---------------

BELHAMITI Mounir	1 voix
EL HA��RY Sarah	1 voix
HUCHET Erwan	1 voix
OPPELT Val��rie	1 voix

<b>Non votants</b>	<b>1 Voix</b>
--------------------	---------------

PIAU Catherine	1 voix
----------------	--------

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## 4 Règlement intérieur du conseil municipal – Approbation

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 10h12**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Non votés : **2**

Voix exprimées : **67**

Pour	54 Voix	
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BIR Cécile		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOISRAMÉ Nadège		1 voix
BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOURDON Émilie		1 voix
BOUTIN Patrice		1 voix
CHATEAU Olivier		1 voix
CITEAU Simon		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUSSINET Valérie		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
FERREIRA Virginie		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GUINÉ Thibault		1 voix
HAKEM Abbassia		1 voix
JEN Sandra		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix
LAERNOES Julie		1 voix
LANGLOIS Pauline		1 voix
LE TEUFF Florian		1 voix
LEFRANC Elisabeth		1 voix
MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
MARTIN Nicolas		1 voix
NAULIN Hélène		1 voix
OUGGOURNI Jamal		1 voix
PASCOUAU Yves		1 voix

PIAU Catherine	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUÉRO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALAÜN Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix

<b>Contre</b>	<b>13 Voix</b>
---------------	----------------

AMROUCHE Louisa	1 voix
BAINVEL Julien	1 voix
BELHAMITI Mounir	1 voix
CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
EL HAÏRY Sarah	1 voix
GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
HUCHET Erwan	1 voix
OPPELT Valérie	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

<b>Non votants</b>	<b>2 Voix</b>
--------------------	---------------

GUISSÉ Alassane	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

**5 Règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Concession de services et de Délégation de Service Public – Approbation.**

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 10h15**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **68**

Non votés : **1**

Pour	68 Voix	
AMROUCHE Louisa		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BIR Cécile		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOISRAMÉ Nadège		1 voix
BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOURDON Émilie		1 voix
BOUTIN Patrice		1 voix
CHATEAU Olivier		1 voix
CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
CITEAU Simon		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUSSINET Valérie		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
EL HAÏRY Sarah		1 voix
FERREIRA Virginie		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GUERRA Anne-Sophie		1 voix
GUINÉ Thibault		1 voix
GUISSÉ Alassane		1 voix
HAKEM Abbassia		1 voix
HUCHET Erwan		1 voix
JEN Sandra		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix

LAERNOES Julie	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
NAULIN Hélène	1 voix
OPPELT Valérie	1 voix
OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUAY Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUÉRO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALAÛN Gildas	<b>1 voix</b>
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

<b>Non votants</b>	<b>1 Voix</b>	
FIGULS Séverine		1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## Vote groupé des délibérations 6 à 8

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 11h14**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Non votés : **1**

Voix exprimées : **68**

Pour	68 Voix	
AMROUCHE Louisa		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BIR Cécile		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOISRAMÉ Nadège		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOURDON Émilie		1 voix
BOUTIN Patrice		1 voix
CHATEAU Olivier		1 voix
CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
CITEAU Simon		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUSSINET Valérie		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
EL HÁÏRY Sarah		1 voix
FERREIRA Virginie		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GUERRA Anne-Sophie		1 voix
GUINÉ Thibault		1 voix
GUISSÉ Alassane		1 voix
HAKEM Abbassia		1 voix
HUCHET Erwan		1 voix
JEN Sandra		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix
LAERNOES Julie		1 voix

LANGLOIS Pauline	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
MARAIIS Pierre-Emmanuel	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
NAULIN H��l��ne	1 voix
OPPELT Val��rie	1 voix
OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUAT Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
PROCHASSON Fran��ois	1 voix
QU��RO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALA��N Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK Andr��	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

<b>Non votants</b>	<b>1 Voix</b>	
BELHAMITI Mounir		1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## Vote groupé des délibérations 9 et 15

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 11h46**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **64**

Non votés : **5**

Pour	64 Voix	
AMROUCHE Louisa		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BIR Cécile		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOISRAMÉ Nadège		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOURDON Émilie		1 voix
BOUTIN Patrice		1 voix
CHATEAU Olivier		1 voix
CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
CITEAU Simon		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUSSINET Valérie		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
EL HAÏRY Sarah		1 voix
FERREIRA Virginie		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GUERRA Anne-Sophie		1 voix
GUINÉ Thibault		1 voix
GUISSÉ Alassane		1 voix
HAKEM Abbassia		1 voix
HUCHET Erwan		1 voix
JEN Sandra		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix
LAERNOES Julie		1 voix

LANGLOIS Pauline	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
NAULIN H��l��ne	1 voix
OPPELT Val��rie	1 voix
OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUAU Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
PROCHASSON Fran��ois	1 voix
QU��RO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALA��N Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK Andr��	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VITOUX Marie	1 voix

<b>Non votants</b>	<b>5 Voix</b>	
BELHAMITI Mounir		1 voix
MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
RICHARD Guillaume		1 voix
VIALARD Louise		1 voix
WEISS Pauline		1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## Vote groupé des délibérations 16 à 20

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 12h18**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **68**

Voix totales : **68**

Voix exprimées : **66**

Non votés : **2**

Pour	66 Voix	
	AMROUCHE Louisa	1 voix
	ASSEH Bassem	1 voix
	AZZI Elhadi	1 voix
	BAINVEL Julien	1 voix
	BASSAL Aïcha	1 voix
	BASSANI Catherine	1 voix
	BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	BERTU Mahaut	1 voix
	BIR Cécile	1 voix
	BLIN Nathalie	1 voix
	BOISRAMÉ Nadège	1 voix
	BOLO Pascal	1 voix
	BONAMY Delphine	1 voix
	BOULÉ Aurélien	1 voix
	BOURDON Émilie	1 voix
	BOUTIN Patrice	1 voix
	CHATEAU Olivier	1 voix
	CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
	CITEAU Simon	1 voix
	COCOTIER Michel	1 voix
	COPPEY Mahel	1 voix
	COUSSINET Valérie	1 voix
	DANTEC Ronan	1 voix
	EL HAÏRY Sarah	1 voix
	FERREIRA Virginie	1 voix
	FIGULS Séverine	1 voix
	FOURNIER Hervé	1 voix
	GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard	1 voix
	GOUEZ Aziliz	1 voix
	GUERRA Anne-Sophie	1 voix
	GUINÉ Thibault	1 voix
	GUISSÉ Alassane	1 voix
	HAKEM Abbassia	1 voix
	HUCHET Erwan	1 voix
	JEN Sandra	1 voix
	LAERNOES Julie	1 voix
	LANGLOIS Pauline	1 voix
	LE TEUFF Florian	1 voix

LEFRANC Elisabeth	1 voix
MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
NAULIN H��l��ne	1 voix
OPPELT Val��rie	1 voix
OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUAT Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
PROCHASSON Fran��ois	1 voix
QU��RO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
ROLLAND Johanna	<b>1 voix</b>
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
SALA��N Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK Andr��	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

**Non votants**

**2 Voix**

COLLINEAU Marl��ne	1 voix
JOUIN Christophe	1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

**21 Extension de la piscine des Dervallières – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable – Approbation.**

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 12h20**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **68**

Voix totales : **68**

Voix exprimées : **57**

Non votés : **3**

Pour	57 Voix	
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BIR Cécile		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOISRAMÉ Nadège		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOURDON Émilie		1 voix
CHATEAU Olivier		1 voix
CITEAU Simon		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUSSINET Valérie		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
EL HAÏRY Sarah		1 voix
FERREIRA Virginie		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GUINÉ Thibault		1 voix
GUISSÉ Alassane		1 voix
HAKEM Abbassia		1 voix
HUCHET Erwan		1 voix
JEN Sandra		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix
LAERNOES Julie		1 voix
LANGLOIS Pauline		1 voix
LE TEUFF Florian		1 voix
LEFRANC Elisabeth		1 voix
MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
MARTIN Nicolas		1 voix

NAULIN H��l��ne	1 voix
OPPELT Val��rie	1 voix
OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUUAU Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
PROCHASSON Fran��ois	1 voix
QU��RO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALA��N Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK Andr��	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix

<b>Abstention</b>	<b>8 Voix</b>	
-------------------	---------------	--

AMROUCHE Louisa	1 voix
BAINVEL Julien	1 voix
CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
GARNIER Laurence par procuration �� THIRIET Richard	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix

<b>Non votants</b>	<b>3 Voix</b>	
--------------------	---------------	--

BOUTIN Patrice	1 voix
FOURNIER Herv��	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## 22 Police municipale – Création de postes – Approbation.

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 13h09**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **68**

Voix totales : **68**

Voix exprimées : **67**

Non votés : **1**

Pour	67 Voix	
AMROUCHE Louisa		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BIR Cécile		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOISRAMÉ Nadège		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOURDON Émilie		1 voix
BOUTIN Patrice		1 voix
CHATEAU Olivier		<b>1 voix</b>
CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
CITEAU Simon		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUSSINET Valérie		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
EL HAÏRY Sarah		1 voix
FERREIRA Virginie		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GUERRA Anne-Sophie		1 voix
GUINÉ Thibault		1 voix
GUISSÉ Alassane		1 voix
HAKEM Abbassia		1 voix
HUCHET Erwan		1 voix
JEN Sandra		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix
LAERNOES Julie		1 voix

LANGLOIS Pauline	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
NAULIN H��l��ne	1 voix
OPPELT Val��rie	1 voix
OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUAU Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
QU��RO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALA��N Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK Andr��	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

<b>Non votants</b>	<b>1 Voix</b>	
PROCHASSON Fran��ois		1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## 24 Citad'elles – Convention de partenariats – Subventions – Approbation.

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 14h33**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Non votés : **7**

Voix exprimées : **62**

Pour	62 Voix	
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BIR Cécile		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOISRAMÉ Nadège		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOURDON Émilie		1 voix
CHATEAU Olivier		1 voix
CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
CITEAU Simon		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUSSINET Valérie		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
EL HAÏRY Sarah par procuration à HUCHET Erwan		1 voix
FERREIRA Virginie		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GUERRA Anne-Sophie		1 voix
GUINÉ Thibault		1 voix
GUISSÉ Alassane		1 voix
HAKEM Abbassia		1 voix
HUCHET Erwan		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix
LANGLOIS Pauline		1 voix
LE TEUFF Florian		1 voix
MARAIIS Pierre-Emmanuel		1 voix

NAULIN H��l��ne	1 voix
OPPELT Val��rie	1 voix
OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUUAU Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
PROCHASSON Fran��ois	1 voix
QU��RO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALA��N Gildas	<b>1 voix</b>
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK Andr��	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	<b>1 voix</b>
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

---

**Non votants**
**7 Voix**

AMROUCHE Louisa	1 voix
BOUTIN Patrice	1 voix
JEN Sandra	1 voix
LAERNOES Julie	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

**27 Développement culturel – Cinquième répartition de subventions – Avances sur subventions – Conventions et avenants – Dispositions diverses – Approbation.**

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 14h50**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **57**

Non votés : **12**

Pour	57 Voix	
AMROUCHE Louisa		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BIR Cécile		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOISRAMÉ Nadège		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
CITEAU Simon		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUSSINET Valérie		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
EL HAÏRY Sarah par procuration à HUCHET Erwan		1 voix
FERREIRA Virginie		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GUERRA Anne-Sophie		1 voix
GUINÉ Thibault		1 voix
GUISSÉ Alassane		1 voix
HUCHET Erwan		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix
LE TEUFF Florian		1 voix
MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
MARTIN Nicolas		1 voix
NAULIN Hélène		1 voix
OPPELT Valérie		1 voix
OUGGOURNI Jamal		1 voix
PASCOUAU Yves		1 voix

PIAU Catherine	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUÉRO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALAÜN Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

**Non votants**

**12 Voix**

AZZI Elhadi	1 voix
BOULÉ Aurélien	1 voix
BOURDON Émilie	1 voix
BOUTIN Patrice	1 voix
CHATEAU Olivier	1 voix
COCOTIER Michel	1 voix
HAKEM Abbassia	1 voix
JEN Sandra	1 voix
LAERNOES Julie	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## Vote groupé des délibérations 28 à 31

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 15h10**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Non votés : **6**

Voix exprimées : **63**

Pour	63 Voix	
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BIR Cécile		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOISRAMÉ Nadège		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BOURDON Émilie		1 voix
BOUTIN Patrice		1 voix
CHATEAU Olivier		1 voix
CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
CITEAU Simon		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUSSINET Valérie		1 voix
EL HAÏRY Sarah par procuration à HUCHET Erwan		1 voix
FERREIRA Virginie		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard		1 voix
GUERRA Anne-Sophie		1 voix
GUINÉ Thibault		1 voix
GUISSÉ Alassane		1 voix
HAKEM Abbassia		1 voix
HUCHET Erwan		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix
LANGLOIS Pauline		1 voix
LE TEUFF Florian		1 voix
LEFRANC Elisabeth		1 voix
MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
MARTIN Nicolas		1 voix

NAULIN H��l��ne	1 voix
OPPELT Val��rie	1 voix
OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUAT Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
PROCHASSON Fran��ois	1 voix
QU��RO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALA��N Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK Andr��	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

**Non votants**

**6 Voix**

AMROUCHE Louisa	1 voix
BOUL�� Aur��lien	1 voix
DANTEC Ronan	1 voix
GOUEZ Aziliz	1 voix
JEN Sandra	1 voix
LAERNOES Julie	1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## Vote groupé des délibérations 32 à 33

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 15h22**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Non votés : **5**

Voix exprimées : **64**

Pour	64 Voix	100,0%
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BIR Cécile		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOISRAMÉ Nadège		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOURDON Émilie		1 voix
BOUTIN Patrice		1 voix
CHATEAU Olivier		1 voix
CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
CITEAU Simon		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUSSINET Valérie		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
EL HAÏRY Sarah par procuration à HUCHET Erwan		1 voix
FERREIRA Virginie		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GUINÉ Thibault		1 voix
GUISSÉ Alassane		1 voix
HAKEM Abbassia		1 voix
HUCHET Erwan		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix
LANGLOIS Pauline		1 voix
LE TEUFF Florian		1 voix
LEFRANC Elisabeth		1 voix

MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
NAULIN H��l��ne	1 voix
OPPELT Val��rie	1 voix
OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUAU Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
PROCHASSON Fran��ois	1 voix
QU��RO Thomas	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALA��N Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK Andr��	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

<b>Non votants</b>	<b>5 Voix</b>	
AMROUCHE Louisa	1 voix	
GUERRA Anne-Sophie	1 voix	
JEN Sandra	1 voix	
LAERNOES Julie	1 voix	
REBOUH Ali	1 voix	

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## Vote groupé des délibérations 34 à 37

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 15h36**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Non votés : **2**

Voix exprimées : **67**

Pour	67 Voix	
AMROUCHE Louisa		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BIR Cécile		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOISRAMÉ Nadège		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOURDON Émilie		1 voix
BOUTIN Patrice		1 voix
CHATEAU Olivier		1 voix
CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
CITEAU Simon		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUSSINET Valérie		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
EL HAÏRY Sarah par procuration à HUCHET Erwan		1 voix
FERREIRA Virginie		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GUERRA Anne-Sophie		1 voix
GUINÉ Thibault		1 voix
GUISSÉ Alassane		1 voix
HAKEM Abbassia		1 voix
HUCHET Erwan		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix
LAERNOES Julie par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
LANGLOIS Pauline		1 voix

LE TEUFF Florian	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
NAULIN H��l��ne	1 voix
OPPELT Val��rie	1 voix
OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUAU Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
PROCHASSON Fran��ois	1 voix
QU��RO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALA��N Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK Andr��	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

<b>Non votants</b>	<b>2 Voix</b>
--------------------	---------------

AZZI Elhadi	1 voix
JEN Sandra	1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## Vote groupé des délibérations 38 à 39

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 15h49**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **65**

Non votés : **4**

Pour	65 Voix	
	AMROUCHE Louisa	1 voix
	ASSEH Bassem	1 voix
	AZZI Elhadi	1 voix
	BAINVEL Julien	1 voix
	BASSAL Aïcha	1 voix
	BASSANI Catherine	1 voix
	BELHAMITI Mounir par procuration à OPPELT Valérie	1 voix
	BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	BERTU Mahaut	1 voix
	BIR Cécile	1 voix
	BLIN Nathalie	1 voix
	BOISRAMÉ Nadège	1 voix
	BOLO Pascal	1 voix
	BOURDON Émilie	1 voix
	BOUTIN Patrice	1 voix
	CHATEAU Olivier	1 voix
	CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
	CITEAU Simon	1 voix
	COCOTIER Michel	1 voix
	COLLINEAU Marlène	1 voix
	COPPEY Mahel	1 voix
	COUSSINET Valérie	1 voix
	EL HAÏRY Sarah par procuration à HUCHET Erwan	1 voix
	FERREIRA Virginie	1 voix
	FIGULS Séverine	1 voix
	FOURNIER Hervé	1 voix
	GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard	1 voix
	GOUEZ Aziliz	1 voix
	GUERRA Anne-Sophie	1 voix
	GUINÉ Thibault	1 voix
	GUISSÉ Alassane	1 voix
	HAKEM Abbassia	1 voix
	HUCHET Erwan	1 voix
	JOUIN Christophe	1 voix
	LAERNOES Julie par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
	LANGLOIS Pauline	1 voix
	LE TEUFF Florian	1 voix
	LEFRANC Elisabeth	1 voix

MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
NAULIN H��l��ne	1 voix
OPPELT Val��rie	1 voix
OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUAU Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
PROCHASSON Fran��ois	1 voix
QU��RO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALA��N Gildas	<b>1 voix</b>
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK Andr��	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

---

**Non votants**
**4 Voix**

BONAMY Delphine	1 voix
BOUL�� Aur��lien	1 voix
DANTEC Ronan	1 voix
JEN Sandra	1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## Vote groupé des délibérations 41 à 42

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 16h12**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Non votés : **4**

Voix exprimées : **65**

Pour	65 Voix	
	AMROUCHE Louisa	1 voix
	ASSEH Bassem	1 voix
	AZZI Elhadi	1 voix
	BAINVEL Julien	1 voix
	BASSAL Aïcha	1 voix
	BASSANI Catherine	1 voix
	BELHAMITI Mounir par procuration à OPPELT Valérie	1 voix
	BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	BERTU Mahaut	1 voix
	BIR Cécile	1 voix
	BLIN Nathalie	1 voix
	BOISRAMÉ Nadège	1 voix
	BOLO Pascal	1 voix
	BONAMY Delphine	1 voix
	BOULÉ Aurélien	1 voix
	BOURDON Émilie	1 voix
	BOUTIN Patrice	1 voix
	CHATEAU Olivier	1 voix
	CITEAU Simon	1 voix
	COCOTIER Michel	1 voix
	COLLINEAU Marlène	1 voix
	COPPEY Mahel	1 voix
	COUSSINET Valérie	1 voix
	EL HAÏRY Sarah par procuration à HUCHET Erwan	1 voix
	FERREIRA Virginie	1 voix
	FIGULS Séverine	1 voix
	FOURNIER Hervé	1 voix
	GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard	1 voix
	GOUEZ Aziliz	1 voix
	GUERRA Anne-Sophie	1 voix
	GUINÉ Thibault	1 voix
	GUISSÉ Alassane	1 voix
	HAKEM Abbassia	1 voix
	HUCHET Erwan	1 voix
	JOUIN Christophe	1 voix
	LAERNOES Julie par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
	LANGLOIS Pauline	1 voix
	LE TEUFF Florian	1 voix

LEFRANC Elisabeth	1 voix
MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
NAULIN H��l��ne	1 voix
OPPELT Val��rie	1 voix
OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUAT Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
PROCHASSON Fran��ois	1 voix
QU��RO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALA��N Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK Andr��	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix

**Non votants**

**4 Voix**

CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
DANTEC Ronan	1 voix
JEN Sandra	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## 43 Ouverture des commerces le dimanche en 2021 – Avis du Conseil municipal.

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 16h19**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **62**

Non votés : **6**

Pour	51 Voix	
	AMROUCHE Louisa	1 voix
	ASSEH Bassem	1 voix
	AZZI Elhadi	1 voix
	BAINVEL Julien	1 voix
	BASSAL Aïcha	1 voix
	BASSANI Catherine	1 voix
	BELHAMITI Mounir par procuration à OPPELT Valérie	1 voix
	BERTU Mahaut	1 voix
	BIR Cécile	1 voix
	BOLO Pascal	1 voix
	BONAMY Delphine	1 voix
	BOULÉ Aurélien	1 voix
	BOUTIN Patrice	1 voix
	CHATEAU Olivier	1 voix
	CITEAU Simon	1 voix
	COCOTIER Michel	1 voix
	COPPEY Mahel	1 voix
	EL HAÏRY Sarah par procuration à HUCHET Erwan	1 voix
	FERREIRA Virginie	1 voix
	FIGULS Séverine	1 voix
	FOURNIER Hervé	1 voix
	GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard	1 voix
	GUERRA Anne-Sophie	1 voix
	GUISSÉ Alassane	1 voix
	HAKEM Abbassia	1 voix
	HUCHET Erwan	1 voix
	JOUIN Christophe	1 voix
	LAERNOES Julie par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
	LE TEUFF Florian	1 voix
	LEFRANC Elisabeth	1 voix
	MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
	MARTIN Nicolas	1 voix
	NAULIN Hélène	1 voix
	OPPELT Valérie	1 voix
	PASCOUAT Yves	1 voix
	PIAU Catherine	1 voix
	PROCHASSON François	1 voix
	QUÉRO Thomas	1 voix

REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALAÜN Gildas	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix

<b>Contre</b>	<b>11 Voix</b>	
---------------	----------------	--

BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
BLIN Nathalie	1 voix
BOISRAMÉ Nadège	1 voix
BOURDON Émilie	1 voix
COLLINEAU Marlène	1 voix
GOUEZ Aziliz	1 voix
GUINÉ Thibault	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix

<b>Abstention</b>	<b>1 Voix</b>	
-------------------	---------------	--

OUGGOURNI Jamal	1 voix
-----------------	--------

<b>Non votants</b>	<b>6 Voix</b>	
--------------------	---------------	--

CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
COUSSINET Valérie	1 voix
DANTEC Ronan	1 voix
JEN Sandra	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## Vote groupé des délibérations 44 à 47

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 16h40**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **66**

Non votés : **3**

Pour	66 Voix	
	AMROUCHE Louisa	1 voix
	ASSEH Bassem	1 voix
	AZZI Elhadi	1 voix
	BAINVEL Julien	1 voix
	BASSAL Aïcha	1 voix
	BASSANI Catherine	1 voix
	BELHAMITI Mounir par procuration à OPPELT Valérie	1 voix
	BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	BERTU Mahaut	1 voix
	BIR Cécile	1 voix
	BLIN Nathalie	1 voix
	BOISRAMÉ Nadège	1 voix
	BOLO Pascal	1 voix
	BONAMY Delphine	1 voix
	BOULÉ Aurélien	1 voix
	BOURDON Émilie	1 voix
	CHATEAU Olivier	1 voix
	CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
	CITEAU Simon	1 voix
	COCOTIER Michel	1 voix
	COLLINEAU Marlène	1 voix
	COPPEY Mahel	1 voix
	COUSSINET Valérie	1 voix
	EL HAÏRY Sarah par procuration à HUCHET Erwan	1 voix
	FERREIRA Virginie	1 voix
	FIGULS Séverine	1 voix
	FOURNIER Hervé	1 voix
	GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard	1 voix
	GOUEZ Aziliz	1 voix
	GUERRA Anne-Sophie	1 voix
	GUINÉ Thibault	1 voix
	GUISSÉ Alassane	1 voix
	HAKEM Abbassia	1 voix
	HUCHET Erwan	1 voix
	JOUIN Christophe	1 voix
	LAERNOES Julie par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
	LANGLOIS Pauline	1 voix
	LE TEUFF Florian	1 voix

LEFRANC Elisabeth	1 voix
MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
NAULIN H��l��ne	1 voix
OPPELT Val��rie	1 voix
OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUAT Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
PROCHASSON Fran��ois	1 voix
QU��RO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALA��N Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK Andr��	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

<b>Non votants</b>	<b>3 Voix</b>	
BOUTIN Patrice		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
JEN Sandra		1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## 48 Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 16h50**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **63**

Non votés : **6**

Pour	55 Voix	
ASSEH Bassem		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BIR Cécile		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOISRAMÉ Nadège		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOURDON Émilie		1 voix
BOUTIN Patrice		1 voix
CHATEAU Olivier		1 voix
CITEAU Simon		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUSSINET Valérie		1 voix
EL HAÏRY Sarah par procuration à HUCHET Erwan		1 voix
FERREIRA Virginie		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GUINÉ Thibault		1 voix
HAKEM Abbassia		1 voix
HUCHET Erwan		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix
LAERNOES Julie par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
LANGLOIS Pauline		1 voix
LE TEUFF Florian		1 voix
LEFRANC Elisabeth		1 voix
MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
MARTIN Nicolas		1 voix
NAULIN Hélène		1 voix
OPPELT Valérie		1 voix

OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUAY Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUÉRO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALAÛN Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix

<b>Abstention</b>	<b>8 Voix</b>	
-------------------	---------------	--

AMROUCHE Louisa	1 voix
BAINVEL Julien	1 voix
CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix

<b>Non votants</b>	<b>6 Voix</b>	
--------------------	---------------	--

AZZI Elhadi	1 voix
DANTEC Ronan	1 voix
GUISSÉ Alassane	1 voix
JEN Sandra	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## 49 Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation.

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 17h14**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **65**

Non votés : **4**

Pour	65 Voix	
	AMROUCHE Louisa	1 voix
	ASSEH Bassem	1 voix
	AZZI Elhadi	1 voix
	BAINVEL Julien	1 voix
	BASSAL Aïcha	1 voix
	BASSANI Catherine	1 voix
	BELHAMITI Mounir par procuration à OPPELT Valérie	1 voix
	BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	BIR Cécile	1 voix
	BLIN Nathalie	1 voix
	BOISRAMÉ Nadège	1 voix
	BOLO Pascal	1 voix
	BONAMY Delphine	1 voix
	BOULÉ Aurélien	1 voix
	BOURDON Émilie	1 voix
	BOUTIN Patrice	1 voix
	CHATEAU Olivier	1 voix
	CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
	CITEAU Simon	1 voix
	COCOTIER Michel	1 voix
	COLLINEAU Marlène	1 voix
	COPPEY Mahel	1 voix
	COUSSINET Valérie	1 voix
	EL HAÏRY Sarah par procuration à HUCHET Erwan	1 voix
	FERREIRA Virginie	1 voix
	FIGULS Séverine	1 voix
	FOURNIER Hervé	1 voix
	GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard	1 voix
	GOUEZ Aziliz	1 voix
	GUERRA Anne-Sophie	1 voix
	GUINÉ Thibault	1 voix
	GUISSÉ Alassane	1 voix
	HAKEM Abbassia	1 voix
	HUCHET Erwan	1 voix
	JOUIN Christophe	1 voix
	LAERNOES Julie par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
	LANGLOIS Pauline	1 voix
	LE TEUFF Florian	1 voix

LEFRANC Elisabeth	1 voix
MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
NAULIN H��l��ne	1 voix
OPPELT Val��rie	1 voix
OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUAU Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
PROCHASSON Fran��ois	1 voix
QU��RO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALA��N Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK Andr��	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

---

**Non votants**
**4 Voix**

BERTU Mahaut	1 voix
DANTEC Ronan	1 voix
JEN Sandra	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## 50 Acquisitions et Cessions foncières – Approbation.

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 17h15**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Non votés : **7**

Voix exprimées : **54**

Pour	50 Voix	
	ASSEH Bassem	1 voix
	BASSAL Aïcha	1 voix
	BASSANI Catherine	1 voix
	BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	BIR Cécile	1 voix
	BLIN Nathalie	1 voix
	BOISRAMÉ Nadège	1 voix
	BOLO Pascal	1 voix
	BONAMY Delphine	1 voix
	BOULÉ Aurélien	1 voix
	BOURDON Émilie	1 voix
	CHATEAU Olivier	1 voix
	CITEAU Simon	1 voix
	COCOTIER Michel	1 voix
	COPPEY Mahel	1 voix
	COLLINEAU Marlène	1 voix
	COUSSINET Valérie	1 voix
	FERREIRA Virginie	1 voix
	FIGULS Séverine	1 voix
	FOURNIER Hervé	1 voix
	GOUEZ Aziliz	1 voix
	GUINÉ Thibault	1 voix
	GUISSÉ Alassane	1 voix
	HAKEM Abbassia	1 voix
	JOUIN Christophe	1 voix
	LAERNOES Julie par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
	LANGLOIS Pauline	1 voix
	LE TEUFF Florian	1 voix
	LEFRANC Elisabeth	1 voix
	MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
	NAULIN Hélène	1 voix
	OUGGOURNI Jamal	1 voix
	PASCOUAY Yves	1 voix
	PIAU Catherine	1 voix
	PROCHASSON François	1 voix
	QUÉRO Thomas	1 voix
	REBOUH Ali	1 voix
	RIOM Tristan	1 voix

ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALAÜN Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TRICHET Frankie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix

<b>Contre</b>	<b>4 Voix</b>	
BELHAMITI Mounir par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
EL HAÏRY Sarah par procuration à HUCHET Erwan		1 voix
HUCHET Erwan		1 voix
OPPELT Valérie		1 voix

<b>Abstention</b>	<b>8 Voix</b>	
AMROUCHE Louisa		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard		1 voix
GUERRA Anne-Sophie		1 voix
RICHARD Guillaume		1 voix
THIRIET Richard		1 voix
VAN GOETHEM Sophie		1 voix

<b>Non votants</b>	<b>7 Voix</b>	
AZZI Elhadi		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BOUTIN Patrice		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
JEN Sandra		1 voix
MARTIN Nicolas		1 voix
WEISS Pauline		1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## 51 Transactions immobilières diverses – Approbation.

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 17h15**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **57**

Non votés : **12**

Pour	57 Voix	
AMROUCHE Louisa		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BIR Cécile		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOISRAMÉ Nadège		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOURDON Émilie		1 voix
CHATEAU Olivier		1 voix
CITEAU Simon		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUSSINET Valérie		1 voix
FERREIRA Virginie		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
GUERRA Anne-Sophie		1 voix
GUINÉ Thibault		1 voix
GUISSÉ Alassane		1 voix
HAKEM Abbassia		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix
LAERNOES Julie par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
LANGLOIS Pauline		1 voix
LE TEUFF Florian		1 voix
LEFRANC Elisabeth		1 voix
MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
MARTIN Nicolas		1 voix
NAULIN Hélène		1 voix
OPPELT Valérie		1 voix

OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUAY Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
QUÉRO Thomas	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALAÛN Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix

<b>Non votants</b>	<b>12 Voix</b>	
AZZI Elhadi	1 voix	
BERTU Mahaut	1 voix	
BOUTIN Patrice	1 voix	
CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix	
DANTEC Ronan	1 voix	
EL HAÏRY Sarah par procuration à HUCHET Erwan	1 voix	
HUCHET Erwan	1 voix	
JEN Sandra	1 voix	
PROCHASSON François	1 voix	
REBOUH Ali	1 voix	
RICHARD Guillaume	1 voix	
WEISS Pauline	1 voix	

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

**52 Création d'une commission des vœux et désignation de ses membres – Désignations diverses – Approbation.**

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 17h19**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **60**

Non votés : **9**

Pour	52 Voix	
	ASSEH Bassem	1 voix
	AZZI Elhadi	1 voix
	BASSAL Aïcha	1 voix
	BASSANI Catherine	1 voix
	BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	BIR Cécile	1 voix
	BLIN Nathalie	1 voix
	BOISRAMÉ Nadège	1 voix
	BOLO Pascal	1 voix
	BONAMY Delphine	1 voix
	BOULÉ Aurélien	1 voix
	BOURDON Émilie	1 voix
	BOUTIN Patrice	1 voix
	CHATEAU Olivier	1 voix
	CITEAU Simon	1 voix
	COCOTIER Michel	1 voix
	COLLINEAU Marlène	1 voix
	COPPEY Mahel	1 voix
	COUSSINET Valérie	1 voix
	EL HAÏRY Sarah par procuration à HUCHET Erwan	1 voix
	FERREIRA Virginie	1 voix
	FIGULS Séverine	1 voix
	FOURNIER Hervé	1 voix
	GOUEZ Aziliz	1 voix
	GUINÉ Thibault	1 voix
	GUISSÉ Alassane	1 voix
	HAKEM Abbassia	1 voix
	HUCHET Erwan	1 voix
	JOUIN Christophe	1 voix
	LANGLOIS Pauline	1 voix
	LE TEUFF Florian	1 voix
	LEFRANC Elisabeth	1 voix
	MARAIIS Pierre-Emmanuel	1 voix
	NAULIN Hélène	1 voix
	OUGGOURNI Jamal	1 voix
	PASCOUAU Yves	1 voix
	PIAU Catherine	1 voix

PROCHASSON François	1 voix
QUÉRO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALAÜN Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix

<b>Contre</b>	<b>8 Voix</b>	
---------------	---------------	--

AMROUCHE Louisa	1 voix
BAINVEL Julien	1 voix
CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

<b>Non votants</b>	<b>9 Voix</b>	
--------------------	---------------	--

BELHAMITI Mounir par procuration à OPPELT Valérie	1 voix
BERTU Mahaut	1 voix
DANTEC Ronan	1 voix
JEN Sandra	1 voix
LAERNOES Julie par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
OPPELT Valérie	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## 52 b Adhésion à l'AVITA - Désignation des représentants

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 17h25**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **66**

Non votés : **3**

Pour	57 Voix	
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BELHAMITI Mounir par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
BIR Cécile		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOISRAMÉ Nadège		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOURDON Émilie		1 voix
BOUTIN Patrice		1 voix
CHATEAU Olivier		1 voix
CITEAU Simon		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		1 voix
COUSSINET Valérie		1 voix
EL HÂÏRY Sarah par procuration à HUCHET Erwan		1 voix
FERREIRA Virginie		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GUINÉ Thibault		1 voix
GUISSÉ Alassane		1 voix
HAKEM Abbassia		1 voix
HUCHET Erwan		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix
LAERNOES Julie par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
LANGLOIS Pauline		1 voix
LE TEUFF Florian		1 voix
LEFRANC Elisabeth		1 voix
MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
MARTIN Nicolas		1 voix
NAULIN Hélène		1 voix
OPPELT Valérie		1 voix

OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUAY Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUÉRO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALAÜN Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK André	<b>1 voix</b>
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix

<b>Contre</b>	<b>9 Voix</b>
---------------	---------------

AMROUCHE Louisa	1 voix
BAINVEL Julien	1 voix
CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

<b>Non votants</b>	<b>3 Voix</b>
--------------------	---------------

DANTEC Ronan	1 voix
GOUEZ Aziliz	1 voix
JEN Sandra	1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## 53 Décision Modificative 2020 n° 3 (Budget principal) – Approbation.

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 17h44**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Non votés : **6**

Voix exprimées : **59**

Pour	50 Voix	
ASSEH Bassem		1 voix
AZZI Elhadi		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
BASSANI Catherine		1 voix
BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BIR Cécile		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
BOISRAMÉ Nadège		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
BONAMY Delphine		1 voix
BOULÉ Aurélien		1 voix
BOURDON Émilie		1 voix
BOUTIN Patrice		1 voix
CHATEAU Olivier		1 voix
CITEAU Simon		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
COLLINEAU Marlène		1 voix
COPPEY Mahel		<b>1 voix</b>
COUSSINET Valérie		1 voix
FERREIRA Virginie		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
FOURNIER Hervé		1 voix
GUINÉ Thibault		1 voix
GUISSÉ Alassane		1 voix
HAKEM Abbassia		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix
LAERNOES Julie par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
LANGLOIS Pauline		1 voix
LE TEUFF Florian		1 voix
LEFRANC Elisabeth		1 voix
MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
NAULIN Hélène		1 voix
OUGGOURNI Jamal		1 voix
PASCOUAU Yves		1 voix
PIAU Catherine		1 voix
PROCHASSON François		1 voix
QUÉRO Thomas		1 voix
RIOM Tristan		1 voix

ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALAÜN Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TRICHET Frankie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix

<b>Contre</b>	<b>9 Voix</b>	
---------------	---------------	--

AMROUCHE Louisa	1 voix
BAINVEL Julien	1 voix
CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

<b>Abstention</b>	<b>4 Voix</b>	
-------------------	---------------	--

BELHAMITI Mounir par procuration à OPPELT Valérie	1 voix
EL HAÏRY Sarah par procuration à HUCHET Erwan	1 voix
HUCHET Erwan	1 voix
OPPELT Valérie	1 voix

<b>Non votants</b>	<b>6 Voix</b>	
--------------------	---------------	--

BERTU Mahaut	1 voix
DANTEC Ronan	1 voix
GOUEZ Aziliz	1 voix
JEN Sandra	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

## 54 Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 17h44**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **57**

Non votés : **12**

Pour	49 Voix	
	ASSEH Bassem	1 voix
	BASSAL Aïcha	1 voix
	BASSANI Catherine	1 voix
	BELHAMITI Mounir par procuration à OPPELT Valérie	1 voix
	BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	BIR Cécile	1 voix
	BLIN Nathalie	1 voix
	BOISRAMÉ Nadège	1 voix
	BOLO Pascal	1 voix
	BONAMY Delphine	1 voix
	BOULÉ Aurélien	1 voix
	BOURDON Émilie	1 voix
	BOUTIN Patrice	1 voix
	CHATEAU Olivier	1 voix
	CITEAU Simon	1 voix
	COCOTIER Michel	1 voix
	COLLINEAU Marlène	1 voix
	COPPEY Mahel	1 voix
	COUSSINET Valérie	1 voix
	EL HAÏRY Sarah par procuration à HUCHET Erwan	1 voix
	FERREIRA Virginie	1 voix
	FIGULS Séverine	1 voix
	FOURNIER Hervé	1 voix
	GUINÉ Thibault	1 voix
	GUISSÉ Alassane	1 voix
	HUCHET Erwan	1 voix
	JOUIN Christophe	1 voix
	LAERNOES Julie par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
	LANGLOIS Pauline	1 voix
	LE TEUFF Florian	1 voix
	LEFRANC Elisabeth	1 voix
	MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
	NAULIN Hélène	1 voix
	OPPELT Valérie	1 voix
	OUGGOURNI Jamal	1 voix
	PASCOUAT Yves	1 voix
	PIAU Catherine	1 voix
	PROCHASSON François	1 voix

QUÉRO Thomas	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALAÜN Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SOBCZAK André	<b>1 voix</b>
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix

<b>Contre</b>	<b>8 Voix</b>
---------------	---------------

AMROUCHE Louisa	1 voix
BAINVEL Julien	1 voix
CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

<b>Non votants</b>	<b>12 Voix</b>
--------------------	----------------

AZZI Elhadi	1 voix
BERTU Mahaut	1 voix
DANTEC Ronan	1 voix
GOUEZ Aziliz	1 voix
GUERRA Anne-Sophie	1 voix
HAKEM Abbassia	1 voix
JEN Sandra	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

**55 Mise en œuvre des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – Vote du règlement budgétaire et financier – Vote des crédits nécessaires avant le vote du Budget Primitif 2021 – Avances sur subventions 2021 – Approbation.**

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 17h46**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **49**

Non votés : **20**

Pour	49 Voix	
	AMROUCHE Louisa	1 voix
	AZZI Elhadi	1 voix
	BAINVEL Julien	1 voix
	BASSANI Catherine	1 voix
	BELHAMITI Mounir par procuration à OPPELT Valérie	1 voix
	BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	BIR Cécile	1 voix
	BLIN Nathalie	1 voix
	BOISRAMÉ Nadège	1 voix
	BOLO Pascal	1 voix
	BONAMY Delphine	1 voix
	BOULÉ Aurélien	1 voix
	CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
	CITEAU Simon	1 voix
	COLLINEAU Marlène	1 voix
	COPPEY Mahel	<b>1 voix</b>
	EL HAÏRY Sarah par procuration à HUCHET Erwan	1 voix
	FERREIRA Virginie	1 voix
	FIGULS Séverine	1 voix
	FOURNIER Hervé	1 voix
	GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard	1 voix
	GUERRA Anne-Sophie	1 voix
	GUINÉ Thibault	1 voix
	GUISSÉ Alassane	1 voix
	HUCHET Erwan	1 voix
	JOUIN Christophe	1 voix
	LAERNOES Julie par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
	LE TEUFF Florian	1 voix
	MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
	MARTIN Nicolas	1 voix
	OPPELT Valérie	1 voix
	OUGGOURNI Jamal	1 voix
	PASCOUAU Yves	1 voix
	PIAU Catherine	1 voix
	PROCHASSON François	1 voix
	QUÉRO Thomas	1 voix
	RICHARD Guillaume	1 voix

RIOM Tristan	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALAÜN Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

**Non votants**

**20 Voix**

ASSEH Bassem	1 voix
BASSAL Aïcha	1 voix
BERTU Mahaut	1 voix
BOURDON Émilie	1 voix
BOUTIN Patrice	1 voix
CHATEAU Olivier	1 voix
COCOTIER Michel	1 voix
COUSSINET Valérie	1 voix
DANTEC Ronan	1 voix
GOUEZ Aziliz	1 voix
HAKEM Abbassia	1 voix
JEN Sandra	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LEFRANC Elisabeth	1 voix
NAULIN Hélène	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix

Date : **vendredi 4 décembre 2020**

Séance Nantes - 04/12/2020

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

**56 Opérations concédées à Nantes Métropole Aménagement – Comptes rendus d’activités au concédant 2019 – Avenants – Approbation.**

**Adoptée**

Date du vote : **04/12/2020 - 17h53**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **64**

Non votés : **5**

Pour	64 Voix	
		AMROUCHE Louisa
		ASSEH Bassem
		AZZI Elhadi
		BAINVEL Julien
		BASSAL Aïcha
		BASSANI Catherine
		BELHAMITI Mounir par procuration à OPPELT Valérie
		BENÂTRE Marie-Annick
		BIR Cécile
		BLIN Nathalie
		BOISRAMÉ Nadège
		BOLO Pascal
		BOULÉ Aurélien
		BOURDON Émilie
		BOUTIN Patrice
		CHATEAU Olivier
		CHOMBART DE LAUWE Foulques
		CITEAU Simon
		COCOTIER Michel
		COLLINEAU Marlène
		COPPEY Mahel
		COUSSINET Valérie
		EL HAÏRY Sarah par procuration à HUCHET Erwan
		FERREIRA Virginie
		FIGULS Séverine
		FOURNIER Hervé
		GARNIER Laurence par procuration à THIRIET Richard
		GUERRA Anne-Sophie
		GUINÉ Thibault
		GUISSÉ Alassane
		HAKEM Abbassia
		HUCHET Erwan
		JOUIN Christophe
		LAERNOES Julie par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine
		LANGLOIS Pauline
		LE TEUFF Florian
		LEFRANC Elisabeth

MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
MARTIN Nicolas	1 voix
NAULIN H��l��ne	1 voix
OPPELT Val��rie	1 voix
OUGGOURNI Jamal	1 voix
PASCOUAU Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
PROCHASSON Fran��ois	1 voix
QU��RO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
ROBERT Pascale	1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
SALA��N Gildas	1 voix
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
SOBCZAK Andr��	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix
WEISS Pauline	1 voix

**Non votants**

**5 Voix**

BERTU Mahaut	1 voix
BONAMY Delphine	1 voix
DANTEC Ronan	1 voix
GOUEZ Aziliz	1 voix
JEN Sandra	1 voix